Intervention civile de paix: Renforcement des capacités civiles pour une meilleure protection de la population

Manuel complémentaire à la formation en ligne proposée par Nonviolent Peaceforce

Huibert Oldenhuis,
Rolf Carriere,
Ellen Furnari, PhD,
Ann Frisch, PhD,
et Mel Duncan

Nonviolent Peaceforce

Nonviolent Peaceforce a conçu le présent cours en contribution avec d'autres personnes pour sa révision et relecture. Nous aimerions remercier en particulier Clare Blenkinsop, Ann Frisch PhD, Thor Wagstrom PhD, Richard Holloway, Michaela Carriere, Claudia Croci PhD, Alina Soltani Neshan, Marion Brastel, Marion Girard et Evariste Karambizi, directeur du programme de formation de maintien de la paix de l'UNITAR.

Merci à tous pour leur relecture attentive et leurs commentaires précieux.

Traduit de l'anglais vers le français par Ayoub Talal.
CC Attribution-NonCommercial (CC BY-NC-ND)

Renforcer les moyens civils afin de protéger les populations

Un cours introductif en 5 Modules

Je salue l'initiative d'UNITAR qui, en collaboration avec Nonviolent Peaceforce, a mis au point un cours en ligne intitulé « Renforcer les moyens civils afin de protéger les populations ». Ce dernier soutient les efforts qui visent à entretenir une culture de paix avec la participation de la société civile et des autres acteurs concernés afin de parvenir à une résolution pacifique des conflits violents. Le cours a été conçu pour encourager le dialogue et la compréhension interculturels ainsi que la coopération pour la paix.

S.E. M. John W. Ashe, Président de la 68e Assemblée générale des Nations-Unies, 9 septembre 2014

86. Les efforts de protection des civils déployés par l'ONU doivent avant tout reposer sur des stratégies non armées…

89. Les organisations humanitaires jouent un rôle essentiel dans la protection des civils. Selon les circonstances, une coordination opportune entre les missions et les acteurs humanitaires peut se révéler indispensable pour mener à bien des stratégies non armées, car ces partenaires travaillent souvent en étroite collaboration avec les communautés, notamment les personnes déplacées. Beaucoup d'organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, assurent également la protection des civils par leur présence sur le terrain et leurs stratégies non violentes. Les missions devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en valeur et exploiter les pratiques non violentes et les capacités des communautés locales et des organisations non gouvernementales, afin d'appuyer la création d'un cadre de protection.

102. … En ce qui concerne la protection des civils, le Groupe recommande: Que, étant donné la contribution positive qu'apportent les acteurs non armés à la protection des civils, les missions travaillent en collaboration plus étroite avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de créer un cadre de protection.

Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations, Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, 17 juin 2015

SYLLABUS

Introduction

> *Nous avons constaté que chez nos nombreux interlocuteurs, un certain nombre de messages revenaient constamment : premièrement, le chemin qui, de la guerre, mène à une paix durable est barré lorsque les moyens civils font défaut. En l'absence de moyens civils suffisants, les combats peuvent certes s'interrompre temporairement, mais il est impossible d'implanter des institutions capables de résister aux désirs de vengeance, et la violence peut reprendre à tout moment.*
>
> Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau au Secrétariat général, à propos des moyens civils à la hauteur des situations postconflictuelles, mars 2011

Plus de 1,5 million de personnes vivent dans des pays touchés par des actes de violence répétés[1]. Dans l'absolu, le besoin insatisfait de protection physique directe des civils contre les menaces immédiates n'a jamais été aussi important qu'il l'est aujourd'hui. Dans ces situations, les populations font face à différentes sortes d'abus et de violations des droits de l'homme, notamment assassinats, tortures, violences sexuelles et déplacements forcés. Dans de nombreux cas, les enfants sont enlevés ou enrôlés dans les forces armées, les femmes font l'objet de trafic d'être humain pour l'exploitation sexuelle et les défenseurs des droits de l'homme[2] sont emprisonnés ou exécutés. De même, les équipes d'aide humanitaire, assistant les survivants de guerres, ne sont pas à l'abri d'attaques intentionnelles. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon reconnait ce besoin impérieux et souligne : « la protection des personnes représente un objectif crucial pour les Nations Unies au XXIe siècle[3]. »

Depuis 1999, les missions de paix menées par l'ONU ont aidé les États à se relever après des troubles. Cependant, dans de nombreuses situations de guerres et de conflits violents, ces opérations ne peuvent être déployées ou le gouvernement ne veut pas ou n'est pas apte à protéger (tous) les civils. Aussi bien, sur le plan théorique que pratique, la communauté internationale s'est heurtée à la question relative à sa responsabilité de garantir la sécurité des individus qui se trouvent sur le territoire d'un État souverain. De plus, l'ampleur et la complexité liées à la protection des personnes dans les Balkans, au Rwanda, au Darfour, en Libye et en Syrie ont prouvé que les menaces envers les populations sont compliquées et soumises au changement. Ainsi, aucun acteur international n'est capable de les réduire sans l'aide significative de la part d'autres institutions.

Progressivement, la communauté internationale reconnait que les organisations humanitaires et les membres de la société civile ont joué et jouent encore un rôle crucial de longue date dans la recherche de solution quant au besoin de protection qui reste insatisfait. Quelques-unes de ces organisations et groupes concentrent leur travail exclusivement sur la sécurité et la sûreté des populations (d'habitude, l'armée, la police et, bien évidemment, les Casques bleus[4] sont les seuls à réaliser des opérations de ce genre). Les acteurs dont nous parlons ici pratiquent ce qu'on appelle dans ce cours l'intervention civile de paix (ICP), qui est le sujet du présent manuel[5]. L'ICP se définit comme suit : des civils en protègent d'autres lors de conflits violents, de menaces

---

[1] Banque Mondiale. (2011). *Rapport sur le développement dans le monde 2011*, Washington DC : Banque Mondiale.

[2] Les défenseurs des droits de l'homme agissent pour promouvoir et garantir certains droits de la personne, notamment les droits civiques, politiques, économiques sociaux et culturels. Dans les zones de conflits violents, les exécutions, la torture, les arrestations arbitraires et la détention font partie des problèmes particuliers qui suscitent des préoccupations, de même que la discrimination, l'expulsion forcée et l'interdiction d'accès aux soins de santé. Les défenseurs des droits de l'homme enquêtent sur les abus et violations de ceux-ci et les dénoncent. Ils accompagnent également les victimes dont les droits ont été bafoués et mènent des actions pour mettre fin à l'impunité. Ils soutiennent aussi une meilleure gouvernance et œuvrent pour la mise en application des traités relatifs à la charte des droits de l'homme et organise des campagnes de sensibilisation.

[3] Ban, K. (2012). Discours d'ouverture de la conférence «*R2P, the Next Decade*» organisée par la *Stanley Foundation* sur la « responsabilité de protéger ». En ligne :
http://www.un.org/apps/news/infocus/sgspeeches/statments_full.asp?statID=1433#. UiuHXxZGwdJ

[4] Plusieurs autres organisations humanitaires et associations civiles travaillent dans différents domaines de la protection. Par exemple, elles fournissent les besoins de première nécessité aux victimes de violences ou militent pour la garantie des droits sociaux et culturels.

[5] Les chercheurs et acteurs sur le terrain la désignent également en utilisant d'autres termes tels que maintien de la paix par des civils non armés (Unarmed Civilian Peacekeeping), présence proactive (Proactive Presence), engagement proactif (Proactive Engagement), et accompagnement protecteur (Protective Accompaniment).

imminentes et de crises qui résultent de ces situations. Elle fait appel à des tiers étrangers[6] pour maintenir la sécurité des nationaux, ou bien ces derniers se protègent entre eux, ou parfois ils apportent une protection à des étrangers. Cette méthode s'inscrit dans un cadre non-violent et non partisan. Cette protection est mise en place sur demande des acteurs locaux. Elle les soutient dans leur travail pour remédier aux sources et conséquences des exactions. L'ICP se base sur le droit international, le principe de l'immunité des civils en temps de guerre et les protections accordées par les traités internationaux (ces sources d'orientation sont discutées plus amplement au Module 2).

Plus spécifiquement, l'ICP est un mélange stratégique de méthodes, de principes, de valeurs et de compétences clés dans l'implication non violente. Des civils formés professionnellement l'appliquent en étroite collaboration avec les acteurs locaux dans le but de prévenir la violence, offrir une protection physique directe aux populations menacées. Ces spécialistes renforcent également les infrastructures de paix régionales. Les intervenants civils de paix (ICPs) travaillent au niveau local avec des individus et des communautés affectés durant des années. Par exemple, ils protègent des personnes qui sont sur le point d'abandonner leurs habitations. Cette présence physique à proximité des populations vulnérables et menacées peut être effectuée en permanence et s'étendre sur plusieurs semaines et même des mois. Les ICPs peuvent également avoir recours à une variété d'autres méthodes telles que contrôle du respect des cessez-le-feu, accompagnement, limiter l'impact des rumeurs et le développement des capacités[7] utiles à la protection des civils. L'intervention civile de paix peut être appliquée à différents stades d'un conflit : avant l'éclatement pour éviter l'escalade ; pendant les affrontements afin de mettre un terme à la violence ou réduire les tensions ; ou encore à la fin pour maintenir les accords et créer un espace sûr pour les efforts de consolidation de la paix.

Il a été estimé qu' « entre 1500 av. J.-C. et 1860 apr. J.-C. pour chaque année sans guerre, il y a eut environ 13 ans de guerre dans le monde ». Pendant cette période, « plus de 8000 traités de paix ont été signés. Chaque document devait rester en vigueur à jamais, mais ils ne durèrent que deux ans en moyenne ! » (Stevens 1989). On peut en tirer une conclusion évidente : ces traités ne garantissaient pas la sécurité. Souvent, ils ne résolvaient pas le conflit et n'abordaient pas les causes sous-jacentes : « "après-guerre" ne veut pas dire "post-conflit". » Dans le meilleur des cas, ces accords offraient un bref moment sans violence. Cette pause donnait alors l'occasion aux parties de s'atteler aux tâches les plus ardues liées à la consolidation de la paix. C'était également le moment pour réfléchir aux causes profondes de la guerre et ancrer la paix.

L'intervention civile de paix s'applique dans une variété de situations conflictuelles[8], notamment là où l'ONU et d'autres organisations locales et internationales ne sont pas présentes pour le moment. La mise en place de cette intervention peut être plus simple que celle de forces armées ou d'agents de protection officiels puisqu'elle ne requiert pas de mandat international. L'ICP soutient les infrastructures de paix aux niveaux infranational et local, car ce sont à ces endroits que les cessez-le-feu ne sont pas toujours efficaces, entrainant ainsi la propagation de la violence et le retour à une situation de guerre. Ces infrastructures emploient aux techniques d'alerte précoce — intervention précoce, de zones exemptes d'armes et d'équipes de protection des femmes. Par ailleurs, l'ICP attribue un rôle particulier à celles-ci en tant que pacificatrices. Elles contribuent également aux efforts de maintien de la paix au niveau le plus inférieur. Dans cette démarche, l'intervention civile de paix renforce ces infrastructures au plus bas échelon et les met en lien avec des acteurs haut placés.

Les intervenants civils de paix (ICPs) travaillent aux côtés ou en collaboration avec les Casques bleus, d'autres

[6] Dans ce cours, le mot « tiers étranger » est employé pour faire référence à un civil de n'importe quelle nationalité et ne se limite pas à la connotation d'« un tiers d'un pays occidental ».

[7] La capacité est l'aptitude que possède un individu, une institution, ou le système au sens large, à assurer ses fonctions efficacement et à réaliser leurs objectifs de développement de manière durable. Le développement des capacités est un long processus dans lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble créent, amorcent, adaptent, et maintiennent les capacités à travers le temps.

[8] Le rapport sur le développement dans le monde de 2011 reconnait plusieurs formes de violence : (1) Conflit local intergroupe ; (2) Conflits politiques « conventionnels » (concours pour le pouvoir étatique ou l'autonomie ou l'indépendance) ; (3) Violence de gang généralisée ; (4) Crime organisé ou trafic accompagné de violence ; (5) Conflits locaux avec liens idéologiques transnationaux (chapitre 1, tableau 1.1). Ce cours se concentre sur les deux premières formes de violence et la cinquième, pour laquelle l'ICP propose une approche qui s'est avérée efficace.

acteurs de paix de l'ONU (armée, police et civils) et des organisations humanitaires dont une partie de leur mission correspond à l'ICP. Là où les équipes de maintien de la paix de l'ONU interviennent, les ICPs peuvent jouer un rôle complémentaire comme renforcer les moyens de protection communautaire. En outre, ces équipes sont également aptes à accompagner ou soutenir les processus de médiation (réalisé par le Département des affaires politiques des Nations Unies ou le Centre pour le dialogue humanitaire [HD Centre]). Ces intervenants effectuent leur travail au niveau local par le biais de discussions continues avec les parties en conflits. Dans ce contexte, les ICPs peuvent également apporter leur contribution dans l'identification des besoins de protection propre à un groupe spécifiquement ciblé tel que les défenseurs des droits de l'homme, par exemple. Ils peuvent également satisfaire ces dits besoins. De plus, même si les communautés dans les zones de conflits se tournent vers les forces armées pour se protéger des attaques à grande échelle, elles préfèrent facilement approcher les ICPs (qui vivent parmi ces communautés) pour faire part du besoin de protection individuelle.

Ainsi on peut se poser la question suivante : comment des civils non armés peuvent-ils prévenir la violence et protéger les populations ? Les spécialistes soulignent que dans des situations de conflits violents, les parties possèdent plusieurs sensibilités, faiblesses et moyens de pression. De ce fait, la présence proactive d'une équipe internationale enclenche de manière tacite ces éléments (Mahony 2006). Naturellement, toute partie dans un différend veut paraitre meilleure que son adversaire. Toute partie a donc plusieurs bonnes raisons d'accorder de l'importance aux parties tierces, surtout lorsque ce sont des étrangers. Premièrement, car leur réputation politique ou personnelle serait en péril ; deuxièmement, parce qu'elle souhaite éviter toutes répercussions, notamment les reproches, les punitions et les sanctions. Enfin, elle pourrait également considérer le poids de partie tierce pour des raisons de croyances morales personnelles (Carriere 2011). Par conséquent, « non armée » ne désigne pas l'absence d'influence ou le manque de défense.

Dans le meilleur des cas, l'ICP applique le concept de non-violence pour dissuader. En effet, les ICPs peuvent convaincre les eventuelles forces assaillantes de limiter leur recours à la violence pour atteindre leurs objectifs. Cette pratique est ancrée dans une longue tradition de non-violence active. Même si les parties au conflit peuvent être réticentes à cesser toutes attaques, elles peuvent tout de même être enclines à réduire les retombées de leurs actes sur les civils. À titre d'exemple, un groupe peut être convaincu de retirer les hôpitaux ou les écoles de ses cibles ou encore d'accepter un cessez-le-feu temporaire afin d'évacuer les personnes vulnérables. Ainsi, de telles concessions résultent souvent d'un long processus qui vise à établir des liens et des relations de confiance avec toutes les parties. Une approche non-violente de la protection et du maintien de la paix encourage également une transition d'une culture de violence à une culture qui favorise la paix. Cela démontre aux communautés touchées qu'il est souvent (mais pas toujours) possible de réduire les exactions sans avoir recours aux armes. Par ailleurs, la non-violence permet aux collectivités de participer réellement au processus de paix et de sécurisation, mais également de prendre en main leur propre destinée. De surcroit, puisque les femmes représentent une part non négligeable de nos ICPs, elles encouragent la participation active des femmes locales dans ce processus.

Un des objectifs principaux de l'ICP est de renforcer les ressources à disposition des civils pour protéger les populations. La citation de Jean-Marie Guéhenno au début de cette introduction rappelle que des moyens civils sont considérés comme essentiels dans le processus de transition d'une situation de guerre à une situation de paix durable. J-M. Guéhenno poursuit en ajoutant que même les pays dévastés par les conflits possèdent certains des atouts manquant pour rétablir la paix. Toutefois, la communauté internationale ne se concentre que sur ce qu'elle peut apporter, au lieu de prêter attention aux réels besoins et moyens de ceux qu'elle sert. Ces observations occupent un point central dans l'ICP.

L'ICP emploie une approche ascendante ou participative afin de protéger les populations et maintenir la paix. Tout d'abord, elle débute par l'écoute des besoins des personnes et l'identification des moyens locaux de pacification. Ensuite, les ICPs veillent à préserver et soutenir ces moyens ainsi que les renforcer là où les acteurs nationaux demandent de l'aide. L'intervention civile de paix vise avant tout à consolider les ressources civiles locales, qui protègent les populations contre des violences. Cette opération a pour but de donner aux acteurs nationaux le contrôle de l'ICP. Toutefois, l'amélioration des moyens ne se limite pas aux formations à l'autonomie. En effet, l'application quotidienne de l'ICP sert d'exemple et de support de cours. Cela permet aux intervenants locaux d'évaluer l'applicabilité de cette méthode dans leur propre contexte. Plus important encore, l'ICP leur donne l'occasion d'être impliqués dans une pratique régulière en plus d'offrir un perfectionnement de leur compétence jusqu'à ce qu'ils s'estiment prêts à lancer leur propre ICP.

Objectifs du cours et participants

Ce cours veut contribuer à la réalisation d'un objectif commun dans le but de protéger les civils et maintenir la paix. Il fournit une introduction au fondement de l'ICP, ses principes, ses méthodes et les compétences qu'elle recquiert. Le manuel offre également un aperçu de la pratique de l'intervention civile de paix.

Le public principal visé par ce cours est constitué des membres de direction et du personnel des organisations d'aide humanitaire qui sont déployés dans les zones de conflits. Ces organisations souhaitent également renforcer leur capacité à protéger les populations qu'ils assistent ainsi que leurs employés. Les groupes et personnes voulant participer aux ICP sur le terrain représentent un second public. Finalement, le cours s'adresse, de manière plus large, aux équipes civiles, militaires ou policières qui travaillent dans des environnements conflictuels ou post-conflictuel (dans le cadre d'opération de l'ONU ou autre). Ce manuel leur permet de se forger une opinion sur les principes et les méthodes de l'ICP et les compétences qu'elle requiert.

À la fin de ce cours, les participants seront capables de :

- Rappeler les principes clés et les moyens et techniques relatifs à l'ICP ;
- Citer les méthodes d'ICP et les compétences requises ;
- Résumer les étapes importantes de préparation à l'entrée dans une communauté ;
- Donner un aperçu des actions principales à entreprendre lors de l'arrivée dans une communauté et au moment du retrait.

Le cours est composé de cinq modules à compléter au bout de six semaines. Pour réussir, le participant doit terminer avec succès les tâches exigées dans les modules. Le tableau suivant résume les sujets, les objectifs d'apprentissage et les activités de chaque module.

Sujets, objectifs d'apprentissage et activités

Module	Sujet	Objectifs d'apprentissage	Activités
Module 1	Introduction à l'Intervention civile de paix (ICP)	•Définir l'ICP et son vocabulaire •Situer l'ICP dans l'histoire et la pratique de la non-violence et du maintien de la paix •Décrire les acteurs de l'ICP	**Compétence — Intervention civile de paix :** vous aurez la possibilité d'apporter une réflexion sur les objectifs de la protection, de la non-violence, du maintien de la paix et des partenaires de l'ICP ainsi que des personnes bénéficiaires de celle-ci. [**brève dissertation***] **Compétence — histoire, contexte et usage de l'ICP :** vous aurez la possibilité de réfléchir sur l'histoire et le recours éventuel à l'ICP. [**quiz*, forum de discussion**]
Module 2	ICP : Objectifs, principes et principaux textes de référence	•Décrire les objectifs principaux de l'ICP • Décrire les principes clés de l'ICP •Lister les principaux textes de référence et expliquer leur pertinence par rapport à l'ICP	**Compétence — Principes et fondements de l'ICP** : Vous aurez la possibilité d'utiliser les principes et fondements pour élaborer une réponse à une courte étude de cas et commencerez à travailler en groupe. [**brève dissertation* et travail de groupe/forum de discussion**] **Compétence – encouragement et dissuasion, objectivité :** vous aurez la possibilité d'analyser les différences entre l'encouragement et la dissuasion. Vous serez également amenés à former une réflexion sur les avantages et les défis de l'impartialité. **[quiz*]**
Module 3	ICP : competences et méthodes clés	•Expliquer les compétences et méthodes clés de l'ICP •Appliquer ces méthodes dans des exercices pratiques	**Compétence — méthode de l'ICP et application des compétences** : Vous aurez la possibilité d'approfondir votre compréhension des méthodes et compétences de l'ICP en les appliquant à des

			scénarios spécifiques. [**étude de cas*, quiz*, forum de discussion, jeux de rôle**]
Module 4	ICP en pratique (1) : Préparation et entrée dans une communauté	• Décrire les compétences de base d'un agent de l'ICP • Expliquer les compétences de base de l'ICP • Décrire la façon dont un conflit est analysé dans le cadre de l'ICP •Décrire la mise en application de l'ICP à différentes étapes d'un conflit • Décrire l'impact des conflits violent sur différentes populations vulnérables et sur leur besoin de protection spécifique. Décrire les solutions apportées par l'ICP à ces problématiques.	**ICP** : Cette activité vous prépare à entrer dans une communauté : Comprendre comment appliquer l'ICP aux besoins et à l'analyse du conflit. Utiliser l'ICP dans divers contextes et avec différentes populations. Ce quatrième module vous permet de comprendre les caractéristiques d'un intervenant de paix. Vous découvrirez également la façon d'entreprendre une analyse de conflit dans le cadre d'une ICP. [**quiz*, travail de groupe**] **Compétence — protection des groupes vulnérables** : Vous aurez la possibilité de comprendre plus amplement l'application des méthodes de l'ICP à des fins de protection de groupes vulnérables en analysant des scénarios de vulnérabilités et l'élaboration d'une solution. [**brève dissertation* et forum de discussion**]
Module 5	ICP en pratique (2) : entrée et sortie de la communauté	• Décrire comment le contexte est analysé dans le cadre de l'ICP • Décrire les fondements relatifs à la gestion de la sécurité pendant l'ICP • Décrire une stratégie de sortie • Expliquer comment appliquer les stratégies élémentaires de l'ICP à des exemples spécifiques de différents conflits et types de population •Expliquer les principaux dilemmes de l'ICP	**Compétence — application de l'ICP sur le terrain/objectif d'apprentissage :** Dans ce module, vous acquerrez une compréhension globale de l'aspect pratique de l'ICP sur le terrain. Vous développerez les méthodes pour se retirer d'une communauté. [**analyse de scénarios*, travail de groupe, forum de discussion**]

* Activités notées

Renforcer les moyens civils afin de protéger les populations : Un cours introductif

MODULE 1 |
INTRODUCTION À L'INTERVENTION CIVILE DE PAIX

Table des matières

INTRODUCTION À L'INTERVENTION CIVILE DE PAIX **10**
Présentation et objectifs d'apprentissage *10*
Introduction à l'ICP *11*
Comprendre la nécessité de protéger les civils et réduire les actes de violence 11
Principales caractéristiques de l'ICP 12
Définition de termes *18*
Les composantes de l'ICP *24*
ICP, non-violence et maintien de la paix *25*
Non-violence 26
Maintien de la paix 27
ICP: Lier le maintien de la paix à la non-violence 28
Les acteurs de l'ICP *31*
Les organisations qui pratiquent l'ICP 31
Populations bénéficiaires 33
Sollicitation des organisations et des civils 34
Partenaires locaux 34
Résumé des messages principaux *35*
Exemple d'exercices *36*
Bibliographie *38*

Présentation et objectifs d'apprentissage

> *Les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas les seuls intervenants en matière de protection sur le terrain. Qui plus est, elles ne sont pas toujours déployées dans des situations où les civils sont exposés à de grands risques. L'Organisation et d'autres organismes à vocation humanitaire, dont le Comité international de la Croix-Rouge et diverses organisations non gouvernementales, exercent de longue date un rôle crucial dans l'action menée pour renforcer la protection des civils dans les conflits armés, notamment là où il n'y a pas d'opération de maintien de la paix.*
>
> Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, Conseil de sécurité, 2012, paragraphe 52

Depuis le siècle passé, la nature de la guerre a grandement changé. En effet, de plus en plus de personnes civiles sont visées. Par conséquent, le besoin de protection des populations s'est multiplié. Les opérations multidimensionnelles[9] de maintien de la paix satisfont ce besoin en l'incluant dans leur mandat, alors que plusieurs organisations humanitaires ont incorporé la protection des civils dans leur programme d'assistance. Cependant, il existe de nombreuses situations de guerre et de conflit où les missions de paix ne sont pas déployées et le gouvernement ne peut pas ou n'est pas enclin à fournir cette protection à toutes les personnes. Et même si des organisations d'aide humanitaire travaillent dans ces zones, elles proposent rarement une protection physique directe aux individus menacés. De fait, cela est souvent considéré comme le rôle de la police ou de l'armée, quoiqu'un nombre croissant de civils s'organise pour effectuer cette tâche.

L'intervention civile de paix (ICP) a été créée dans le but de répondre à plusieurs de ces préoccupations. Ainsi, des civils professionnellement formés et coordonnés appliquent l'ICP dans un environnement de conflits, de menace imminente et en situation post conflit. Au lieu d'utiliser des armes, ils font appel à une combinaison de stratégies de la non-violence. Cette combinaison a pour but d'agir en prévention, de défendre les civils menacés et de renforcer les capacités des mécanismes de paix locaux, et ce, afin d'intervenir à différents échelons lors de conflits violents. En fonction de l'approche organisationnelle et du contexte, le concept et la pratique de l'ICP sont manifestement efficaces, même si les organisations engagées sur place utilisent des méthodes différentes (Beckman, 2013 ; Cure Violence, s.d. ; Gunduz et Torralba, 2014 ; Mahony et al., 1997 ; PBI, 2009 ; Schweitzer, 2012). Toutefois, elle est probablement la méthode la moins bien comprise et la moins reconnue parmi les différents rôles, stratégies et moyens que les organisations de la société civile peuvent apporter au processus de paix. Pourtant, elle reflète un changement profond qui s'opère en matière de discours et de réponse internationale au conflit : d'une préoccupation exclusive pour la sécurité nationale, on passe à une sécurité nationale et humaine ; de la défense de l'État à une protection des civils et d'un usage de la violence à une réduction de celle-ci (Schweizer et al. 2010, p.17). En bref, il s'agit de civils qui en protègent d'autres !

Le premier module commence avec une introduction à l'ICP, suivi de certaines définitions pertinentes dans le cadre de l'ICP. Ensuite, il présente un diagramme qui définit les composantes de l'intervention civile de paix et explique les types de travaux considérés comme tels. Le module offre un aperçu de deux traditions à l'origine de l'ICP, à savoir la non-violence et le maintien de la paix conventionnel. Enfin, il se termine par une présentation des différents acteurs de l'ICP.

CADRE 1| **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

À la fin du présent module, les participants seront capables de :

- Définir l'ICP et les termes qui lui sont liés ;
- Positionner l'ICP par rapport aux traditions et pratiques de la non-violence et du maintien de la paix ;
- Identifier et décrire les acteurs de l'ICP.

[9] Celles-ci combinent l'armée, l'administration civile (dont la surveillance de l'organisation des élections et du respect des droits de l'homme) et le savoir-faire humanitaire, accompagné de négociations politiques et de médiation.

Introduction à l'ICP

1.1.1 |

Comprendre le besoin de protéger les civils et de réduire les actes de violence

L'Intervention civile de paix veut réduire les exactions et fournir une protection physique directe en situation de violence imminente ou active et d'après-crise. La compréhension du besoin (de protection) constitue un prérequis pour appréhender l'objectif de l'ICP. La guerre est une des activités humaines les plus destructrices. Au XIXe siècle, il était commun que l'armée d'un pays développé se livre à des affrontements avec les forces de l'ennemi (mais pas les ennemis civils). La Bataille de Gettysburg qui a eu lieu en 1863 durant la guerre de Sécession, est généralement admise comme la plus sanglante jamais connue dans l'hémisphère ouest. Pourtant, cinquante et un mille combattants ont perdu la vie contre un civil seulement. L'immunité des personnes civiles était un principe important dans la pratique martiale de la plupart des puissances européenne. Cette protection est un acquis des conventions internationales (Primoratz, 2010, pp.1-2).

Toutefois, la nature des conflits violents a énormément changé depuis le siècle passé. En effet, les armes modernes, en particulier les armes légères constituent un facteur clé dans l'augmentation massive du nombre de civils tués pendant les guerres et les conflits. De plus, durant le XXe siècle, un changement de types de litiges a amené la violence au sein même des communautés, on est passé d'un différend entre États à des combats à l'intérieur d'un seul pays. Dans les guerres contemporaines, les lieux publics sont devenus des champs de bataille. Bien que des débats persistent quant aux statistiques précises, on suppose que le taux de victimes civiles comparé à celui des combattants a augmenté de manière significative depuis le début du XXe siècle (Rupesinghe, 1998). Dans de nombreux confits impliquant les forces armées d'un gouvernement et des groupes rebelles, les populations sont piégées entre les deux factions. Parfois, elles sont prises pour cible ou servent de boucliers humains. Même les équipes d'aide humanitaire qui portent secours aux survivants de guerre ne sont pas à l'abri d'une attaque intentionnelle ou non.

> *Avec la hausse spectaculaire du déplacement forcé en 2013 et la longueur effrayante de la période de déplacement qui est de 17 ans en moyenne, tout indique que la réponse et la gestion de ce problème sont inadaptées.*
> Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), UNHCR, 2014

Malgré que les conflits violents touchent toute la population civile, ce sont les femmes, les enfants, les handicapés, les apatrides et les personnes déplacées qui font partie des plus vulnérables.[10] De même, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres sont aussi victimes de discriminations et violences sur la base de leur orientation et identification sexuelles, mais ces cas restent numériquement bien inférieurs. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) estimait le nombre global de personnes déplacées de force à 45,2 millions d'individus à la fin de 2012, soit le chiffre le plus important en près de 20 ans (UNHCR s.d.). L'accès aux premières nécessités pour les déplacés internes est souvent compliqué. Dans la majorité des cas, ces personnes sont victimes d'abus et d'exploitations. Les femmes et les enfants encourent de grands dangers, dont des viols, des humiliations sexuelles et d'autres formes de violence. De plus, beaucoup de mineurs sont séparés de leur famille dans des situations d'urgence. Parfois, ils sont enlevés et forcés à combattre, à espionner, ou encore ils servent de messagers ou d'esclaves sexuels. En outre, avant et après un conflit, les femmes et les enfants sont particulièrement exposés aux risques d'explosions de mines et autres engins (explosifs)[11].

Les personnes dans des pays touchés par des violences éprouvent des difficultés à s'attaquer aux sources du problème, à promouvoir la réconciliation et atteindre les objectifs de développement. Un lien évident a été démontré entre la violence meurtrière et l'incapacité à accomplir les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Par exemple, les pays fragiles touchés par un conflit n'achèveront pas la majorité des OMD. Et même lorsqu'ils réalisent quelques progrès, ceux-ci peuvent être freinés lors d'un retour des violences (Banque Mondiale, 2013 ; Nations Unies, 2013). En 2015, plus de 50 % de la population qui vit dans une extrême pauvreté résidera aux endroits où des conflits et violences chroniques sévissent (Nations Unies, s.d.). En même temps, les OMD prévoient peu de mesure pour les plus vulnérables puisqu'ils « n'abordent pas l'effet dévastateur

[10] Même si trier les populations vulnérables par catégories offre une intervention de protection plus appropriée, ces catégories ne devraient pas être considérées comme absolues.
[11] Extrait de http://www.un.org/en/globalissues/demining/

des conflits et des actes de violence sur le développement » (Nations Unies, 2013). Actuellement (mi-2014), l'ONU étudie la possibilité d'inclure explicitement la réduction de la violence dans les objectifs de développement durable (ODD) pour l'après 2015.

Les raisons, qui rendent la protection des civils nécessaire sont variées et non uniquement liées aux conflits armés. La nécessité de les protéger peut également survenir lors des situations suivantes :

- Environnement post conflit : où le manque de respect effectif de l'état de droit entraine des abus et des violations ;
- Catastrophe naturelle : les dangers de la nature combinés à la pauvreté et à la vulnérabilité sociale représentent un grave risque pour les personnes ;
- Famine : lors de sécheresse, discrimination, mauvaise gestion politique, et/ou la privation délibérée de nourriture cause de sérieux risques ;
- Conflits sociaux prolongés : où la discrimination, la violence, l'exploitation et l'appauvrissement sont des risques constants (Slim & Bonwick, 2005).

Bien qu'il soit évident que les besoins de protection de tout civil devraient être satisfaits, l'objet de ce cours se limite à la pratique de l'ICP. Cette intervention a pour but de fournir une protection physique directe aux populations menacées dans des zones de conflits politiques violents.[12]

Lecture recommandée :

Ferris, E. (2011). *The Politics of Protection: the Limits of Humanitarian Action,* chapitre 10. Washington DC: Brookings Institution Press.

1.1.2 | Principales caractéristiques de l'ICP

Qu'est-ce l'ICP?

L'ICP consiste à déployer des civils non armés avant, pendant et après un conflit afin de prévenir ou réduire la violence, de fournir une protection physique directe et construire ou renforcer les infrastructures de paix locales[13]. L'intervention vise à créer un environnement plus sûr pour que les populations subviennent à leurs propres besoins, résolvent leurs conflits, et protègent les groupes et individus vulnérables parmi eux. Cet environnement est formé à partir d'une combinaison de méthodes, principes, valeurs et compétences clés dans l'engagement non violent. Les organisations appliquent l'ICP différemment et peuvent laisser de côté certaines des techniques reprises dans la Figure 1 ci-après ou employer d'autres démarches non citées. Par ailleurs, les chercheurs et les intervenants sur le terrain ont utilisé différents termes pour décrire la théorie et la pratique de l'ICP. Parmi lesquels on retrouve notamment « maintien de la paix par des civils non armés » (*Unarmed Civilian Peacekeeping*), « présence proactive » (*Proactive Presence*), « engagement proactif » (*Proactive Engagement*), et « accompagnement protecteur » (*Protective Accompaniment*). Dans ce cours, nous utiliserons « intervention civile de paix » (ICP). Même s'il peut y avoir certaines nuances subtiles entre les théories sur lesquelles ces termes se fondent, les pratiques sont essentiellement très similaires.

Les quatre méthodes principales de l'ICP sont l'engagement proactif, l'observation, la construction de relations et le développement des capacités. Chacune d'elles possède un certain nombre d'applications. On y retrouve notamment la présence proactive, l'accompagnement protecteur, l'interposition, la surveillance du cessez-le-feu, le contrôle des rumeurs, le principe d'alerte précoce - intervention précoce, la construction de relations de confiance, le dialogue multidimensionnel, la formation et le support des infrastructures locales d'ICP.

[12] Le Heidelberg Institute for International Conflict Research (institut Heildelberg pour la recherche en conflit international) définit un conflit politique comme une différence de position par rapport à des valeurs relatives à la société (l'objet du conflit) entre au moins deux protagonistes déterminants et directement impliqués. Cette différence de position est appliquée par le biais de mesures de conflit observables et interdépendantes qui se situent en dehors du cadre des procédures réglementaires établies et menace le fonctionnement central d'un État ou de l'ordre international, ou qui en a l'intention. (2014). Il comprend un conflit à propos d'un territoire, une sécession, une décolonisation, une autonomie, un système/une idéologie, une puissance nationale, une prédominance régionale, une puissance internationale et de ressources.

13Il existe plusieurs définitions de l'ICP. Voir Annexe 1, glossaire.

Généralement, ses méthodes et applications sont employées dans une interaction dynamique, ainsi elles se renforcent et se complètent. Elles sont aussi sélectionnées conformément aux besoins spécifiques de la population identifiée, du type de litige, du contexte, du mandat et des moyens dont dispose l'organisation engagée. De cette façon, l'ICP peut mettre en avant plusieurs techniques et pratiques variées dans des situations distinctes et à différentes étapes du conflit.

C'est l'application de ces méthodes, par le biais des principes clés (non-violence, impartialité), d'importants textes de référence (droit international humanitaire, la législation relative aux droits de l'homme…) et des compétences fondamentales qui caractérisent l'ICP (figure 1). Les intervenants civils de protection (ICPs) ne sont jamais armés et travaillent en tant que tierce partie objective. Les organisations telles que Brigades de paix internationales (PBI), Witness for Peace, Meta Peace Team et Nonviolent Peaceforce ont été les pionnières de la mise en place d'une méthodologie de l'ICP.

> *PBI nous rend courageux, ce qui est très important dans notre travail. Parfois, nous devons nous déplacer dans des endroits dangereux et la présence des équipes de PBI garantit la sécurité durant nos trajets. Ils nous aident à créer une voie de passage afin que l'on puisse accomplir notre tâche de défense des personnes sans crainte. [Notre traduction]*
>
> Afridal, Directeur de LBH Banda Aceh, un institut d'assistance juridique, au sujet de l'accompagnement protecteur fourni par Brigades de paix internationale (PBI)

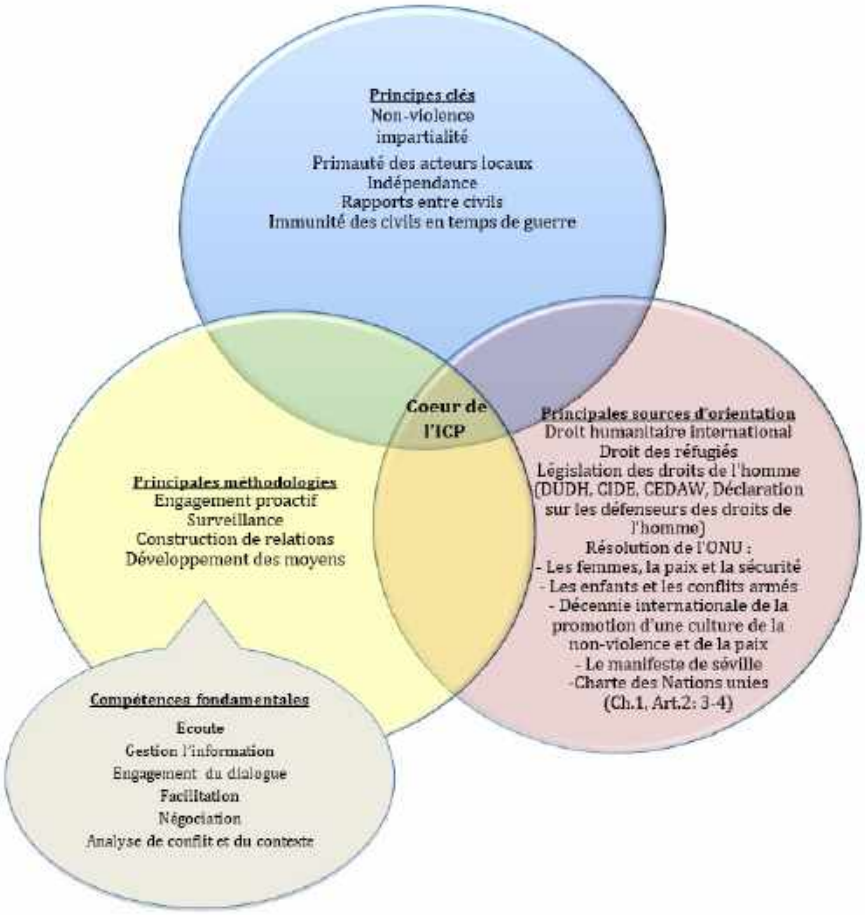

Figure 1: L'ICP est une combinaison stratégique des méthodes, des principes, des valeurs et des compétences essentiels de l'engagement non violent. Ensemble, ils constituent l'essence même de l'ICP. Il est représenté ci-dessus sous forme de diagramme de Venn, car il rassemble les pratiques de plusieurs organisations qui appliquent l'ICP d'une façon ou d'une autre. Ces organisations peuvent utiliser une partie ou l'entièreté des méthodes et principes mentionnés. Certaines s'y réfèrent en employant d'autres termes.

Les différentes applications des méthodes de l'ICP combinent certains éléments sélectionnés dans les opérations

de paix de l'ONU et les travaux humanitaires. Ces méthodes peuvent être appelées : action préventive (*responsive action*), mesures correctives (*remedial action*) et action constructive (*environment-building actions*) (voir figure 2) (Caverzacio, 2001). Toutefois, l'ICP se concentre principalement sur l'action préventive.

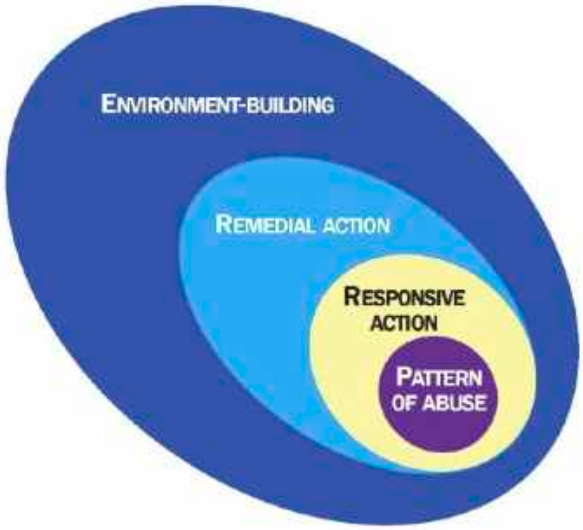

Figure 2: Les différentes applications des méthodes de l'ICP peuvent être appelées: action protectrice et préventive (*responsive action*), mesures correctives (*remedial action*) et action constructive (*environment-building actions*) (Source: Inter-Agency Standing Committee (2002) Growing the Sheltering Tree: Protecting Rights through Humanitarian Action, Programmes and Practices Gathered from the Field, page 115.)

L'action préventive est entreprise en rapport avec un cycle de violence soit émergeant soit établi. Son objectif vise à prévenir la récurrence d'actes violents, mettre fin à ceux-ci et/ou mitiger leurs effets immédiats.
Exemples :

- Fournir une présence et un accompagnement protecteur visible pour les civils vulnérables. Les ICPs accompagnent les défenseurs des droits de l'homme menacés lorsqu'ils documentent les abus et les violations. Ils peuvent également être physiquement présents dans les demeures ou sur le lieu de travail des personnes en danger. Les équipes peuvent être amenées à surveiller les rassemblements publics afin d'empêcher les abus de force ;
- Créer un environnement sûr, des zones exemptes d'armes et des zones de paix ou placer temporairement des civils victimes de menaces sérieuses dans des « maisons sécurisées » jusqu'à ce que le danger soit écarté.
- Réunir des parties en conflit dans des lieux sûrs et neutres et/ou renforcer les capacités des médiateurs à réguler les différends en accompagnant le processus de réconciliation par leur présence et implication ;
- Fournir un contrôle des rumeurs et la surveillance du respect des cessez-le-feu afin de réduire les tensions et améliorer la progression du processus vers un accord de paix ;
- Appuyer les normes internationales et faciliter l'engagement des parties assaillantes à mettre fin aux attaques envers les civils, les femmes, les enfants, les handicapés, les expatriés, les hôpitaux, les centres de santé, les écoles et les lieux de culte.

Les actions correctives tentent d'aider les personnes à retrouver leur dignité et leur assurer des conditions de vie appropriées après des violences. Elles comprennent généralement la réhabilitation, la restitution, des compensations et des réparations. Ces actions s'effectuent sur le long terme et ont pour but d'aider les survivants à vivre avec des séquelles.

Dans le contexte de l'ICP, les mesures correctives incluent :

- Faciliter l'accès à la justice et aux autres services pour les survivants (les accompagner à l'hôpital ou chez

les autorités pour signaler un abus) ;
- Faciliter la prise de contact avec les acteurs internationaux tels que les rapporteurs spéciaux de l'ONU ;
- Répandre l'information et diriger les survivants de violences vers les organismes pour assurer une assistance appropriée et opportune ;
- Rechercher les enfants enlevés, non accompagnés ou perdus et les réunir avec leur famille ou leur tuteur légal.

L'action constructive fait référence à un processus plus structurel qui a pour but de créer et/ou consolider un environnement propice pour le respect des droits individuels et des groupes. Par exemple :

- Organiser des réunions de sécurité communautaire ou des groupes de travail avec les membres de la population. Ces rencontres viseront à sensibiliser, partager des informations à propos de la sécurité et mettre en place des stratégies de protection ;
- Renforcer ou créer des équipes de protection des femmes et développer leurs capacités ;
- Renforcer et soutenir les systèmes d'alerte précoce - intervention précoce et les mécanismes de surveillance des cessez-le-feu au niveau des communautés ;
- Soutenir les garants des droits[14] publiques et préconiser des mécanismes de protection supplémentaires là où ils sont nécessaires (poste de police, tribunaux, etc.) ;
- Créer des cadres de dialogue interactif en partenariat avec les acteurs locaux afin de connecter les structures de paix locales avec les processus de paix de plus haut niveau.

Généralement, ces actions font partie intégrante des opérations de paix de l'ONU. Mais comme la citation d'introduction de Ban Ki-moon le précise : les missions de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, aujourd'hui appelées « opérations de paix », ne sont pas toujours déployées dans les nombreux endroits où les conflits menacent gravement les civils.

COMMENT FONCTIONNE L'ICP ?

> *Des acteurs armés dans les deux camps ont confirmé que la présence d'une partie tierce qui « les surveille », en l'occurrence NP [Nonviolent Peaceforce], a contribué à tempérer leur ardeur.*
>
> Gündüz & Torralba, 2014, p. 12

La question suivante peut se poser : comment des civils non armés pourraient réduire la violence et protéger les populations ? Pour atteindre leurs objectifs, plutôt que de compter sur la menace des forces armées, les ICPs ont recours à la présence et la visibilité ainsi qu'à leurs réseaux de relations. L'approbation de la communauté, l'engagement positif et, dans certains cas, la dénonciation des conséquences négatives sont également des méthodes employées. Lors de graves conflits, L'élaboration de comportements non violents offrent de nouvelles opportunités pour les acteurs locaux, par rapport à la recherche de solutions de substitutions aux différentes façons de faire face à un conflit. De plus, il est important de souligner l'attrait physiologique envers une telle attitude non violente[15]. Les normes sociales dictent une grande partie des comportements et les personnes préfèrent coopérer tant que les autres font leur part du travail[16].

> *Les interventions temporaires peuvent avoir un impact important de longue durée sur une communauté, en changeant un modèle d'interaction sociale, dans lequel il existe un arrangement minimal qui*

[14] En ratifiant un traité ou une convention de l'ONU en rapport aux droits de l'homme, l'État (en tant que principal garant des droits) défend ces droits, c'est-à-dire qu'il est obligé de respecter, protéger et d'appliquer les droits des personnes. Les garants des droits autres que l'État (alias les autorités morales) sont les parents, les enseignants, les chefs d'établissement scolaire, les administrateurs, les ONG, etc.

[15] Des recherches scientifiques sur les neurones miroirs ont démontré le pouvoir physiologique de la modélisation (Metta Center, s.d.). Vous trouverez quelques exemples sur le sujet dans les études de cas qui suivent.

[16] Rapport sur le Développement dans le Monde 2015 : Pensée, Société et Comportement, Banque mondiale, Washington, DC, 2015.

se renforce lui-même (à savoir une « stagnation ») en un arrangement qui promeut le bien-être d'une meilleure façon et devient autonome.

Rapport sur le Développement dans le Monde 2015 : Pensée, Société et Comportement*

L'ICP est bien plus proactive que la présence et l'observation. L'efficacité de l'intervention civile de paix provient essentiellement de la coordination, la communication et l'engagement avec les principaux acteurs armés et la création de relations à multiples niveaux. La coordination et la communication actives avec les personnes et parties concernées à différents échelons de la société ouvrent des voies de dialogue. Elles améliorent également les moyens des infrastructures de paix locales pour répondre aux occurrences de violences et assurer la protection des civils. En outre, la coordination et la communication actives augmentent les chances que les ICPs soient acceptés par les acteurs et renforcent la sécurité des intervenants sur le terrain.

Dans les situations de conflits violents, les parties possèdent plusieurs sensibilités, faiblesses et moyens de pression. De ce fait, la présence proactive d'une équipe internationale stimule de manière tacite ces faiblesses (Mahony 2006). Naturellement, toute partie dans un différend veut paraitre meilleure que son adversaire. Elle a donc plusieurs bonnes raisons d'accorder de l'importance aux parties tierces, surtout lorsque ce sont des étrangers. Premièrement, car leur réputation politique ou personnelle serait en péril ; deuxièmement, parce qu'elle souhaite éviter toutes répercussions, notamment les reproches, les punitions et les sanctions. Enfin, elle pourrait également considérer le poids d'une partie tierce pour des considérations morales personnelles[17]. Par conséquent, « non armée » ne signifie pas sans influence ni sans défense (Carriere, 2011).

Les assaillants peuvent subir des conséquences négatives : répercussion sur le statut international, menaces implicites de comparution devant la Cour pénale internationale, perte de l'aide extérieur, de soutien politique et du tourisme, etc. Dans la plupart des conflits violents, les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme ont rarement lieu en présence d'acteurs extérieurs[18]. Les étrangers jouent un rôle vital dans la mise en place d'une protection impartiale et la démonstration de solidarité. Plus subtile, mais tout de même importante, une partie tierce change la dynamique de tout conflit d'un point de vue psychologique. Ce témoin augmente les risques que les attaquants présumés soient pénalisés pour leurs actes.

Même si les moyens de pression et de dissuasion sont nécessaires dans certaines circonstances, la stratégie de prédilection des ICPs est le concept de soft power pour dissuader[19]. Les équipes d'intervenants convaincront les assaillants potentiels d'arriver à leur fin sans avoir recours à la violence. Cette pratique est ancrée dans une longue tradition de non-violence active. Même si les parties au conflit peuvent être réticentes à cesser toutes attaques, elles peuvent quand même être enclines à réduire les retombées de leurs actes sur les civils. À titre d'exemple, un groupe peut être convaincu de cesser d'attaquer les hôpitaux ou les écoles ou encore d'accepter un cessez-le-feu temporaire afin d'évacuer les personnes âgées et malades. Ainsi, de telles concessions résultent souvent d'un long processus qui vise à établir des liens et des relations de confiance avec toutes les parties. Une approche non violente de la protection et du maintien de la paix encourage également une transition d'une culture de violence à une culture de non-violence et de paix. Cela démontre aux communautés touchées qu'il est souvent (mais pas toujours) possible de réduire les exactions sans avoir recours aux armes. En outre, la non-violence permet aux collectivités de participer effectivement au processus de paix et de sécurisation, mais également de prendre en main leur propre destinée.

---

* Cette traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de la traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir (NDT).

[17] Carriere, R. (2011). "Another Peacekeeping" is Possible. *Kosmos: Creating the New Civilization for the Common Good*, (The Changing Nature of Human Security). En ligne : http://www.kosmosjournal.org/articles/another-peacekeeping-is-possible

[18] Il existe des exceptions. Par exemple, à certains endroits en Irak ou Afghanistan, la présence d'expatriés augmente les risques de sécurité pour les acteurs locaux.

[19] Le recours aux moyens de pression s'opère souvent de manière indirecte par le biais de parties tierces telles que les ambassades ou les organisations de défense des droits de l'homme, qui n'ont pas forcément une équipe sur le terrain, du moins, pas de cadres supérieurs.

CADRE 2| **ÉTUDE DE CAS: COLLABOPRATION ENTRE ICPs ET CASQUES BLEUS DANS LA RÉGION DE JONGLEI AU SOUDAN DU SUD** [https://data.unhcr.org/SouthSudan/download.php?id=37]

Dans le sud de l'état de Jonglei, des membres d'une communauté ont fait part aux ICPs déployés par Nonviolent Peaceforce (NP) de leurs craintes par rapport à la sécurité dans certaines zones devenues dangereuses. NP a ainsi facilité le dialogue entre cette communauté et les Casques bleus afin de remédier aux problèmes de protection. Ce dialogue a également mené à une réunion de sécurité communautaire composée seulement de femmes, qui ont eu l'occasion d'exprimer pour la première fois leurs inquiétudes sur le sujet et leur besoin de protection aux Casques bleus sans intermédiaires.

Pour répondre aux craintes sécuritaires de la communauté, NP a collaboré avec les Casques bleus sur le terrain, l'UNPOL et les services de la police nationale afin de mettre en place un système de patrouilles communes dans certaines zones. Les agents de l'UNPOL, des Casques bleus et les intervenants de NP se relayaient durant la journée pour effectuer des rondes aux endroits où des actes de violence avaient été commis. Une chaine téléphonique a également été créée et répartie entre les acteurs principaux de la zone.

À Kandako, près d'un point d'eau, les femmes étaient victimes de violences sexuelles perpétrées par des soldats peu disciplinés. Elles rapportaient entre 18 à 20 viols par mois. Elles ont exprimé le manque de sécurité lorsqu'elles allaient puiser l'eau. En raison de la nature sensible du sujet, ces incidents n'ont pas été immédiatement révélés de manière publique. NP s'est alors entretenue avec les Casques bleus pour expliquer la situation. À la suite de quoi, ces agents de l'ONU ont déclaré qu'eux aussi collecteraient l'eau à ce puits-là; c'était une façon d'augmenter leur présence. Après six à huit semaines de patrouilles, le nombre de viols signalés par mois avait chuté de dix-huit à zéro. Les soldats ont adressé leur commentaire à NP, confessant : «*Nous savons pourquoi vous êtes là.*» Ils étaient légèrement frustrés, mais ils sont passés à autre chose et ils n'ennuyaient plus les femmes.

Un membre de l'équipe de Nonviolent Peaceforce raconte : «*Nos patrouilles à Kandako étaient l'une des activités les plus efficaces que nous ayons effectuées. Non seulement les civils se sentaient plus en sécurité, mais ils l'étaient également dans les faits. Nous avons commencé ces rondes en mars 2012, une semaine après le décès d'un civil dans la région. Durant les 8 mois d'opération, aucun civil n'a été tué. En octobre 2012, deux jours après l'évacuation forcée de NP qui se trouvait dans le comté de Pibor, trois personnes ont été touchées par balles et une d'entre elles a perdu la vie.*»

SOURCE: Nonviolent Peaceforce South Sudan (2013)

> *D'après mon expérience, cette méthode de coopération avec même le pire des agresseurs peut engendrer des résultats inattendus : vous laissez le choix à un homme entre résoudre un problème calmement, entre vous, en vous basant sur un accord informel ; ou alors, le mettre dans l'embarras et en référer à son supérieur. Dans le premier cas, (en plus de démêler la situation, vous créez une relation de confiance avec cet homme. Il devient un allié qui ne vous considère pas comme l'ennemi ; vous êtes à présent une personne qui peut s'avérer utile dans d'autres circonstances à venir. [Notre traduction]*
>
> Responsable de protection pour le CICR (Mahony 2006, p.50)

<u>Tâches :</u>

À visionner :

- Lazaro, F. (2012.) *On Mindanao, Protecting Civilians in a Combat Zone with Eyes and Notepad,* PBS Newshour
- Deterring violence in emergencies, Jonglei, South Sudan [20] https://docs.google.com/file/d/0B6xXWyhAU8biM1VnNjJxc0lZU0k/edit

À lire:

- Wallis, T. (2010). Civilian Peacekeeping : A barely tapped resource. Chapitre 2 https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/publications/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf

[20] Cette présentation vidéo apporte des informations complémentaires à l'étude de cas proposée dans le cadre 2

- Shah, K. (2013). *Diary of a Peacekeeper*. Page 5 of this document: http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/newsletters/2013/fn2013winter.pdf
- Schweitzer, C. (ed.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource.* Belm-Vehrte, Germany: Sozio Publishing. http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf

1.2|

Définition de termes

NON ARMÉ

Non armé signifie ne pas être équipé ou en possession d'armes (Oxford, s.d)*. Dans le contexte de l'ICP, cela veut dire que les organisations et les agences qui l'appliquent ne sont pas munies d'armes ou n'en utilisent pas pour protéger les civils ou leur propre personnel. Cette attitude montre à toutes les parties que les ICPs ne sont pas impliqués dans le conflit et ne représentent pas une menace. En outre, les intervenants civils de paix sont moins visés que les personnes armées et ils sont susceptibles d'obtenir l'accès à des endroits où les forces armées ne seraient pas les bienvenues.

Même si les organisations et les agences appliquant l'ICP évitent de faire appel aux forces armées, leur approche avec les acteurs locaux qui utilisent des armes varie. En effet, elle dépend du contexte local, la nature du conflit et le mandat octroyé. Plusieurs de ces institutions ne fournissent pas de service de protection aux individus et groupes en possession d'armes. Dans certains cas, elles n'assistent pas du tout ces acteurs, même pour le développement des moyens de sécurité. Toutefois, des zones d'ombre subsistent, en particulier dans les milieux ruraux. À ces endroits, la distinction entre un homme armé ou non est plus difficile à établir. Les armes traditionnelles (machettes, harpons…) jouent un rôle prééminent dans le quotidien (couper l'herbe, pêcher, etc.) De plus, certaines personnes peuvent paraitre inoffensives et être secrètement membres d'une milice armée, par exemple.

PERSONNE CIVILE

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) définit les civils comme les personnes qui ne font pas partie des combattants (les membres des forces militaires ou paramilitaires) ou ne sont pas associées à un groupe armé impliqué dans un conflit. Le CICR exclut de cette acception tout civil prenant part à une révolte de masse[21]. Un combattant, quant à lui, est défini comme une personne qui participe de manière active aux hostilités et il est susceptible de porter atteinte à la vie des autres. Cette personne est alors perçue comme une cible légitime de l'armée. Elle peut également être membre des forces armées (à l'exception du personnel médical et ministère religieux), ou d'un groupe violent. Selon le droit humanitaire international, les forces militaires sont soumises au système disciplinaire interne, qui doit faire appliquer le respect des règles du droit international relatif aux conflits armés.

L'ICP est donc réalisée *par* des civils *pour* des civils. Dans son fondement et dès le départ, l'intervention est un partenariat entre les équipes et la société civile locale (même si, au fil du temps, d'autres collaborations peuvent être mise en place avec les gouvernements locaux, les responsables de la sécurité, les organisations humanitaires). Ce partenariat comprend une invitation de la part des organisations civiles locales (principalement des ONG) à apporter une présence physique dans leur pays et au sein de communautés spécifiques dans ce même pays. Cet accord de civil à civil provient d'une solidarité mondiale entre des personnes, dont certaines ont connu des violences similaires à d'autres endroits. Par ailleurs, il réduit l'importance du rôle d'uniques protecteurs et gestionnaires de la sécurité que prennent les parties aux conflits armés. Enfin, cette collaboration encourage les figures prééminentes de la société civile et des organisations à augmenter leur charge dans la création, le maintien et la consolidation de la paix.

---

* Traduction non officielle (NDT)

[21] CICR, *Guide Interpretatif sur la notion de participation directe aux hostilités*, p.22 https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0990.pdf

Bien que cette définition semble être claire, elle entraine parfois des ambiguïtés pour les équipes qui l'appliquent sur le terrain. Dans les zones de conflits prolongés, une grande proportion de la société a été ou est toujours associée d'une certaine manière avec les groupes armés. Cette partie-là ne porte pas forcément d'armes, mais elle aide ces groupes. À titre d'exemple, les membres des organisations civiles locales peuvent être employés par les bandes armées, car le travail avec une ONG ne rapporte pas le même salaire ; ou le prêtre d'un village peut servir d'inspecteur de police dans le village voisin. (Pour plus d'information sur l'immunité des civils, voir module 2).

PROTECTION

Le Comité permanent inter-organisations (IASC – sigle anglais de Inter-Agency Standing Committee) définit la protection comme un concept qui inclut toutes les activités visant à assurer que les personnes bénéficient du respect intégral de leurs droits, comme le prévoient la lettre et l'esprit des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés[22]. La protection comprend la création d'un environnement propice au respect de l'être humain, la prévention et la réduction des conséquences directes d'un schéma spécifique d'abus ainsi que le retour à des conditions de vie respectant la dignité. Cette protection s'opère par le biais de réparation, restitution et réhabilitation. Il s'agit d'une définition très vague qui désigne presque tout effort pour améliorer l'accès aux droits dans n'importe quelle situation. Elle permet une approche globale de la protection, qui comprend l'accès aux soins de santé, la libre circulation et la reconnaissance de la dignité. Grâce à cette définition, les équipes humanitaires et d'aide au développement peuvent faire état des menaces potentielles et des opportunités que les interventions représentent pour la sûreté et la sécurité des populations touchées lors de guerre et conflits violents, mais aussi en situation de catastrophe naturelle et de famine.

La généralisation de la protection élargit le discours de sûreté et de sécurité des civils dans des situations à haut risque. Mais elle crée également une image erronée de l'attention et des ressources dédiées à la protection, car les gens comprennent généralement « protection physique et sûreté des personnes[23] ». Afin d'appréhender la protection dans le cadre de l'ICP, il est préférable de lui reconnaitre quatre domaines différents. Ces derniers sont illustrés dans la figure 3.

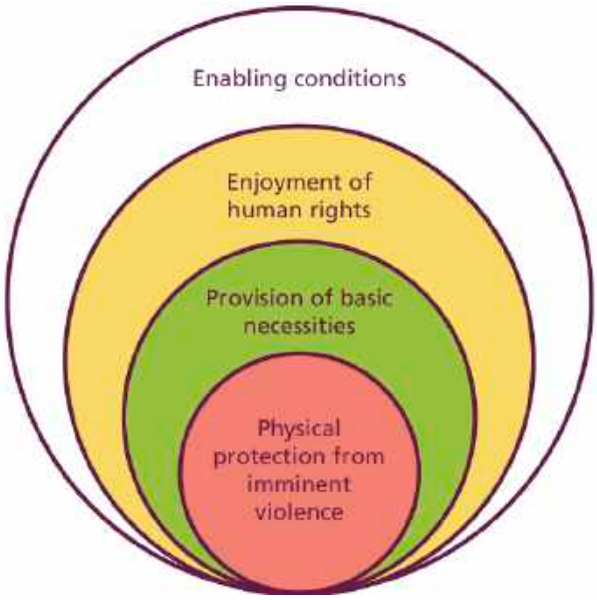

Figure 3 : Ce graphique, créé par Paul D. Williams (Williams, 2010, p.22), est adapté à partir du modèle de la Croix-Rouge représenté à la figure 2. Il reprend les 4 domaines de la protection : en rouge, protection physique directe contre des

[22] IASC Politique de protection des personnes déplacées 1999. À l'origine, la définition a été adoptée par un Groupe de travail du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur la protection en 1999.

[23] Des études récentes sur des projets de consolidation de la paix mentionnent le manque d'attention à la protection directe et sa nécessité. Thania Paffenholz, qui a comparé 13 études de cas sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix, qualifie ce qui suit comme ses constatations les plus surprenantes : «*bien que la protection a toujours été très importante dans le cadre de guerre ou conflit armé, elle était apportée de manière extrêmement basique*» (Paffenholz, 2009, p.6).

violences imminentes (*physical protection from imminent violence*), en vert satisfaire les besoins fondamentaux (*provision of basic necessities*), en jaune la jouissance des droits de l'Homme *(enjoyment of human rights)* et en blanc créaction de conditions propices *(enabling conditions)*. Les intervenants tels que l'armée, la police et les Casques bleus opèrent principalement dans le cercle rouge : la protection physique contre une menace de violence imminente.

Le premier domaine, le plus vaste, est en lien avec les actions constructives sur le long terme. Celles-ci créent des conditions propices pour l'exercice des droits de l'homme. Par exemple, la mise en place de politiques et l'accès aux conventions internationales se retrouvent dans le champ d'application du présent domaine. Les conditions propices ne visent pas un moment d'abus en particulier, mais elles ont pour but de construire les structures et donner les moyens qui changent l'attitude de la société, ce qui réduit la possibilité d'abus dans le futur.

Le second domaine de la protection est lié plus directement à la jouissance des droits de l'homme. Ici, le but est de protéger, promouvoir et mettre en œuvre ces droits. Il sensibilise à l'injustice et aux violations, mais réforme et supprime également les structures qui favorisent les abus. Par exemple, ce domaine inclut la promotion pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, les pratiques de bonne gouvernance et l'accès à la justice pour les minorités. Plusieurs groupes de défenseurs des droits de l'homme et les agences d'aide au développement fondées sur le respect des droits, qui coopèrent à la protection travaillent dans ce domaine. Contrairement aux domaines précédents, il représente une réaction directe face aux violations et menaces.

Le troisième domaine de la protection consiste à satisfaire les besoins fondamentaux. Elizabeth Ferris l'appelle « protection humanitaire » ou « l'accès à l'aide vitale » (Ferris, 2011, loc.3804). Il s'agit d'une réponse plus immédiate à une situation particulière de violence ou de crise. Elle comprend l'intégration de la protection dans l'aide humanitaire. Selon Ferris, la protection humanitaire n'a pas un rôle de prévention, mais elle assiste les personnes qui sont déjà blessées (c.-à-d. actions correctives). À titre d'exemple, ce domaine inclut l'acheminement de l'aide médicale à temps pour protéger les survivants de violence contre d'autres exactions, ou la mise à disposition d'informations de survie auprès des populations touchées par des catastrophes naturelles. La plupart des organisations humanitaires qui assurent la protection travaillent dans le présent domaine.

Le quatrième domaine représente la protection physique directe contre des violences imminentes, c'est-à-dire la sûreté et la sécurité physique. Il se fonde sur définition brève du concept : « défendre et protéger contre un danger proche ou une lésion ». La protection physique comprend des interventions directes pour empêcher les personnes d'être blessées et pour supprimer ou réduire les menaces. Traditionnellement, l'armée et la police travaillent dans ce domaine. Actuellement, des civils non armés s'y impliquent de plus en plus, que ce soit par les opérations de paix de l'ONU ou dans les groupes de la société civile. Cet engagement prouve la reconnaissance du besoin insatisfait de protection des populations. Les ICPs peuvent opérer dans ces quatre domaines, mais la protection physique directe contre des violences imminentes représente leur activité principale[24].

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Le maintien de la paix tel que défini par l'ONU est l'ensemble des actions entreprises pour la préserver, bien qu'elle reste fragile, après les affrontements. Ce processus de pacification contribue à la mise en place des accords convenus par les pacificateurs (Nations Unies, s.d., p.97). Ses intervenants peuvent être définis comme « des militaires, des forces de police ou des personnels civils, qui œuvrent pour assurer la sécurité, le soutien politique et le support de construction anticipée de la paix » (Nations Unies, s.d.). Certaines ONG qui appliquent l'ICP emploient l'expression « maintien de la paix[25] », malgré qu'elles la comprennent comme toute action qui vise à prévenir ou réduire la violence, apporter une protection directe aux civils et stabiliser l'environnement pour faciliter un processus de paix sérieux (Carriere, 2011). En outre, les ICPs ne voient pas leur travail comme

[24]Le rôle des ICPs dans les services de première nécessité reste minime. Ils ne fournissent aucune aide matérielle, mais ils apportent une assistance de secours, par exemple, en accompagnant ou transportant les survivants de violences à l'hôpital dans les régions rurales.

[25] Certaines ONG se réfèrent au sens plus large de «maintien de la paix». Dans ce cours, sauf indication contraire, l'expression gardera sa définition telle que précisée dans ce paragraphe.

une tâche qui « assure la sécurité ». Ils préfèrent le qualifier de collaboration avec les acteurs locaux pour améliorer la sûreté et la sécurité des personnes et populations vulnérables.

Le rôle du maintien de la paix, dans ses deux acceptions, peut être mieux compris s'il est comparé au rétablissement de la paix et à sa consolidation. Selon Johan Galtung, un des pionniers dans l'étude scientifique de la paix, tous les conflits ont trois composantes principales (Galtung, 2000). Premièrement, on retrouve les *Attitudes* (A) des protagonistes. Ils ont tendance à devenir de plus en plus hostile envers leurs adversaires, au fur et à mesure que le conflit s'enlise. Pour permettre la mise en place d'une solution, les parties doivent tout d'abord changer leur attitude et l'opinion qu'ils ont de leurs opposants. Globalement, J. Galtung définit ce point comme le processus de *négociation de la paix*. Deuxièmement, dans les conflits, les attitudes sont grandement influencées par le *comportement* (B) des protagonistes. En raison de l'escalade de la violence, il devient progressivement difficile pour les parties de voir l'intérêt d'une résolution du conflit. Il est donc crucial de trouver des moyens d'aborder le problème de la violence afin d'atténuer la crise et de permettre la mise en place du processus de paix. Pour J.G., il s'agit ici du *maintien de la paix*. Troisièmement, on retrouve la/es question(s) qui ont provoqué le conflit, à savoir les *Causes* (C). Johan Galtung appelle ce dernier point la *consolidation de la paix* (Wallis & Junge, 2001, p.3).

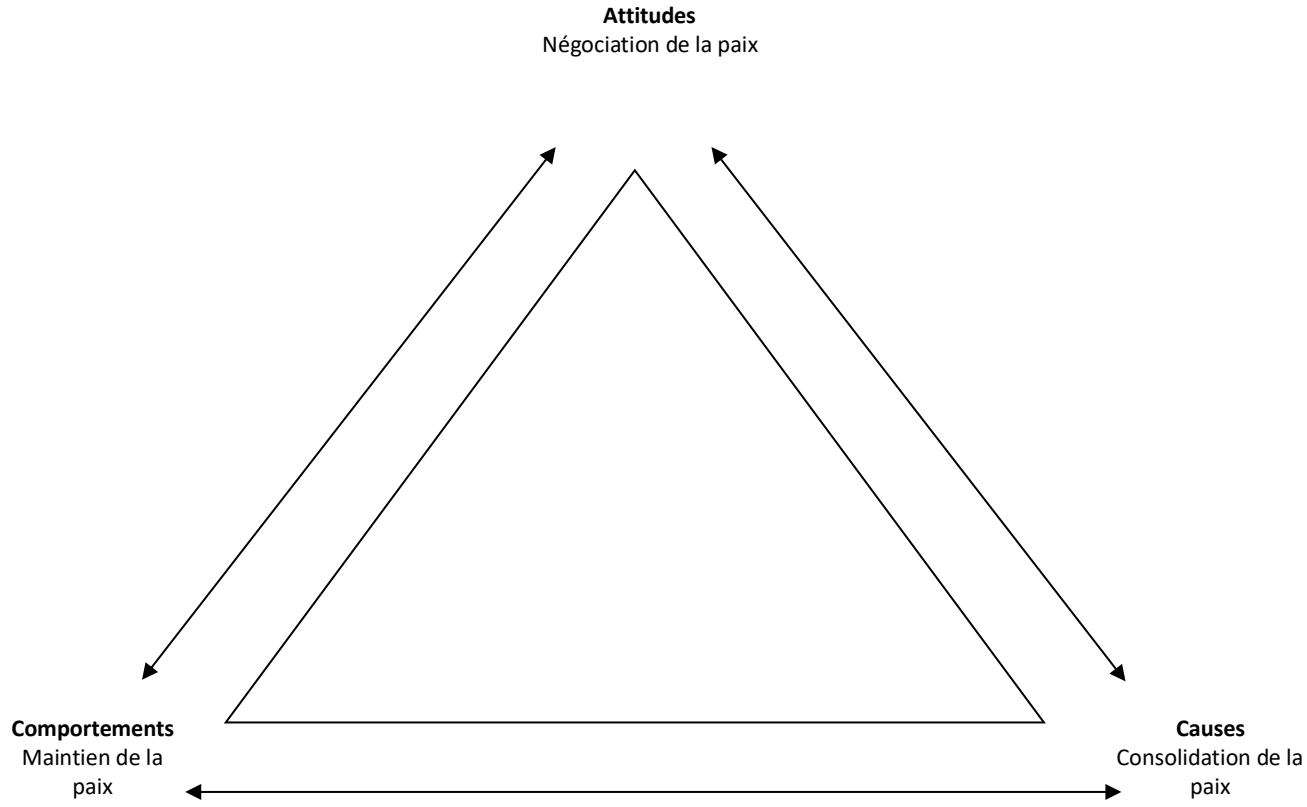

Figure 4: triangle du conflit

Généralement, le conflit traverse des étapes bien connues, notamment celle du *conflit latent*, qui peut s'étendre sur plusieurs années avant d'aboutir à la *confrontation*. C'est là que les attitudes deviennent plus violentes et les options sont de moins en moins nombreuses. Ensuite, on passe à la crise avec de réelles hostilités. Tôt ou tard, elle entrainera un *résultat*. Après quoi, les niveaux de tensions, confrontations et de violence diminuent. Et finalement, il y a au moins une phase d'*après-crise*, souvent une période annonçant l'apparition d'autres heurts, ce qui relance le cycle du conflit. La négociation, le maintien et la consolidation de la paix se positionnent généralement à différentes étapes du conflit. Ainsi, la négociation de paix est le plus souvent entamée après la crise. Le maintien de la paix arrive après les conciliations et reste en vigueur jusqu'à ce que la situation soit assez stable pour permettre la consolidation de la paix, qui a lieu généralement pendant l'étape d'après-crise. Bien que la connaissance de ces différentes phases et les réactions correspondantes permettent aux ICPs de mieux comprendre les rôles qu'ils peuvent avoir dans ces moments, la réalité de la paix et de la guerre est souvent plus

compliquée. Beaucoup de conflits connaissent des crises à répétition avant d'entrer dans l'étape d'après-crise.

Le monde a été plus productif dans la négociation de paix que dans la consolidation. Selon les chercheurs de l'université d'Uppsala, entre 1975 et 2011, seulement 125 des 216 accords de paix ont mis fin aux violences pour une période d'au moins 5 ans (Högbladh, s.d., p.51). Les parties sous-estiment souvent la difficulté d'aborder les causes sous-jacentes d'un conflit et reprennent les armes avant que le processus de consolidation de la paix puisse être complété. Le maintien de la paix de façon durable peut réduire la probabilité de voir des violences resurgir. Il est un lien important entre la négociation et la consolidation de la paix. Sans le maintien efficace de la paix, ces deux étapes ainsi que les efforts de développement sont voués à l'échec dès le début. Quoiqu'efficace dans de nombreux cas, le maintien de la paix ne peut pas toujours assurer la sûreté et la sécurité de manière suffisante et assez longtemps pour permettre aux acteurs locaux d'aborder les causes sous-jacentes du conflit.

L'ICP est principalement une intervention de maintien de la paix, puisqu'elle a pour but de lutter contre la violence afin de réduire les tensions. Contrairement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui sont généralement mises en place après un accord de paix officielle, l'intervention civile de paix est applicable à n'importe quelle phase d'un conflit. On peut la mettre en œuvre avant une crise pour prévenir la violence. Elle peut également être maintenue pendant que les travaux de consolidation de la paix sont déjà en cours, et ce, afin d'éviter une rechute dans le cycle de la violence. Toutefois, ceci ne signifie pas que les ICPs sont directement impliqués dans le maintien et la consolidation de la paix. Les intervenants accompagnent le processus des négociations et fournissent un environnement sûr pour que les acteurs locaux puissent discuter de la paix et la consolider. Ils facilitent également la contribution des populations aux négociations de paix que ce soit sur le terrain ou au niveau de la diplomatie officielle. Tout au long de ce processus, les ICPs ont pour but de souligner le rôle central que joue la protection des civils. Davantage d'informations sur les étapes d'un conflit et l'application de l'ICP à ces différentes étapes sont disponibles au module 4.

LA NON-VIOLENCE

Sous sa forme la plus simple, la non-violence peut être définie comme l'usage de moyens pacifiques, sans l'armée ni force physique dans le but d'introduire un changement politique ou social.[26] En tant que philosophie d'éthique, la non-violence refuse l'usage de la violence. En la considérant comme une philosophie politique, elle reconnait que la violence se perpétue et ne peut constituer une méthode pour arriver à une paix durable. Comme principe, elle défend que la guerre et les exécutions ne sont jamais justifiées. Dans la pratique, les partisans de la paix et les partisans de la guerre ont employé la non-violence afin d'obtenir un changement social et exprimer leur résistance face à l'oppression (Peace Pledge Union n.d.). Ce sont ces cadres de philosophie, de principe et surtout de pratique qui distingue la non-violence du concept « non armé ». Ce dernier veut seulement dire qu'une personne ou un groupe ne porte pas d'armes tandis que la non-violence suppose que les personnes prennent un rôle actif, décident, s'engagent et se basent sur leur expérience.

Le degré d'application du principe, de la philosophie et de la pratique varie grandement en fonction des groupes qui ont recours à la non-violence. Certains considèrent le principe et la philosophie comme des idéaux, qui ne sont pas applicables et ils vont même jusqu'à les rejeter complètement. Ils appliquent la non-violence de la façon qu'ils jugent la plus efficace, ou adoptent la stratégie qu'ils estiment être la moins préjudiciable pour un changement social et politique dans une situation particulière. Ils peuvent également l'employer dans les cas où ils ne trouvent pas de meilleures solutions de substitution, lorsque l'armée ou une autre option violente n'est pas disponible ou durable. Il existe aussi des organisations qui adhèrent au principe et à la philosophie de manière inconditionnelle. Pour eux, la non-violence est une position morale et un mode de vie, l'ICP n'adopte aucun de ces deux points de vue. Le concept fait partie des principes clés de l'ICP, mais cela signifie simplement qu'il se retrouve dans le mandat des organisations qui pratique l'ICP. Leurs équipes adhèrent rigoureusement à la non-violence en toutes circonstances durant l'exercice de leurs fonctions. La non-violence est étudiée plus amplement au paragraphe 4 de ce module.

ENGAGEMENT PROACTIF

Premièrement, l'engagement proactif fait référence à la nécessité d'anticiper pour protéger. Il inclut la création de liens avec les acteurs concernés et les autres parties à tous les niveaux de la société. Il comprend également l'ouverture et l'entretien de canaux de communication sérieuse entre les acteurs principaux. Par exemple, les relations et les moyens de discussion avec les protagonistes d'un conflit peuvent être employés pour demander

[26] Nous donnons au terme «force» le sens de «force physique» et «recours aux armes».

un cessez-le-feu temporaire ou l'établissement d'un couloir humanitaire pour évacuer les personnes ou les populations vulnérables. En outre, l'engagement proactif améliore les moyens des acteurs principaux pour assurer la protection des civils. Plus d'informations sur le sujet se trouvent au module 3.

La méthode de l'engagement proactif peut également porter le nom de « présence proactive ». Les deux termes servent à faire la distinction entre le concept expliqué au paragraphe précédent et la présence d'observateurs internationaux dans les zones de conflits violents. Les observateurs n'augmentent pas délibérément l'impact potentiellement protecteur de leur présence par le biais d'autres actions intentionnelles visant à accroître leur influence pour protéger les civils et réduire la violence. Nombreux observateurs et équipes humanitaires travaillent consciencieusement pour étendre le champ de leur protection, même lorsque leur mandat ne le prévoit pas. Pour ceux qui n'en assurent pas ou qui ne peuvent pas l'exécuter, leur simple présence peut y contribuer, mais ces cas restent isolés. Par ailleurs, dans plusieurs situations, la présence d'étrangers n'a eu aucun effet. Cependant, l'incapacité à réagir peut être perçue comme l'acceptation des abus. Tout comme il est impossible de lutter contre la famine en installant des entrepôts de nourriture uniquement, il serait erroné de supposer que seule une présence internationale suffirait à protéger.

> *Ce dont nous avons besoin… n'est pas une simple présence passive, mais des tactiques et des stratégies bien documentées et étudiées attentivement qui mettent à profit la présence de chaque membre [des équipes de l'ICP] pour influencer tous les acteurs autour d'eux.* *[Notre traduction]*
>
> Liam Mahony, 2006

MONITORING

Le monitoring est principalement la surveillance du respect des normes. Les définitions plus détaillées varient en fonction des organisations. Toutefois, on retrouve deux points communs : l'évaluation en continu et la comparaison avec les différents objectifs, les situations ou les plans, qui étaient en application précédemment. Le monitoring a pour but d'aider toutes les personnes impliquées à prendre les décisions appropriées et opportunes qui améliorent la qualité du travail, assure la responsabilisation et encourage le respect des plans (Kelley et al, 2004, p.1).

Tout d'abord, dans le contexte de l'intervention civile de paix, le monitoring a pour fonction de surveiller le respect des accords de cessez-le-feu. Cette activité peut faire l'objet d'un mandat ou s'effectuer de manière informelle. Deuxièmement, elle signifie la surveillance de la situation sécuritaire afin de contrôler les rumeurs. Troisièmement, cette surveillance sert aussi à introduire l'alerte précoce — intervention précoce. On regroupe également sous le terme monitoring l'observation des évènements politiques (manifestations, élections) et sociaux (célébrations lors de jours fériés, parades…) ou des procédures légales (procès, tribunaux…). Ces activités combinent l'engagement proactif et le monitoring. Le but de ce dernier lors d'un procès est d'assurer la conformité avec la loi mais aussi apporter une protection aux avocats, aux témoins ou à l'accusé par la présence physique et la visibilité. Davantage d'informations sont fournies au module 3.

CREATION DE RELATIONS

La création de relations avec les principaux acteurs locaux et expatriés à tous les niveaux de la société (y compris par exemple les rapporteurs spéciaux de l'ONU) est une composante importante de l'intervention civile de paix. Les connexions servent à prévenir ou réduire la violence, établir une tolérance communautaire, contrôler les rumeurs. Elles sont également utiles pour communiquer les besoins, dissuader les potentiels assaillants, mettre les communautés en contact avec les garants des droits (!) et influencer les décideurs. Un facteur de grande importance pour une ICP efficace consiste en la création et l'amélioration des liens avec les acteurs capables d'exercer un ascendant sur les individus susceptibles de commettre des actes de violence ou les parties d'un conflit. Les représentants de gouvernements, des forces armées (officielles ou non) ainsi que les leaders locaux et religieux dans les communautés représentent des personnes qui exercent un ascendant. De telles relations possèdent l'avantage inhérent de fournir une certaine protection, ces personnes de pouvoir peuvent être appelées lorsqu'une menace surgit. Elles pourraient ainsi user de leur influence pour dissuader le belligérant de concrétiser sa menace.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le développement des capacités désigne le renforcement des connaissances, des compétences et des aptitudes que possèdent des groupes ou des personnes. Dans le contexte de l'ICP, les capacités sont construites dans le but d'améliorer les connaissances et l'efficacité des mécanismes et des protocoles locaux qui ont pour but de prévenir de la violence et de protéger. Une des méthodes pour développer les capacités est la formation des organisations de la société civile et des acteurs gouvernementaux. Cette activité déployée au niveau de la population offre de meilleurs résultats lorsqu'elle est réalisée sur mesure, appropriée au contexte et de manière participative. Plus d'informations sur le sujet se trouvent au module 4.

1.3|

Les composantes de l'ICP

Le diagramme de la figure 1 illustre les composantes de l'intervention civile de paix. Celles-ci sont constituées d'une série de principes clés, méthodes principales et des principaux textes de références. Ensemble, ils forment le cœur de l'ICP. Le diagramme montre également différentes compétences fondamentales à la pratique efficace des méthodes. Il est représenté sous forme de diagramme de Venn, car il rassemble les pratiques de plusieurs organisations telles que Brigades de paix internationales, Witness for Peace et Nonviolent Peaceforce qui appliquent l'ICP de façons différentes. Ces organisations peuvent utiliser une partie ou l'entièreté des méthodes et principes mentionnés. De plus, certaines s'y réfèrent en employant d'autres termes. Les cercles du diagramme sont analysés en détail dans les modules 2 (principes clés et textes de référence) et 3 (méthodes principales et compétences fondamentales).
Les composantes de l'ICP peuvent être situées dans un domaine plus large de travaux non armés pour la protection des civils (voir paragraphe 1.2, figure 2). Nous l'avons dit précédemment, un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans ce domaine (voir définition de la protection paragraphe 1.2). Beaucoup d'entre eux sont eux-mêmes des civils non armés qui protègent en utilisant des méthodes, des principes, des textes de référence et des compétences similaires au diagramme de l'ICP. Par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est un acteur civil non armé et impartial reconnu qui engage les parties en conflit à prévenir la violence. Des organisations intergouvernementales comme l'Union africaine (UA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne (UE), le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) mettent également en place des missions non armées avec l'aide des populations. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (gérés par le Département des opérations de maintien de la paix [DOMP]) comprennent la police et d'autres civils dont la mission relève de la protection. Si ces instances devaient être placées dans le diagramme de l'ICP, leur position serait dans une certaine mesure arbitraire.

En outre, les organisations qui emploient l'ICP appliquent rarement, voir jamais, les principes, les méthodes et les textes de références tous ensemble de la même façon. Ces 3 composantes sont plutôt utilisées dans une combinaison stratégique sélectionnée au cas par cas, adaptée aux spécificités d'une population et d'un conflit précis ainsi qu'appropriée au contexte. C'est pourquoi l'intervention civile de paix sera différente en fonction des situations et des étapes du conflit. Une définition stricto sensu laisserait peu de place à la flexibilité nécessaire pour la pratique et pourrait étouffer la créativité. Des études de cas et des exemples sont analysés dans les modules afin d'illustrer les différentes situations et réponses.

Si l'on venait à comparer les techniques de protection non armée, les composantes de l'ICP se distingueraient dans ce domaine de deux manières : elles accordent une importance à la protection directe physique pour les populations en danger (1); elles améliorent les capacités des personnes en même temps que ceux des mécanismes locaux de paix pour répondre lors de conflits violents à tous les niveaux (2). Cette distinction englobe toutes les organisations ou missions qui déploient de manière proactive des intervenants civils non armés pour assurer uniquement une protection physique directe. Les organisations humanitaires et les organisations de développement qui fournissent les premières nécessités, souvent une aide vitale, ne correspondent pas à cette description. En effet, leur activité ne peut être qualifiée de présence proactive qui a pour but de prévenir la violence et de protéger les menaces imminentes. Elle exclut également la diplomatie et les négociations visant à restaurer la paix ainsi que les mécanismes habituels de protection qui sont assurés par le gouvernement.

Chacune de ces réponses est utile d'une façon ou d'une autre. Comprendre leurs fonctions et rôles spécifiques permet une coordination efficace des efforts pour garantir la sécurité des personnes menacées par la violence. Nous voulons souligner le rôle important de l'ICP dans les différents domaines de la protection (voir figure 3).

Pour autant que l'on accepte les différentes (mais complémentaires) fonctions de protection, certaines activités de l'HCHR au Népal pourraient être considérées comme une intervention civile de paix (voir module 3). De même, la mission d'observation non armée de l'Union européenne en Géorgie (EUMM – sigle anglais) a participé à l'amélioration de la sécurité par une présence visible et des patrouilles quotidiennes dans les zones de haut risque. Les équipes de l'EUMM signalent également les incidents et œuvrent pour l'instauration d'un climat de confiance (EUMM, s.d.). Les volontaires de l'ONU se sont aussi retrouvés dans des situations où ils ont pratiqué l'ICP (Weiss & Minear, 1996). Même si une présence internationale sur le terrain (observateurs électoraux, observateurs des droits de l'homme ou équipes humanitaires) peut avoir un effet protecteur, l'ICP implique l'usage intentionnel de leur présence pour protéger d'autres civils. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) représente un cas particulier : il possède depuis longtemps des droits définis juridiquement qui lui permettent d'être actif en zone de guerre.[27] En tant qu'organisation hybride, organisation intergouvernementale et organisation internationale non gouvernementale, le CICR est spécifiquement mandaté pour assurer le respect de la convention de Genève et le droit humanitaire qui s'y rapporte. Le CICR concentre également son activité sur la protection des prisonniers politiques et de guerre, mais aussi les victimes de conflits armés à qui il fournit une aide humanitaire (Carriere, 2011). En outre, le Comité fixe des normes faisant foi d'autorité pour les acteurs qui assurent la protection. Ces règles constituent les obligations minimums qui s'appliquent à toute organisation humanitaire ou de défense des droits de l'homme (notamment les organisations qui utilisent l'ICP) opérant dans le domaine de la protection en situation de violence ou conflit armé (CICR, 2013).

Bien que les définitions et modèles possèdent leurs limites, ils permettent de préciser le créneau qu'occupe l'ICP. Contrairement à la majorité des activités humanitaires, l'intervention civile de paix opère principalement dans le premier domaine de la protection. Traditionnellement, seules la police et l'armée travaillent dans cette branche. Mais actuellement, des civils non armés s'y impliquent progressivement, à la fois lors d'opération de paix de l'ONU mais aussi l'intermédiaire des groupes de la société civile. Ce progrès indique le besoin insatisfait de protection des populations, qui est de plus en plus reconnu (Paffenholz, 2009). Les ICPs peuvent opérer dans les quatre domaines (voir figure 3), mais la protection physique directe contre des violences imminentes représente leur activité principale.

Les différenciations ne comportent en aucun cas un jugement de valeur par rapport à l'efficacité ou la contribution des organisations qui opèrent dans d'autres domaines de la protection. En réalité, toutes les organisations partagent un terrain mais elles possèdent différents mandats de paix. Leurs rôles dans la protection des civils sont complémentaires et elles visent toutes à réduire la violence et développer les infrastructures de paix locales.

1.4 | ICP, non-violence et maintien de la paix

> *À l'époque, la décision de nous rendre à Bougainville sans armes a entrainé par mal de colère parmi les Forces de défense australienne, mais c'était une bonne idée. Si nous étions armées, au moins deux situations dans lesquelles je me trouvais se seraient terminées différemment. De manière plus fondamentale, l'expérience du Groupe de surveillance de la trêve m'a confirmé que le rôle du personnel de maintien de la paix ne se limite pas à s'interposer entre deux parties en conflit pour éviter davantage de souffrance. Ils encouragent également le rapprochement des peuples divisés.* [Notre traduction]
>
> Andrew Rice, Australian Department of Defence, 1999 (Schweitzer, 2010, p.7)

L'ICP est ancrée dans deux pratiques principales: la non-violence et le maintien de la paix[28]. Ce paragraphe fournit un bref aperçu des deux pratiques et décrit comment l'ICP est une fusion des deux concepts.

[27] Le CICR bénéficie également d'une sécurité financière, avec l'important financement des gouvernements.

[28] Notons qu'il existe des différences importantes en termes de taille, de champ d'application et de processus dans le cas d'opérations de maintien de la paix dirigée par l'ONU.

1.4.1 |

Non-violence

Tâche :
À regarder :

- Dr. Michael Nagler, *Basics of Nonviolence*, http://www.youtube.com/watch?v=gzgl43fRA7I

L'ICP se base sur *des années de pratique* des méthodes non violentes dans les mouvements des droits civiques et politiques. On en retrouve des exemples partout à travers le monde : des luttes non violentes contre le colonialisme et la dictature, des campagnes en faveur des droits de la femme et la mise en place d'armée de paix (des unités organisées composées d'hommes et de femmes non armés qui s'interposent entre les parties d'un litige pour prévenir la violence). L'analyse de tels cas démontre les différentes stratégies, méthodes, applications et adaptabilités de la non-violence active. Ce n'est que récemment qu'on a commencé à documenter et classer les débuts des méthodes de non-violence (Pt'chang nonviolent Community Safety Group Inc., 2005, p.19).

La lutte non violente est associée aux notions de pacifisme, de passivité et de faiblesse, mais aussi, parfois liée à une croyance religieuse ou des manifestations de rue isolées. Cette association a contribué à l'image erronée que les personnes ont de la non-violence. Toutefois, de récentes études de campagnes non violentes contre les régimes répressifs ont révélé que, de manière générale, elles sont plus efficaces que les oppositions violentes. En analysant 323 campagnes datant de 1900 à 2006, Erica Chenoweth et Maria J. Stephan ont découvert que les principales campagnes non violentes ont connu un succès dans 53 % des cas (avec un taux d'échec dans 20 %), comparé à 26 % de réussite pour les campagnes de résistance violentes (qui ont un pourcentage d'échecs de 60 %)[29]. Leurs recherches révèlent également un taux de succès croissant pour les campagnes non violentes entre 1940 et 2006, partant à moins de 40 % de réussite pendant la période entre 1940 et 1949 pour atteindre presque 70 % entre 2000 et 2006. En revanche, le recours aux forces armées lors des campagnes réduit de manière graduelle le taux de réussite allant de 40 % à plus de 10 % pour la même période (Chenoweth et al, 2011).

Afin de replacer l'ICP dans son contexte approprié, il est important de comprendre la classification habituelle des actions non violentes :

- **Briser les statu quo** : des actions non violentes sont utilisées comme un moyen pour changer les conditions sociales, politiques et économiques (par exemple, la campagne de Gandhi pour l'indépendance de l'Inde et le mouvement des droits civiques aux États-Unis). La non-violence est fréquemment associée à ce type de campagnes et d'activités ;
- **Préserver les statu quo :** des tactiques non violentes sont employées pour la défense civile d'un pays contre des invasions et agressions ou pour protéger les coutumes locales et les structures sociales à l'intérieur d'un État. Le professeur Gene Sharp, spécialiste de la lutte non violente indique : « *leurs armes se composent de contre-attaques et de différentes formes de résistance sociale, politique, économique et psychologique. Les populations et les institutions formées sont prêtes à refuser de servir les objectifs des attaquants et rendre impossible la consolidation politique*»[30]. Les Allemands de l'Est et les Polonais utilisaient ces techniques pendant la guerre froide ;
- **Protéger les civils et prévenir la violence** : des méthodes non violentes sont appliquées par les civils afin d'offrir une protection physique directe à d'autres civils menacés par des violences. Évidemment, l'ICP rentre dans cette catégorie.

Le module 2, dans lequel les principes clés de l'ICP sont expliqués, offre plus d'information sur les caractéristiques de la non-violence et comment elle est appliquée dans le cadre de l'ICP.

Tâches :
À regarder :

[29] Chenoweth et al, 2011. Le reste des pourcentages exprime le taux de réussites partielles.
[30] Gene Sharp, Making Europe Unconquerable: the Potential of Civilian-based Deterrence and Defense, Ballinger Publishing Co. 1985, pp. 2-3.

- George Lakey. (2013). *Nonviolent Action Lecture* http://www.youtube.com/watch?v=VnnBCKRa3rM&feature=youtu.be
- Michael Nagler. (2013). *Peace Teams*. http://www.youtube.com/watch?v=deXGQyK6xak

1.4.2 | Maintien de la paix

> *Durant les 50 dernières années de maintien de la paix, lorsque ça a marché, ce n'était pas les chars d'assaut ou les armes qui ont maintenu la paix. En fait, ils ont rarement été utilisés. C'était les Casques bleus qui ont permis de préserver la paix, ou plutôt ce qu'ils représentaient. Les soldats d'une mission onusienne de maintien de la paix représentent l'ONU ; ils représentent la communauté internationale et l'opinion publique. C'est cela qui leur donne une autorité… pour empêcher les parties de se livrer combat, pour préserver un environnement sûr pour les civils et créer les conditions de réconciliation et de conciliation.*
>
> Tim Wallis, ancien directeur exécutif de Nonviolent Peaceforce (Schweitzer, 2010 p.29)

Tâche :
À écouter :

- Lester Pearson*, Suez Solution https://www.cbc.ca/player/play/1742270438*

L'ICP est également fondée sur la pratique du maintien de la paix. Ce concept a été « créé » lors de la crise de Suez en 1956 par Lester B. Pearson, le ministre canadien des Affaires étrangères à l'époque. En collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld, Pearson a mis sur pied la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). Il s'agissait d'une force militaire légèrement armée qui occupait une zone tampon d'interposition entre les parties en conflit avec leur accord. La FUNU, et les autres opérations de maintien de la paix qui étaient déployées pendant la guerre froide avaient pour objectif de stabiliser les conflits internationaux. Cette méthode laissait aux hommes politiques et diplomates le temps et l'espace pour trouver une solution durable sur le long terme. Dix-huit missions de maintien de la paix ont alors été mises en place avant 1990[31].

Le début des missions modernes de maintien de la paix coïncide avec la fin de la guerre froide en 1989/1990. Une nouvelle forme de conflit violent vient changer la scène internationale. Les guerres étaient majoritairement intra nationales et impliquaient souvent plusieurs factions protagonistes. Les forces armées régulières, des milices, des insurgés, des organisations criminelles lourdement armées, des groupes de bandits, des chefs de guerre locaux et des petits délinquants participaient tous aux conflits. Les civils sont devenus la cible ou l'objet des opérations militaires menées par l'une ou l'autre partie en conflit.

Même si la Charte des Nations Unies interdit formellement aux États membres de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre pays, les guerres et les génocides violents intra nationaux des années 90 (Rwanda, Somalie, Bosnie) ont élargi l'interprétation de l'ingérence. En vertu du chapitre VII, le Conseil de sécurité a autorisé les interventions lorsque la situation interne représentait une menace suffisamment grave pour la paix, la sécurité et la stabilité internationale. Ces opérations modernes de maintien de la paix divergent grandement de la majorité des premières missions qui les ont précédés durant la période de la guerre froide (Morrison et al, 1999, p.1572).

Alan Doss, l'ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a constaté que la résolution autorisant la première mission de maintien de la paix multidimensionnelle au Congo en 1960 (MONUC) contenait trois paragraphes. Il poursuit : « *la dernière résolution concernant la MONUC comportait à peu près 45 paragraphes opérationnels abordant, en premier lieu, la protection des civils en tant que priorité principale, ensuite on a ajouté les autres éléments, notamment la surveillance du trafic de minéraux, d'armes, etc. Dès que nous avions compris qu'il fallait une approche globale, nous savions qu'on aurait besoin de plus de civils* » (Nonviolent Peaceforce, 2012).

[31] Il est à noter que la toute première opération de maintien de la paix a été menée par l'ONU (avant que le terme « maintien de la paix » ne soit introduit). Cette opération a eu lieu en Palestine en 1948 et était non armée. L'ONUST (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve) se composait d'observateurs militaires non armés, simplement une opération militaire, mais qui se déroulait sans armes (Schweitzer 2010, p.27).

L'intégration de la protection des civils dans les mandats d'opérations de maintien de la paix a marqué la différence[32]. Le concept est apparu pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies relatif à la situation africaine datant du 13 avril 1998 (S/1998/318 ou A/52/871) (Conseil de sécurité de l'ONU, 1998). Dans ce document, Kofi Annan a qualifié d'« impératif humanitaire » la protection des civils dans les conflits armés[33]. Depuis lors, elle a progressivement occupé une place centrale dans les mandats des opérations de maintien de la paix. La première mission dont le mandat mentionnait explicitement la protection stipulait « fournir une protection aux civils sous menace imminente de violence physique ». Elle a été autorisée en 1999[34]. En 2012, la majorité de presque 10 000 Casques bleus, qui étaient envoyés dans différents endroits du monde, opérait sous un tel mandat.

Il convient également de mentionner deux progrès concernant la protection des civils dans le contexte d'opération de maintien de la paix : la publication du document *« Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations »* en 2008 et l'adoption de la doctrine de « la responsabilité de protéger » (R2P = Responsibility to Protect). L'objectif des orientations de 2008 visait à aborder les attaques intentionnelles des populations civiles lors de conflits armés. Ces lignes directrices ont également nécessité l'intégration de la protection des civils dans la planification et l'exécution du maintien de la paix. Enfin, elles ont spécifié que les équipes en mission pourraient avoir recours à la force pour assurer une protection efficace. La doctrine « R2P » stipule que chaque État assume la responsabilité de protéger sa population contre 4 types d'infractions : le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité (Sommet mondial de l'ONU, 2005 [A/RES/60/1, para. 138-140]). En 2005, lors du Sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement de l'ONU, la doctrine a été adoptée à l'unanimité et confirmée un an plus tard par le Conseil de sécurité.

Bien que la protection des civils soit devenue une question centrale dans les opérations de maintien de la paix, il reste un manque de consensus sur sa définition. En 2008, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont commandé une étude indépendante sur l'application des mandats de protection dans les missions de maintien de la paix. Elle concluait : « *Étonnamment, malgré dix années de déclarations par le Conseil [de sécurité], l'adoption à trois reprises de l'Aide-mémoire et d'un certain nombre de résolutions thématiques ou spécifiques à une mission, aucun document du Conseil n'offre une définition opérationnelle de la protection des civils dans le cadre d'opérations de maintien de la paix…* » (Holt et al, 2009, p.57). Même lorsque des définitions semblent claires, des dispositions particulières concernant la protection des civils telles que « dans les zones de déploiement », « dans les limites de ses capacités » ou « sans préjudice de la responsabilité du pays d'accueil » laissent d'amples marges d'interprétation (Holt et al, 2008, p.14-16).

Toutefois, ces défauts sont corrigés petit à petit (Breakey et al, 2012). Le DOMP a publié le *Concept opérationnel relatif à la protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix* (DOMP, 2010). Ce document clarifie et définit plus précisément la signification de la protection des civils dans le contexte de missions de la paix. De plus, un cadre d'application a été élaboré et sert de référence principale dans la mise en place des stratégies de protection (DOMP, s.d.).

1.4.3 | ICP: Lier le maintien de la paix à la non-violence

> *Le maintien de la paix par l'armée est une des réponses et dans certains cas, il a donné des résultats positifs limités, mais son coût, son efficacité, sa rentabilité et son caractère opportun pour la protection de civils sont examinés de près. Le monde voit une réponse uniquement militaire et armée face à la violence. Cela se passe justement au moment où les civils ont besoin de plus, et pas moins, de protection humaine : la protection physique directe par des civils devrait être impérative. Sous la menace de violence imminentes à l'encontre des populations, ou pire, face aux*

[32] Bien que la protection des civils ait été incorporée dans les mandats des opérations de paix de l'ONU en 1999, elle était déjà pratiquée auparavant par d'autres organisations telles que le CICR et l'UNHCR.

[33] L'année suivante, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, communément appelée la «Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme», soit un siècle après la ratification de la Convention de La Haye de 1899 (et 1907) sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui a intégré les textes de droit international.

[34] Il s'agit de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

violences contre les civils à grande échelle, le monde devrait avoir plus de choix... En tout cas, le maintien de la paix par les armes n'est peut-être pas toujours la meilleure solution.

Libran Cabactulan, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mission permanente de la République des philippines auprès de l'ONU, 2012

La communauté internationale a reconnu les limites de la protection des civils et des missions de paix par les seuls moyens militaires. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aussi réagi à la diversité des contextes et aux besoins de protection, en devenant des opérations multidimensionnelles. En reconnaissant la nécessité de « soft power », elles ont accordé plus de pouvoirs à leur composante civile. Par ailleurs, l'ONU a également choisi de déployer une intervention plus robuste par la composante armée des opérations de paix ; il s'agit de sa première force de combat offensive sous forme de brigade spéciale d'intervention en République démocratique du Congo[35]. En mai 2014, lors du renouvellement du mandat pour la mission au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a unanimement autorisé le recours à « tous les moyens nécessaires » pour protéger les civils (S/Res/2155).

La prévention de conflits armés est, d'un point de vue intellectuel, technique et politique, trop complexe pour être la responsabilité d'une seule institution ou un gouvernement, peu importe ses pouvoirs. La force doit être mise en commun, la charge doit être partagée et le travail divisé entre les acteurs.

Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés, 1997

En travaillant sans aucune composante militaire, l'ICP a adopté des caractéristiques et des méthodes provenant de la non-violence (par exemple, des caractéristiques comme persuader les auteurs de violence au lieu de les maitriser, mais aussi des méthodes telles que l'engagement proactif et la construction de relations). En outre, l'ICP a également intégré des caractéristiques et des méthodes issues de la pratique du maintien de la paix (la stabilisation des conflits, la création d'espaces et de moments pour permettre le maintien de la paix et sa consolidation, la protection de civils et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, universellement reconnus). En bref, l'ICP est une fusion de la non-violence et du maintien de la paix.

Cependant, l'ICP ne correspond pas à la somme de la non-violence et du maintien de la paix. Il s'agit d'une nouveauté, qui a abandonné certaines caractéristiques et méthodes de ses origines. Ainsi, elle a fait abstraction de la désobéissance civile ou de la contestation (de manière illégale) des régimes injustes. L'ICP considère avec précaution l'idée de faire peur ou menacer les attaquants dans le but de changer leur comportement, elle utilise plutôt la dissuasion au lieu de l'humiliation. De plus, elle fait de sa résistance contre les systèmes répressifs une résistance non armée contre les violations des droits de l'homme. En outre, l'ICP a maintenu son engagement au changement social non violent et a adopté une approche strictement non armée pour protéger les populations et réduire les actes de violence. Voir figure 5 (ci-après).

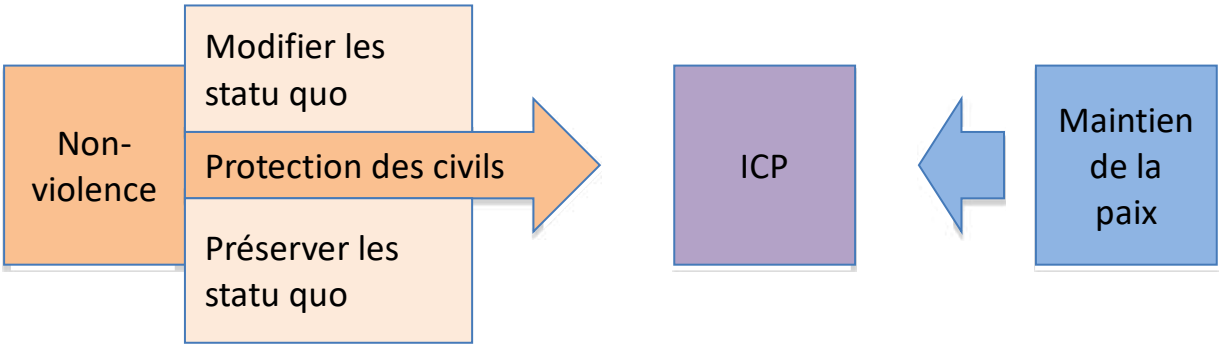

Figure 5: ICP en tant que fusion entre le maintien de la paix et de la non-violence

Même si l'intervention civile de paix, sous sa forme actuelle et en tant que fusion entre le maintien de la paix et de la non-violence, est une idée nouvelle, le concept de l'ICP est bien plus vieux. Christine Schweitzer (2010, p.9) a identifié une série de termes (et des pratiques à petite échelle) qui ont été employés récemment dans l'histoire

[35] Le 28 mars 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé la première force de combat offensive sous la forme d'une brigade spéciale d'intervention qui faisait partie de la MONUSCO en République démocratique du Congo.

pour décrire des concepts similaires[36] :

- ***Peace Army* (Armée de la paix*)** (Shanti Sena en Hindi), un concept inspire par Mahatma Gandhi et Abdul Ghaffar Khan pendant les années 1930;
- ***International Peace Army* (Armée international de Paix)**, en 1931 Maude Royden propose que des civils s'interposent entre les Japonais et les Chinois ;
- ***Nonviolent intervention across borders* (intervention non violente transfrontalière)** (Moser-Puangsuwan & Weber, 2000)
- ***Third-party nonviolent intervention* (intervention tierce non violente)**, ces termes sont employés par le mouvement de non-violence américain. Il n'existe pas d'informations claires quant à la création de l'expression ;
- ***Peace force* (Force de Paix)**, le parlementaire britannique Henry Usborne l'a mentionné pour la première fois lorsqu'il a proposé d'envoyer des forces non armées pour patrouiller dans la zone démilitarisée entre l'Egypte et Israel en 1956 ;
- ***Interpositionary peace force* (forces de paix interposées)** (Weber, 1993);
- **World Police Force (force de police mondiale)**, employé pour la première fois par le parlementaire ritannique Richard Acland en 1958 ;
- **Les Casques blancs**, créés par le gouvernement argentin en 1994 pour prévenir et réduire les risques lors de catastrophe grâce au travail de volontaires ;
- ***White Berets* (Bérets blancs)**, l'expression a été créée lors d'activités de plaidoyer en rapport à la proposition des Nations Unies sur la création de forces de l'ONU non armées ;
- **Peace teams (Équipes pour la paix)**, l'expression est devenue à la mode durant les décennies 1980 et 1990. Un grand nombre d'organisations se qualifiaient de « peace team » (Christian Peacemaker Teams, Balkan Peace Team, etc.).

Malgré les différents termes employés pour désigner le concept de l'intervention civile de paix à travers le temps, il existe un intérêt répété pour le recours à des missions non armées afin de protéger et œuvrer pour la paix. En tant que stratégie de maintien de la paix, l'ICP a prouvé son efficacité dans de nombreuses situations et elle peut être utilisée conjointement avec d'autres approches. Peu importe le mélange de techniques, l'important est de pouvoir mettre en place des mécanismes de dialogue et de consultation qui favorisent la collaboration et non la compétitivité. Les stratégies de protection durables requièrent la présence de beaucoup d'acteurs et doivent remédier tant aux problèmes nationaux qu'aux problèmes locaux, car aucun conflit ne couvre qu'une dimension nationale.

> *L'intervention civile de paix n'est pas un instrument parfait, elle ne constitue pas un remède miracle. Elle n'est pas toujours le meilleur outil et parfois nous ne devrions pas l'employer. Mais dans certaines circonstances, l'ICP est la solution correcte, la plus appropriée et la plus efficace. C'est un outil qui peut être déployé efficacement tantôt tout seul, tantôt aux côtés d'autres instruments, par exemple dans le contexte d'une opération de maintien de la paix plus conventionnelle. Alors, assurons-nous que tout soit en place quand nous en aurons besoin.*
>
> Chris Coleman, Directeur du Projet sur les moyens civils au Nations Unies, 2012

<u>Tâche :</u>

À voir:

- Michael Nagler, *Peace Teams*, http://www.youtube.com/watch?v=deXGQyK6xak

1.5|

[36] Schweitzer rapporte que Charles Walker avait déjà utilisé les termes «maintien de la paix par des civils» en 1981. En outre, elle identifie 4 sources de l'ICP : les armées de la paix (1), plusieurs propositions émanant de personnes ou d'organisations pour établir une force non armée de maintien de la paix d'une certaine influence (2), différents services de volontaires qui se sont développés depuis la Première Guerre mondiale voulant contribuer à la réconciliation par le biais de volontariat (3) et le maintien de la paix par des militaires (4).

[*] NDT : Les traductions entre parenthèses ne sont pas les traductions officielles.

Les acteurs de l'ICP

Ce paragraphe présente les acteurs principaux qui sont impliqués dans le processus de l'ICP. En premier lieu, il fournit un aperçu des organisations les plus prééminentes qui pratiquent l'ICP. Ensuite, il aborde les populations et les personnes qui bénéficient de l'ICP, des partenaires locaux et des organisations qui ont invité les ICPs.

1.5.1 | Les organisations qui pratiquent l'ICP

Les intervenants civils de paix sont spécialement formés. Les équipes se composent d'hommes et de femmes provenant des quatre coins du monde, qui sont recrutés en fonction de la pertinence de leur expérience dans le domaine de l'ICP. Lorsque nécessaire, ils peuvent aussi venir des autres régions touchées par le même conflit. Ainsi, ils mettent à profit leur connaissance approfondie du litige et de son contexte mais également leur capacité à s'exprimer dans la langue locale. Tous suivent une formation intensive et collaborent pour appliquer le programme de protection. Par ailleurs, ils sont souvent logés ensemble car l'ICP est un travail à temps plein qui nécessite d'être prêt 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Un grand nombre des membres de l'ICP réside au sein de la communauté affligée par des violences, ils peuvent donc intervenir au milieu de la nuit. Certains sont salariés et d'autres sont volontaires.

Actuellement, plusieurs organisations utilisent l'intervention civile de paix sous une forme ou une autre. Bien que leurs méthodologies, leurs mandats et leurs principes diffèrent, tous emploient de manière stratégique la présence physique, qui représente leur instrument essentiel pour mettre fin à la violence et la prévenir. Il est à noter que ces organisations ne qualifieraient pas toujours leurs méthodes par le terme « ICP ».

Quelques organisations connues qui pratiquent l'ICP :

NONVIOLENT PEACEFORCE (FORCE NON VIOLENTE DE PAIX*) [http://www.nonviolentpeaceforce.org/]

Nonviolent Peaceforce (NP) est une ONG internationale qui met en avant la protection des civils par le biais de l'engagement proactif avec les parties aux conflits et par l'ouverture au dialogue. Depuis sa fondation en 2002, NP a opéré aux Philippines, au Sri Lanka, Guatemala, Soudan du Sud, Myanmar et dans le Caucase du Sud. Ses équipes sont des professionnels rémunérés provenant de différents endroits du monde. Au début de 2009, les ICPs de NP étaient officiellement impliqués dans la surveillance du cessez-le-feu à Mindanao entre le gouvernement des Philippines et le Front Moro islamique de libération [FMIL].

BRIGADE DE PAIX INTERNATIONALE [http://www.pbi-france.org/]

Brigade de paix internationale (PBI) est une ONG internationale bénévole qui décide par consensus. PBI promeut la non-violence et la protection des droits de l'homme depuis 1981. Elle a envoyé des « accompagnateurs non armés » pour créer un « espace pour la paix » notamment au Guatemala, Mexique, Népal, en Colombie, Indonésie. PBI est particulièrement connue pour son travail d'accompagnement protecteur des défenseurs des droits de l'homme menacés.

WITNESS FOR PEACE (TÉMOIN POUR LA PAIX) [http://www.witnessforpeace.org/]

Witness for Peace (WFP) est une organisation indépendante politiquement qui travaille avec les communautés locales. Son personnel est engagé dans la non-violence et dirige WFP avec foi et conscience. L'organisation a été fondée en 1983 aux États-Unis. Elle soutient la paix, la justice et l'économie durable aux Amériques en changeant les politiques des États-Unis et les pratiques des sociétés commerciales qui contribuent à entretenir la pauvreté et l'oppression en Amérique latine et dans les Caraïbes. Actuellement, WFP est présente en permanence au Nicaragua, Mexique et en Colombie. L'organisation déploie également une présence visible à Cuba, au Honduras, Venezuela et en Bolivie.

CHRISTIAN PEACEMAKER TEAMS (L'ÉQUIPE DES PACIFICATEURS CHRÉTIENS) [http://www.cpt.org/]

Christian Peacemaker Teams (CPT) est une ONG internationale fondée en 1988 en soutien aux acteurs de paix

* NDT : Les traductions entre parenthèses ne sont pas les traductions officielles.

dans les zones de conflits dans le monde. CPT mène des actions directes et non violentes. Elle fournit également de la documentation sur les droits de l'homme et des formations à la non-violence. L'ONG résume son travail par le slogan suivant : « … déterminé à réduire la violence en s'interposant ». L'organisation compte plus de 30 pacificateurs qui travaillent en Colombie, Irak, Cisjordanie à la frontière entre les États-Unis et le Mexique ainsi qu'à Kenora dans l'Ontario au Canada.

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE RECONCILIATION (MIR) et IFOR [www.mirfrance.org / www.ifor.org]

Le MIR est la branche française d'une organisation appelée l'IFOR : International Fellowship of Reconciliation. L'IFOR est né en août 1914 d'une prise de conscience de chrétiens de nationalités et de confessions différentes, confrontés au scandale de la guerre. Il compte parmi ses membres six prix Nobel de la paix, dont Martin Luther King et Adolfo Perez Esquivel. Il a un statut consultatif à l'O.N.U. et à l'U.N.E.S.C.O. et celui d'organisation associée auprès de la Conférence des Églises européennes (K.E.K.) et du Conseil œcuménique des Églises (C.O.E.). Durant les dernières décennies, le mouvement s'engage contre les guerres du Vietnam et d'Algérie et, plus tard, contre la guerre du Golfe ; il lutte aux côtés des paysans du Larzac, s'investit dans les recherches pour une défense civile non-violente et dans les mouvements contre l'installation des missiles Pershing et Cruise en Europe. Aujourd'hui, le MIR agit dans le domaine de la formation à la non-violence active et pour la promotion d'une culture de non-violence.

COLLECTIF GUATEMALA[37] [http://collectifguatemala.org/]

Le Collectif Guatemala est une association créée en 1979 par des réfugiés guatémaltèques et des militants français. Son principal objectif est le soutien aux organisations du mouvement social guatémaltèque dans leurs efforts pour construire un état de droit dans le cadre d'une démocratie participative. Le Collectif Guatemala envoie des accompagnateurs internationaux qui assurent une présence dissuasive auprès des organisations et activistes de la société civile menacée et des témoins des communautés indigènes ayant déposé une plainte pour génocide. L'association propose une formation sur le mandat, les enjeux et le contexte de l'accompagnement. En cas de départ sur le terrain, une seconde formation d'une semaine a lieu à Guatemala Ciudad avec le partenaire local, la Coordination pour l'accompagnement international au Guatemala.

PROGRAMME ŒCUMÉNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EN PALESTINE ET ISRAËL [http://www.eappi.org/]

Lancé en 2002, le Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël, un projet du Conseil œcuménique des Églises, envoie des expatriés en Cisjordanie pour expérimenter la vie sous l'occupation. Les accompagnateurs œcuméniques apportent une présence protectrice aux communautés vulnérables, ils surveillent et rapportent aussi les abus des droits de l'homme. Ils soutiennent également les Israéliens et Palestiniens qui œuvrent ensemble pour la paix. Lorsque ces accompagnateurs œcuméniques retournent dans leur pays, ils mènent une campagne en faveur d'une solution juste et pacifique au conflit israélo-palestinien en met fin à l'occupation, respecte le droit international et en applique les résolutions de l'ONU.

CURE VIOLENCE (REMEDE A LA VIOLENCE) [http://cureviolence.org/]

Le modèle de *Cure violence* (anciennement connu sous le nom de « *Ceasefire* » – [cessez-le-feu]) a recours à une approche de santé publique dans le but de prévenir la violence. Ce modèle la considère comme un comportement acquis qui peut être évité en utilisant les méthodes de contrôle des maladies. Il réalise son objectif par le biais de trois procédés : interrompre la transmission (1) ; identifier les potentiels transmetteurs et changer leur raisonnement (2) ; modifier les normes des groupes (3). Cure Violence a été mis en place pour la première fois à Chicago en 1995 pour ensuite s'étendre à d'autres zones urbaines, actuellement l'organisation gère des projets au Puerto Rico, Honduras, Trinité, Kenya et en Afrique du Sud.

D'autres organisations qui opèrent dans les différentes composantes de l'ICP :

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE [https://www.icrc.org/fr]

Le comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation neutre, impartiale et indépendante. Sa mission exclusivement humanitaire a pour but de protéger la vie et la dignité des victimes de conflit armé ou d'autres situations de violence ainsi que de leur fournir une assistance. Le CICR s'efforce également d'empêcher les souffrances par la promotion et le renforcement du droit humanitaire et les principes humanitaires universels. Le CICR, qui a été créé en 1863, est à l'origine de la Convention de Genève et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le comité dirige et coordonne les activités internationales menées par le

[37] Miniguide de l'intervention civile de paix. (2012).

Mouvement dans les zones de conflits et de violence.

HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME [http://www.ohchr.org]

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) représente l'engagement mondial envers les idéaux universels de la dignité humaine. Le Haut-commissaire dispose d'un mandat délivré par la communauté internationale afin de promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Avec le temps, le HCDH a augmenté sa présence sur le terrain dans le but d'améliorer l'efficacité du travail de promotion et de protection des droits de l'homme.

LE COMITE FRANÇAIS POUR L'ICP (COMITE ICP) [www.interventioncivile.org]

Le Comité Français pour l'Intervention Civile de Paix ou Comité ICP est un collectif d'associations engagées dans la solidarité internationale et dans le domaine de la non-violence. Depuis 1997, son action vise à promouvoir l'ICP dans le but de parvenir à sa reconnaissance officielle et à son utilisation comme un outil courant de la régulation des conflits. Pour atteindre cet objectif, le Comité ICP met en œuvre différentes activités :

- Création et animation d'un réseau opérationnel de soutien et de développement de l'ICP au niveau national et international ;
- Sensibilisation de la société civile et plaidoyer pour la reconnaissance politique de l'ICP ;
- Formation de volontaires pour des missions d'ICP au niveau international ;
- Aide à la sélection, à l'envoi, au suivi et à l'accompagnement des volontaires en mission et au retour de mission ;
- Activités de recherche et de capitalisation.

Le Comité ICP cherche à créer les conditions politiques, sociales et financières pour organiser des missions d'Intervention civile de paix bénéficiant de moyens à la hauteur des urgences et des besoins qui apparaissent dans de nombreuses régions.

Il existe de nombreuses autres organisations qui sont impliquées dans la protection des civiles, même si une grande partie ne fournit pas de protection physique directe.

Tâche :

Visitez le site web des 11 acteurs de l'ICP cités.

1.5.2 | Populations bénéficiaires

L'intervention civile de paix est mise en place dans les zones de conflits prolongés, où les civils sont constamment sous la menace de la violence. L'ICP vise spécifiquement (quoique non exclusivement) les endroits isolés où les expatriés ne sont pas présents en grand nombre et là où les mécanismes de protection sont inexistants ou défaillants. L'intervention bénéficie aux populations dans les conflits verticaux (entre l'État et les civils) mais également dans les conflits horizontaux (entre les civils). Davantage d'informations relatives aux différentes sortes de conflits et le caractère opportun de l'ICP à opérer dans ces situations sont disponibles au module 4.

Dans un endroit donné, les groupes et les personnes vulnérables ainsi que les acteurs locaux qui les servent et protègent bénéficient de l'ICP, parmi ceux-ci :

- Les femmes ;
- Les personnes menacées par des risques de violence physique ou sexuelle ;
- Les enfants (surtout ceux qui sont séparés, non accompagnés ou enlevés et les enfants soldats) ;
- Les personnes âgées ;
- Les lesbiennes, gays, bisexuels et les transgenres (membres de la communauté LGBT) ;
- Les personnes atteintes d'un handicap mental ou physique ;
- Les personnes apatrides ;
- Les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile qui œuvrent pour un changement social ;
- Les agents de l'État ayant pour responsabilité la protection des civils ;
- Les journalistes qui rendent compte des conflits, des guerres et des violations des droits de l'homme ;
- Les électeurs lors d'élections litigieuses.

1.5.3 | Sollicitation des organisations et des civils

L'intervention civile de paix est déployée sur invitation ou sur une demande. Par exemple, la requête initiale qui a pour but d'apporter une présence dans un pays peut provenir d'un groupe de la société civile ou d'un département gouvernemental (ex. commission nationale pour les droits de l'homme). À la suite d'une étude rigoureuse de faisabilité et après l'approbation du conseil d'administration, l'organisation d'ICP peut s'installer dans le pays concerné. Cependant, avant la mise en place d'un bureau extérieur dans une communauté spécifique et entamer une activité avec la population ciblée, il est nécessaire d'obtenir plus d'invitations de la part des entités infranationales. Au niveau le plus bas, elles peuvent être envoyées par le gouvernement local, les chefs coutumiers ou les organisations communautaires. Les invitations et demandes sont aussi analysées prudemment afin de déterminer si l'ICP peut être entreprise de manière utile et responsable (ex. sans qu'il y ait de risque excessif pour les équipes et les personnes locales).

Certaines organisations déploient une ICP après une demande formelle, tandis que d'autre l'applique à la suite d'une invitation informelle ou si la partie qui la sollicite exprime clairement son intérêt et son approbation. En tout cas, il est essentiel d'avoir une certaine forme d'invitation pour diverses raisons. Premièrement, il serait irrespectueux d'établir une ICP au sein d'une communauté qui n'en voit pas l'utilité. Deuxièmement, la nécessité et la participation de cette communauté forment le fondement des méthodes et stratégies personnalisées de l'ICP. Troisièmement, la sécurité des intervenants non armés dépend de l'approbation du gouvernement ou de la communauté qui les reçoit. Puisque les ICPs ne portent pas d'armes, ils doivent s'assurer qu'ils ne seront pas perçus, à tort, comme une menace. Pour réaliser leur objectif, les intervenants ne s'ingèrent pas dans les affaires internes, ils sont transparents et construisent des relations de confiance et d'acceptation avec toutes les parties, même celles qui sont armées.

Bien que le procédé par invitation semble logique en théorie, dans la pratique il révèle certains défis. Avant la demande d'intervention civile de paix, les ICPs doivent être proactifs, collaborer avec les acteurs locaux afin d'évaluer les besoins et les intérêts. Par ailleurs, il est important que le concept de l'ICP soit expliqué de manière adéquate et compris par la communauté. Un groupe qui est isolé et en situation de faiblesse accueillerait n'importe quelle sorte d'organismes dans l'espoir de bénéficier d'une aide, mais il ne saisit pas pour autant la nature de sa propre participation. À l'inverse, les communautés qui ne comprennent pas le principe et le potentiel de l'ICP concluraient qu'elles n'ont pas besoin de protection non armée, même dans le cas où une intervention pourrait leur profiter. Dès lors, les ICPs doivent être proactifs et poser les bonnes questions pour savoir si une protection non armée est nécessaire et désirée mais aussi pour déterminer si leur présence est utile.

1.5.4 | Partenaires locaux

La primauté des acteurs locaux et de l'impartialité représente des principes clés de l'intervention civile de paix. Cela signifie que les équipes de l'ICP n'adoptent le point de vue d'aucune des parties et ne défend aucune solution particulière au conflit. En revanche, ils observent et créent un environnement sûr, mais ils encouragent, rapprochent, facilitent et renforcent également les capacités des partenaires locaux qui sont directement impliqués dans les activités du maintien de la paix et la défense des droits de l'homme.[38]

Les acteurs locaux sont très souvent des groupes organisés de la société civile ou des ONG, bien que parfois ceux-ci soient également des entités gouvernementales (ex. commission nationale des droits de l'homme). Beaucoup de groupes civils locaux et défenseurs des droits de l'homme en situation de conflit violent sont désireux de s'associer avec des parties tierces internationales et non armées, en particulier avec une entité indépendante de tout gouvernement. En plus de leur donner accès à un réseau international, cette association leur permet

[38] En 2001, lors d'un atelier sur les pratiques de protection organisé par l'*Institute for the Study of International Migration at Georgetown University* (institut d'étude de migrations internationales à l'université de Georgetown) et la Croix-Rouge américaine, les participants ont conclu que «développer des partenariats stratégiques est l'un des moyens les plus efficaces pour que les ONG étendent leur travail de protection sur le terrain, obtiennent accès à une population spécifique et augmentent les ressources disponibles pour des activités de protection plus explicite…» (Ferris, 2011, loc.1479).

également, ou du moins leur donne l'impression, de supporter leur propre impartialité. Parfois ces groupes craignent qu'une protection armée attire encore plus de représailles au lieu de les protéger contre la violence. D'autres pensent qu'une protection non armée les autorise à se distancer par rapports aux forces de protection (armées), qui sont perçus comme les principaux auteurs d'actes de violence[39].

Les partenaires locaux sont souvent les premiers à accorder leur confiance aux intervenants civils de paix, ils jouent ainsi un rôle important dans la consolidation de cette confiance et dans l'acceptation au sein de toute la communauté. Même si ces collaborateurs locaux ne doivent pas adhérer à tous les principes de l'ICP, il est nécessaire de s'accorder sur les principes et valeurs fondamentales. L'organisme de l'ICP effectue des évaluations et des vérifications d'antécédents approfondies. Ces procédures ont pour but de garantir que les partenaires locaux ne sont pas liés à des groupes armés, ne portent pas d'armes et ne commettent pas d'actes de violence au travers de moyens détournés. Sinon, la sécurité des équipes d'ICP, des bénéficiaires et des autres associés peut être compromise. Dans certains cas, il est possible que la présence des intervenants civils de paix puisse exposer les collaborateurs locaux à des représailles. La façon d'aborder cette problématique est développée au module 4.

Les partenaires locaux sont d'une importance majeure pour l'ICP, mais il reste des endroits (ex. Soudan du Sud) où l'organisation de la société civile est fragile ou inexistante. Il peut y avoir une absence de collaborateurs locaux structurés dans la région et la communauté voudrait et s'attend à ce que les ICPs prennent les rênes. Dans de tels cas, l'intervention se concentre directement sur la collectivité. Par conséquent, le rôle de dirigeant qu'endossent les équipes de l'ICP s'accroît, entrainant différentes incompatibilités avec le mandat et les principes de l'organisation, en particulier avec l'impartialité et la primauté des acteurs locaux. Les ICPs doivent alors trouver un équilibre entre ignorer les besoins ressentis des communautés et diriger ouvertement les processus locaux. Cette question ainsi que d'autres problématiques et dilemmes sont détaillés au module 5.

Les circonstances peuvent être d'autant plus compliquées lorsque la frontière entre les rôles de civils et de combattants est floue : des soldats en permission pour une longue durée travaillent pour les ONG ; le bureau de liaison entre le gouvernement et les organisations peut se trouver dans une caserne militaire ; le chef du village peut occuper son ancien poste dans la police après son mandat. Les méthodes principales pour faire face à ces défis prennent en compte la transparence permanente, le renforcement continu des relations, le développement des capacités et une variété d'acteurs dans la programmation.

1.6| Résumé des messages principaux

- Depuis le siècle passé, la nature de la guerre a grandement changé. En effet, de plus en plus de personnes civiles sont visées. Par conséquent, le besoin de protection des populations s'est multiplié et diversifié. L'ICP offre une approche de la protection de « civil à civil » qui adopte le principe de la primauté des acteurs locaux et la non-violence.

- L'ICP est considérée comme un complément au maintien de la paix conventionnel ainsi qu'aux activités du CICR et d'autres organisations dont le travail inclut la protection des civils d'une certaine façon. Les ICPs opèrent dans différentes situations de conflit pour apporter une protection entre civils, notamment là où les Casques bleus ne sont pas déployés.

- Au lieu d'utiliser la menace et la force, les équipes de l'ICP emploient une combinaison de principes, valeurs et compétences clés. Des civils spécialement formés et coordonnés appliquent l'ICP dans le but de prévenir la violence et fournir une protection physique directe aux civils vivant sous la menace.

- Les méthodes principales de l'ICP sont l'engagement proactif, la surveillance, la construction de relations et le développement des capacités propres. Les principes clés de l'ICP sont la non-violence, l'impartialité,

[39] Lorsque des partenaires locaux décident de s'associer avec des acteurs non armés, les ICPs peuvent expliquer et justifier leur présence auprès de policier ou militaires méfiants, susceptibles de considérer la protection comme leur fonction exclusive.

la primauté des acteurs locaux, les rapports entre civils et l'immunité des civils dans les conflits violents.

- Bien que l'ICP soit ancrée dans une tradition de non-violence et de maintien de la paix, elle n'est pas la somme des deux mais plutôt une fusion de différentes composantes. Ces dernières se retrouvent dans les deux concepts mais elles ne comprennent pas la résistance non violente et la protection armée. Cette combinaison a donné naissance à quelque chose d'innovateur et distinct : l'ICP.

- Les principaux acteurs de l'ICP sont les intervenants civils de paix [1], les populations bénéficiaires (ex. les personnes déplacées, les femmes, les enfants et les défenseurs des droits de l'homme) [2], les civils et les organisations qui demandent une ICP [3], les partenaires locaux [4].

- L'ICP est une approche complémentaire au maintien de la paix. Il ne s'agit pas d'un instrument parfait ni d'une panacée, mais c'est un moyen qui, dans certaines circonstances, est la solution correcte, la plus appropriée et la plus efficace. C'est un outil qui peut être déployé efficacement tantôt tout seul, tantôt aux côtés d'autres instruments, par exemple dans le contexte d'une opération de maintien de la paix plus conventionnelle.

1.7|

Exemple d'exercices

L'ICP a été définie dans ce module comme une combinaison stratégique des méthodes d'engagement non violentes, des principes, valeurs et compétences fondamentales. Les composantes de cette combinaison sont sélectionnées au cas par cas, appropriée au contexte et adaptée aux spécificités d'une population et d'un conflit précis. Ainsi, l'intervention civile de paix sera différente en fonction des situations et des étapes du conflit.

Les composantes de l'intervention civile de paix sont représentées à la figure 1. Le diagramme démontre que certains principes et méthodes clés sont fondamentaux pour l'ICP. De plus, ces composantes comprennent également les principaux textes de référence qui renforcent l'efficacité de l'ICP de manière considérable.

Il existe également une grande variété d'organisations qui fournissent une protection et des services de maintien de la paix d'une façon ou d'une autre.

Exercice 1
À partir des informations de ce module, répondez aux questions suivantes :

1. Dans la liste ci-dessous, en appliquant la définition de l'ICP à partir du diagramme, pour chaque cercle, choisissez trois organisations qui appliquent actuellement l'ICP et justifiez votre réponse.
2. Quelles organisations pourraient en principe pratiquer l'ICP ? Et lesquelles ne le pourraient pas ?
3. Selon vous, pourquoi un nombre croissant d'organisations de la société civile s'implique-t-il dans L'ICP ?

Liste des organisations :

Comité international de la Croix-Rouge
International Rescue Committee
Programme des Volontaires des Nations Unies
Organisation mondiale du mouvement scout
Union chrétienne de jeunes gens – YMCA
Entreprises militaires et de sécurité privées
Centre pour le dialogue humanitaire
Brigade de paix internationales
Médecins sans Frontières
Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies — personnel militaire non armé
Witness for Peace
Conseil œcuménique des Églises
Refugees International
Programme alimentaire mondial
Save the Children International

Exercice 2

Par le biais du forum de discussion :

Développez une réflexion sur deux des questions suivantes et publiez-les sur le forum de discussion. Ensuite, commentez au moins un article d'un autre étudiant en mentionnant ce que vous trouvez pertinent dans celui-ci.

1. Avez-vous une question relative à l'efficacité de l'ICP pour laquelle vous n'avez pas de réponse ?
2. À votre avis, quel est l'élément le plus intéressant dans l'histoire de l'ICP et dans celle du maintien de la paix conventionnel ? Pourquoi ?
3. Pensez-vous qu'une personne qui veut rejoindre les équipes d'intervention civile de paix doit être partisane de la paix ou non ? Expliquez votre réponse et liez-la à votre conception du pacifisme.
4. Décrivez comment l'ICP résulte de la fusion entre la non-violence et le maintien de la paix conventionnel.

Bibliographie

Anderson, Mary B. (1999). *Do No Harm: How Aid Can Support Peace – Or War*. Boulder, CO: Lynne Riener.

Anonyme. (2006). *La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, The Geneva Declaration. Consulté sur http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GD-Declaration-091020-FR.pdf

Banque mondiale. (2011). *Rapport sur le développement dans le monde 2011*, Washington DC: Banque mondiale. Consulté sur http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/WDR_Overview_French.pdf

Breakey, H; Francis, A; Popovski, V; Sampford, C; Smith, M.G.; & Thakur, R. (2012). *Enhancing Protection Capacity: Policy Guide to the Responsibility to Protect and the Protection of Civilians in Armed Conflicts.* Australia: Institute for Ethics, Governance and Law.

Cabactulan, L. (2012). Broadening the Concept of Peacekeeping: the Contribution of Civil Society to Unarmed Protection of Civilians. High-Level Briefing at the United Nations, New York. Consulté sur http://nonviolentpeaceforce.org/images/publications/broadeningtheconceptofpeacekeeping.pdf

Carniege. (1997) *Preventing Deadly Conflict: Final Report.* New York, NY: Carnegie Corporation of New York

Carriere, R. (2011). Another Peacekeeping is Possible. *Kosmos: Creating the New Civilization for the Common Good, The Changing Nature of Human Security*. Consulté sur http://www.kosmosjournal.org/articles/another-peacekeeping-is-possible

Carter, A., Clark, H. & Randle, M. (2006). *People Power and Protest Since 1945*. London, UK: Housmans.

Caverzasio, S.G. (2001). *Strengthening Protection in War: A Search for Professional Standards*, Geneva: ICRC.

Chenoweth, E. & Stephan, M.J. (2011). *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*. New York, NY: Columbia University Press. Consulté sur http://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/isec.2008.33.1.7

CICR. (2010). *Guide Interpretatif sur la notion de participation directe aux hostilités*. Consulté sur https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0990.pdf

Einsiedel, Sebastian von, (March 2015). *Non-military Protection of Civilians in UN Peace Operations: Experiences and Lessons,* UNU-Centre for Policy Research Background Paper

European Monitoring Mission in Georgia. Website. Consulté sur http://www.eumm.eu/en/

Ferris, E. (2011). *The politics of protection: the limits of humanitarian action*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press.

Galtung, J. (2000). *Conflict Transformation by Peaceful Means (The Transcend Method)*. UN: United Nations Disaster Management Training Programme. Consulté sur https://www.transcend.org/pctrcluj2004/TRANSCEND_manual.pdf

Gunduz, C. &Torralba, R. (2014). *Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team in Mindanao*, Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce.

Heidelberg Institute for International Conflict Research. (2014). *Conflict barometer 2013: Disputes, nonviolent crises, violent crises, limited wars, wars*, 22, pg 8. Consulté sur

http://hiik.de/de/downloads/data/downloads_2013/ConflictBarometer2013.pdf

High-level Independent Panel on United Nations Peace Operations, Consulté sur http://www.un.org/sg/pdf/HIPPO_Report_1_June_2015.pdf

Holt, V. & Smith, J.G. (2008). *Halting Widespread or Systematic Attacks on Civilians: Military Strategies and Operational Concepts.* Acrra, Ghana: International Experts Workshop. Consulté sur http://www.stimson.org/images/uploads/research-pdfs/Stimson_HaltingAttacksonCivilians_Spring08.pdf

Holt, V. & Taylor, G. (2009). *Protecting Civilians in the Context of UN Peacekeeping Operations: Successes, Setbacks and Remaining Challenges*. DPKO and OCHA. Consulté sur http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/pbps/Library/Protecting%20Civilians%20in%20the%20Context%20of%20UN%20PKO.pdf

Högbladh, S. *Peace Agreements 1975-2011: Updating the UCDP Peace Agreement Dataset.* Sweden: Uppsala University, Department of Peace and Conflict Research. Consulté sur http://www.uu.se/digitalAssets/142/142371_peace-agreements-1975-2011final.pdf

ICRC, *Customary IHL, Rule 5, definitions of civilians*. Consulté sur http://www.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_cha_chapter1_rule5

Kelley, N. Sandison, P. & Lawry-White, S. (2004). *Enhancing UNHCR's Capacity to Monitor the Protection, Rights and Well-being of Refugees*. UN: UNHCR, Evaluation and Policy Analysis Unit. Consulté sur http://www.unhcr.org/40d9781d4.pdf

Ki-moon, B. (2012). *R2P, the Next Decade*. Keynote Address to Stanley Foundation Conference on the Responsibility to Protect. Consulté sur http://www.un.org/apps/news/infocus/sgspeeches/statments_full.asp?statID=1433#.UiuHXxZGwdJ

Lakey, G. (2013). *Nonviolent Action Lecture.* Consulté sur https://www.youtube.com/watch?v=VnnBCKRa3rM&feature=youtu.be

Levine, D. (2012). *Some Moral Considerations for Civilian-Peacekeeper Protection Alliances*. CISSM. Consulté sur http://www.cissm.umd.edu/papers/files/moral_considerations_for_civilian_peacekeeper_protection_alliances_031812.pdf

Lazaro, F.D.S. (2012). *On Mindanao, Protecting Civilians in a Combat Zone with Eyes and Notepad*. Consulté sur http://www.pbs.org/newshour/bb/world/july-dec12/mindanao_12-25.html

Mahony, L. (2013). *Non-military strategies for civilian protection in the DRC.* Norwegian Refugee Council. Consulté sur http://www.nrc.no/arch/_img/9676206.pdf

Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre for Humanitarian Dialogue. Consulté sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Mahony, L. & Nash, R. (2012). *Influence on the Ground: Understanding and Strengthening the Protection Impact of United Nations Human Rights Field Presences.* Fieldview Solutions. Consulté sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Influence_on_the_Ground.pdf

Morrison, A. (Ed). (1999). *Peacekeeping, an Encyclopedia of Violence, Peace, and Conflict.* (3 volumes). London, UK: Academic Press.

Nagler, Martin, 2013a. Peace Teams. Consulté sur http://www.youtube.com/watch?v=deXGQyK6xak

Nagler, Michael, 2013b. Basics of Nonviolence. Consulté sur http://www.youtube.com/watch?v=gzgl43fRA7I

Nations Unies. (2008). Opérations de maintien de la paix des Nation Unies: principes et orientations. Nations

Unies Departement des operations de maintien la paix . Consulté sur https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_doctrine_fr.pdf

Nations Unies. (1999). Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes etorganes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'hommeet les libertés fondamentales universellement reconnus, ONU Assemblée générale. Consulté sur https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=528e069f4

Non-violence XXI et Comité ICP. (2012). *Mini-guide de l'intervention civile de paix : des volontaires pour la paix*. Paris, France. Édition 2011-2012.

Nonviolent Peaceforce South Sudan. (2013). *Unarmed Civilian Peacekeeping*, Juba, South Sudan: Nonviolent Peaceforce.

Oxford ed., *Oxford Dictionaries*, Disponible sur: http://oxforddictionaries.com/definition/english/unarmed [Accessed 3 February 2014].

Peace Pledge Union, Nonviolence, What it's all about. *ppu.org.uk*. Consulté sur http://www.ppu.org.uk/learn/infodocs/nonviolence/st_nonv1.html

Primoratz, I. (2010). *Civilian Immunity in War*. New York, NY: Oxford University Press.

Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. (2005). *Trainer's Resource Manual, Nonviolence Training Project*, Melbourne. Consulté sur http://www.havayati.co.il/database/trainers_resource_manual_may05.pdf

Rupesinghe, K.A. (1998). *Civil Wars, Civil Peace: An Introduction to Conflict Resolution*. London, UK: Pluto Press.

Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*, Uppsala, Sweden: Life and Peace Institute.

Schweitzer, C. (ed.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource.* Belm-Vehrte, Germany: Sozio Publishing. Consulté sur http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf

Shah, K. (2013). *Diary Of Peacekeeper In The Philippines.*Consulté sur http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/newsletters/2013/fn2013winter.pdf

Sharp, G. (1985) *Making Europe Unconquerable: the Potential of Civilian-based Deterrence and Defense,* Cambridge, MA: Ballinger Publishing Co.

Stevens, A. (1989). *The Roots of War - A Jungian Perspective.* St Paul, MN: Paragon House.

Slim, H. & Bonwick, A. (2005). *Protection*. London, UK: Overseas Development Institute.

UN Department of Peacekeeping Operations. *Framework for Drafting Comprehensive Protection of Civilians (POC): Strategies in UN Peacekeeping Operations.* Consulté sur http://www.refworld.org/pdfid/523998464.pdf

UN Department of Peacekeeping Operations. (2010). *Draft DPKO/DFS Operational Concept on the Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping Operations.* Consulté sur http://www.peacekeeping.org.uk/wp-content/uploads/2013/02/100129-DPKO-DFS-POC-Operational-Concept.pdf

United Nations. (2008). Demining. *Global Issues*. Consulté sur http://www.un.org/en/globalissues/demining/

UN Security Council. (1998). *Report of the Secretary General on the Situation of Africa (S/1998/318)*. New York,

UN Security Council. (2012). *Report of the Secretary-General on the Protection of Civilians in Armed Conflicts (S/2012/376)*. Consulté sur http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2012_376.pdf

UN Assistance Mission in Afghanistan. (2011). *Protection of Civilians in Armed Conflict*. Kabul, Afghanistan. Consulté sur https://www.refworld.org/docid/4e1ee1b52.html

UN High Commissioner on Refugees. (2012). *Displacement, The New 21st Century Challenge*. Geneva, Switzerland: UNHCR. Consulté sur https://www.refworld.org/docid/51c169d84.html

United Nations. (2013). *UN Secretary General's High Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda*. United Nations. Consulté sur https://www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/files/HLP_P2015_Report.pdf

Wallis, T. (2010). Civilian Peacekeeping. In N. Young (ed), *The Oxford International Encyclopedia of Peace*. UK: Oxford University Press. Consulté sur https://www.globalpolicy.org/security-council/peacekeeping/peacekeeping-reform/49571-civilian- peacekeeping.html

Wallis, T. & Junge, M. (2001). Enhancing UK Capacity for Handling Conflict: The Rationale for a UK Civilian Peace Service.

Weber, T. (1993). From Maude Royden's Peace Army to the Gulf Peace Team: An Assessment of Unarmed Interpositionary Peace Forces. *Journal of Peace Research*. Consulté sur http://jpr.sagepub.com/content/30/1/45.abstract.

Weiss, T. and Minear, L. (1996). *Volunteers against Conflict: United Nations Volunteers.* New York, NY: United Nations University Press.

MODULE 2 |

INTERVENTION CIVILE DE PAIX: OBJECTIFS, PRINCIPES ET TEXTES DE RÉFÉRENCE

Table des matières

Présentation et objectifs d'apprentissage *46*
Stratégies et objectifs principaux de l'ICP 47
Stratégies: encouragement et dissuasion 49
Principes clés de l'ICP *53*
La non-violence 55
Impartialité 58
Primauté des acteurs locaux 58
Independence,, 60
Gestion civile 60
Immunité des civils en temps de guerre 61
Principaux textes de référence de l'ICP 61
Droit international humanitaire 62
Droit international des réfugiés 63
Droit international des droits de l'homme 64
Femmes, paix et sécurité 65
Enfants et conflits armés 67
Le manifeste de Séville sur la violence 68
Charte des Nations Unies (Chapitre 1, article 2 ; Chapitre 6, article 33) 69
Résumé des messages principaux 70
Exemple d'exercices 71
Bibliographie 74

INTERVENTION CIVILE DE PAIX: OBJECTIFS, PRINCIPES ET TEXTES DE RÉFÉRENCE

Présentation et objectifs d'apprentissage

> *On adopte la non-violence pendant une semaine. Quand elle échoue, on retourne aux armes, ce qui n'a pas fonctionné depuis des années.*
>
> Theodore Roszak

L'ICP est régie par plusieurs objectifs, principes et textes de référence fondamentaux. Ceux-ci forment le cadre théorique et pratique de l'ICP. Tels que présentés dans ce module, ils constituent une base commune pour les intervenants civils de paix, mais les termes employés pour les décrire ou désigner leur application peuvent varier. Cette différence d'appellation dépend du conflit, du contexte et du mandat octroyé à l'entité qui utilise l'ICP.

Ce module débute avec une description des principaux objectifs de l'intervention civile de paix. Ensuite, il fournit une présentation des principes fondamentaux qui soutiennent l'ICP et se conclut avec un aperçu des textes de référence, qui forment le cadre légal.

CADRE 1 | **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

À la fin du présent module, les participants seront capables de :

- Décrire les objectifs principaux de l'ICP ;
- Décrire les principes fondamentaux de l'ICP ;
- Lister les textes de référence et expliquer leur pertinence par rapport à l'ICP.

2.1|

Stratégies et objectifs principaux de l'ICP

L'ICP vise trois objectifs :

1. Prévenir et réduire la violence directe ainsi que ses nombreuses conséquences ;
2. Augmenter la sureté et la sécurité des civils menacés par la violence ;
3. Renforcer les infrastructures de paix locales.

Ces trois objectifs se renforcent mutuellement. Par exemple, si l'on parvient à prévenir la violence, les civils se sentiront plus en sécurité. Ainsi, les personnes seront de plus en plus convaincues que les violences peuvent être empêchées dans le futur. Par conséquent, ils redoubleront les efforts de négociation et de consolidation de la paix. Ce même raisonnement fonctionne également lorsqu'on prend le premier ou le deuxième objectif comme point de départ.

Ce paragraphe détaille les trois objectifs de l'ICP. Il attire également l'attention sur l'encouragement et la dissuasion, qui sont deux des stratégies employées par les intervenants civils de paix pour atteindre ces objectifs.

2.1.1 |

Objectifs

Objectif 1. Réduire ou prévenir la violence et ses conséquences

Tout d'abord, l'ICP insiste sur la prévention de la violence directe. Les violences non contrôlées entrainent souvent l'insécurité alimentaire, des problèmes de santé ainsi que la destruction d'habitation et d'infrastructures. Elles peuvent même mener à des pertes de vie humaine. Ces exactions amènent aussi les personnes à se réfugier ailleurs, dans leurs pays ou à l'étranger. Pour prévenir la violence, les équipes d'ICP dépendent beaucoup du réseau de relations, de confiance et d'acceptation par toutes les parties aux conflits. Une fois que les tensions évoluent en affrontements violents, il devient très difficile de fournir un espace de négociation, de dialogue et d'écoute. C'est pourquoi l'ICP, qui est probablement plus efficace dans la prévention, se concentre sur celle-ci plutôt que sur l'arrêt des violences directes. La majorité des méthodes de l'ICP vise à empêcher l'apparition de violences. Le dialogue à multiples niveaux**,** le contrôle des rumeurs, le suivi des cessez-le-feu sont principalement employés pour diminuer les tensions et atteindre ce premier objectif.

> *Nonviolent Peaceforce est vu comme un acteur capable d'influencer le gouvernement des Philippines (GPH) et les militants armés du Front Moro islamique de libération (FMIL). Grâce à son accès direct, NP a notamment le pouvoir de faire cesser les affrontements entre les protagonistes. Dans une des communautés, on raconte que des échanges de coups de feu et des incursions ont rapidement été maîtrisés, après que les observateurs aient transmis l'information à leurs homologues de Nonviolent Peaceforce. D'autres témoignages expliquent qu'il a suffi de quelques minutes entre le moment où l'incident a été reporté à NP et le retrait des belligérants ou la mise en place d'un cessez-le-feu. [Notre traduction]*
>
> Évaluation du projet de Nonviolent Peaceforce avec la composante civile de l'*International Monitoring Team (équipe internationale d'observateurs à Mindanao)*. (Gunduz & Torralba, 2014)

Dans de nombreuses situations, les efforts pour prévenir la violence ne suffisent pas, en particulier dans les conflits de grande ampleur où le cycle de violence est déjà établi. Dans ces circonstances, les membres de l'ICP travaillent pour mettre fin aux exactions en cours. Par exemple, en 2008 à Mindanao au plus fort de la crise, les équipes de Nonviolent Peaceforce ont effectué la navette diplomatique entre la hiérarchie des forces du gouvernement et les acteurs armés. Cette forme de diplomatie a été mise en place pour obtenir l'engagement au dialogue de la part des deux parties. Elle a aussi servi à créer des mesures qui renforcent la confiance afin de permettre un cessez-le-feu ou du moins faciliter les négociations en cours. Les autres méthodes employées pour interrompre la violence en temps de crise sont **l'interposition, la présence proactive et l'accompagnement protecteur** des acteurs de paix locaux, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Ces méthodes sont détaillées au module 3.

Dans certaines circonstances, les équipes d'ICP parviennent à arrêter les actes de violence, mais cela reste des exceptions. Bien souvent dans le meilleur des cas, elles réussissent à réduire l'intensité de la violence ou son impact. Pour ce faire, ils peuvent, par exemple, établir un mécanisme d'alerte précoce — intervention précoce (*early warning and early response*) ou faciliter l'engagement des parties à éviter les attaques envers les groupes vulnérables et les endroits comme les hôpitaux et les écoles. L'atténuation des répercussions de la violence représente un objectif important, qui est souvent négligé surtout par les communautés affectées lors de conflits de longue durée. Ayant longtemps souffert, ces personnes ne se sentent pas capables de pouvoir changer la situation. Accablés par l'ampleur du conflit, ils ignorent les mesures modestes qu'ils peuvent entreprendre pour diminuer le nombre de victimes. La réduction de la violence, même à petite échelle, renforce la confiance des personnes et donne un sentiment de contrôle sur la situation.

Les stratégies de l'ICP pour prévenir et réduire la violence ne s'appliquent pas seulement pendant la crise ou lorsqu'elle est imminente. Les conflits se développent sur le long terme. De même, la plupart des accords de paix sont suivis par des cycles de violence récurrents qui menacent le processus de pacification pendant des années. C'est pourquoi les équipes d'ICP appliquent des stratégies de prévention et de réduction de la violence sur le long et le court terme. L'usage des méthodes de l'ICP aux différentes phases du conflit est expliqué au module 4.

La capacité des membres de l'ICP à prévenir la violence et l'arrêter connait ses limites, bien que celles-ci varient en fonction des situations. Il faut donc les reconnaitre avec humilité. Dans la plupart des cas, certains intervenants ne seront pas aptes à empêcher ou mettre fin aux éruptions de violence à grande échelle. Il ne faut pas pour autant sous-estimer la capacité des équipes d'ICP. L'action protectrice et médiatrice reçoit rarement l'attention et les ressources qu'elle mérite. Dans son livre « *The politics of protection* » (Les politiques de

protection*), Elizabeth Ferris déclare : « Même si le CICR comptait un effectif de 10 000 personnes au Rwanda, il est peu probable qu'ils auraient pu stopper les assassinats de masse » (Ferris, 2011 loc. 3733). Aussi vraie que soit cette information, elle passe sous silence le fait qu'une intervention non-violente minime *peut* arrêter des exactions. Par exemple, Mukesh Kapila, un ancien fonctionnaire de l'ONU raconte comment un petit nombre de nonnes qui faisaient partie des Missionnaires de la charité (l'ordre de Mère Teresa) a sauvé des centaines d'enfants tutsis. Lorsque les soldats hutus sont venus les chercher, la sœur supérieure leur a dit : « *Vous ne pouvez pas entrer, c'est un endroit sacré* ». Alors, ils sont partis (Kapila 2013, loc.2279). L'affirmation de Ferris ne semble pas non plus prendre en compte l'impact potentiel d'actions protectrices et médiatrices à long terme. La communauté internationale, douée dans le domaine de l'aide humanitaire, réagit généralement après l'occurrence d'évènements extraordinaires. Les opérations de paix de l'ONU et les projets d'ICP sont bien souvent placés dans la lignée des secours d'urgence et sont ensuite critiqués parce qu'ils ne sont pas suffisamment importants ou parce qu'ils arrivent en retard[40].

Objectif 2. Augmenter la sureté et la sécurité des civils menacés par la violence

L'objectif principal de l'ICP est de prévenir ou réduire la violence. Cependant sur le terrain, ce but est rarement atteint. Les conflits bien ancrés et les cycles de violence entamés ne peuvent être empêchés ou arrêtés si facilement. Par conséquent, le second objectif de l'ICP vise à augmenter la sureté et la sécurité des civils menacés. La sureté (« safety » en anglais) se définit par l'absence de danger, de risque et de blessure. La sécurité (« security »), quant à elle est décrite comme une condition de protection et de non-exposition à un danger. La sureté est un mot plus complexe qui sous-entend la certitude inhérente que tout va bien. D'une certaine façon, la sécurité est extérieure tandis que la sureté est intérieure (Maddox, s.d).

Le renforcement de la sureté et la sécurité des civils se fonde sur un raisonnement similaire à celui qui diminue l'impact de la violence. Il faut commencer par reconnaitre que la situation est trop complexe pour être contrôlée entièrement, mais il y a toujours des moyens pour réduire la vulnérabilité des civils. Même si le présent objectif est perçu comme une méthode défensive, il signifie également faire un pas vers la source de la menace plutôt que de s'en détourner. La première stratégie consiste à établir un engagement positif avec les potentiels assaillants. Si cela échoue, les réseaux de soutien et d'influence dans plusieurs secteurs de la société peuvent aider à obtenir leur sécurité. Les relations avec des personnes importantes peuvent être employées pour dissuader les belligérants. Les mesures de sécurité traditionnelles telles que des hauts murs et des fils barbelés sont également utilisés. Plus d'informations sur l'aspect pratique de la sécurité sont disponibles au module 2 et l'engagement avec les belligérants est présenté au paragraphe 2.1 du présent module.

Bien que le but principal de l'ICP consiste à augmenter la sécurité physique des civils menacés par des violences directes, elle contribue également à renforcer la sécurité des personnes ; c'est-à-dire le droit de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et de la misère. À titre d'exemple, il se peut que dans certaines situations un groupe désavantagé, tel qu'une minorité ethnique se voit refuser certains services ou ressources spécifiques nécessaires pour répondre aux besoins basiques. Face à ces circonstances, les équipes d'ICP peuvent défendre ou faciliter l'accès à ces commodités en contactant les garants des droits gouvernementaux et les aides internationales.

L'ICP et la sécurité des personnes se renforcent mutuellement. L'intervention civile de paix, par son intérêt pour la protection individuelle et collective de la population contre les violences physiques directes, contribue de manière immédiate et pratique à la sécurité des personnes. Par ailleurs, l'ICP peut réaliser davantage sur une plus grande échelle. D'une certaine façon, son approche de la sécurité, à savoir une approche fournie en collaboration avec les belligérants plutôt qu'une approche qui isole ces derniers, reconnait le caractère indivisible des droits, de la sécurité et du développement des hommes et des femmes.

Objectif 3. Renforcer les infrastructures de paix locales

Les mesures d'autoprotection des communautés sont la première ligne de défense contre un conflit civil (Ferris 2011, loc. 936). Dans les situations de conflits, la plupart des populations possèdent déjà des mécanismes ou

---

* NDT: traduction non officielle

[40] Dans l'histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il y aurait qu'un seul exemple de déploiement préventif : la force de déploiement préventif dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

stratégies d'autoprotection ou de résolution qui existaient avant la mise en place de l'ICP dans la région. Les violences persistantes, la destruction des infrastructures et le déplacement des personnes peuvent avoir endommagé ou rompu ces infrastructures de paix locales, mais ces dernières sont relativement faciles à réactiver et consolider. Le Programme des Nations Unies pour le développement défini les infrastructures de paix comme les « mécanismes, ressources et compétences à travers lesquelles les conflits peuvent être résolus et la paix maintenue dans une société » (UNDP, s.d.). Ainsi, leur renforcement semble être la tâche la plus évidente pour commencer le travail de l'ICP. Cet objectif est également la stratégie la plus prometteuse pour réaliser les deux autres (prévenir et réduire la violence ainsi qu'augmenter la sureté et la sécurité).

Pour la communauté locale, ce troisième objectif renforce également l'appropriation de l'ICP puisque celle-ci peut être établie en collaboration avec les acteurs locaux concernés. Cela permet d'accroitre davantage la capacité et l'assurance des groupes locaux tout en réduisant leur dépendance de l'aide extérieur. En outre, une appropriation plus importante de l'ICP a tendance à favoriser le bien-fondé de l'intervention, car les acteurs locaux peuvent mieux déterminer les méthodes adaptées au contexte et au conflit. Pour garantir une paix durable, les infrastructures de paix nationales doivent être renforcées. En effet, les équipes d'ICP étrangères ne sont pas présentes indéfiniment. Leur séjour dépend grandement de facteurs incertains comme les fonds alloués, la volonté du gouvernement à octroyer des visas, etc. En laissant les acteurs locaux s'approprier l'ICP, il est garanti que les efforts continueront après le départ des organisations internationales.

2.1.2 | Stratégies: encouragement et dissuasion

L'encouragement et la dissuasion jouent un rôle important non seulement dans la réalisation des trois objectifs, mais ils connectent aussi ces derniers aux méthodes de l'ICP. Ces deux stratégies relient également les principes, les méthodes, les valeurs, les compétences et les textes de référence aux objectifs principaux. Les méthodes sont définies plus amplement au module 3.

L'Encouragement signifie l'engagement positif avec tous les acteurs. La **dissuasion** explique l'usage de la pression négative pour dissuader certains comportements. Ces deux techniques sont employées pour influencer les protagonistes principaux dans le but de prévenir la violence, augmenter la sureté et la sécurité ainsi que renforcer les infrastructures de paix locales. L'encouragement est favorisé tandis que la dissuasion est utilisée en dernier recours quand le premier ne s'avère pas efficace.

ENCOURAGEMENT

Dans de nombreuses situations, les violences répétées, la culture de la guerre et un climat de crainte peuvent entrainer le découragement et la démotivation. Les dirigeants de la société et des communautés civiles qui sont isolés dans les zones de conflits ont souvent besoin de soutien et d'encouragement, bien plus que de la protection. Ainsi, l'encouragement joue un rôle important dans l'efficacité de l'ICP. Les équipes d'intervention remontent le moral des populations et fournissent de nouvelles idées et de nouveaux outils complémentaires de protection. De cette manière, les infrastructures de paix locales sont encouragées à renouveler leurs efforts en matière de sécurité et de paix.

D'ailleurs, cette stratégie est de plus en plus utilisée dans les relations avec les institutions garantes des droits officiels, l'encouragement remplaçant la pression à chaque fois que c'est possible. Ces garants ont la responsabilité de protéger et dans la plupart des cas, ils répondent plus favorablement aux encouragements qu'à la force. En l'absence de structures étatiques fonctionnelles, les entités censées garantir les droits sont souvent délaissées ou incapables de travailler efficacement. Les équipes d'ICP peuvent les assister et les encourager à assumer leur responsabilité de défense des civils. Si les acteurs gouvernementaux, qui sont les principaux garants des droits, augmentent leur rôle de protection, ils réduisent les possibilités de voir un assaillant agir en toute impunité. Cette action, à son tour, pousse les populations à multiplier leurs efforts en faveur de la paix et du changement social, car ils savent que l'État les protège (même si les fonctionnaires ne voient pas toujours leur activité comme une protection fournie par l'État).

Enfin, l'encouragement commence à être de plus en plus utilisé dans les relations avec les auteurs de violation ou d'abus, que ce soit le gouvernement ou un autre groupe. Cette technique peut prendre différente forme : argument rationnel, appel à la morale, donner le bon exemple, davantage de coopération, meilleure compassion

humaine et l'adoption d'une politique inoffensive. Dans la majorité des situations, des besoins et craintes identifiables se cachent derrière les actes de violence. En séparant ces derniers de leurs auteurs, les équipes d'ICP encouragent la communication ouverte entre les partenaires locaux et les assaillants dans l'espoir que ceux-ci changent leur comportement. Dans l'idéal, cette approche fait appel à l'humanité des belligérants et les pousse à ne pas commettre d'actes de violence. Elle peut aussi renforcer leur inhibition naturelle humaine par rapport à l'idée d'infliger de la souffrance à d'autres personnes. Bien que ce raisonnement puisse paraitre utopique, on suppose souvent sans réfléchir que les auteurs de violences ne veulent pas changer leur comportement ou leur approche. La crainte de travailler avec eux joue un rôle important dans le manque d'engagement.

DISSUASION

Quand l'encouragement ne suffit pas, on peut utiliser la dissuasion. Dans le contexte de l'intervention civile de paix, ce concept désigne la présentation aux agresseurs de conséquences assez négatives pour les influencer à *ne pas* violer les droits de l'homme. Les méthodes de l'ICP sont efficaces pour décourager la violence contre les civils, car elles empêchent l'impunité en s'assurant que les crimes ne peuvent être cachés. La majorité des belligérants préfèrent agir à l'abri des regards, sans témoins, afin d'éviter les répercussions légales, sociales et politiques. La présence visible et l'engagement de personnes extérieures (expatriés, nationaux provenant d'autres parties du pays…) qui assisteraient aux abus peuvent dissuader les éventuels agresseurs. Ces témoins d'actes violents augmentent les chances, ou du moins, ils transmettent l'idée que les auteurs seront traduits en justice. De même, les assaillants seraient moins enclins à attaquer des expatriés qui se trouvent entre eux et les civils visés.

Voici quelques exemples de conséquences négatives :

- **Perte de la crédibilité morale** : les médias et les rapports internationaux peuvent dénoncer les violations de droits de l'homme et entacher la réputation des auteurs ;
- **Perte de légitimité auprès des partisans locaux :** les électeurs ou partisans au niveau local ne veulent pas être associés à une figure qui a commis des violations ou abus ;
- **Perte du statut au sein de l'organisation sociale, communautaire, familiale ou religieuse ;**
- **Perte des contrats, des aides, de l'allègement de la dette ou du tourisme** en raison de la mauvaise publicité ;
- **Perte d'opportunité ou des chances de réaliser ses aspirations politiques :** les potentiels donneurs peuvent être réticents à soutenir un candidat qui possède des antécédents d'abus et de violations ;
- **Sanctions ou intervention militaire ;**
- **Actions en justice** : risque de poursuite judiciaire auprès des cours nationales, de jugement par les tribunaux de guerre ou devant la Cour pénale internationale.

Comme représenté dans la figure 1 ci-dessous, le résultat des stratégies d'encouragement et de dissuasion est la création d'un environnement sûr.

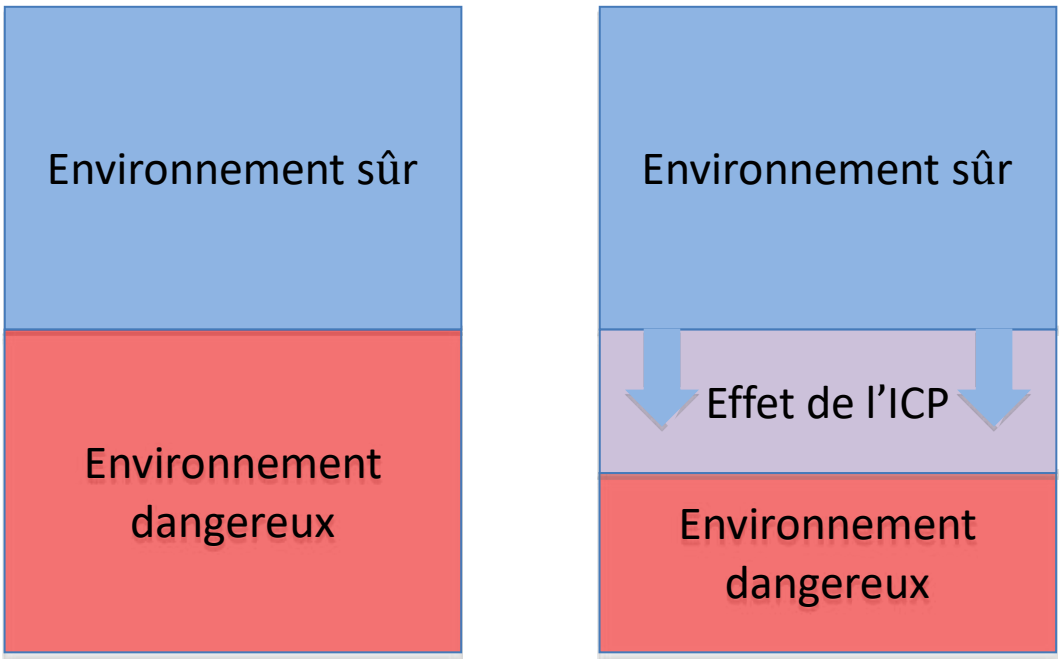

Figure 1 Agrandir l'environnement des civils (adapté du travail de Liam Mahony [Mahony, 2006, p.17]) : l'environnement sûr représente le niveau de protection. L'environnement dangereux, quant à lui, désigne le niveau d'exposition aux dangers. Dans une situation de conflits, la présence proactive et l'engagement des équipes d'ICP réduisent l'espace d'impunité (celui qui est dangereux pour les civils). Les agresseurs redoutent les conséquences négatives et deviennent plus prudents. Ainsi, le créneau ou l'opportunité pour les civils de circuler sans crainte de représailles imminentes (l'environnement sûr) s'agrandit. Il faut tout de même noter que la plupart des situations de conflit violent ne possède pas d'espaces explicitement distincts dans lesquels les civils sont à l'abri de tout danger.

CADRE 2 | **ETUDE DE CAS : LES ÉQUIPES D'ICP EMPÊCHENT LA VIOLENCE EN COLOMBIE**

Mario Calixto était le président du comité des droits de l'homme de Sabana de Torres, une petite ville au centre de la Colombie. Après avoir dénoncé les actes d'un groupe paramilitaire, les membres de ce dernier ont sérieusement menacé Mario.

Le soir du 23 décembre 1997, deux hommes armés se sont introduits dans la maison de Mario. Ils l'ont intimidé, menacé et lui ont demandé de les suivre ; c'est une méthode très utilisée en Colombie pour tuer les défenseurs des droits de l'homme. Deux observateurs étrangers de Brigade de paix internationales (PBI) étaient présents avec Mario à ce moment-là. Calixto faisait en fait l'objet d'un accompagnement protecteur régulier par PBI depuis plusieurs semaines. Les membres de PBI sont alors intervenus et ont demandé aux hommes armés de partir. Ils ont obéi, visiblement perplexe par les conséquences de leurs actes commis sous les yeux d'étrangers. Après l'incident, Mario et sa famille ont dû être assignés à un autre endroit du pays, mais ils ont tenu à continuer leur travail de défense des droits de l'homme depuis leur nouvel emplacement.

Cet évènement reste un cas isolé mais il souligne le travail important entrepris par 36 observateurs étrangers déployés par PBI en plein milieu du conflit armé de longue durée en Colombie. Cet incident est également un bon exemple de l'interface entre les politiques/stratégies (la présence des observateurs de PBI, les seuls étrangers dans la petite ville qui sont en contact régulier avec les ONG, les autorités civiles et les forces de sécurité) et les perceptions/réactions (la réaction perplexe des hommes armés dissuadés et craignant les éventuelles conséquences de leurs actions en présence d'étrangers). Ce récit démontre le mélange unique entre les politiques et les perceptions qui caractérise souvent le travail pratique qu'est la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Extrait de: Luis Enrique Eguren, *Field protection for human rights defenders: accompaniment by international observers, a case study*, Brigade de paix internationales, janvier 2002

Tâche :

À visionner:

- David Grossman, (2012). *On The Psychology of Killing* https://www.youtube.com/watch?v=Q_r5UB55Ch0

Il n'y a pas toujours de distinction claire entre l'encouragement et la dissuasion. Ils sont souvent employés simultanément en fonction de la spécificité et la dynamique du conflit et du contexte. De plus, il n'est pas tout le temps facile de déterminer si l'influence sur le comportement est due en particulier à l'une ou l'autre stratégie. Généralement, la deuxième technique est efficace lorsqu'elle renforce l'encouragement des civils. Puisque la dissuasion réduit l'espace dont disposent les éventuels agresseurs, celui des civils est pour sa part agrandi. Cette expansion encourage souvent les populations à améliorer davantage leur sureté et leur sécurité en utilisant les méthodes de l'ICP. Elle peut également inciter les dirigeants de la société civile et les garants officiels des droits à reprendre ou augmenter leur travail de réforme sociale et politique. En supposant qu'elles entrainent un changement structurel, ces réformes peuvent en fin de compte dissuader de manière durable les auteurs d'actes qui violent les droits de l'homme.

CADRE 3 | EXEMPLES DE CAS OÙ LES MÉTHODES[41] DE L'ICP CROISENT L'ENCOURAGEMENT ET LA DISSUASION		
	Encouragement	**Dissuasion**
Engagement proactif	Les civils menacés se rendent compte qu'il existe d'autres moyens pour prévenir et diminuer les cas d'abus. Ils peuvent être encouragés à dénoncer les violations, confronter les auteurs et établir ou renouveler leurs propres activités de protection. Les éventuels agresseurs comprennent qu'ils peuvent atteindre leurs objectifs sans avoir recours à la violence.	L'accompagnement protecteur et la présence bloquent ou interrompent le cycle de la violence. Ils représentent un obstacle pour les agresseurs qui veulent menacer ou maltraiter les civils.
Monitoring	Les civils remarquent la présence des observateurs de l'ICP et la réponse opportune que ces derniers apportent dans la région. Les populations constatent également que leurs propres membres (les équipes locales ou les partenaires) sont activement impliqués.	Par crainte que les protecteurs internationaux réclament des sanctions, les agresseurs sont réticents à commettre des actes de violence en présence d'un observateur identifié.
Construction de relations	Les survivants de violences sont encouragés par un réseau de relations plus solide et les opportunités qui leur permettent de rapporter les abus mais aussi d'entrer en contact avec les organismes de services et avoir accès à ceux-ci. La responsabilité de protéger qui incombe à l'autorité publique est renforcée et les acteurs non étatiques sont encouragés à améliorer leur image internationale.	Les auteurs de violence sont réticents à commettre des crimes, car les équipes d'ICP sont en contact avec leurs supérieurs et d'autres acteurs de plus haut niveau dont ils dépendent.
Développement des capacités	Les acteurs locaux se sentent inspirés et habilités à améliorer leur propre sécurité et celle des autres en appliquant de nouvelles méthodes.	Les acteurs locaux se sentent aptes à lutter contre les violences, améliorer leur visibilité et réduire l'espace d'impunité dont profitent les agresseurs.

[41] Les méthodes sont présentées en détail au module 3.

Lectures recommandées :

- Mahony, L. and Eguren, E. (1997). *Unarmed Bodyguards: International Accompaniment for the Protection of Human Rights*. West Hartford, CT: Kumarian Press.
- Mahony, L. (2006). *Protective Presence: Field strategies for civilian protection*. Geneva, Switzerland: Centre for Humanitarian Dialogue. http://www.hdcentre.org/uploads/tx_news/Proactive-Presence.pdf

2.2|

Principes clés de l'ICP

Les méthodes et les activités de l'ICP sont régies par l'application d'un ensemble spécifique de principes. Ceux-ci sont au nombre de six : la non-violence, l'impartialité, la primauté des acteurs locaux, l'indépendance, les rapports entre civils et l'immunité de ces derniers en temps de guerre. Le présent paragraphe explique chacun des principes et décrit également la façon dont les équipes d'ICP les appliquent pour atteindre les trois objectifs fondamentaux.

Figure 2: Principes clés de l'intervention civile de paix

2.2.1 |

La non-violence

> *La non-violence est une arme puissante et juste, qui tranche sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une épée qui guérit.*
>
> Martin Luther King. (2006). *Révolution non violente,* Paris, Payot.

Le premier module présentait la non-violence comme l'usage de moyens pacifiques pour enclencher un changement social et politique. Il démontrait également que ce principe provient d'une longue tradition et que la lutte non violente a été plus efficace pour obtenir des résultats que les affrontements brutaux. Finalement, l'ICP a été décrite comme la fusion entre la non-violence et le maintien de la paix. Elle inclut et rejette certains aspects de ses deux concepts originaux.

Puisque l'ICP fait abstraction de l'usage de forces physiques ou armées, les intervenants doivent trouver des moyens de substitution pour prévenir la violence et protéger les civils. L'ICP serait peu productive sans ces moyens, elle les puise donc dans la non-violence. Certaines techniques pour obtenir le changement social et politique, telles que la négociation, sont utilisées si couramment, même par l'armée, qu'elles sont rarement considérées comme des pratiques de la non-violence. Cependant, contrairement aux militaires, les équipes d'ICP ne peuvent choisir entre ce principe et la force. Si elles employaient cette dernière, ne fut-ce que

temporairement, elles changeraient la donne et perdraient, ou du moins affaibliraient leur capacité à se protéger elles-mêmes mais aussi les autres. En effet, leur protection dépend de l'acceptation et de la confiance que les équipes ont gagnée auprès de toutes les parties. En outre, la compréhension des règles et de la vision du monde dans lequel les équipes d'ICP se trouvent leur permet d'utiliser de manière optimale les méthodes et tactiques à leur disposition.

Tâche :
À visionner:

- Michael Nagler. (2013). *Degrees of Nonviolence*, http://www.youtube.com/watch?v=Oo2x44L72GU

CARACTÉRISTIQUES DE LA NON-VIOLENCE —Stratégie, Principes, Participants, Tactiques

Ce paragraphe fournit un aperçu de certaines caractéristiques de la non-violence pertinentes pour l'intervention civile de paix. Il précise les approches de la protection et la sécurité sur lesquelles la théorie et la pratique de l'ICP sont bâties. Les caractéristiques identifiées seront analysées en comparaison avec quelques-unes de la lutte violente. Ce procédé est approprié car l'ICP applique une approche non violente dans un contexte de conflit violent et de culture de guerre. De manière générale, le but de l'affrontement non violent consiste à convaincre l'ennemi pour en faire un allié.

L'objectif de la lutte non violente est important dans l'ICP. En effet, il démontre clairement que la non-violence ne se limite pas au simple refus des armes. Ce principe requiert une mentalité complètement différente qui est à l'opposé de la domination, la punition et/ou la défaite. Il ne s'agit pas d'un choix basé sur les principes du bon et du mauvais, mais d'une décision stratégique. Avant tout, les équipes d'ICP visent à prévenir la violence et protéger les civils menacés. Un agresseur qui devient un allié est probablement la stratégie la plus efficace sur le long terme pour éviter les actes de violence et augmenter la sûreté ainsi que la sécurité des personnes en danger. La transformation d'une relation d'opposition en relation de coopération entraine plusieurs avantages éventuels au-delà du but immédiat de sécurité. Même si cette transformation représente un résultat idéal, elle se produit rarement. L'usage de la pression comme outil de dernier recours indique clairement que convaincre l'agresseur pour en faire un allié est un choix stratégique. S'il n'est pas possible de prévenir la violence autrement que par la pression, les équipes d'ICP n'hésiteront pas à l'utiliser, mais toujours sans le recours aux armes ou aux forces armées.

Stratégie : *La stratégie de la lutte violente est d'infliger une douleur pour forcer l'adversaire à capituler ; tandis que la lutte non violente a pour but de changer la mentalité de l'autre partie, qui modifie ainsi son comportement.*

L'objectif décrit précédemment (« convaincre l'ennemi pour en faire un allié ») possède un lien étroit avec une approche primaire de non-violence. Bien souvent écartée sans avoir été testée, la stratégie qui consiste à changer la mentalité de l'adversaire se base sur la conviction que la victime et l'agresseur partagent tous deux un sentiment d'humanité. Toutefois, elle ne se base pas sur la présomption que tous les Hommes sont fondamentalement « bons ». En fait, cette stratégie reconnait le bon ou le mauvais potentiel à toutes les personnes, même celles qui font preuve d'altruisme ou de cruauté extrême. Cette approche fait appel principalement à l'humanité des agresseurs, elle cherche à détruire l'hostilité, pas l'ennemi en soi. Elle est utile car les membres de l'ICP veulent construire des relations de confiance et d'acceptation avec tous les acteurs, en particulier avec les assaillants et autres protagonistes plus compliqués à atteindre. Plus les équipes d'ICP peuvent reconnaitre l'humanité intrinsèque des acteurs, plus elles sont susceptibles de gagner la confiance et l'approbation de ces groupes, qui peuvent ainsi leur fournir, en cas de besoin, les outils nécessaires pour protéger les civils.

> *Il n'y a pas de chemin qui mène vers la paix : la paix est elle-même le chemin.*
>
> A.J. Muste

Principe *: Dans la lutte violente, la fin justifie les moyens ; tandis que la lutte non-violente ne comporte aucune contradiction entre les deux.*

Lorsque l'ICP est efficace dans la prévention de la violence, elle peut avoir un impact puissant. Elle démontre qu'une approche pacifique face à un conflit ou la brutalité est bien plus qu'un simple idéal. L'ICP remet en

question l'affirmation selon laquelle la violence peut s'avérer nécessaire pour obtenir la paix. Gandhi disait souvent que la fin et les moyens sont les deux côtés de la même médaille, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être séparés l'un de l'autre. La non-violence donne la possibilité d'interrompre ou briser le cycle de la violence. Ce message est plus efficace quand les équipes d'ICP sont entrainées à respecter les valeurs de la non-violence en tout temps, notamment en dehors du travail. Puisque plusieurs membres de l'ICP vivent parmi les communautés, leur comportement est observé, même la perception d'une conduite ou une attitude relativement violente peut avoir un effet négatif sur l'intervention civile de paix.

Participants : *La lutte violente exige des participants qui sont enclins et aptes à blesser ou exécuter d'autres humains ; tandis que l'action non-violente nécessite fondamentalement une base de participation plus large et plus diverse.*

L'ICP a donc besoin d'une base plus large et plus diverse. En effet, elle promeut activement l'implication des acteurs locaux en tant que conciliateurs et agents de maintien et consolidation de la paix, peu importe le sexe, l'âge ou les moyens physiques. Les équipes d'ICP incluent des membres nationaux et locaux car ils renforcent la capacité des infrastructures communautaires. De plus, ils créent des plateformes pour que les groupes vulnérables puissent exprimer leurs besoins, leurs craintes et connecter les conciliateurs au plus bas niveau avec les autres acteurs de la hiérarchie. Même si les équipes d'ICP sont composées de professionnels formés, elles montrent aux travailleurs locaux que les actions non violentes sont à la disposition de tous. Contrairement à la croyance populaire, les membres de l'ICP ne doivent être ni des pacifistes ou des saints, ni posséder une certaine éducation ou expérience pour pratiquer la non-violence.

Tactiques : *Dans la lutte violente, la clandestinité et la force sont utilisées conjointement pour limiter les choix de réponse ; tandis que dans la lutte non violente, la transparence, la confiance et l'acceptation sont communément employées pour multiplier les opportunités de réponse.*

Afin de créer une relation de confiance et être acceptés, les membres de l'ICP s'assurent que leurs actions sont transparentes dans la majorité des cas et que les acteurs concernés les perçoivent de la sorte[42]. De même, les activités de l'ICP doivent être explicites et communiquées. Les équipes doivent également éviter de renvoyer une image de clandestinité afin de ne pas paraitre comme une menace. En cas de recours à la pression pour que les agresseurs soient traduits en justice, les membres de l'ICP proposent, si possible, des options de réponses positives[43]. En revanche, ils ne doivent pas hésiter à retirer leurs moyens de coercition si un autre choix est disponible. En bref, la compréhension de la logique derrière la violence et l'encouragement pour trouver des solutions de substitution sont des composantes importantes de l'action non violente.

Lecture recommandée :

- Chenoweth, E & Stephan, M. (2011). *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*. Chapitre 1. New York, NY: Columbia University Press.

2.2.2 | Impartialité

QU'EST-CE L'IMPARTIALITÉ ?

L'impartialité signifie ne pas prendre parti dans un conflit. Elle ne désigne pas l'indifférence ou la passivité et elle est différente de la neutralité. Cette dernière indique l'absence de parti pris et d'aide à une des parties en conflit. Les acteurs impartiaux s'engagent dans le conflit de manière proactive. Ils luttent contre l'injustice, les violations des droits de l'homme et les atteintes à la dignité personnelle et les libertés individuelles, et ce afin de mettre en place une paix durable. L'impartialité ne se positionne pas pour ou contre un gouvernement. Être impartial c'est dire : « Nous sommes avec vous face à l'injustice et la souffrance, mais nous ne sommes pas contre ceux que vous appelez ennemis », ou comme l'a défini Jean-Marie Muller :

[42] Il existe des situations exceptionnelles où la sécurité des civils requiert la discrétion, par exemple lorsqu'une personne menacée est déplacée vers un endroit sûr.

[43] Les équipes d'ICP ne sont pas en mesure d'assurer la disponibilité d'autres options dans tous les cas, par exemple lors de l'arrestation d'un protagoniste par la Cour pénale internationale.

Les missions d'une intervention civile ne sauraient prétendre faire preuve de « neutralité », du moins si l'on donne à ce mot le sens de « ni l'un, ni l'autre, aucun des deux » […] Or précisément, les membres d'une mission de paix qui vise, sinon à la réconciliation, du moins à la conciliation des deux parties engagées dans un conflit, n'ont pas pour mandat de prendre parti pour « aucun des deux » adversaires, mais de prendre parti pour « tous les deux ». Ils s'engagent aux côtés de l'un et de l'autre : ils s'engagent deux fois, ils prennent deux fois parti. […] En ce sens on peut dire que les membres d'une intervention civile ne sont pas neutres, mais « équitables » : ils s'efforcent de donner à chacun selon son dû. C'est ainsi qu'ils peuvent gagner la confiance des deux adversaires et favoriser le dialogue entre eux.

Muller. (1997). Principes et méthodes de l'intervention civile. p73. Desclée de Brower-Paris-France

QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ICP ET L'IMPARTIALITÉ ?

Les membres de l'ICP sont impartiaux. Ils ne défendent aucun intérêt et ne prennent pas parti, car ils sont engagés à assurer la dignité, la sécurité et le bien-être de tous. Cette approche permet aux équipes de créer, lorsque possible, des relations avec toutes les parties et de gagner leur confiance ainsi que leur approbation. Les intervenants ne sont pas considérés comme neutres puisqu'ils soutiennent et promeuvent de manière explicite les droits de l'homme et la sécurité pour tous mais aussi la transformation pacifique des conflits. La plupart des organisations d'aide internationale sont soit impartiales soit neutres. Ce positionnement leur permet de donner la priorité aux considérations humanitaires plutôt que politiques et leur attribue une sorte d'immunité diplomatique. Elles ont accès au « théâtre de la guerre », ce qui ne serait pas le cas si elles étaient perçues comme des alliés d'une des parties en conflits.

Dans la pratique, être impartial implique que les équipes d'ICP :

- Dialoguent avec toutes les parties lorsque possible, dans un esprit d'ouverture ;
- Rapportent les faits de la manière la plus objective qu'il soit ;
- Évitent les jugements de valeur malgré le risque d'identification émotionnelle avec les personnes oppressées ou une victime ;
- Expriment leurs préoccupations aux personnes responsables sans paraitre accusateur ;
- Ne participent pas aux travaux organisés par des groupes ou individus qu'ils soutiennent ou assistentent[44] ;
- Partagent les outils de protection et de résolution de conflits disponibles, sans intervenir ou imposer leurs propres opinions.

Les organisations qui appliquent l'ICP ne se définissent pas toutes comme impartiales et parmi celles qui disent l'être, certaines interprètent différemment le concept. Le CICR adopte une attitude neutre, même s'ils sont engagés de manière proactive dans un conflit et soutiennent les parties dans une certaine mesure. Brigade de paix internationale (PBI) et Nonvionlent Peaceforce se définissent comme impartiales, mais appliquent le concept distinctement. Quant à Christian Peacemaker Team, le groupe n'adopte pas la même position. En utilisant le principe d'interposition et de désobéissance civile, ils se placent, au sens propre et figuré, entre l'oppression, l'injustice et les violations des droits de l'homme et les victimes. Voir figure 2 le graphique du positionnement impartial ci-après.

[44] Le niveau de non-violence fait l'objet de nombreux débats et interprétations parmi les organisations appliquant l'ICP. À titre d'exemple, certains projets mettent l'accent sur la création d'ateliers au lieu de formation. Cela a pour but d'insister sur le rôle des équipes d'ICP en tant que catalyseurs ou facilitateurs du dialogue. Cette façon de procéder permet également de mettre en évidence l'enseignement entre les acteurs locaux au lieu de considérer les intervenants comme des formateurs qui transfèrent des connaissances, idées et compétences étrangères à ces personnes. D'autres organisations sont plus flexibles, mais la plupart s'assurent de ne pas imposer leurs propres opinions ou de dicter les actions des acteurs locaux. De tels détails importants sont souvent réglés dans les accords de base ou les mandats entre les entités qui appliquent l'ICP et les parties en conflits qui font appel à elles.

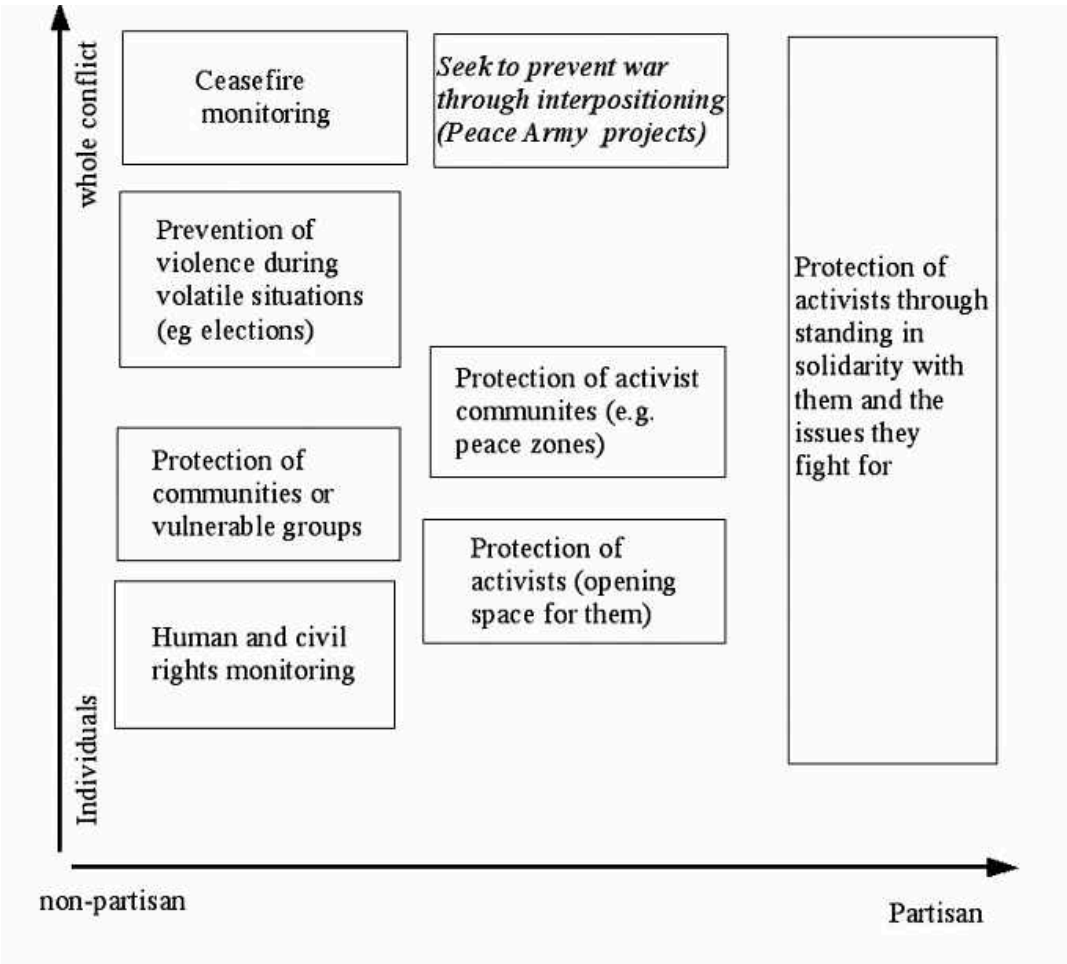

Figure 3 : le graphique du positionnement impartial appliqué à l'ICP (Schweitzer, 2010 p.13):
Les organisations qui appliquent l'ICP ne se définissent pas toutes comme impartiales. Même s'il est difficile de séparer clairement l'approche impartiale et partiale de l'ICP, ceux qui se montrent solidaires avec les populations, les personnes vulnérables et les problèmes auxquels elles doivent faire face ne sont pas considérés comme impartiaux. Sur l'axe vertical, de bas en haut : Personnes individuelles, l'ensemble du conflit ; sur l'axe horizontal de gauche à droite : impartial, partial. Cadres de gauche à droite et de bas en haut : Surveillance des droits de l'homme et des civils, protection des communautés ou groupes vulnérables, prévention de la violence durant des situations instables (par exemple des élections), surveillance de cessez le feu ; protection des activistes (agrandir leur environment sûr), protection des communautés activistes (par exemple zones de paix), chercher à prevenir la guerre par l'interposition (projet de Peace Army) ; protection d'activistes à travers la solidarité avec eux et les idées qu'ils défendent.

DEFI DE L'IMPARTIALITÉ

L'impartialité est probablement le principe de l'ICP le plus compliqué, surtout au niveau pratique. Beaucoup d'intervenants sont engagés personnellement dans la défense des droits de l'homme et la justice. Face à des actes d'injustices flagrants et impunis, les membres de l'ICP éprouvent des difficultés à rester impartiaux.

Parmi les défis de l'impartialité, on retrouve :

- Traiter avec les parties en gardant une ouverture d'esprit et en étant un observateur à l'écoute (il peut y avoir des conflits internes cachés) ;
- Mettre de côté autant que possible les préjugés et les préférences lorsque des faits sont rapportés ;
- Exprimer les préoccupations aux personnes responsables sans paraitre accusateur. C'est ici que la différence entre impartialité et neutralité peut être problématique ;
- Reconnaitre le caractère humain chez toute les personnes, y compris celles qui ont commis des atrocités ;
- Faire la distinction entre les actes de violence et les auteurs, que ce soit des personnes ou l'institution qu'elles représentent. Au début, cela peut être facile pour les équipes d'ICP qui arrivent à peine sur le

terrain. Mais après avoir été témoins d'actes de violence constants commis par les mêmes personnes ou une institution, il devient plus compliqué d'établir une distinction ;

- Maintenir la transparence (les principaux acteurs doivent connaitre les activités des équipes d'ICP. Les suspicions entrainent un plus grand risque pour la sécurité), tout en conservant la discrétion et la confiance des personnes ou groupes vulnérable qui peuvent être les victimes de certains des principaux acteurs[45] ;
- Préserver les relations avec des principaux acteurs (en particulier les gouvernements nationaux, les acteurs non officiels,…) ainsi que leur approbation ; ceux-ci tolèrent ou propagent la violence, mais les membres de l'ICP doivent tout de même respecter les mandats et principes (protection des droits de l'homme) qui dérangent ces groupes. Ils peuvent opérer de manière plus discrète (dans les coulisses, mais pas de manière secrète), mais cela peut renvoyer une image qui justifie la violence et les abus ;
- Réagir face aux pressions des groupes internationaux qui incitent à dénoncer et humilier les coupables.

Certains de ces défis sont étudiés plus en détail dans le module 5.

2.2.3 | Primauté des acteurs locaux

> *Après mes trois missions, je suis arrivé à une conclusion. Nous ne pouvons résoudre les problèmes de ces pays en ayant une présence sur place. Nous ne sommes pas la seule solution, il en existe bien plus pour résoudre le problème, notamment les populations. Toutefois nous pouvons leur apporter une certaine paix et stabilité pour qu'elles puissent les développer par elles-mêmes, c'est la seule solution. [Notre traduction]*
>
> Ancien agent de maintien de la paix cité par Furnari, 2014 p. 167.

QU'EST-CE LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS LOCAUX ?

L'expression « primauté des acteurs locaux » renvoie vers le principe selon lequel les acteurs locaux ont le droit et la responsabilité de déterminer leur propre avenir, diriger leur propre pays ou communauté et résoudre leurs propres problèmes. Dans un contexte de conflit violent, cela signifie que les parties tierces peuvent soutenir, protéger et/ou collaborer avec les acteurs locaux, tout en reconnaissant que ces derniers restent responsables des procédures de paix, du développement et du changement sociopolitique. Le principe de la primauté des acteurs locaux est ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'article 21 § 3 : « *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics* » ainsi que dans les directives pour les opérations de maintien de la paix (2008).

Même si un acteur local peut être défini comme un habitant d'une région ou d'un quartier particulier, il n'est pas toujours facile de distinguer qui répond à cette description. Dans les situations de conflit violent, il n'est pas rare que des individus résident pendant une longue période dans un camp de réfugiés ou dans des installations pour personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Parfois ils séjournent également dans des groupes de diaspora avant de retourner dans leur endroit d'origine. Les organisations internationales peuvent compter ces personnes délogées parmi les acteurs locaux, mais leur communauté d'accueil est susceptible de les considérer comme des étrangers. Même lorsqu'il y a un accord sur qui est un intervenant local ou non, le problème de primauté reste compliqué puisque ces groupes peuvent avoir des points de vue divergeant par rapport à « la volonté du peuple ».

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS ET L'ICP?

Premièrement, la primauté des acteurs signifie que les membres de l'ICP respectent les droits des partenaires locaux, des garants des droits officiels, des groupes vulnérables etc. de pouvoir prendre leurs propres décisions. Deuxièmement, ce principe démontre que les équipes d'interventions se soumettent aux lois, règlementations et règles du gouvernement national et s'abstiennent de tout boycott, manifestation, désobéissance civile ou autre forme de défaut de coopération non-violente. Par contre, elles peuvent fournir une protection aux acteurs locaux qui entreprennent une action non-violente. Troisièmement, cette primauté signifie que les civils touchés par un conflit sont considérés comme les décideurs de leur communauté. Ce rôle comprend le choix d'inviter des équipes d'ICP à vivre et travailler dans leurs quartiers et le choix de bénéficier des services de protection ou de développement des capacités.

[45] Voir CICR. *Standards professionnels pour les activités de protection (2013).*

Reconnaitre la primauté des acteurs locaux n'est pas seulement une question de respect, il s'agit également d'une stratégie. L'efficacité de l'ICP, ainsi que la sécurité de ses membres et bénéficiaires dépendent de l'acceptation et la confiance de toutes les parties. En outre, l'intervention civile de paix présume que la population locale connait ses propres conditions, son contexte et ses solutions éventuelles. Par contre, si la priorité était accordée aux membres de l'ICP, ils devraient prendre des décisions importantes et choisir des solutions qui ont un effet sur toute la communauté. L'obtention de l'approbation serait plus compliquée et l'impartialité deviendrait impossible. De plus, il est essentiel pour le renforcement des capacités que tous les acteurs locaux reconnaissent et revendiquent leur propre pouvoir dans la création d'un contexte de sécurité.

Il faut également prendre en considération que reconnaitre la primauté des acteurs locaux permet d'éviter certains effets négatifs de l'ICP. En situation de conflit, la plupart des conséquences liées à l'intervention d'entités tierces sont dus à leur incapacité à admettre la primauté des acteurs locaux. L'ignorance, l'arrogance, le manque de moyens et de capacité ou l'importance de répondre à une situation d'urgence sont tous des facteurs qui ont un rôle entrainant des conséquences négatives (voir cadre 5).

CADRE 5 | **CONSÉQUENCES NÉGATIVES QUE LES MEMBRES DE L'ICP CHERCHENT À ÉVITER PAR LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS LOCAUX**

- **Augmenter les menaces qui pèsent sur les civils :** les actions des organisations ou leur image de savoir-faire peut causer un faux sentiment de sécurité poussant les personnes à faire face à des risques qu'ils ne prendraient pas dans d'autres situations ; une personne devient une cible lorsqu'elle s'allie à une agence ou participe à un de ses programmes ; les organisations peuvent omettre de discuter avec les partenaires locaux et d'analyser explicitement les différents risques que chacun encourt dans un contexte particulier.
- **Attiser les divisions entre les groupes en conflit :** les organisations sous-estimeraient la profondeur des divisions et ne seraient pas préparées à régler ces problèmes ou bien elles n'auraient pas les compétences ou l'expérience nécessaire pour gérer des situations de haute tension ; les organisations peuvent se dire neutres mais défendre ouvertement une des parties.
- **Renforcer les violences directes ou structurelles:** les organisations peuvent accepter des conditions partiales imposées par un groupe en position de force dans le conflit ou un autre État influent afin d'appliquer un programme ; les organisations tolèreraient ou ne remettraient pas en cause les comportements qui renforcent le sentiment de supériorité et d'infériorité des groupes dans un conflit.
- **Empêcher les initiatives et mécanismes locaux d'obtenir des ressources humaines et matérielles :** les agences peuvent avoir des idées et modèles préconçus et ne pas écouter les besoins et les souhaits des populations locales ; elles se concentreraient beaucoup trop sur l'« histoire du conflit » plutôt que sur les actions à entreprendre pour changer la situation ; les organisations étrangères peuvent engager des activistes locaux et par conséquent les empêcher de s'investir dans des initiatives locales prometteuses.
- **Augmenter les attitudes cyniques** : Les agences créeraient des attentes irréalistes pour la communauté ; les organisations ne seraient pas transparentes dans leurs activités avec la collectivité, les rumeurs et suspicions renforceraient ainsi le cynisme.
- **Affaiblir les populations locales :** les organisations peuvent enseigner aux peuples des choses qu'ils connaissent déjà, véhiculant ainsi le message que les étrangers sont plus intelligents ; les organisations donneraient l'impression qu'elles prennent la situation en main ; elles appliqueraient un programme qui d'une certaine façon renforce la dépendance aux « experts » extérieurs et parfois discrédite les organisations ou le savoir-faire locaux ; les organisations étrangères travailleraient exclusivement avec le secteur des ONG et éviteraient de collaborer avec les structures gouvernementales, ce qui donnerait lieu à des ressentiments ou de la concurrence ; les organisations extérieures ne sauraient pas juger le moment propice pour quitter le terrain.

Extrait traduit de *Confronting War. Critical Lessons For Peace Practitioners*, Mary B. Anderson, Lara Olson with Kristin Doughty, The Collaborative for Development Action Inc, Cambridge MA, 2003, p. 21-26.

Tâche :
À visionner :

- Anderson, M. B. (Ed.) *Do No Harm: How Aid Can Support Peace - Or War.* http://www.medicalpeacework.org/fileadmin/user_upload/videos/Mary_B_Anderson.wmv

2.2.4 | Indépendance

Les équipes d'ICP ne dépendent d'aucun groupe d'intérêt, parti politique, idéologie et, dans la plupart des cas, d'aucune religion[46]. Leurs stratégie et leur programme ne sont pas une extension des lignes d'action du gouvernement, de sociétés privées ni d'une entité politique ou religieuse. Cette indépendance permet aux membres de l'ICP de concentrer leurs attention et leurs ressources sur le besoin de protection des groupes vulnérables où qu'ils soient et sans tenir compte de leur croyance. L'indépendance renforce également l'impartialité. Pour accentuer leur indépendance, la majorité des organisations d'ICP tentent consciencieusement d'obtenir des financements de sources variées. Elles peuvent aussi refuser certains fonds provenant d'une des parties en conflit ou qui profite de cette situation ou du projet. Certaines agences appliquent d'autres conditions de responsabilité sociale pour accepter un donateur, par exemple refuser les dons des fabricants d'armes. La plupart se tournent également vers les contributions de particuliers. Dans un souci de transparence et de confiance, il est important que les sources de financement soient révélées aux acteurs locaux. L'image d'indépendance que renvoient les organisations d'ICP peut constituer un facteur influençant les parties en conflit à faire appel aux équipes d'ICP pour le suivi d'un cessez-le-feu ou d'autres fonctions.

2.2.5 | Gestion civile[47]

La gestion civile des interventions repose sur le partenariat entre les équipes d'ICP et les acteurs locaux. Cette collaboration comprend l'invitation des équipes ICP par des personnes ou des organisations locales pour établir une présence légale et physique dans leur pays, au sein d'une communauté spécifique. Il s'agit d'une tentative délibérée de s'éloigner des groupes armés considérés comme les seuls acteurs pour la protection et la sécurité. Ce principe permet également de renforcer la confiance de la société civile pour accentuer son rôle de conciliateur et agent de maintien et de consolidation de la paix.

Même si en théorie le principe est clair, dans la pratique il peut parfois prêter à confusion pour les organisations d'ICP. Dans les zones de conflit prolongé, une grande proportion de la société a été ou est toujours liée aux forces armées. Les personnes ne portent peut-être pas d'armes mais elles aident encore les groupes qui en utilisent. Il devient donc compliqué de distinguer si un individu est un civil ou non. Les populations doivent souvent se ranger d'un côté ou d'un autre du conflit pour leur propre sécurité. La présence des équipes d'ICP crée un environnement qui permet aux civils de ne pas devoir se positionner. En tant que partenaire d'une agence non armée, impartiale, indépendante et spécialisée dans la protection des civils, les organisations locales montrent clairement qu'elles ne sont associées à aucune des parties en conflit.

2.2.6 | Immunité des civils en temps de guerre

[46] Certaines organisations sont affiliées à une religion spécifique (ex. Christian peacemaker Teams). Leur philosophie humanitaire ou leur financement proviennent de ces sources, mais leur objectif reste la protection des civils dans le monde et non le prosélytisme.

[47] Même si les organisations d'ICP sont gérées par des civils, certaines opérations militaires adapte la méthodologie de l'ICP, par exemple l'armée australienne à Bougainville.

> *L'immunité des civils doit être comprise comme « un principe presque absolu qui explique clairement une des exigences centrales et les plus strictes de la justice puisqu'elle s'applique à la guerre. Elle reconnait également le droit presque inconditionnel d'une vaste majorité de civils (à savoir tous ceux qui ne participent pas à la guerre) de ne pas être la cible de violences meurtrières. Ce droit et ce principe prévalent sur d'autres facteurs moraux avec lesquels ils peuvent être en conflit, à l'exception d'un désastre moral (au sens strict du terme) »*[48] *[Notre traduction]*
>
> Primoratz, 2010, pp.39-40.

Ce principe s'est développé au XIXe siècle. À cette époque, l'idée de limiter les effets de la guerre et l'immunité des civils « innocents » (non combattant) était considérée comme une réussite civilisationnelle (la restriction humaine de la guerre). Elle a même été mise par écrit dans les conventions de La Haye en 1899 et 1907 (*ibid*., p.2). Il était tenu pour acquis que les militaires d'un pays civilisé combattent les forces armées de l'ennemi et pas les civils. Toutefois lors de la Première Guerre mondiale et pendant le reste du XXe siècle, ce principe a très vite été oublié ou ignoré. Pour que la communauté internationale ramène l'immunité des civils sur le devant de la scène et se concentre à nouveau sur cette notion, il faudra attendre exactement cent ans avec le rapport de 1999 du Secrétaire général des Nations Unies sur la protection des civils et la résolution du Conseil de sécurité mandatant les opérations de maintien de la paix chargées de protéger les civils.

Le concept d'immunité des civils en temps de guerre occupe une place centrale dans l'ICP puisqu'il empêche les civils qui ne participent pas à la guerre d'être la cible de violences meurtrières. Le besoin de protection a augmenté de manière significative en raison de la transition des conflits entre États à une situation d'affrontement à l'intérieur d'un même pays, qui a amené la violence directement au sein des communautés.

Lecture recommandée :

- Primoratz, I. (ed.) (2010). *Civilian Immunity in War*. Introduction & Chapitre 1. Cambridge, UK: Oxford University Press.

2.3|

Principaux textes de référence de l'ICP

Les équipes d'ICP utilisent le droit international et les conventions comme textes de référence principaux pour suivre la conformité et pour trier par ordre de priorité les besoins. Elles les emploient également pour promouvoir les normes acceptées internationalement et les droits de l'homme. De plus, les membres de l'ICP soutiennent et encouragent les garants des droits officiels ainsi que les décideurs à remplir leurs obligations. Ils facilitent également l'accès à la justice pour les civils. Ces textes guident les membres de l'ICP même dans les pays qui n'en sont pas signataires.

[48] L'exception à laquelle il est fait référence ici peut survenir lorsque le seul moyen d'éviter un désastre moral (par exemple face à des possibilités certaines de génocide comme les camps de concentration nazi ou le nettoyage ethnique au Rwanda) est d'agir en violation de ce principe et attaquer les civils ennemis. Toutefois cette justification exceptionnelle peut être une pente glissante.

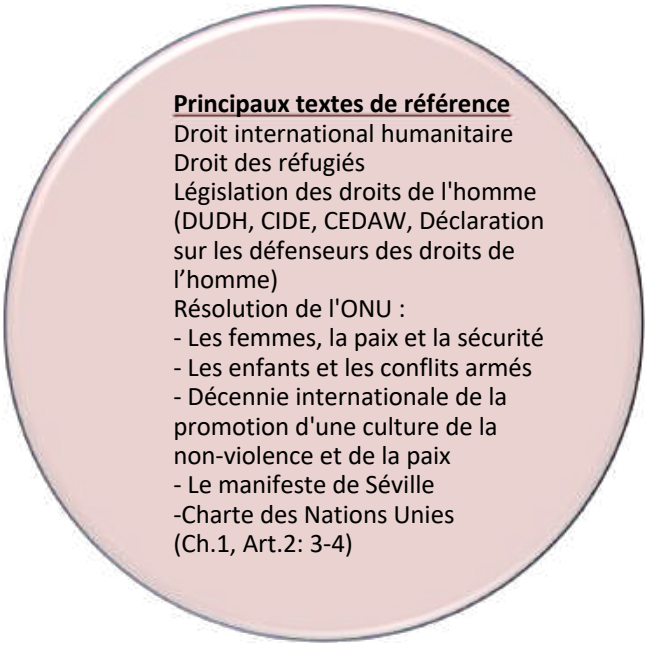

Figure 4 : Principaux textes de référence de l'intervention civile de paix

Lecture recommandée :

- Ferris, E. (2011). *The Politics of Protection: the Limits of Humanitarian Action.* Chapitres 1 & 2. Washington, D.C.: Brookings Institution Press.

2.3.1 | Droit international humanitaire

Les équipes d'ICP utilisent le droit international humanitaire comme normes internationalement acceptées pour protéger les civils. Ils surveillent la conformité avec ces lois et identifient les instances où ces dernières n'ont pas été respectées. Le droit international humanitaire aide également les équipes ICP à trier les besoins par ordre de priorité.

QU'EST CE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE?

Le droit international humanitaire (DIH) vise à protéger la vie et la dignité des hommes dans le contexte de conflit armé. Le DIH est apparu au XIXe siècle pour protéger les soldats qui ne participaient plus activement au combat. Durant les 150 dernières années, ce droit a élargi son point focal, qui à l'origine protégeait les prisonniers de guerre et les soldats blessés. Ce changement a permis d'inclure un vaste éventail d'activité ayant pour but de protéger les civils touchés par un conflit mais sans y prendre part (Ferris loc. 135). Le droit international humanitaire établit les responsabilités des acteurs armés et interdit l'usage de certaines méthodes et techniques de guerre. Il trouve également un équilibre entre les nécessités militaires et le principe d'humanité (la protection des personnes affligées). Toutes les parties à un conflit, notamment les forces gouvernementales, les rebelles et autres groupes armés sont soumis au DIH. Le Comité international de la Croix-Rouge est le gardien du droit international humanitaire.

Une grande partie du DIH est comprise dans les quatre conventions de Genève de 1949 (Comité international de la Croix-Rouge 1944) et les protocoles additionnels de 1977 (Comité international de la Croix-Rouge 1977a et Comité internationale de la Croix-Rouge 1977b) relatifs à la protection des victimes des conflits armés. Aujourd'hui, plusieurs parties du droit international humanitaire ont acquis le statut de droit coutumier. Ce dernier est composé de l'ensemble des règles générales auxquelles tous les États se soumettent, qu'importe qu'ils soient signataires des traités et conventions (*UNITAR advanced course, protection of civilians in peace operations, module 2: International legal dimension of the protection of civilians, p. 2*). Des graves entraves au DIH sont appelées des crimes de guerre. Les forces régulières d'un pays telles que les armées de terre, de l'air et la marine peuvent être les auteurs de ces crimes. D'autres groupes armés moins communs tels que des guérilléros ou des insurgés sont aussi susceptibles de commettre ces actes.

Le DIH s'applique aux conflits armés tant nationaux qu'internationaux. Ce dernier type de conflit implique des forces armées régulières et les oppose à des dissidents également armés, ou il s'agit de groupes qui se battent entre eux. Le DIH ne couvre pas les tensions et les désordres internes tels que les actes de violence isolés. Il s'applique de manière égale à toutes les parties et sans tenir compte des instigateurs dès que le conflit commence. Le DIH est de vigueur en tout temps, en situation de paix et de guerre.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET L'ICP ?

Sur le terrain, le droit international humanitaire permet de justifier les réponses des membres de l'ICP face à des actes qui sont considérés comme une violation du DIH. Il s'agit d'une référence pour les équipes lorsqu'elles discutent avec les acteurs armés et les gouvernements au sujet de la protection des civils. Les campagnes de sensibilisation à cette source représentent une partie du travail des intervenants. Les soldats et les combattants ne connaissent pas toujours ces lois, surtout au niveau des communautés locales. Le dialogue et les ateliers portant sur le DIH peuvent encourager les participants à l'appliquer et ils servent également à rappeler à toutes les parties leurs engagements et responsabilités.

Tâche :

À visionner :

- *CICR, Le droit international humanitaire, un code universel,* https://www.youtube.com/watch?v=hZLDZe9VS-8

2.3.2 | Droit international des réfugiés

Les membres de l'ICP utilisent le droit international des réfugiés (DIR), semblable au DIH, afin d'identifier les normes pour la protection des civils, qui sont reconnues dans le monde entier. Ils suivent le respect de ces lois et repèrent les moments où il y a eu violation. Le DIR aide également les équipes d'ICP à classer par ordre de priorité les besoins de protection.

QU'EST-CE LE DROIT INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS ?

Le droit international des réfugiés (DIR) est un ensemble de règles qui visent à protéger : les personnes recherchant l'asile pour se défendre de persécutions (1) et ceux reconnus comme réfugiés par des instruments juridiques appropriés (2). Le DIR a été créé au milieu du XXe siècle pour assister les civils qui ont fui leur pays par crainte de persécutions et ceux dont le gouvernement était incapable ou réticent à les protéger. Plus tard, il a été de plus en plus reconnu que les personnes qui sortaient de leur communauté mais restaient dans le même pays avaient également besoin de protection. C'est pourquoi des normes internationales pour assister les déplacés internes ont été développées (Ferris, 2011, loc. 139, 184). Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) est le gardien du DIR.

Le cadre légal du DIR accorde certaines garanties pour les réfugiés. La principale source du DIR est le droit des traités, notamment la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et ses protocoles facultatifs de 1967. Plus particulièrement, le document de 1951 renforce les instruments internationaux précédents concernant les réfugiés. Il donne également la définition légale du terme ainsi que les normes minimales de leur traitement (*UNITAR advanced course, protection of civilians in peace operations, module 2: International legal dimension of the protection of civilians, p. 5-6*).

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE DROIT INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS ET L'ICP ?

La compréhension du DIR peut aider les ICP à trier par ordre de priorité les besoins de protection et fournir celle-ci aux civils. Par exemple, les équipes remarquent qu'à un certain endroit les réfugiés sont forcés à retourner dans un pays où ils risquent de subir des persécutions. En effet, ceci est interdit par le DIR (article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951). Les équipes d'ICP pourraient se tourner vers des agents du gouvernement et les décideurs pour mettre un terme aux expulsions ou accompagner les personnes refoulées pour renforcer leur sécurité. Dans le cas où ces actions ne sont pas suffisantes, les intervenants ont la possibilité de faire appel au réseau international de connaissances pour demander une pression diplomatique sur les gouvernements qui ne respectent pas la convention de 1951. De plus, les équipes d'ICP peuvent approcher la communauté de réfugié pour comprendre leurs besoins et étudier différentes stratégies de réponses. Elles peuvent également mettre en contact les chefs de la communauté religieuse avec les représentants

diplomatiques pour renforcer les efforts de défense[49].

Davantage d'information concernant les réfugiés et les autres personnes déplacées en situation de conflit sont fournies au module 4.

2.3.3 | Droit international des droits de l'homme

Les membres de l'ICP utilisent le droit international des droits de l'homme (DIDH) en tant que fondement pour les stratégies de protection et ils doivent comprendre comment leurs tâches coïncident avec les droits de l'homme.

QU'EST-CE LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ?

Après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre du nouvel ordre mondial, le DIDH a été créée pour limiter les abus de gouvernement. Il accumule un ensemble d'instruments internationaux notamment les traités, déclarations et normes qui visent à établir les droits fondamentaux de tout individu. Le DIDH inclut le droit d'être traité de manière égale, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et la liberté de circulation tels qu'indiqués dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948. Le Conseil des droits de l'homme supervise l'application des instruments juridiques.

Le DIDH s'applique en temps de guerre et en situation de conflit armé. Il suppose que les droits de l'homme sont inaliénables et inhérents à l'être humain. Ce texte impose à l'État une obligation à trois dimensions : respecter, garantir et réaliser les droits de l'homme. La première requiert que l'état protège les individus et groupes contre les violations de ces privilèges. L'obligation de réaliser ces droits signifie que l'État doit adopter des actions positives pour faciliter la jouissance des droits humains fondamentaux.

Des traités permettent aux gouvernements de déroger à certains droits spécifiques ou, partiellement et temporairement, les suspendre en situation d'urgence menaçant la survie de la nation. Toutefois, certains droits ne peuvent jamais être retirés, même en temps de guerre. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévoit que les prérogatives suivantes ne doivent pas faire l'objet d'une dérogation : le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de punitions ou d'actes cruels, inhumains ou dégradants, l'interdiction de l'esclavage, d'emprisonnement pour cause d'incapacité à exécuter une obligation contractuelle, interdiction d'application rétroactive du Code pénal, le droit à la reconnaissance de la personnalité juridique, la liberté de pensée, de conscience et de religion. Certaines dispositions du DIDH forment le droit coutumier international, par exemple, elles s'imposent à tous les États indépendamment du fait qu'ils aient consenti à ces textes ou non (*UNITAR advanced course, protection of civilians in peace operations, module 2: International legal dimension of the protection of civilians, p. 3-4*).

Plus de 100 pays possèdent des institutions spécialisées dans les droits de l'homme dont le rôle consiste à surveiller le respect de ceux-ci, les transgressions, les plaintes ou les pétitions des citoyens. Il peut arriver que ces entités soient institutionnellement faibles. Elles ont rarement montré l'exemple quand il s'agit de prendre en compte l'implication des droits de l'homme dans des conflits violents (Ferris 2011). Pourtant, cela n'empêche pas les activistes locaux et autres personnes ou groupes de se tourner vers ces institutions et demander une protection.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET L'ICP

Les équipes d'ICP utilisent le droit international des droits de l'homme (DIDH) comme fondement des stratégies de protection. En premier lieu, elles assurent le suivi du respect du DIDH pour identifier les civils dont les droits, tels qu'ils figurent dans le texte, ont été bafoués (par des acteurs gouvernementaux) et violés (par les acteurs non gouvernementaux). En second lieu, les intervenants de l'ICP soutiennent et encouragent les garants des droits officiels et les décideurs à remplir leur obligation de protéger les droits de l'homme des populations civiles. Ils facilitent également l'accès à la justice pour les survivants de violences. Enfin, les membres de l'ICP mènent

[49] Les intervenants civils de paix travaillent avec des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui ne sont pas protégées par le droit international des réfugiés. Cependant les membres de l'ICP peuvent utiliser les normes du DIR comme référence pour la protection des personnes issues de ce groupe. En outre, les actions décrites dans ce paragraphe telles qu'approcher la communauté des réfugiés ou mettre en relation leurs décideurs avec la diplomatie s'appliquent également dans le cas des déplacés internes.

aussi des campagnes de sensibilisation auprès des civils et des acteurs gouvernementaux au sujet des droits de l'homme, en particulier auprès des populations vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes handicapées et déplacées.

Les intervenants civils de paix sont tenus de savoir comment leur travail coïncide avec les droits de l'homme. Ils doivent pouvoir reconnaitre les violations et être prêts à répondre de manière appropriée dans les limites de leur mandat et de leurs compétences. En outre, les équipes d'ICP elles-mêmes sont dans l'obligation d'agir conformément au DIDH et de s'assurer qu'elles-mêmes ne commettent pas de violation.

2.3.4 | Les femmes, la paix et la sécurité

> *Tant que, nous, les femmes ne feront pas partie entièrement et équitablement de la gouvernance, tant que nous serons considérées comme le sexe faible, nous serons exposées à des abus d'une brutalité inimaginable. De même, tant que les différends et les conflits seront résolus par les armes, les bataillons, les mercenaires et la brutalité, nous continuerons à être victimes des horreurs de la guerre, notamment le viol. [Notre traduction]*
>
> Cora Weiss, Presidente de *Hague Appeal for Peace*, une des auteurs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2011)

Les lois internationales relatives aux femmes, la paix et la sécurité sont liées à l'ICP de la même façon que le DIH et le DIR. L'Intervention civile de paix se sert des résolutions de l'ONU portant sur les femmes et les considère comme les normes acceptées internationalement pour protéger les droits de la femme ainsi que leur participation à tous les niveaux du processus de paix.

QUEL EST LE CADRE LÉGAL RELATIF AUX FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ?

Le principal cadre légal relatif aux femmes, la paix et la sécurité comprend les résolutions 1325, 1820 et 2122 du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans la résolution 1325 sur les femmes, la sécurité et la paix (2000), le Conseil de sécurité aborde pour la première fois l'impact disproportionné et particulier des conflits armés sur les femmes. La résolution reconnait aussi la nécessité d'une participation féminine égale et totale en tant qu'actrices actives pour la paix et la sécurité. Cette résolution représente une étape importante car elle reconnait la situation des femmes dans les conflits armés et tente d'y remédier.

La résolution 1325:

- Condamne la recrudescence des actes qui ciblent les filles et les femmes dans les conflits armés ainsi que les conséquences négatives de ces derniers sur ce groupe de la population ;
- Reconnait la nécessité d'améliorer les données, les dispositions institutionnelles et les formations qui ont pour but de répondre aux besoins spécifiques de protection de la femme et qui lui permettent de jouir pleinement de ses droits ;
- Réaffirme l'importance du rôle de la femme dans la prévention et la résolution des conflits, dans la consolidation, la négociation et le maintien de la paix, l'action humanitaire ainsi que dans la reconstruction après les conflits ;
- Appelle toutes les parties en conflit à adopter des mesures spéciales pour protéger les filles et les femmes contre les violences sexistes, en particulier les viols et autres abus sexuels en période de conflit armé ;
- Exhortent les acteurs à augmenter la participation des femmes dans tous les travaux des Nations Unies liés à la paix et la sécurité ; elle les invite également à tenir compte des problématiques de genre ;
- Précise que les violences sexistes ne peuvent rester impunies ; elles ne devraient pas pouvoir faire l'objet d'amnistie pendant les conciliations et les négociations sur les réformes constitutionnelles et juridiques qui surviennent après le conflit.

La résolution 1820 (2008) déclare que les violences sexuelles en tant que techniques de guerre relèvent du maintien de la paix et de la sécurité. Ce texte demande également un rapport exhaustif rédigé par le Secrétaire général de l'ONU sur les applications et les stratégies pour améliorer la circulation de l'information et l'adoption de mesures de prévention et de protection concrètes pour mettre fin aux violences sexuelles.

La résolution 2122 (2013) établit une feuille de route pour une approche plus systématique à l'application des engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité. Elle inclut des mesures concrètes relatives au

développement et au déploiement du savoir-faire technique pour les missions de maintien de la paix et les équipes de médiations de l'ONU qui soutiennent les pourparlers de paix. Ce texte demande aussi l'accès à l'information et l'analyse de l'impact du conflit sur les femmes et leur participation à la résolution de celui-ci dans les rapports et les instructions du Conseil de sécurité. Enfin, le document renforce les engagements à consulter et inclure les femmes dans les discussions pour la paix.

Un autre document important, même s'il ne se concentre pas spécifiquement sur les femmes dans les conflits armés, est la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (Comité pour l'élimination de la discriminination à l'égard des femmes 1992). Adoptée en 1979 par l'Assemblée générale, cette convention est souvent considérée comme une déclaration internationale des droits de la femme.

Les résolutions de l'ONU portant sur les femmes, la paix et la sécurité s'appliquent en tout temps. Elles requièrent l'implication des celles-ci dans la prévention, la gestion et la résolution de conflit. Par exemple, la résolution 1325 les reconnait comme contributrices majeures pour la paix et la sécurité.

QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ICP ET CES LOIS INTERNATIONALES ?

Les ICP utilisent les résolutions de l'ONU et d'autres accords internationaux au sujet de la femme, la sécurité et la paix, notamment les résolutions 1325, 1820 et 2122, comme normes acceptées dans le monde entier pour la protection des droits de la femme ainsi que leur participation à tous les niveaux du processus de paix. Cela est d'une grande importance pour l'ICP car les femmes (avec les réfugiés) représentent l'un des groupes les plus vulnérables pendant et après les conflits. Elles font face à de très hauts risques de viol, d'humiliations sexuelles, de prostitution, de mariage forcé et d'autres formes de violences et dominations sexistes. Ces abus sont souvent minimisés et présentés comme de malheureux effets secondaires inévitables.

Pour répondre aux besoins de protection des femmes en situation de conflits, Il est nécessaire de posséder un ensemble spécifique de compétences et tactiques. Cela requiert aussi énormément de création de relations, de confidentialité et des aptitudes d'écoute approfondies. Les équipes d'ICP, qui habitent au sein des communautés vulnérables et s'occupent des besoins de protection personnalisée, sont souvent en bonne position pour satisfaire ces attentes. Davantage d'informations sur les femmes en situation de conflit sont fournies au module 4.

Les lois internationales relatives aux femmes, la paix et la sécurité sont également utiles pour l'ICP, car elles défendent la participation des femmes. Elles poussent les intervenants civils de paix à accorder une attention particulière aux dirigeantes dans les processus communautaires pour résoudre les conflits. Ces textes internationaux encouragent aussi l'ICP à inclure cette tranche de la population, en nombre égal et à statut identique dans les équipes d'ICP. De même, les lois internationales incitent les membres de l'ICP à soutenir et faire la promotion des qualités de meneuse propres aux femmes à tout moment durant l'opération. Aux endroits où les intervenants possèdent un rôle officiel dans le suivi du cessez-le-feu, ceux-ci pourraient établir des mécanismes et des structures pour appliquer les protocoles tels que la résolution 1325. Les équipes d'interventions peuvent également soutenir la participation directe des femmes dans la diplomatie officielle et non officielle, ce qui motive les femmes, en particulier celles sur le terrain, à apporter leurs expériences immédiatement au niveau des négociations.

Même si le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU concentrent une partie de leur travail sur la participation des femmes, la construction des missions de maintien de la paix reste dépendante des contributions des pays contribuant aux troupes et où l'implication féminine est minimale dans les armées. L'ICP, quant à elle, peut puiser dans la population générale et attirer des femmes possédant un savoir-faire dans différents domaines.

> *Les femmes sont marginalisées et souvent elles ne font pas partie des discussions importantes sur les droits de l'homme. Les femmes volontaires de PBI peuvent être un exemple pour les autres qui défendent les droits de l'homme. Le rôle des volontaires masculins de PBI n'est pas moins crucial puisqu'ils peuvent aussi être des modèles à suivre qui respectent les femmes et les traitent comme des homologues égales. Ils montrent l'exemple en allant à la rencontre de celles-ci, en les écoutant et les considérant comme des sujets et non des objets, ce qui est peu commun en Papouasie. Cette approche peut être une expérience importante tant pour les femmes que pour les hommes dans un contexte local et elle est susceptible d'apporter de nouvelles formes d'interactions différentes entre les sexes. [Notre traduction]*
>
> Voluntaire PBI, Indonesie (IFOR-WWP, 2010, p. 85)

Photo d' une équipe de femmes de maintien de la paix (Women Peacekeeping Team en anglais), Soudan du Sud (Nonviolent Peaceforce) https://www.flickr.com/photos/nonviolentpeaceforce/33602561244/in/album-72157681285427731/)

Tâches :

À lire :

- IFOR-WPP. (2010). *Engendering Peace: Incorporating a Gender Perspective in Civilian Peace Teams.* https://www.peacewomen.org/sites/default/files/ewps_engendpeacepublication.ifor_2010_0.pdf

À visionner :

- UNITAR. (2010). *Women, Peace and Security: From Resolution to Action* www.youtube.com/watch?v=kITqQcWmOxE

2.3.5 |

Les enfants et les conflits armés

Les lois internationales relatives aux enfants et aux conflits armés sont liées à l'ICP de la même façon que les lois internationales portant sur les femmes, la paix et la sécurité. L'ICP utilise les résolutions de l'ONU ainsi que les conventions internationales relatives aux enfants et aux conflits armés en tant que normes acceptées partout dans le monde pour la protection des mineurs.

QUEL EST LE CADRE LÉGAL CONSACRÉ AUX ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS ?

En 1998, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé la période 2001-2010 comme la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (résolution 53/25). La résolution 53/25 reconnait les énormes douleurs et souffrances causées aux mineurs en raison des différentes formes de violences à tous les niveaux de la société dans le monde. Ce texte invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer que la pratique de la paix et la non-violence soient enseignées à tous les niveaux de leur société. Il exhorte également les ONG et autres groupes à soutenir activement l'application de la résolution 53/25. Sa mise en œuvre inclut l'opportunité pour les personnes de tous les niveaux de développer des compétences de dialogue, de négociations, de consensus et la résolution pacifique des différends. Même si les dix ans se sont écoulés, l'application conformément au texte original est renouvelée et enregistrée annuellement. La mise en place d'une culture de paix et de non-violence est le but ultime de la négociation, la consolidation et du maintien de la paix.

L'ICP utilise également d'autres textes de référence concernant les enfants, notamment la Convention relative

aux droits de l'enfant (1989), et particulièrement les articles 34 à 38, les protocoles facultatifs se rapportant à cette convention (par exemple, les enfants soldats et la traite des enfants) et la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Cette dernière inclut six types de violations graves : mort ou mutilation, enrôlement des enfants dans des groupes ou des forces armées, viol et violences sexuelles, enlèvement, ainsi que le refus de l'accès à l'aide humanitaire.

Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a publié une note d'orientation sur la résolution 1998 intitulée « *Protégez les écoles et les hôpitaux* » qui souligne les conséquences des attaques visant ces établissements ressenties par les enfants et appelle à des actions plus importantes pour garantir que les écoles et les hôpitaux ne soient pas impliqués dans la guerre.

QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ICP ET CES LOIS INTERNATIONALES ?

En raison de leur vulnérabilité, les enfants ont en général besoin d'une protection spéciale et ils y ont droit. Toutefois, ceux qui se trouvent en situation de conflit doivent pouvoir compter sur les services de protection et représenter une priorité. L'ICP est bien placée pour fournir cette protection aux petites filles et aux petits garçons au niveau local, particulièrement la protection physique directe et le regroupement des familles. Les stratégies de protection employées par l'ICP visent clairement à identifier les violations graves du droit de l'enfant et à satisfaire les besoins de défense de ceux qui sont sujets à ces violations. Les équipes d'intervention fournissent également une présence protectrice aux hôpitaux et aux écoles. Elles travaillent aussi avec les organisations locales de la société civile qui soutiennent l'État. Elles les encouragent à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les pratiques de la paix et la non-violence soient utilisées pour résoudre les conflits au bénéfice de tous, mais surtout des enfants. De même, les intervenants aident parfois à enseigner et répandre ces pratiques. Davantage d'informations sur les enfants en situation de conflit violent sont disponibles au module 4.

2.3.6 | Le manifeste de Séville sur la violence

Un des axiomes fondamentaux du travail d'ICP est que la violence n'est pas inhérente à la condition humaine. Le manifeste de Séville confirme cette affirmation et laisse entendre que la paix et la non-violence peuvent être acquises.

QU'EST-CE LE MANIFESTE DE SÉVILLE SUR LA VIOLENCE ?

L'étude de l'UNESCO, qui a débouché sur le manifeste de Séville (UNESCO 1986) a fait appel à des biologistes et des spécialistes des sciences sociales pour savoir si les êtres humains avaient une prédisposition biologique aux comportements violents. Plus spécifiquement, ils se sont demandés si « la biologie et les sciences sociales modernes, notamment la biologie du comportement violent, reconnaissent un certain facteur biologique qui représenterait un obstacle sérieux ou insurmontable pour l'objectif de la paix mondiale fondée sur le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples ainsi que pour le but ultime de désarmement complet et général par le biais des Nations Unies ».

Rédigée et signée par 20 scientifiques provenant des quatre coins du monde, le manifeste a eu pour conclusion qu'il était scientifiquement *incorrect* de dire que :

1. L'humanité a hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre ;
2. La guerre ou toute autre forme de comportement violent est génétiquement programmée dans la nature humaine ;
3. Au cours de l'évolution humaine, une sélection s'est opérée en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types ;
4. Les humains ont « un cerveau violent » ;
5. La guerre est un phénomène inné ou répond à un mobile unique.

Le manifeste conclut que : « *Tout comme "les guerres commencent dans l'esprit des hommes", la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous* » (UNESCO 1986).

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE MANIFESTE DE SÉVILLE ET L'ICP ?

Le manifeste de Séville montre que l'ONU opère avec la conviction que les violences ne sont pas inhérentes à l'homme, et donc que la paix est possible. De plus, le document indique que cette conclusion est soutenue par des recherches scientifiques[50]. Cette optique valide l'approche non violente de l'ICP et renforce son rôle de catalyseur pour un changement en situation de conflit. Bien que des doutes subsistent sur l'efficacité de la non-violence, le concept n'a eu que peu d'opportunité de prouver ce qu'il vaut, comme le laisse entendre la citation de Theodore Roszak au début de ce module. Même si la violence n'est pas inhérente à la condition humaine, la violence a souvent été l'approche choisie pour résoudre les conflits. L'ICP fournit un substitut qui permet d'établir la sécurité sans avoir recours à la coercition et la violence.

2.3.7 | Charte des Nations Unies (chapitre 1, article 2 ; chapitre 6, article 33)

Le préambule de la Charte stipule que l'une des raisons de la création de l'ONU est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Les articles 2, 3, 4 et 33 de la Charte sont les textes de référence principaux de l'intervention civile de paix, car ils se retrouvent dans le fondement de la pratique et la théorie de l'ICP. Ils mettent en avant l'usage de moyens pacifiques pour régler les différends. L'ICP renforce également ces articles, prouvant ainsi aux États membres que ces techniques non violentes mentionnée dans la Charte de l'ONU peuvent aussi être appliquées par des civils non armés pour protéger d'autres civils.

QU'EST-CE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ?

Le chapitre I de la Charte prévoit les objectifs des Nations Unies et l'article 2 décrit ses principes fondamentaux :

2 : *Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;*

3 : *Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.*

4 : *Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.*

Le chapitre 6 aborde le règlement pacifique des différends :

33*: Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.*

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET L'ICP ?

L'ICP en soi contribue à la création d'un contexte dans lequel les différends peuvent être résolus de manière non-violente. Il s'agit d'un instrument relativement neuf, organisé par la société civile qui peut être employé en soutien au maintien et à la consolidation de la paix, sans avoir recours aux forces armées ni menacer la souveraineté de l'État. Le but de l'ICP est de permettre à toutes les parties en conflit d'obtenir la paix par des moyens pacifiques. Ainsi, l'ICP contribue à la protection des civils vulnérables menacés et elle développe les

[50] Comme n'importe quel sujet complexe associé à la psychologie et à l'évolution humaine, l'étude de la violence est un domaine vivement contesté. Il n'existe pas de consensus absolu quant à la question de tendance humaine à la violence et de nouvelles études apportent constamment des éléments additionnels aux discussions. Il est vrai que la guerre et les conflits violents sont présents aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire, mais il est incorrect de conclure qu'il s'agit nécessairement d'une partie de la condition de l'homme. Gandhi a dit : « Si l'univers avait commencé avec des guerres, aucun homme ne serait en vie aujourd'hui… le fait qu'il y en ait encore dans le monde montre que ce dernier est fondé non pas sur la force des armes mais sur la force de la vérité et l'amour ». (Gandhi, M. [1997]. *Hind Swaraj and Other Writings*, ed. by Anthony J. Parel, New York, NY: Oxford University Press.).

infrastructures de paix locales. L'intervention peut également être considérée comme une forme de coopération interculturelle pour aider à prévenir la violence et préserver les différentes opportunités d'aborder les sources profondes des conflits pour les parties.

Les équipes internationales d'ICP soutiennent les garants des droits officiels ainsi que les groupes de la société civile en situation de conflit armé pour encourager le respect des droits de l'homme. Ceux-ci comprennent les droits socio-économiques, culturels et l'accès à l'aide humanitaire. En outre, l'ICP intervient dans la résolution des différends en créant un environnement sûr pour que les groupes locaux puissent se réunir et construire leur capacité de protection. Enfin, l'ICP renforce la confiance et les infrastructures de paix locales mais elle ouvre aussi des dialogues à des niveaux multiples avec les acteurs armés et non armés.

> *Bien qu'obtenir un accord de paix représente un défi en soi, l'exécution de celui-ci est encore plus compliquée. Au début 2011, des bergers et des fermiers sont entrés en confrontation dans la ville de Mvolo et dans l'ouest de Yirol. Il aura fallu 110 interventions distinctes de Nonviolent Peaceforce sur une période de 8 mois avant que les accords de paix ne soient appliqués avec succès par les communautés touchées et que les 76 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays reviennent.*
>
> Tiffany Easthom, Directrice nationale, Nonviolent Peaceforce Soudan du Sud, 2014

2.4|

Résumé des messages principaux

- L'ICP a pour but de mettre fin à la violence et au conflit destructif. Pour cela, elle vise à réduire les conséquences négatives de la violence, à augmenter la sécurité et la sûreté (notamment la sécurité des personnes) des civils menacés et à renforcer les infrastructures de paix locales.

- L'encouragement et la dissuasion sont deux stratégies qui jouent un rôle interactif et important pour connecter les méthodes, les principes, les textes de référence et les compétences aux objectifs fondamentaux.

- L'ICP applique des caractéristiques spécifiques à la non-violence pour atteindre les objectifs principaux. Parmi ces caractéristiques, on retrouve : convaincre un potentiel assaillant pour en faire un allié en l'incitant à changer d'avis, mettre en corrélation les moyens et la fin, substituer à la force des armes la confiance, l'acceptation et la transparence.

- La plupart des organisations d'ICP ne défend aucun intérêt et ne se range aux côtés d'aucune partie. L'impartialité ne se positionne pas pour ou contre un gouvernement. Être impartial c'est dire : « nous sommes avec vous face à l'injustice et la souffrance, mais nous ne sommes pas contre ceux que vous appelez ennemis ». L'impartialité permet aux équipes d'ICP de créer des relations avec toutes les parties, être accepté et obtenir (dans la majorité des cas) une sorte « d'immunité diplomatique ».

- Les membres de l'ICP reconnaissent la primauté des acteurs locaux. Ils se conforment aux lois nationales, ils évitent l'absence de coopération non-violente. Sur le terrain, ils considèrent les acteurs locaux comme les décideurs de leur communauté. Ce rôle comprend également la décision d'inviter les équipes d'ICP dans un but de protection ou pour tout autre service.

- Les membres d'ICP sont indépendants de tout groupe d'intérêt, parti politique, idéologie et dans la plupart des cas, ils ne sont liés à aucune institution religieuse. Cela permet aux intervenants d'accorder leur attention et leurs ressources au besoin de protection de tous les civils vulnérables, peu importe leur identité ou l'endroit.

- Les membres d'ICP utilisent des textes de référence importants pour assurer le suivi de la conformité et trier par ordre de priorité les besoins de protection. Ils s'en servent également pour sensibiliser aux normes acceptées internationalement. En outre, ils soutiennent et encouragent les fonctionnaires, l'armée et les décideurs à remplir leurs obligations et ils facilitent l'accès des civils à la justice.

2.5|

Exemple d'exercices

Exercice 1: étude de cas

Le pays A a récemment connu un conflit armé. Toutes les parties ont signé un accord de paix l'année passée. Malgré l'accord, des tensions persistent dans une région où un projet d'ICP est implanté. Ce dernier est assez restreint, il compte trois expatriés et trois personnes issues du pays A. Plusieurs groupes armés qui représentent les différentes ethnies opèrent dans la région. Les groupes D et E sont méfiants et ils ne veulent pas se rendre chez l'un l'autre en raison des antécédents de violence.

L'équipe du projet d'ICP a récemment reçu plusieurs plaintes par rapport à la disparition d'un certain nombre d'adolescentes, les proches croient qu'elles ont été enlevées par un des groupes armés. Les familles sont bouleversées et se demandent que faire. Les membres de l'ICP ont également été informés que des personnes du groupe E ont été rouées de coups alors qu'elles rentraient chez elles en bus en passant par le territoire de l'ethnie D. En représailles, plusieurs figures éminentes de la communauté du groupe E ont invité les hommes à battre les jeunes hommes de la communauté D. L'équipe d'ICP a été invitée à participer à une réunion informelle pour faire le point sur la situation.

En outre, les élections provinciales et nationales des représentants politiques se tiendront dans un mois. Ces dernières semaines, des candidats à ces postes ont été assassinés (à différents endroits du pays). Depuis la signature de l'accord de paix, il n'y a pas eu de nouvelles élections pour un gouvernement national. La majorité des parlementaires est membre du parti G ou ses alliés politiques tandis que la plupart des candidats assassinés est affilié au parti W, associé à aucun groupe armé ainsi qu'au parti R, qui, lui aussi, est lié à un des groupes armés. Des membres locaux du parti W et R ont fait appel à l'équipe d'ICP pour avoir un accompagnement protecteur durant leur campagne électorale.

Par ailleurs, plusieurs groupes de la société civile sont actifs dans la communauté et ont demandé à bénéficier d'une présence protectrice durant le déroulement de leur travail, pendant les campagnes de sensibilisation aux problèmes électoraux et les discussions autour des tensions latentes entre les groupes ethniques. Les observateurs électoraux de l'ONU se rendent régulièrement dans les localités afin de fournir des informations au sujet des élections et du droit politique à la participation, mais ils ne se sentent pas à l'aise pour visiter des zones spécifiques et isolées, vu le niveau de violence, bas, mais continu.

L'ICP a été déployée dans la région depuis plus d'un an. L'équipe a développé des relations avec la police et le commandant de l'armée locale ainsi qu'avec quelques employés du gouvernement local et des figures éminentes des communautés appartenant aux deux groupes ethniques.

Veuillez lire l'étude de cas attentivement. À partir des informations fournies dans l'étude de cas et le présent module, répondez aux questions suivantes :

- Quels aspects de la non-violence aideraient l'équipe d'ICP à décider comment réagir face à cette situation ?
- Quels aspects de la primauté des acteurs sont utiles pour déterminer les demandes qui peuvent être acceptées et comment une intervention est généralement mise en place ?
- Expliquez quels textes de référence pourraient influencer le plan d'intervention de l'équipe. Pourquoi ?
- Quels objectifs particuliers de l'ICP pourraient être abordés dans les demandes d'intervention que les équipes d'ICP ont reçues ? Pourquoi ?
- Selon votre compréhension générale des objectifs, des principes et des textes de référence fondamentaux, quelles sont les problématiques/demandes décrites dans l'étude de cas auxquelles l'équipe d'ICP pourrait répondre (il est possible qu'ils ne répondent à aucune des demandes/problématiques) ? Quelles sont les problématiques/demandes susceptibles de ne pas obtenir de réponse ?

Exercice 2 : travail de groupe
Avec votre groupe, élaborez des réponses aux brefs scénarios suivants. Tous les membres doivent être d'accord sur la réponse choisie pour chaque situation. Veuillez rédiger votre produit final (la décision du groupe) et un petit résumé des discussions et des différents points de vue, ensuite publiez-les dans le forum de discussion. Assurez-vous de faire référence aux principes et doctrines qui ont contribué à votre analyse.

A. Si un ou plusieurs membres de l'équipe d'ICP étaient enlevés, serait-ce facile de respecter le principe de non-violence et s'abstenir de faire appel à des forces armées ?

B. Très tôt le matin, le concierge d'une organisation d'ICP ouvrait la porte d'entrée lorsqu'un civil l'a abordé. L'individu pose deux questions au concierge : 1. À quelle heure le bureau ouvre-t-il ? 2. Est-ce bien le bureau où l'on rapporte les cas d'enlèvement ? Le gardien a répondu que le bureau serait ouvert à 9 heures, mais il ne connaissait pas la réponse à la seconde question. Le gardien a ensuite demandé d'où venait l'homme et ce dernier lui a répondu qu'il venait d'un village pas loin du bureau. Le gardien a demandé si l'homme était venu accompagné et ce dernier lui a répondu qu'il était accompagné d'un autre homme qui avait été faire le plein de la moto. L'individu est ensuite parti. Alors qu'il s'éloignait, le gardien a remarqué qu'il portait une arme à l'arrière de son pantalon. Qu'est-ce que l'équipe d'ICP devrait faire à son retour ?

C. Un dimanche, dans un camp pour déplacées internes qui se trouve non loin du bureau d'une organisation d'ICP, des employés du gouvernement local voulaient transférer un groupe de personnes vers un autre camp. Ils les ont forcés à monter sur un tracteur dans le but de les amener à un autre camp. L'organisation d'ICP a été informée par une agence locale qui n'a pas l'habitude d'intervenir dans ce genre de cas. Cette dernière demande une aide immédiate de la part de l'équipe d'ICP. Que devraient faire les intervenants civils de paix ?

Quiz

1. L'ICP utilise des stratégies de dissuasion et d'encouragement, avec une préférence pour l'encouragement lorsque possible. Dans la liste ci-dessous, marquez D à côté des propositions qui peuvent être considérée comme de la dissuasion ou E pour encouragement.

- L'équipe d'ICP fournit de la documentation et discute avec les auteurs de violence au sujet du devoir qui leur incombe de respecter les droits de l'homme, leur rappelant ainsi leur responsabilité et humanité ;
- Les auteurs de violence sont susceptibles de perdre leur légitimité aux yeux de la communauté internationale suite à des rapports ;
- Les auteurs de violence peuvent perdre des contrats, l'aide humanitaire, un allègement de dettes, la fréquentation touristique en résultat à une mauvaise publicité ;
- L'équipe d'ICP soutient la communauté locale pour développer leur capacité à se protéger ;
- Le gouvernement pourrait perdre son soutien au Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Les sympathisants d'un groupe armé ou d'un gouvernement ne veulent pas être associés avec des auteurs d'acte de violation des droits de l'homme ou être vus avec ces derniers ;
- Le niveau d'acceptation et la réputation des équipes d'ICP sont importants et les acteurs locaux considèrent les actions et les principes de l'ICP comme un exemple à suivre ;
- Les auteurs de violence pourraient être traduits devant la Cour pénale internationale ou d'autres tribunaux pour crime de guerre ou crime contre l'humanité, etc. ;
- Des personnes de différents groupes ethniques sont invitées à prendre part à un dialogue pour explorer leur différence.

2. Avantages et désavantages de l'impartialité : citez 3 avantages et 3 désavantages de l'impartialité.

3. Parmi les propositions suivantes, quelles sont celles qui respectent les textes de référence principaux de l'ICP ? Cochez toutes les propositions pertinentes :

- Les groupes armés non gouvernementaux ne sont pas soumis aux mêmes conventions et lois humanitaires internationales que les corps d'armée.
- Les besoins humanitaires des civils sont plus importants que gagner un combat particulier.
- Des réfugiés peuvent être déplacés de force si nécessaire pour leur protection.

- Afin de protéger l'État, les membres d'un groupe ethnique peuvent se voir refuser un statut juridique lorsqu'un groupe armé prétend représenter ces personnes et lutte pour leur indépendance.
- En toutes circonstances, les personnes ont le droit à la vie.
- Les hommes et les femmes sont des êtres humains avec les mêmes besoins et droits, ils n'ont donc pas besoin de distinctions spécifiques dans leur protection.
- Même si les humains sont par nature violents, l'ONU, les lois et les nombreux traités internationaux sont fondamentaux pour réprimer la violence.
- Les enfants ne peuvent pas être employés comme personnel de soutien pour les groupes armés et des efforts doivent être mis en œuvre pour les aider à quitter un tel travail et à réintégrer leur communauté.
- Les communautés locales représentent un facteur important dans la résolution de conflits nationaux et internationaux.

4. La sécurité des personnes fait référence à un centre d'attention de plus en plus restreint articulé autour de la sûreté physique. (Vrai ou faux)

5. Les conflits armés actuels opposent principalement des États entre eux. (Vrai ou faux)

6. La responsabilité de protéger les civils est devenue un point central dans l'intervention internationale en temps de conflits violents. (Vrai ou faux)

7. La responsabilité de protéger s'applique uniquement pendant les affrontements réels. (Vrai ou faux)

8. La paix est considérée comme une condition essentielle au développement. (Vrai ou faux)

Bibliographie

Anderson, M.B., Doughty, K. & Olson, L. (2003). *Confronting War*. Cambridge, MA: Collaborative for Development Action. http://www.conflictsensitivity.org/sites/default/files/Confronting_War.pdf

Bureau du Représentant du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. (2014). *Protégez les écoles et hôpitaux: note d'orientation pour la mise en oeuvre de la resolution 1998 du Conseil de sécurité*. Consulté sur : https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2015/01/Protegez-Ecoles-Hopitaux-FR.pdf

Carriere, R. (2011). "Another Peacekeeping" is Possible. *Kosmos: Creating the New Civilization for the Common Good*; *The Changing Nature of Human Security)*. http://www.kosmosjournal.org/articles/another-peacekeeping-is-possible

Chenoweth, E. & Stephan, M.J. (2011). *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*, New York, NY: Columbia University Press.

Cohen, R. (1991). *Human rights protection for internally displaced persons*. Washington DC: Refugee Policy Group.

Cohen, R.G. & Deng, F.M. (1998). *Masses in flight: the global crisis of internal displacement*. Washington DC: Brookings Institution Press.

Comité international de la Croix-Rouge. (2009). *Le Droit international humanitaire, un code universel. Disponible sur :*https://www.youtube.com/watch?v=hZLDZe9VS-8

Comité international de la Croix-Rouge. (1977a). *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 Juin 1977*. Comité international de la Croix-Rouge. https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201125/volume-1125-I-17512-French.pdf

Comité international de la Croix-Rouge. (1977b). *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), 8 Juin 1977*, Comité international de la Croix-Rouge. Consulté sur : https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ProtocolII.aspx

Comité international de la Croix-Rouge. (1949). *Les conventions de Genève du 12 Août 1949.* Consulté sur: https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0173.pdf

Comité international de la Croix-Rouge. (2013). *Standards professionnels pour les activités de protection*. Genève Suisse. Disponible sur : https://shop.icrc.org/standards-professionnels-pour-les-activites-de-protection-menees-par-les-organisations-humanitaires-et-de-defense-des-droits-de-l-homme-lors-de-conflits-armes-et-d-autres-situations-de-violence.html?___store=fr

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. (1992). Recommandation générale No. 19. *www.un.org*. Disponible sur : https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d920d54

Coy, P.G. (2012). Nonpartisanship, interventionism and legality in accompaniment: Comparative analyses of Peace Brigades International, Christian Peacemaker Teams, and the International Solidarity Movement. *The International Journal of Human Rights*, 1–19. Disponible sur : https://du1ux2871uqvu.cloudfront.net/sites/default/files/file/nonpartisanship-interv-legality-in-accompaniment.pdf

Eguren, L.E. (2002). *Field protection for human rights defenders: Accompaniment by international observers; A case study*, Peace Brigades International.

Ferris, E.G. (2011). *The politics of protection: the limits of humanitarian action*, Washington, D.C.: Brookings Institution Press.

Furnari, E. (2014). *Understanding Effectiveness in Peacekeeping Operatons: Exploring the Perspectives of Frontline Peacekeepers*. Consulté sur http://hdl.handle.net/10523/4765

Hoefliger, J. (2009). *Humanity in War.* Geneva, Switzerland: International Committee of the Red Cross.

IFOR-WPP. (2010). *Engendering Peace: Incorporating a Gender Perspective in Civilian Peace Teams (NGO)*. International Fellowship of Reconciliation. https://www.peacewomen.org/sites/default/files/ewps_engendpeacepublication.ifor_2010_0.pdf

Grossman, D. (2012). *On The Psychology of Killing*. Consulté sur : https://www.youtube.com/watch?v=Q_r5UB55Ch0

Gunduz, C. & Torralba, R. (2014), *Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team in Mindanao.* Mediateur and Initiatives for International Dialogue.

Kapila, M. (2013). *Against A Tide of Evil*. San Jose, CA: Pegasus Books.

King, Martin Luther. (1964). *Why We Can't Wait.* New York, NY: Harper and Row. / King, Martin Luther. (2006). *Révolution non violente,* Paris, Payot.

Maddox, M. Safety and Security. *Daily Writing Tips.* Consulté sur : http://www.dailywritingtips.com/safety-and-security/

Mahony, L. & Eguren, L.E. (1997). *Unarmed bodyguards.* West Hartford, CT: Kumarian Press.

Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre for Humanitarian Dialogue. Disponible sur : http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Nagler, M. (2013). *Degrees of Nonviolence.* http://www.youtube.com/watch?v=Oo2x44L72GU

New Deal for Peace. (2011). *Un New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles.* http://www.pbsbdialogue.org/media/filer_public/1b/38/1b38cf56-b119-42b5-aec7-1cace5c9c947/new_deal_fre.pdf

Primoratz, I. (2010). *Civilian Immunity in War*. Cambridge, UK: Oxford University Press.

Schweitzer, C. (ed.) (2010). *Civilian Peacekeeping: A Barely Tapped Resource.* Belm-Vehrte, Germany: Sozio Publishing. Disponible sur : http://nonviolentpeaceforce.org/images/news/CP_A_Barely_Tapped_Resource.pdf

UN Security Council. (1998). *Report of the Secretary General on the Situation of Africa (S/1998/318)*. Geneva, Switzerland: UN Security Council.

UN Development Programme. (2013). Position posting: *Peace Infrastructures Portal Officer*. http://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=37818

UNESCO. (1986). Le manifeste de Séville sur la violence. *portal.unesco.org*. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000094314?posInSet=4&queryId=fba2e6ed-850e-4d90-885c-d2b45b585ebc

UNITAR. (2010). *Women, Peace and Security: From Resolution to Action*. http://www.youtube.com/watch?v=kITqQcWmOxE

MODULE 3 |
INTERVENTION CIVILE DE PAIX : COMPETENCES ET MÉTHODES CLES

Table des matières

Présentation et objectifs d'apprentissage *77*
Engagement proactif *78*
Présence protectrice 78
Accompagnement protecteur 82
L'interposition 85
Le monitoring *86*
Surveillance de cessez-le-feu 86
Contrôle des rumeurs 89
L' alerte précoce – L'intervention précoce 91
Construction de relations *93*
Renforcement de la confiance 93
Dialogue à multiples niveaux 95
Développement des capacités *99*
Formation 100
Infrastructures de protection locales 102
Résumé des messages principaux *106*
Exemple d'exercices *107*
Bibliographie *112*

Présentation et objectifs d'apprentissage

> *Avant tout, nous n'avons pas besoin d'une administration internationale pour limiter la souffrance humaine et gérer le changement social. L'avenir requiert plutôt un réseau de relations plus créatif, étendu et inclusif, mais il demande aussi des ressources qui visent à faciliter et rendre possible les efforts des personnes et des sociétés pour construire eux-mêmes leur avenir. [Notre traduction]*
>
> T. Weiss & L. Minear, réflexion sur l'expérience individuelle des volontaires de l'ONU lors d'opérations humanitaires et de maintien de la paix dirigée par les Nations Unies (Weiss et coll.,1996).

L'ICP emploie quatre méthodes principales : l'engagement proactif, le monitoring, la construction de relations et le développement des capacités. Chacune de ces méthodes comprend un certain nombre d'applications telles que l'accompagnement protecteur (engagement proactif), le contrôle de rumeur, le dialogue à multiples niveaux (construction de relations) et des formations (développement des capacités). Les applications sont reprises dans la figure 1 et elles sont expliquées dans le paragraphe qui suit. Les méthodes de l'ICP et leurs applications sont employées dans le but de prévenir ou réduire la violence et renforcer les infrastructures de paix locales. Ces méthodes à elles seules ne permettent pas d'atteindre ces objectifs sauf si elles sont couplées avec les compétences adéquates (voir module 4). Une écoute active et la négociation représentent deux des compétences de base nécessaire pour prévenir la violence et protéger les civils de manière efficace. Bien que de nombreux acteurs emploient ces compétences, en situation de danger imminent leur application par les équipes d'ICP peut faire la différence entre la vie et la mort.

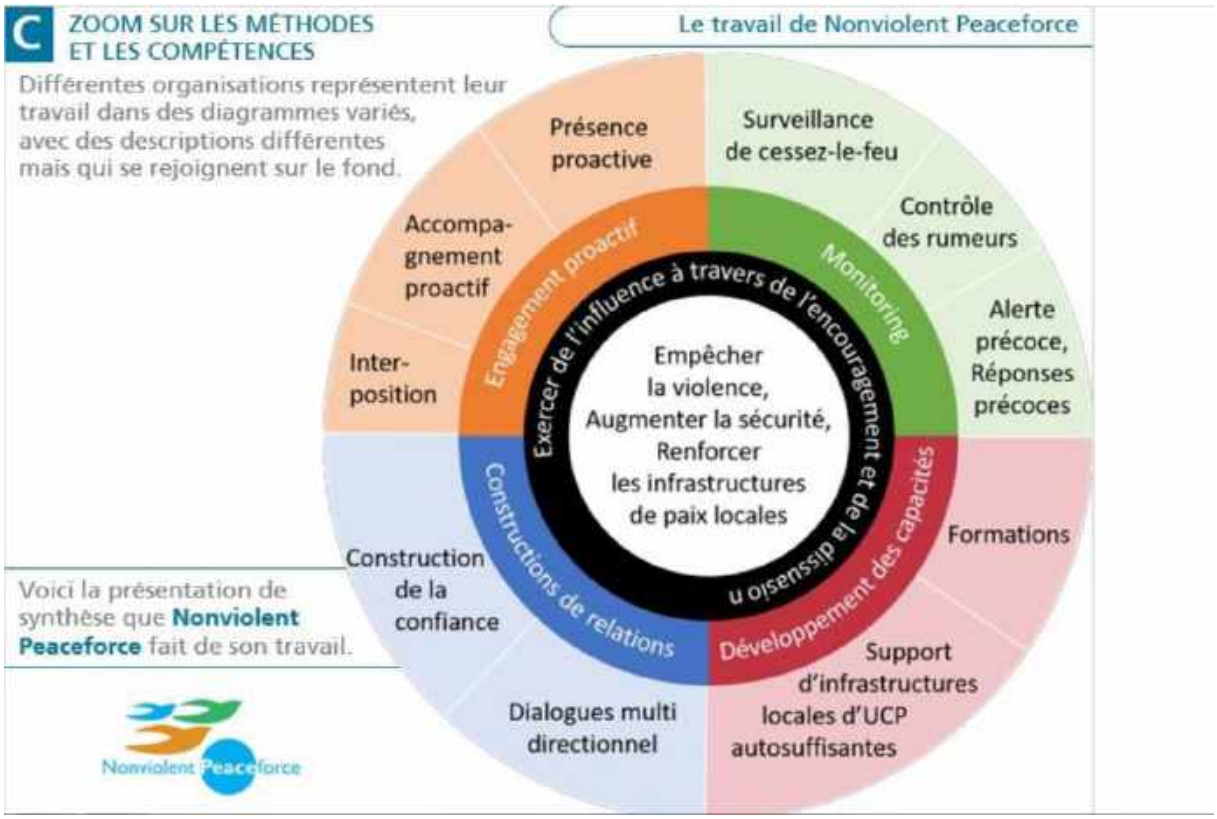

Figure 1 : Méthodes et applications de l'ICP *(extrait du Diplôme Universitaire en ligne par le Comité ICP)*

En leur sein, les méthodes et compétences de l'ICP se concentrent sur la création de relations positives avec les acteurs aux différents niveaux de la société (de base, intermédiaire et supérieur) et à travers les lignes de

divisions du conflit. À certains moments, il se peut que ces rapports dépendent de pressions calculées mais la construction de relations de coopérations et leur maintien sont plus efficaces à long terme.

Le module 3 présente et décrit les méthodes de l'ICP et les compétences qui y sont liées. Il analyse ensuite les modalités, le moment et le lieu où ces méthodes et compétences sont utilisées. Des études de cas pratiques illustrent différentes applications stratégiques des méthodes dans un contexte de conflit.

CADRE 1 | **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

À la fin de ce module, les participants seront capables d' :

- Expliquer les méthodes de base de l'ICP ;
- Expliquer les compétences liées à l'ICP ;
- Appliquer ces compétences à des exercices pratiques.

3.1|

Engagement proactif

L'engagement proactif est la méthode déterminante de l'ICP. Il affirme que même si la présence physique des équipes d'ICP peut contribuer à la protection, la sécurité effective s'obtient généralement par l'engagement proactif avec les parties prenantes, notamment celles qui visent les civils. Bien que le terme « engagement proactif » soit souvent utilisé pour décrire la méthodologie générale de l'ICP, dans ce cours (et plus particulièrement, dans cette section) il est considéré comme une méthode de l'ICP distincte. De ce fait, il possède trois applications différentes mais étroitement liées : la présence protectrice, l'accompagnement protecteur et l'interposition. Les paragraphes suivants décrivent ces trois applications.

Lecture recommandée :

- Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping: Preventing Violence and Making Space for Democracy*. Uppsala, Sweden: Life and Peace Institute.

3.1.1 |

Présence protectrice

QU'EST-CE LA PRÉSENCE PROTECTRICE ?

Il existe deux types ou deux niveaux de présence protectrice. Le premier type fait référence à la présence d'acteurs humanitaires internationaux sur le long terme dans les zones de conflit violent. Bien que de nombreuses organisations d'aide humanitaire soient présentes dans un tel contexte et qu'elles produisent un certain effet de protection, cela ne définit pas l'ICP. Selon certaines études, la protection par une simple présence possède des limites, même si elle reste importante. Lors d'une révision de la protection sur le terrain au Darfour, Sorcha O'Callaghan et Sara Pantuliano ont découvert que la présence protectrice peut même créer un sentiment de sécurité au sein des communautés, qui comprennent que les acteurs internationaux se sont engagés à les protéger (tel que mentionné dans Ferris loc.1518). Toutefois, une attention particulière à l'optimisation de la présence protectrice du personnel d'ICP dans une communauté peut fournir une protection significative. Le second type de présence protectrice correspond à une méthode spécifique qui permet aux équipes d'ICP d'être placées stratégiquement aux endroits où les civils font face à une menace imminente. Généralement, cette sorte de présence s'effectue dans une période plus courte, entre quelques heures et quelques mois. Elle représente le concept d'engagement proactif.

> *Il y a toujours des personnes pour épier nos mouvements. Le fait qu'elles voient des étrangers entrer dans nos bureaux nous aide considérablement.* *[Notre traduction]*
>
> Farfan, A.E. (n.d.) *Families of the Disappeared.* Guatemala: Peace Brigades International

La présence protectrice est l'application la plus fondamentale des méthodes de l'ICP. Dans certains cas, elle est employée seule mais elle est souvent combinée à d'autres méthodes. Par exemple, le monitoring ou le

développement des capacités sont appliqués dans une situation de conflit violent. Dans ce cas, la présence physique des équipes d'ICP, pendant ces activités, peut être mise à profit stratégiquement afin d'augmenter le sentiment de sûreté chez les premiers bénéficiaires ou les civils qui se trouvent à proximité.

COMMENT FONCTIONNE LA PRÉSENCE PROTECTRICE[51] ?

Par temps de paix relative, la majorité des auteurs de violences opèrent en secret pour éviter les conséquences juridiques et sociales. Cependant, dans de nombreuses situations de conflits violents, le système judiciaire est affaibli et les actes de violence s'opèrent quotidiennement au vu et au su de tous. Les encouragements internationaux et la pression sur les responsables politiques sont importants, mais souvent ils ne suffisent pas. En général, les violations résultent de la collaboration entre les acteurs à différents niveaux, qui doivent tous être influencés. Par conséquent, les discours prononcés au Conseil de sécurité des Nations Unies ont peu de chance d'entrainer un changement dans une zone de conflit. Ils doivent se traduire en actions directes sur le terrain, entreprises par les agents des missions de paix, les diplomates, les ambassades, les organismes d'aide et autres. L'encouragement externe des États ou des groupes armés ainsi que la pression doivent être appliqués de haut en bas dans la chaine de commandement (Mahony 2006).

Malheureusement, la transmission d'encouragements internationaux de haut niveau ou des pressions reste fort incertaine. Les États et les groupes armés peuvent ignorer les encouragements et avoir habilement développé des contre-mesures pour éviter les pressions. Les décideurs détournent et discréditent les pressions en ayant recours à la propagande pour saper la légitimité des organisations dénonciatrices. Ils sont également susceptibles d'isoler et stigmatiser un certain groupe de civils ou diriger l'attention sur les actions de leurs ennemis. Afin d'éviter les démentis flagrants, les décideurs créent souvent un mécanisme tampon pour absorber et s'approprier les pressions extérieures. À titre d'exemple, des organismes étatiques sont créés pour gérer les préoccupations internationales et elles peuvent employer des lobbyistes ou des agences de relations publiques. Ce stratagème permet à l'État d'affirmer qu'il prend toutes les mesures pour protéger la population. Les groupes armés créent aussi de tels tampons : leur branche politique absorbe les pressions internationales pendant que les branches de renseignements et de forces armées restent dans les coulisses (Mahony 2006, p.14).

Les États et les groupes armés peuvent également créer des écrans de fumée pour dégager leur responsabilité dans des cas de violations, même quand ces derniers ont été reconnus. Les opérations d'escadrons ou de troupes paramilitaires constituent un écran de fumée très courant et elles sont redoutablement efficaces. Ces escadrons et troupes paramilitaires sont souvent contrôlés par l'armée ou ils sont autorisés à agir avec impunité quand leur programme est utile à l'État. Dans d'autres cas, les décideurs de haut niveau se distancent des violations avec des explications telles que « manque de discipline » ou « électrons libres ». Le banditisme et les « accidents » servent souvent à camoufler les attaques politiques. Les écrans de fumée permettent à la partie qui agresse et ses alliés internationaux de bénéficier d'un certain degré de démenti plausible lorsqu'ils font face à des accusations. Dans de tels cas de contre-mesures, la stratégie de réponse internationale doit être mise en œuvre par des actions de protection plus précises et plus efficaces (ibid., p.15).

La présence d'observateurs extérieurs (en particulier s'ils sont formés à l'ICP) renforce la réponse internationale qui vise à mettre un terme aux attaques sur les civiles de trois manières importantes :

1. **Cibler toute la chaine de commandement** : La présence d'étrangers projette les préoccupations de la communauté internationale sur l'ensemble de la chaine de commandement des groupes auteurs de violations. Les acteurs d'ICP (qu'ils soient nationaux ou étrangers) interagissent avec tous les rangs de la hiérarchie militaire et civile au niveau local et national. Ils s'assurent que tout le monde prend conscience des conséquences internationales liées aux abus à l'encontre des civils. Aucun autre effort international ne peut égaler l'efficacité du déploiement d'observateurs formés sur le terrain, où ils fournissent une visibilité internationale directe aux agresseurs et construisent des relations au niveau local et régional. Celles-ci donnent l'opportunité de mettre en place une coopération de sorte que la protection ne soit pas garantie uniquement par la coercition ou la pression. Cette collaboration revêt une pertinence particulière car les chaines de commandements ne sont pas toujours unies. Les équipes d'ICP peuvent obtenir le soutien nécessaire pour maintenir leur présence grâce à la création de relations avec des personnes

[51] Ce paragraphe se fonde sur les travaux de Liam Mahony. Voir *Proactive Presence: Field Strategies for Civilian Protection*.

volontaires appartenant à un groupe d'auteurs de violations. De plus, les membres de l'ICP peuvent encourager ces individus à réformer la structure organisationnelle du groupe et à réduire la violence.

2. **Rappeler les responsabilités :** le suivi et la vérification à différent niveau de la société peuvent aider à déterminer les relations de responsabilités parmi les acteurs armés, par exemple les relations entre un État et les forces paramilitaires. Ce deuxième point consolide la responsabilité et il s'attaque aux contre-mesures telles que les écrans de fumée.

3. **Renforcer l'engagement international :** Si un acte de violence a lieu en présence d'étrangers, la communauté internationale est susceptible de réagir deux fois plus vite qu'en cas d'absence de personnes extérieure. Généralement, les ambassades et les gouvernements s'investissent plus activement lorsque leurs citoyens prennent part à une mission et sont menacés. Ce point augmente la pression sur les décideurs de haut niveau et les pousse à agir (ibid., p.16). Il ne résulte pas automatiquement sur davantage de protection, mais il renforce considérablement l'attention attribuée à la situation.

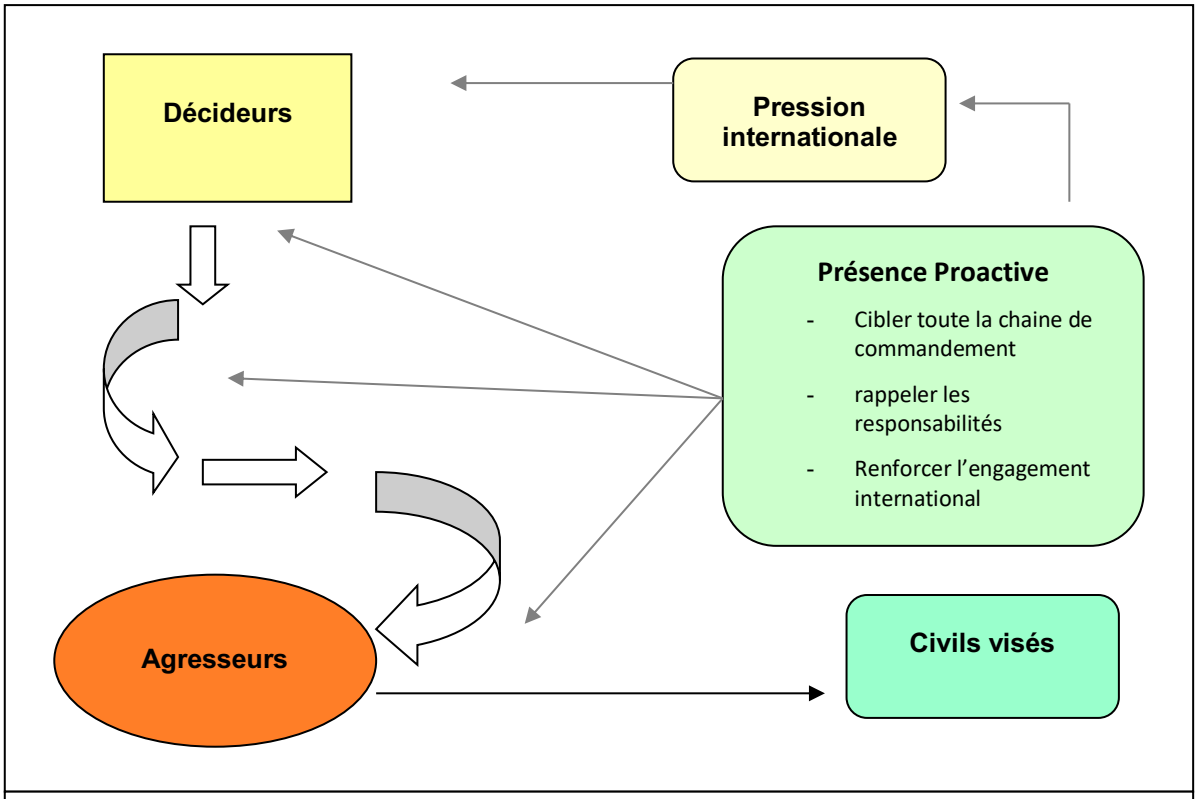

Source: Liam Mahony, *Proactive Presence: Field strategies for civilian protection*, Centre for Humanitarian Dialogue, Geneva, 2006, page 15.

Figure 2 : Cibler toute la chaine de commandement

PRÉSENCE PROTECTRICE EN APPLICATION

La présence protectrice est utilisée de manières différentes en fonction de la nature du conflit, du contexte et du mandat octroyé à l'organisation. Toutes les équipes d'ICP fournissent une présence protectrice dans les sites pour réfugiés, dans les bureaux et les habitations des défendeurs des droits de l'homme, dans les écoles, les hôpitaux et les marchés, ainsi que dans les salles d'ateliers, les zones exemptes d'armes et dans les communautés de paix. La présence protectrice s'effectue également pendant le suivi de manifestation, de procès, de tribunaux, de célébrations et de parades. Enfin, elle peut aussi être fournie par le biais de patrouilles (voir cadre 1, module 1). Actuellement, les intervenants civils de paix explorent le concept de l'UNICEF intitulé « Les enfants en tant que zone de paix ». Ce projet sert à fixer un objectif de protection qui se concentre sur la protection des enfants en utilisant la présence protectrice dans des endroits tels que les écoles.

Dans certains cas, des individus peuvent bénéficier d'une présence protectrice (par ex. les avocats spécialistes des droits de l'homme, les journalistes…) et dans d'autres cas, de plus grands groupes (réfugiés ou communautés menacées…) bénéficient également de cette sorte de protection. Dans les situations à haut risque, la présence des membres de l'ICP peut être maintenue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec des équipes qui se relaient. En revanche, dans les situations à risque faible, l'intervenant civil de paix n'a pas besoin de se trouver physiquement sur le terrain en permanence. Les équipes d'ICP sont généralement composées de deux à douze membres en fonction du contexte.
Bien que toutes les organisations d'ICP ne fonctionnent pas de la même manière, il existe plusieurs similarités dans leur façon de fournir la présence protectrice. La visibilité pour la sensibilisation est une tactique très répandue. La plupart des organisations d'ICP possèdent des uniformes (tenues avec logo de ladite organisation visible) voitures, drapeaux et autres objets clairement identifiables pour renforcer leur visibilité et accroître leur sécurité[52]. Les tenues distinctives sont particulièrement importantes pour les membres locaux des équipes, qui pourraient facilement être confondus avec des badauds sans leur uniforme.

> *Si nous surprenons des acteurs armés sur le terrain, cela veut dire que nous ne faisons pas notre travail.*
> Tiffany Easthom, Directeur de Nonviolent Peaceforce
> au Soudan du Sud, 2014.

QUELS SONT LES DÉFIS DE LA PRÉSENCE PROTECTRICE ?

Voici quelques défis auxquels la présence protectrice doit faire face :

- Son efficacité se base sur l'acceptation des équipes par les acteurs en conflits. Des relations et des canaux de communication doivent être établis avec les protagonistes avant de pouvoir utiliser la présence comme outil de protection ;
- La présence et la visibilité représentent le fondement de cette technique, mais elles n'apportent pas de protection à elles seules sauf si elles sont utilisées stratégiquement. Si les acteurs en conflit n'acceptent pas les équipes d'ICP, les stratégies de protection doivent être soutenues par des pressions crédibles de la part des acteurs et institutions internationales ;
- Pour qu'une pression soit crédible, elle doit être appuyée par un « soft power » véritable ou une « influence » : pression politique, économique, judiciaire, religieuse, culturelle ou sociale telle que la perturbation de la fréquentation touristique, mise en examen par un tribunal, sanctions économiques ou annulation de contrats, d'investissement ou d'aide humanitaire ;
- Les stratégies de protection doivent se fonder sur des recherches minutieuses. Il est important d'identifier les acteurs qui représentent une menace, et les pressions auxquelles ils seront plus sensibles. Il faut également déterminer les acteurs qui apporteront leur soutien, l'influence qu'ils possèdent et dans quelles mesures ils utiliseraient leur pouvoir pour protéger les civils. Ces recherches doivent aussi préciser la probabilité que l'intervention n'augmente pas les menaces pour les personnes et les communautés ;
- Afin que l'influence soit exercée plus efficacement, il est généralement utile d'avoir des canaux de communication directe avec certains contacts dans la chaine de commandement des protagonistes. De plus, les auteurs de violence n'ont pas toujours de hiérarchie explicite et certains groupes sont plus compliqués à influencer.
- Même si la présence de l'ICP est acceptée par les parties principales impliquées dans le conflit, des groupes de dissidents armés ou de criminels peuvent prendre pour cible des équipes d'ICP et sévir contre les intervenants qui ne servent pas leurs intérêts.

[52] Selon certaines personnes, les équipes d'ICP devraient aspirer à un minimum de visibilité nécessaire pour accomplir leur travail. En revanche, un excès de visibilité pourrait rendre possible une attaque politique ou un glissement vers la dépendance. Tandis qu'un manque de visibilité annule les résultats de l'ICP dans un conflit et pourrait entrainer une perte de crédibilité (Schirch, 2006, p. 93).

CADRE 2 | **ÉTUDE DE CAS : PRÉSENCE PROTECTRICE DANS UN HÔPITAL DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES TRIBALES À JONGLEI**

Le 4 janvier 2012, le gouvernement du Soudan du Sud a déclaré que l'État de Jonglei était une zone sinistrée en raison d'affrontements entre les tribus pendant le mois de décembre 2011. Alors que les tribus de Lou Nuer et de Murle partagent un long passé de violence et de conflits brutaux, la situation s'est détériorée considérablement quand environ 5000 combattants appartenant aux Lou Nuer et Dinka ont marché sur la ville de Pibor en représailles. Les soldats ont brulé des villages entiers sur la route vers Pibor, ils ont également tué et enlevé plusieurs femmes et enfants Murles.
Des victimes de violence, qui appartenaient aux trois tribus, souffraient de blessures mortelles et ont été évacuées à l'hôpital universitaire de Juba (la capitale). Parmi les patients de l'hôpital, ont été admis deux enfants retrouvés à côté du corps de leur mère, dont le crâne était ouvert et une petite fille de quatre ans avec les intestins à l'air à cause d'une entaille à l'abdomen.

Des employés de Nonviolent Peaceforce (NP) se sont rendus à l'hôpital pour examiner la situation après que des membres des trois tribus ont commencé à visiter l'hôpital et à se menacer les uns les autres. Quand des combattants Lou Nuer blessés ont déclaré qu'ils « iraient au bout de leur mission » et tueraient les patients Murle, ces derniers se sont enfermés avec une chaine et un cadenas dans la salle où ils se trouvaient. Un témoin a raconté: « C'était horrible. Ça sentait comme la chair pourrie. Ils étaient tous entassés les uns sur les autres car la pièce était trop étroite, mais ils avaient trop peur de sortir ou laisser quiconque entrer ».

NP s'est entretenu avec les patients, le personnel médical et les représentants des différentes tribus. NP a fourni une présence protectrice dans les salles de l'hopital. L'équipe de NP a également convaincu le personnel de l'hôpital de demander à la police de surveiller les combattants Lou Nuer et les intervenants de NP ont collaboré avec les forces de l'ordre pour maintenir un environnement sûr à l'intérieur de l'hôpital. Les membres de NP sont restés dans l'hôpital en permanence pendant trois mois. Aucun incident violent n'a eu lieu pendant cette période.

SOURCE: Nonviolent Peaceforce, Soudan du Sud

Tâche :
À lire:

- Mahony, L. (2006.) Unarmed Civilian Peacekeeping: Part 1. Geneva: Switzerland: Centre for Humanitarian Dialogue. http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Lecture recommandée :

- Geleta, A. (2013). Child Protection Team Reunites Hearing and Speech-Impaired Child with his Family. *www.nonviolentpeaceforce.org.* Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce. Consulté sur : https://nonviolentpeaceforce.org/fr/blog/south-sudan-news/121-child-protection-team-reunites-hearing-and-speech-impaired-child-with-his-family

3.1.2 | Accompagnement protecteur

QU'EST-CE L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR ?

L'accompagnement protecteur est la présence protectrice en action. Il s'agit de l'application des méthodes d'ICP la plus reconnue. Presque la majorité des organisations d'ICP pratique l'accompagnement protecteur dans tous types de contexte. Les équipes ont été qualifiées de « gardes du corps non armés » puisqu'ils marchent souvent aux côtés des défendeurs des droits de l'homme menacés dans les zones de conflit. L'accompagnement protecteur est mis en place car ces activistes perçoivent un risque de danger, soit pendant leur trajet d'un endroit à un autre, soit une fois arrivé à destination.

> *C'était grâce aux étrangers, très préoccupés par notre situation, qui ont travaillé avec dévouement et profond respect. J'étais bien consciente que, sans leur présence, les menaces verbales seraient probablement devenues des actions. Ils sont restés à nos côtés une nuit de novembre alors qu'on devait partir d'urgence. Un homme avait téléphoné pour m'informer que ma fille serait violée, mutilée et torturée de manière inimaginable, car nous nous étions impliquées avec les mauvaises personnes. [Forcées à un second exil,] PBI nous a accompagnées tout au long de ce triste chemin qu'est l'immigration et ils sont même restés avec nous jusqu'à l'embarquement dans l'avion. Un des membres a dû carrément me pousser à l'intérieur pendant que je ne pouvais m'empêcher de pleurer [Notre traduction]*

Claudia Julieta Duque, Journaliste colombienne pour Radio Nizkor. Brigades de paix internationales (2009).

En plus de l'accompagnement protecteur, l'ICP utilise aussi l'accompagnement stratégique. Ce dernier fait référence à l'escorte de civils par souci de sécurité humaine. Tandis que le premier est employé pour des raisons de protection, l'accompagnement stratégique sert à renforcer l'assurance et mettre en contact les civils vulnérables avec des administrations spécifiques. Par exemple, il peut comprendre l'accompagnement, en tant que présence de soutien, des agriculteurs aux bureaux régionaux des services publics après un tsunami. Puisque les documents de cadastre ont été emportés par l'eau, les gens doivent consigner à nouveau leur propriété, mais ils ont peur d'aborder les fonctionnaires appropriés. Certains professionnels désignent les deux concepts par le terme « accompagnement ». Dans ce chapitre, le mot est compris comme accompagnement protecteur.

COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR ?

L'accompagnement protecteur fonctionne de la même façon que la présence protectrice. Cependant, l'accompagnement implique souvent de voyager dans des zones de conflit violent ou de les traverser. Cela signifie que des mesures additionnelles de précautions doivent être adoptées. Par exemple, des barrages routiers ou des mines peuvent faire obstacle ou la route empruntée traverse un territoire contrôlé par des forces paramilitaires. Tout comme l'ICP construit des relations verticalement (de haut en bas dans la hiérarchie) pour fournir une présence protectrice, elle doit également établir des liens horizontalement quand les équipes passent par différentes régions. La chaine de commandement peut aussi varier en fonction de l'endroit.

L'accompagnement protecteur est une stratégie préventive et non défensive. Les équipes d'ICP utilisent leur présence physique, leur visibilité et leurs relations pour éviter que des menaces ne soient concrétisées. Dans le cas où elles se réaliseraient et la personne ou le groupe accompagné seraient attaqués pendant l'accompagnement, les membres de l'ICP ne s'engageront pas dans une lutte physique. Toutefois, ils tenteront de rester avec les individus protégés aussi longtemps que possible même s'ils sont éloignés ou enlevés. Dans de telles situations les intervenants civils de paix peuvent se rendre pendant plusieurs jours d'affilée au commissariat, prison, administrations publiques afin d'obtenir des informations sur les déplacements et le bien-être des partenaires locaux. Ils peuvent également avoir recours à leur réseau local, national ou international d'intervention pour défendre la libération ou le retour des personnes arrêtée ou enlevée.

Les acteurs locaux qui demandent un accompagnement protecteur perçoivent souvent le concept comme une couche de protection supplémentaire. Lorsqu'ils sont menacés, ces acteurs font profil bas et continuent leur activité en secret. Ils considèrent parfois qu'ils peuvent rester discrets tout en ajoutant l'accompagnement international comme mesure de précaution. Cependant, l'accompagnement protecteur, comme les autres méthodes de l'ICP, ne peut généralement pas s'effectuer discrètement. De fait, l'absence de transparence et de visibilité ouvrirait la voie aux suspicions, aux doutes et à la perception de subjectivité, ce qui mettrait à mal le système d'engagement proactif. L'acceptation de l'accompagnement implique davantage de visibilité, cela signifie que les acteurs locaux sortent de leur silence pour montrer qu'avec une présence internationale à leurs côtés, les agresseurs répondront de leurs actes s'ils concrétisent leurs menaces. Par conséquent, en autorisant l'accompagnement, les acteurs locaux acceptent que les éventuels auteurs de violations soient informés de leur déplacement, au moins pendant la période de l'opération.

Si les civils menacés souhaitent rester discrets mais veulent tout de même bénéficier de la présence d'intervenants, un système de patrouille peut parfois être mis en place au lieu de l'accompagnement. Les équipes d'ICP peuvent effectuer des rondes dans différentes zones où les civils menacés se rendent sans la responsabilité de fournir une protection physique directe à ceux-ci. L'accompagnement correspond une présence dans un périmètre restreint tandis que le système de patrouille se concentre sur un espace plus vaste. Les ICP utilisent également ces patrouilles comme substitution à l'accompagnement dans les situations où les groupes menacés sont très grands ou lorsqu'il est difficile d'obtenir un accord spécifique sur le comportement et les valeurs. Par exemple, un groupe important de déplacés internes passent par une zone hostile et insiste pour porter des armes. L'accompagnement direct du groupe entier risque de compromettre les principes d'impartialité et de non-violence de l'ICP ou il pourrait causer des effets non désirés. Par conséquent, l'équipe d'ICP peut décider d'accompagner les chefs des déplacés internes et fournir une protection à tout le groupe à travers eux ou bien ils peuvent également choisir de patrouiller dans la zone.

L'ACCOMPAGNEMENT PROTECTEUR EN APPLICATION

Les personnes et les groupes bénéficient de l'accompagnement protecteur. Dans la plupart des cas individuels, il s'agit de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de dirigeants de groupes minoritaires menacés ainsi que de leur famille. Les groupes peuvent comprendre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les jeunes qui font l'objet d'enlèvement et le personnel d'aide humanitaire.

Les missions à haut-risque incluent toujours des membres internationaux dans l'équipe d'ICP. Ils peuvent même exclusivement la constituer. Le sexe, la nationalité, la race et l'ethnicité ainsi que les compétences personnelles sont des facteurs de sélection pour former l'équipe d'accompagnement la plus efficace pour une mission spécifique (la perception est primordiale). Tandis que les missions à faible risque incluent généralement le personnel national ou local. Il arrive même que dans ce genre d'opération, l'équipe comprenne exclusivement des membres nationaux et locaux (un acteur national qui vient d'une autre partie du pays peut être perçu très différemment par rapport à un acteur appartenant à la communauté touchée). L'équipe d'ICP encourage également les personnes locales à fournir l'accompagnement entre elles. Par exemple, Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud a incité les femmes susceptibles d'être victimes de violences à s'escorter les unes les autres ou se déplacer en groupe quand elles vont chercher de l'eau ou couper l'herbe. Cette technique a porté ses fruits.

Avant chaque mission d'accompagnement, les équipes d'ICP évaluent la menace : d'où vient-elle ? Pourquoi existe-t-elle ? Y a-t-il un mode opératoire récurrent ? Les intervenants civils de paix jugent également le degré de risque que la menace présente pour une personne ou un groupe ciblés. Certains dangers sont très sérieux mais puisque l'individu ou la collectivité peut les gérer tout seul, le risque encouru n'est pas très élevé. Inversement, une menace peut paraitre plutôt faible, mais la personne ou le groupe est extrêmement vulnérable et ne possède pas la moindre capacité lui permettant de contrer cette menace. L'équipe d'ICP déterminera également si l'accompagnement constitue une méthodologie adéquate et elle se met d'accord avec les acteurs locaux sur la forme et l'intensité de l'opération. De plus, les membres de l'ICP informent les autorités compétentes ou les autres acteurs. En fin de compte, la décision sur les formalités revient à ceux qui demandent l'accompagnement. Ils peuvent décider que dans une situation particulière, faire profil bas serait plus efficace ou plus sûr. La réponse à ces questions exige de faire preuve de sensibilité et de créativité.

Au cours d'une mission d'accompagnement, les équipes d'ICP utilisent généralement un système rigoureux d'appel de contrôle afin d'informer leur bureau sur leur progression et leur sécurité. Ils peuvent également prendre une liste de numéros de téléphone et des lettres officielles de soutien provenant de hauts fonctionnaires et commandants militaires qui appuient l'accompagnement. En cas de complication, ces acteurs peuvent être contactés. Bien que l'accompagnement protecteur requière une présence physique rapprochée et la visibilité, les équipes d'ICP s'assurent qu'ils ne sont pas perçus comme un groupe impliqué dans l'activité de ceux qu'ils escortent. En particulier dans les cas sensibles tels que l'accompagnement d'avocats qui enquêtent sur les violations des droits de l'homme, les intervenants civils de paix veillent à se maintenir à une certaine distance de sécurité durant l'investigation. De ce fait, ils renvoient une image explicite d'impartialité : ils sont présents pour protéger l'avocat mais ils ne participent pas à l'enquête.

> *À Catatumbo, nous étions en visite avec Brigades de paix internationale. On nous a arrêtés à un barrage paramilitaire. PBI a téléphoné à quelques contacts et les forces paramilitaires ont fait de même puis ils nous ont laissés passer. Le groupe paramilitaire respecte la présence internationale… ils tentent de s'institutionnaliser d'un point de vue légal. La collaboration avec l'État est très explicite… ils occupent de plus en plus des postes gouvernementaux et cela rend la situation plus délicate pour eux.*
>
> Avocat colombien spécialiste des droits de l'homme cité par Mahony, 2006

Tâches :

À regarder:

- Les activités des Brigades de paix internationale : http://www.peacebrigades.org/publications/dvds-and-videos/?L=0 (choisissez une des 6 vidéos disponibles)
- Mahony L. *Unarmed Civilian Peacekeeping Part 2,* https://www.youtube.com/watch?v=xiD6t76oLZA

Lecture recommandée :

- Peace Brigades International, Entretien avec Eva Cantele, ancienne volontaire à PBI Honduras, *Presence*

internationale n°110, Mars 2019*,* PBI France, p.5 https://pbi-france.org/sites/pbi-france.org/files/PBI-110%20v..pdf

3.1.3 | L'interposition

> *De part et d'autre de l'Afrique, on raconte des récits selon lesquels des femmes non armées se sont interposées en tant que gardienne de la paix entre des tribus en guerre. Dans de nombreuses communautés africaines, il est interdit de tuer des femmes. Seuls les guerriers pouvaient être pris pour cibles. Dans certaines sociétés, les femmes marchent entre les groupes armés pour les empêcher de se battre.*
>
> Schirch, L. (2006), p. 17

QU'EST-CE L'INTERPOSITION ?

En 1931 Gandhi a parlé de la possibilité de faire face aux conflits violents grâce à un « mur humain » qui s'interposerait entre les parties en conflits sans aucune arme, uniquement avec leur corps (Weber 1988). L'interposition est l'acte de se placer physiquement entre les camps qui s'affrontent afin de les empêcher d'utiliser la violence entre eux. Parmi toutes les méthodes de l'ICP, l'interposition est probablement celle qui se rapproche le plus de la notion de maintien de la paix.

COMMENT FONCTIONNE L'INTERPOSITION ?

L'interposition fonctionne de la même manière que la présence protectrice et l'accompagnement, bien qu'elle requière souvent la mobilisation d'un grand nombre d'intervenants à elle seule. Elle demande aussi une participation plus importante et représente un risque plus élevé pour les équipes d'ICP par rapport aux autres méthodes. Plusieurs organisations d'intervention civile de paix évitent d'avoir recours à cette méthode ou ils en font un usage restreint, car elles estiment les risques de sécurité pour leur personnel trop élevés. L'interposition est parfois comprise comme un saut spontané entre deux parties en conflits. Bien qu'elle corresponde en partie à cette interprétation et que ce procédé puisse être appliqué dans certains cas, la plupart du temps l'interposition est une intervention calculée et organisée stratégiquement. Afin d'utiliser cette méthode, il est vital d'avoir des contacts bien établis avec les parties prenantes concernées, surtout les chefs impliqués dans l'intervention et il importe également de communiquer avec ces acteurs avant et pendant l'opération. De plus, il faut impérativement être reconnu par les protagonistes et avoir une connaissance approfondie du contexte et du conflit.

En général, il est présumé que l'interposition doit son efficacité à la réticence des parties en conflit à blesser des innocents. Toutefois, cette méthode possède un aspect plus subtil et convaincant : la violence à l'encontre d'un autre être humain dépend de la capacité de l'assaillant à retirer toute humanité à la partie ciblée par son acte. Cela signifie que l'agresseur doit se désensibiliser à l'humanité de l'autre. Lorsque les équipes d'ICP s'interposent, elles disent en fait : « Nous sommes prêts à nous sacrifier pour protéger la vie de tel être humain ». Ce message a pour effet d'éveiller l'agresseur éventuel à l'humanité de sa cible et à la sienne pour l'espace d'un moment. Cela rend la gestion de situation de violence plus compliquée (Metta Center for Nonviolence 2013).

Les analyses de différents cas d'interposition non violente démontrent que la présence d'étrangers et parfois des nationaux qui sont formés à la non-violence et prêts à risquer leur vie peut aider à atténuer le conflit. Ils sont également susceptibles d'augmenter la visibilité des groupes d'activistes non-violents locaux qui luttent pour la justice et les droits de l'homme[53]. Toutefois, l'interposition est plus efficace quand des proches des combattants (épouse, parents, enfant) utilisent cette méthode. Lorsque ces personnes se placent entre deux groupes opposés, ces derniers ont tendance à cesser les actes de violence de crainte qu'ils tuent accidentellement des membres de leur famille (L'Abate 1997).

3.2| Le monitoring

[53] Les groupes de protection environnementale utilisent de plus en plus l'interposition pour leur cause : il se place entre les baleines et les chasseurs ou entre les arbres et les exploitants forestiers (Schirch, 2006, p.37).

> *À l'époque, la décision de nous rendre à Bougainville sans armes a entrainé par mal de colère parmi les Forces de défense australienne, mais c'était une bonne idée. Si nous étions armés, au moins deux situations dans lesquelles je me trouvais se seraient terminées différemment. De manière plus fondamentale, l'expérience du Groupe de surveillance de la trêve m'a confirmé que le rôle du personnel de maintien de la paix ne se limite pas à s'interposer entre deux parties en conflit pour éviter davantage de souffrance. Il encourage également le rapprochement des peuples divisés.* [*Notre traduction*]
>
> Rice, A. Australian Department of Defence, 1999 (Schweitzer, 2010, p.7)

Le monitoring consiste essentiellement à surveiller le respect des normes. L'objectif de cette méthode est d'aider toutes les personnes impliquées à évaluer et prendre des décisions de manière adéquate et opportune. Ces jugements et ces choix servent à améliorer la qualité du travail, ils assurent la responsabilisation et encouragent la mise en œuvre conformément au programme. Dans le contexte de l'ICP, le suivi se décline en trois applications principales : la surveillance de cessez-le-feu, le contrôle de rumeur et le système d'alerte précoce — intervention précoce. Les paragraphes suivants présentent les trois applications.

Les intervenants civils de paix peuvent également assurer le suivi de nombreuses autres activités et procédures tels que le désarmement, les évènements politiques (manifestation, élections), les procédures judiciaires (procès, tribunaux) et les événements sociaux (fêtes, célébrations, parades). Par exemple, le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) réalisé au Népal illustre les activités de monitoring. Aux moments importants des troubles publics entre 2005 et les élections d'avril 2008, le bureau du HCDH au Népal a mobilisé tous ses moyens pour fournir une présence préventive accrue lors des manifestations. Le personnel du HCDH organisait des discussions et formations poussées avec la police au sujet de l'usage de la force. Il était également présent aux manifestations munies de vestes, radios et des cartes de la ville, prêts à communiquer avec la chaine de commandement. Leur travail de surveillance est largement reconnu pour avoir réduit les risques de violence de masse (Mahony et coll. 2012, p.30).

Comme il a été mentionné au module 1, le suivi d'événements et procédures tels que les manifestations et les tribunaux consiste souvent en un mélange entre le monitoring et l'engagement proactif.

3.2.1 | Surveillance de cessez-le-feu

> *En tant qu'organisation membre de la « civilian protection component » (composante de protection des civiles), NP a contribué par son travail à renforcer le mécanisme de l'équipe internationale de surveillance de la paix (« international monitoring team ») dans son ensemble, notamment sa capacité à collecter des informations, sa visibilité sur le terrain et, par extension, sa légitimité aux yeux des parties prenantes.*
>
> Gunduz, C. & Torralba, R. (2014) p.47

QU'EST CE LA SURVEILLANCE DE CESSEZ-LE-FEU ?

Le cessez-le-feu est compris comme une période de trêve entre deux ou plusieurs parties, il s'agit plus spécifiquement d'une trêve temporaire et elle constitue souvent une étape préliminaire avant un accord de paix. Le suivi de cessez-le-feu sert à surveiller le respect des termes qui régissent l'exécution des accords conclus entre les parties en conflit. Cette surveillance s'emploie également dans la vérification des violations présumées d'accord de cessations et dans la sensibilisation auprès des communautés (et parfois les parties au cessez-le-feu[54]). La surveillance de cessez-le-feu est probablement l'application la plus complexe du monitoring.

COMMENT FONCTIONNE LA SURVEILLANCE DE CESSEZ-LE-FEU ?

Une fois qu'un cessez-le-feu a été déclaré, les parties de celui-ci conviennent d'établir un mécanisme de suivi afin de surveiller le respect de l'accord. Ce mécanisme est susceptible d'inclure des représentants des parties et/ou de membres tiers, qui peuvent être des acteurs locaux, étrangers, civils ou militaires. Les signataires du cessez-le-feu décident de la composition du procédé de suivi ainsi que son mandat. Grâce à une observation méthodique, à l'identification, la vérification et au signalement des violations, le mécanisme de surveillance contribue grandement à construire la confiance des parties dans le processus de paix. Il permet ainsi la continuation des négociations pour un accord de paix plus global. Le procédé de suivi du cessez-le-feu peut

[54] Il se peut que même les soldats sur le terrain ignorent que des accords ont été conclus ou ils n'en connaissent pas l'implication dans le cas ou ces accords n'ont pas été formulés de manière assez claire ou détaillée.

également permettre d'établir la confiance entre les communautés affectées, car une présence protectrice leur est fournie et elle encourage les parties en conflit à adhérer aux accords. En fin de compte, il incombe aux protagonistes de lutter contre les violations et de résoudre les différends, même si les observateurs aident à faciliter le dialogue sur ces sujets entre les signataires du cessez-le-feu, surtout si ces groupes font partie du mécanisme de surveillance.

Bien que le suivi de cessez-le-feu puisse inclure des observateurs militaires armés, nous nous concentrons sur l'emploi des civils dans ce processus. Les membres de l'ICP sont bien placés pour jouer un rôle dans la surveillance officiel. Ils représentent une partie tierce impartiale et indépendante. Ils ne soutiennent aucun gouvernement spécifique et n'adhèrent à aucun groupe politique ou idéologie. Par cette attitude, les intervenants civils de paix sont plus facilement perçus comme objectifs et inoffensifs. Il est crucial que l'équipe ne porte aucune arme pour maintenir leur image de groupe qui ne représente aucune menace. Enfin, les membres de l'ICP sont une force civile qui fournit d'importants efforts pour créer des relations de confiance entre les communautés et concentre son travail de protection sur les personnes les plus vulnérables. Ce mode opératoire les aide à gagner la confiance des parties en conflit, mais aussi celle de l'ensemble de la communauté.

Les équipes d'ICP forment souvent les groupes de la société civile au suivi de cessez-le-feu et les soutiennent dans la mise en place d'un mécanisme civil de surveillance, ce qui élargit l'étendu de ce dernier et en même temps cela renforce au niveau local la confiance dans l'accord de cessez-le-feu. Il peut arriver que (initialement) le suivi officiel n'inclue pas de représentation civile et que son champ d'application ne couvre pas le niveau local, même si les violations des accords surviennent sur le terrain et se répercutent directement sur les populations. Les observateurs civils locaux sont bien placés pour répondre rapidement à ces incidents et ils peuvent faire remonter les préoccupations des populations et les informations relatives aux abus dans le mécanisme de surveillance officiel. Les personnes civiles impliquées dans ce processus peuvent également participer à la sensibilisation sur les accords, à la réduction des tensions et à la facilitation du dialogue entre les communautés et les forces armées. Des petites violations commises par de simples soldats mal informés qui interprètent de vagues accords peuvent facilement aggraver la situation et mener à des représailles ou à des sanctions pour les populations. Que les observateurs civils soient indépendants, informellement alignés sur le suivi officiel ou une partie intégrante de celui-ci, leur présence et leur engagement proactif peuvent réduire les actes de violence et protéger les populations. La formation est expliquée plus en détail au paragraphe 3.4.1 et la mise en place d'infrastructures locales autonomes au paragraphe 3.4.2.

SUIVI DU CESSEZ-LE-FEU EN APPLICATION

Lorsque les intervenants civils de paix assument un rôle officiel dans le suivi de cessez-le-feu, ils surveillent principalement le respect et les violations des aspects de protection et de sécurité. Avant d'amorcer la surveillance, il est important de comprendre les principes fondamentaux du suivi de cessez-le-feu.

Pour mettre en œuvre une surveillance de cessez-le-feu, une organisation doit disposer de certaines informations de base telles que :

- **Les dispositions essentielles et la portée du cessez-le-feu :** Les observateurs doivent pouvoir identifier les caractéristiques fondamentales d'un cessez-le-feu telles que l'espace géographique couvert par l'accord et la durée de la cessation des hostilités ;
- **Les engagements spécifiques à chacune des parties :** En connaissant les engagements des parties, les observateurs du suivi peuvent déterminer si les dispositions de l'accord sont respectées ou non en cas d'incident ;
- **Les fonctions et les responsabilités d'un observateur de cessez-le-feu :** les observateurs doivent recevoir une description détaillée de leur travail et des tâches qui sont attendues d'eux. Le processus de paix peut être compromis si les responsabilités sont ignorées ou mal interprétées ;
- **Les méthodes de vérification :** les observateurs doivent savoir quand et comment vérifier les violations présumées et qui sont les acteurs à impliquer dans ce processus.
- **Les mécanismes de signalement et de coordination :** les observateurs doivent savoir à qui signaler l'éventuelle violation et connaitre les arrangements de coordination qui déterminent les différents acteurs et les tâches dans le suivi de cessez-le-feu.

Les fonctions de base d'un observateur membre de l'ICP :

- Accomplir des tâches requises dans le mécanisme de suivi ;
- Réaliser des visites régulières dans les communautés et les troupes ralliées aux parties de l'accord de cessez-le-feu ;
- Coordiner les activités de suivi avec toutes les parties ;
- Vérifier toute violation présumée de cessez-le-feu et soumettre un rapport sur les résultats de la vérification ;
- Réaliser des mises à jour régulières des développements sur le terrain par exemple, pendant des hostilités armées ou lors d'évènements inhabituels ou suspects qui peuvent influencer le déroulement du cessez-le-feu (notamment des criminels particuliers ou des activités illégales que les deux parties ont décidé d'éradiquer) ;
- Surveiller et signaler les situations des civils affectés et des déplacés internes pendant et après les hostilités ; s'assurer que leurs droits sont protégés et qu'ils bénéficient de l'assistance appropriée ;
- Améliorer les capacités de la société civile locale à effectuer le suivi ;
- Sensibiliser au sujet du processus de paix et susciter son appui dans les communautés affectées.

La vérification approfondie des incidents de violence revêt une importance capitale, car la violation des accords de cessez-le-feu peut entrainer de graves conséquences. Les transgressions peuvent mener à des représailles et des réponses à celles-ci. Ces actions peuvent déstabiliser le processus de paix dans son entièreté et déboucher sur la destruction de propriétés, des déplacements et des meurtres de masses. Dans de nombreux cas, la présence de criminels ordinaires et de groupes armés qui menacent le processus de paix représente un facteur aggravant. Leurs actions peuvent entrainer la fausse impression que les parties au cessez-le-feu ont rompu l'accord et ainsi susciter la panique et le déplacement des personnes. Un élément compliquant d'autant plus la situation est que ces criminels et groupes armés, externes au processus de paix peuvent être liés à une des parties du cessez-le-feu par un réseau complexe d'alliances familiales, politiques ou criminelles. Dès lors, dans la vérification des incidents de violence, il est impératif de disposer d'une équipe de suivi pour définir les affiliations et les alliances entre les agresseurs.

En parallèle à la vérification d'incidents, l'établissement de relations de confiance joue également un rôle important dans le suivi de cessez-le-feu. La plupart des communautés dans les zones de conflit et de post-conflit maintiennent un sentiment profond de méfiance et de suspicion. Une simple rumeur de reprise d'affrontement peut déclencher la panique et des déplacements. La présence (protectrice) et la visibilité d'une équipe d'ICP de surveillance dans les endroits où des incidents ont eu lieu peuvent aider à restaurer la confiance dans le fonctionnement du processus de paix.

La pratique de surveillance du cessez-le-feu par les équipes d'ICP a récemment pris de l'importance avec le déploiement de la mission d'observation de l'Union européenne (UE) en Géorgie. Cette opération menée par des civils non armés a commencé en 2008. Elle avait pour but de surveiller que toutes les parties respectent l'accord en six points négocié par l'UE le 12 août 2008 et signé par la Géorgie et la Russie ainsi que les mesures d'applications arrêtées le 8 septembre 2008. Bien que les observateurs de l'UE aient été accusés de prendre parti par les autorités de l'Abkhazie, ils ont contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire par leur présence visible, par des patrouilles dans les zones à haut risque, le signalement d'incidents et par le renforcement de la confiance. La mission a également facilité la mise en place d'une « ligne directe », qui a permis de négocier la relâche de prisonniers et d'apaiser les tensions quand des affrontements avaient lieu (EUMM, s.d.).

CADRE 3 | **SURVEILLANCE DES ACCORDS DE CESSEZ-LE-FEU ET RESTAURATION DE LA CONFIANCE À L'OUEST DE MINDANAO**

Aux Philippines, Nonviolent Peaceforce (NP) fait partie de l'équipe internationale de surveillance de la paix qui assurait le suivi du processus de pacification et des accords de cessez-le-feu entre le gouvernement national et le Front Moro islamique de libération.

Le 7 avril 2011, un échange soudain de coups de feu a eu lieu dans un des endroits les plus isolés et les plus contestés de l'ouest de Mindanao. Quelque 400 hommes armés des forces de l'ordre ont entouré l'île à l'aide de troupes terrestres et navales dans une opération qui visait à sécuriser l'arrestation d'un groupe criminel. L'échange de coups de feu a continué pendant quatre heures trente sans interruption, plusieurs fortes explosions ont été entendues et environ 4000 personnes (la population totale de l'île) ont dû être déplacées. Treize maisons ont brulé et neuf criminels suspectés ont été tués.

À la demande des parties prenantes locales, l'équipe d'intervention rapide de NP, qui comptait des agents de protection nationaux et internationaux a entamé une mission de vérification qui a duré trois jours. La prompte intervention de NP a permis d'assurer le retour immédiat et sécurisé des 4000 civils apeurés. Avant que Nonviolent Peaceforce arrive sur les lieux, la population était réticente à revenir de crainte que d'autres attaques ne surviennent. La présence de NP a également contribué à garantir que l'incident soit aussitôt clos et que les hautes autorités y accordent l'attention nécessaire. Un des résultats de cette intervention était l'indemnisation des familles dont les maisons avaient brulé.

Conformément au mandat octroyé à la *« civilian protection component »* (composante de protection des civiles), le rapport détaillé qui s'ensuit a été envoyé à l'équipe internationale de surveillance de la paix. À son tour, elle l'a transféré aux négociateurs de paix du gouvernement et du Front Moro islamique de libération. Sur la base des vérifications de NP, les parties principales impliquées dans le processus de paix ont mené l'enquête sur l'incident. De plus, le rapport a été longuement discuté durant des sessions de négociations exploratoires sur le processus de paix.

La population insulaire a demandé que NP ouvre un bureau sur l'île pour assurer leur sûreté et leur sécurité. Le cessez-le-feu de deux ans a mené à l'établissement d'un accord-cadre entre le gouvernement et le Front Moro islamique de libération.

SOURCE: Nonviolent Peaceforce

3.2.2 | Contrôle de rumeurs

> *Un des ingrédients de troubles civils est… toujours la désinformation qui circule. Il y a beaucoup de crainte ; de nombreuses personnes entendent des bribes d'informations et les répandent. Les rumeurs se propagent et la plupart du temps, elles sont très destructives. [Notre traduction]*
>
> Martin Walsh, Civil Rights Mediation Oral History Project (Conflict Management Initiatives, 2001)

QU'EST-CE LE CONTRÔLE DE RUMEURS ?

Le contrôle de rumeurs fait référence à la vérification d'informations relatives à des menaces imminentes. Il comprend le partage opportun de faits avec les différentes parties au sein et à l'extérieur du conflit pour empêcher son escalade et le déplacement des civils. Le contrôle de rumeurs vise toujours à apaiser les tensions. Il est principalement utilisé dans des situations d'attaques de communautés à grande échelle par exemple, par un groupe contre un autre ou dans certaines régions où les populations vivent au sein des affrontements entre les groupes armés.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRÔLE DE RUMEURS ?

Dans les situations violentes, les rumeurs prennent des vies. Un simple ouï-dire sur une attaque imminente de la communauté est susceptible de semer la panique dans la population. Ce ressenti peut mener à une évacuation de masse ou à une contre-attaque avant même que l'attaque annoncée par la rumeur ne se produise. Pour diminuer les tensions, réduire l'escalade des conflits et empêcher le déplacement non nécessaire (et généralement très coûteux) de personnes, il peut être utile de vérifier les informations avec les parties en conflit ou avec l'ensemble de la communauté et de leur transmettre les faits relatifs aux menaces et aux incidents violents qui ont lieu dans une région. Il est difficile pour les personnes de revenir une fois qu'elles se sont enfuies.

Dans le monde, les populations déplacées passent en moyenne 17 ans en émigration[55].

Le contrôle de rumeurs est une méthode qui s'avère fort efficace dans un contexte de conflits de longue durée. Dans ces situations, le niveau de méfiance grimpe en flèche et les canaux de communication précédente entre les groupes se désagrègent ou disparaissent. Par exemple dans plusieurs régions d'Afrique subsahariennes, les populations sont prises au piège dans des conflits de longue durée entre des tribus et des clans. Les vols de bétails, les enlèvements d'enfants et les attaques communautaires sont courants. Les affrontements surviennent de manière périodique en fonction des saisons. De plus, les moyens de communication et les infrastructures sont limités. Les conférences de paix vaines et les processus de désarmement échoués alimentent les suspicions et la méfiance entre les tribus. Dans ce genre d'environnement, le contrôle de rumeurs peut représenter une méthode efficace pour prévenir ou réduire la violence et protéger les civils.

Les intervenants civils de paix sont bien placés pour identifier les rumeurs et les contrôler. Ils vivent dans les communautés vulnérables pour une longue période de temps, ils possèdent une connaissance approfondie du contexte local et ils bénéficient de la confiance des personnes avec qui ils travaillent. Les parties tierces ou gardiens de la paix qui arrivent inopinément dans des lieux menacés nouent temporairement le dialogue avec les acteurs de haut niveau. Cependant, ils ne sont pas susceptibles d'obtenir les mêmes informations que ceux qui vivent avec les communautés et (dans certains cas) parlent leur langue. Par endroits, les autorités locales et les commandants d'armées sont réticents à révéler les informations détaillées d'un incident violent qui a eu lieu dans une région. Ils craignent des interférences extérieures, une baisse des activités commerciales ou une atteinte à leur réputation pour avoir été incapables de gérer le conflit. Même s'ils veulent partager des informations, il se peut qu'ils ne possèdent qu'une version de l'histoire. Dans un climat de suspicions, préjugés, doutes et craintes, la plupart des rumeurs auront au moins trois ou quatre versions différentes.

Dans l'identification des rumeurs et le contrôle de celles-ci, les équipes d'ICP possèdent un avantage supplémentaire : ils peuvent parfois avoir accès à des lieux où les autres acteurs ne peuvent pas se rendre. Le large réseau de relations des intervenants civils de paix les autorise à traverser à certains endroits des zones contrôlées par des forces paramilitaires. De plus, leur seuil de sécurité relativement bas simplifie le transport et leur permet par exemple de marcher dans un terrain où le passage de véhicules motorisés n'est pas possible ou temporairement suspendu (pendant la saison des pluies).

LE CONTRÔLE DE RUMEURS EN ACTION

Le contrôle de rumeurs commence avec une analyse profonde du contexte et du conflit. La moindre incompréhension peut mener à une interprétation erronée et des incidents. Des rumeurs très sérieuses peuvent ne pas être identifiées si les observateurs se retrouvent au mauvais endroit au mauvais moment (dans les milieux ruraux, les schémas de violence varient souvent en fonction des saisons). Parallèlement, les équipes d'ICP peuvent être présentes là où il le faut sans comprendre le caractère urgent des menaces qui se cachent derrière les rumeurs. Dans cette situation, les efforts pour diminuer les tensions peuvent susciter un faux sentiment de sécurité parmi les membres de la communauté et augmenter les risques sécuritaires si aucun travail d'alerte précoce – intervention précoce n'est fourni au même moment (voir paragraphes 3.2.3).

Les intervenants civils de paix impliqués dans le contrôle de rumeur identifient souvent dans des régions spécifiques les observateurs locaux qui les informent régulièrement sur les incidents et les développements récents. Les nouvelles rumeurs sont consignées par écrit et vérifiées auprès des autres observateurs de la localité. Les équipes d'ICP tentent également de visiter le lieu cité pour obtenir des informations directes. Ils rassemblent autant de détails que possible sur le nombre, l'âge, le genre et la tenue (uniforme) des personnes impliquées dans l'incident signalé. Ils demandent aussi le moment et l'endroit, la réaction des civils et des autorités locales, etc. Ensuite, les membres de l'ICP analysent la rumeur, ils relèvent le schéma, ils évaluent le ratio entre les rumeurs et les incidents réels et ils partagent les informations avec les acteurs concernés. Dans certains cas, les intervenants civils de paix utilisent ces données pour créer une navette diplomatique. Ils y ont également recours pour mettre au clair la compréhension et les intentions que les parties en conflit ont les unes envers les autres afin de réduire l'escalade de la violence et éviter les confrontations violentes (voir aussi paragraphe 3.3.1 dialogue à multiples niveaux).

[55] Egeland, J. Secrétaire general du Conseil norvégien pour les réfugiés. (UNHCR, 2014)

Lecture recommandée :

- Comité international de la Croix-Rouge . (2012). Renforcer la protection des civils dans les conflits armés et autres situations de violence. Genève, Suisse: CICR. *www.icrc.org*. Disponible sur : https://shop.icrc.org/renforcer-la-protection-des-civils-dans-les-conflits-armes-et-autres-situations-de-violence.html? store=fr

3.2.3 |

L'Alerte précoce – l'intervention précoce

QU'EST-CE L'ALERTE PRÉCOCE — L'INTERVENTION PRÉCOCE ?

L'alerte précoce – intervention précoce (AP-IP) est une application systématique du monitoring dans le but de prévenir la violence, réduire son impact et renforcer la sécurité des civils lors de situation tendue en période de conflit violent. L'AP-IP se fonde sur le principe que les conflits traversent généralement différentes phases bien connues. En suivant l'évolution d'un conflit, il est possible de prédire le développement d'une crise. La prise de conscience d'un épisode critique imminent en temps voulu peut permettre de préparer les civils à faire face à cette situation ou à évacuer la région. Une réponse opportune peut empêcher le développement de la crise ou au moins réduire son impact.

L'alerte précoce peur être identifiée comme la collecte et la communication d'informations au sujet d'une crise, l'analyse de ces données et la considération initiale d'une réponse éventuelle à la situation. En cas de conflit, l'alerte précoce nécessite une évaluation des événements (presque en temps réel) qui, dans un environnement à haut risque, sont susceptibles de déclencher l'escalade rapide de la violence.

L'(action d') intervention précoce est souvent utilisée conjointement à l'alerte précoce. Elle fait référence aux actions qui sont entreprises pour prévenir la violence, son escalade et pour résoudre les conflits. En plus de l'intervention directe des équipes d'ICP, ces opérations peuvent revêtir un aspect diplomatique, militaire, humanitaire et/ou économique. Les possibilités de réactions doivent refléter une combinaison de réalités du terrain, des capacités de réponse et des scénarios. Les réalités du terrain décrivent une situation particulière marquée par une urgence spécifique. Les capacités de réponse font référence à la capacité ou l'incapacité de certains acteurs à organiser une intervention inclusive et ciblée au bon moment. Enfin, les scénarios concernent les éventuelles retombées des interventions particulières.

Les équipes d'ICP peuvent participer à l'alerte précoce seulement et laisser les autres acteurs s'occuper de l'intervention précoce ou vice versa. Dans la plupart des cas, elles sont impliquées dans les deux mécanismes. Dans le cas où une situation de crise donne suite à une intervention précoce, les membres de l'ICP peuvent s'allier avec d'autres organisations humanitaires. Ils se concentrent alors particulièrement sur les préoccupations de sécurité physique et la protection des civils dans la zone de l'incident. Les autres entités fournissent généralement de la nourriture et de l'aide médicale, par exemple.

En fonction de la situation, les actions d'intervention rapide sont sélectionnées parmi les méthodes de l'ICP, qui sont décrites individuellement dans ce module. Ce paragraphe se concentre sur l'alerte précoce et le processus qui mène de l'alerte précoce à l'intervention précoce.

COMMENT FONCTIONNE L'ALERTE PRÉCOCE — INTERVENTION PRÉCOCE ?

L'alerte précoce – intervention précoce implique bien plus que le suivi de l'évolution d'un conflit par les membres de l'ICP et leur intervention dans une situation de crise. L'AP-IP a également recours à l'établissement et le renforcement des mécanismes communautaires d'analyse, de communication et de réponse. Ces mécanismes doivent assurer que l'information sur les incidents et les développements dans la région sont correctement identifiés et partager en temps voulu avec les acteurs concernés, en particulier ceux qui sont aptes à répondre à une crise éventuelle. En plus de transmettre l'information, le processus d'AP-IP règle également les questions de coordination, de répartition des responsabilités, et de préparation, qui peut inclure des communautés entières. En effet, les enfants doivent savoir que faire et où aller en cas de situation d'urgence. Ils pourraient se trouver à l'école, sur la route ou seuls à la maison. Les personnes handicapées mentales ou physiques peuvent avoir besoin d'aide s'il faut évacuer les lieux. Des systèmes d'alarme particuliers pour l'alerte précoce peuvent être mis en place, mais ils ne sont pas efficaces si la communauté entière ne comprend pas comment réagir.

Les mécanismes d'AP-IP opèrent sur différents niveaux, aussi bien verticaux qu'horizontaux. Ils peuvent mettre en contact les acteurs sur le terrain avec des personnes de moyen et haut rang ou avec d'autres acteurs qui travaillent sur différentes parties du conflit. Par exemple, des femmes peuvent informer celles d'une communauté voisine que les tensions grimpent chez elles.

Une AP-IP efficace requiert la prise en compte d'un ensemble de perspectives, notamment celle de groupes marginalisés, les femmes, les personnes âgées, qui sont souvent exclus des processus de paix officiels. Les mécanismes doivent également inclure des acteurs capables de reconnaitre et classer les indicateurs précoces ou signes de menaces imminentes. Ces acteurs doivent pouvoir répondre à ces données afin d'empêcher les violences ou réduire son escalade. Les personnes qui vivent dans les communautés affectées sont souvent plus à même de reconnaitre de tels indicateurs. Les membres ordinaires ou les chefs de communautés ou encore les membres d'une association de terrain peuvent jouer ce rôle. Les dirigeants ne sont pas nécessairement les seuls capables de susciter une réponse positive pour prévenir la violence, mais ceux qui accomplissent cette tâche doivent avoir l'influence requise pour mettre fin aux violences ou apaiser les tensions. Ils peuvent être des chefs religieux, des hommes politiques locaux, des représentants du secteur des entreprises, des militaires ou policiers locaux, des employés du gouvernement régional ou des dirigeants de groupes armés.

Il est impératif que les équipes d'ICP vérifient la présence et le fonctionnement des mécanismes d'AP-IP en place avant d'en instaurer des nouveaux. À certains endroits, les processus existants sont adaptés aux catastrophes naturelles. Les intervenants civils de paix peuvent participer à l'amélioration de ces mécanismes de manière à inclure une composante de conflit. Une des autres préoccupations est d'assurer que les processus d'AP-IP restent purement apolitiques, sinon la sécurité des personnes impliquées risque d'être compromise.

L'ALERTE PRÉCOCE — L'INTERVENTION PRÉCOCE EN ACTION

La mise en place de mécanismes d'AP-IP commence par l'identification de la zone de crise. Les équipes d'ICP focalisent leur évaluation sur les endroits où des affrontements ont lieu régulièrement ainsi que les lieux où se trouvent des fiefs de politiciens intransigeants, des zones riches en ressources naturelles ou à proximité des lignes de défense avancées et de camps militaires. Une fois que la zone de crise a été déterminée, les équipes d'ICP et les acteurs communautaires rassemblent des informations de base et identifient les indicateurs de conflits éventuels :

Ces indicateurs de conflits peuvent être :

- Politiques (discours haineux ou législation qui favorise un groupe au lieu d'un autre) ;
- Économiques (interruption de distribution alimentaire ou développement économique inégale entre les groupes) ;
- Environnementaux (par exemple, de longue période de sècheresse ou mauvaises récoltes) ;
- Socioculturels (destruction ou profanation de sites religieux) ;
- Technologiques (provocations et discours de haines sur les ondes de radios ou les réseaux sociaux) ;
- Migrations (les habitants désertent une certaine région ou l'arrivée de bétail) ;
- Sécuritaires (enlèvement ou apparition de nouveaux groupes armés, attaques à la bombe).

Une fois que les informations de base et les indicateurs de conflit ont été rassemblés, les équipes d'ICP et les acteurs locaux analysent conjointement les données. Ensuite, ils les contextualisent et leur attribuent une signification. Ils imaginent aussi les scénarios plausibles et créent un plan d'action pour chaque situation. La collecte et l'analyse de l'information peuvent être réalisées dans le cadre d'une réunion communautaire ou d'un atelier. Cette méthodologie permet de développer les capacités relatives aux stratégies de protection et aux plans d'urgence.

Ainsi, lorsque les communautés subissent des bombardements aériens, les équipes d'ICP peuvent organiser un atelier autour du concept d'alerte précoce — intervention précoce avec les chefs de communautés. Les participants peuvent décrire et analyser les événements de l'attaque la plus récente, par exemple : des enfants ont perdu la vie parce que, pris de panique, ils se sont enfuis au lieu de se mettre à l'abri dans les tranchées (trous dans le sol utilisé comme refuge pour échapper aux tirs ennemis) ; les personnes handicapées physiques n'avaient pas de tranchées puisqu'ils n'ont pas la force d'en creuser. Les chefs de communauté peuvent reconnaitre qu'il est impossible d'empêcher les bombardements aériens mais qu'ils peuvent tout de même réduire les conséquences de nombreuses façons. À titre d'exemple, les femmes et les enseignants pourraient

être chargés d'apprendre aux enfants les comportements à adopter lors d'une prochaine attaque. Il pourrait également être demandé aux jeunes de creuser des tranchées pour les personnes handicapées. Les chefs de communauté pourraient identifier des signes avant-coureurs pour assurer une réponse rapide. Ils pourraient aussi mettre en place un système de chaines de communication. Ce dernier inclurait des membres d'ICP et d'autres acteurs afin de garantir une réaction rapide de la part des prestataires de services après un bombardement.

Lecture recommandée :

- Duncan, *The Small Girl and the Big Men.* *https://nonviolentpeaceforce.org/fr/blog/south-sudan-news/387-the-small-girl-and-the-big-men*

3.3 | Construction de relations

> *Il vous faut un canal de communication fluide avec vos homologues fonctionnaires. Vous devez savoir à qui parler. Vous ne résoudrez peut-être pas tout, mais vous devrez au moins vous rendre au bon endroit, savoir qui vous accordera de l'intérêt et qui vous fera perdre votre temps… Avec les bonnes relations, vous pouvez appeler directement : « qu'en est-il de cette affaire ? » Sans relations, cela n'est pas possible.* [Notre traduction].
>
> *Directeur de bureau local, HCDH, Colombie (Mahony, 2006, p.52)*

Les relations représentent un aspect important des méthodes d'ICP. Des relations crédibles avec les acteurs principaux et les autres parties prenantes contribuent à l'ouverture des canaux de communication entre les protagonistes du conflit. Elles permettent aussi de contrôler les rumeurs et de soutenir les interventions pour prévenir l'escalade de la violence. Enfin, les relations renforcent la sécurité et la sûreté des équipes d'ICP déployées dans les zones de conflits violents. Un des facteurs significatifs de l'efficacité de l'ICP provient de la création et l'amélioration des relations avec les représentants du gouvernement, les acteurs armés (étatiques ou non), les chefs religieux et communautaires locaux ainsi que d'autres protagonistes qui auraient le pouvoir d'influencer d'éventuels auteurs de violences ou parties en conflit. Bien que la création de relations fournisse une certaine protection en soi, ces personnes influentes peuvent être appelées pour réduire les risques de violence en cas de menace. Dans ces relations, il est compliqué de savoir quand il faut utiliser l'engagement positif et quand avoir recours aux pressions, une analyse minutieuse permet de déterminer ces moments.

Même si la création de relations est une composante importante des méthodes de l'ICP, le renforcement de la confiance et le dialogue à multiples niveaux sont utilisés en tant qu'applications propres à la création de relations. Ces deux applications sont expliquées dans les paragraphes suivants.

3.3.1 | Renforcement de la confiance

> *En prenant du recul, certains « clients » de l'accompagnement civil ont fait remarquer qu'ils ne pensent pas […] que l'accompagnement et la présence aient sauvé leur vie, car ils se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas autant en danger qu'ils ne le pensaient initialement. Cependant, ils ont fait savoir que la solidarité qu'ils ont ressentie leur a permis de poursuivre leur travail indépendamment du fait qu'ils soient véritablement en danger ou non.*
>
> Lisa Schirch, 2006, p.60

QU'EST CE LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ?

Le renforcement de la confiance est une question de soutien des capacités internes plutôt que le changement des conditions externes ou l'amélioration de compétences. Cette application est en corrélation avec les populations qui mettent à l'épreuve les structures de l'État supposées fournir une protection et, le cas échéant, accordent leur confiance à ces structures. Les conflits de longue durée sont fréquemment marqués par des cycles de violences, des tueries, des abus, la discrimination et le manque ou l'inégalité d'accès à la justice, à l'éducation et aux ressources de première nécessité. Les personnes déplacées sont souvent automatiquement suspectées d'être responsables politiquement de leur malheur. Quant aux défenseurs des droits de l'homme, ils sont régulièrement qualifiés de « guérilleros » ou « terroristes ». Même s'il y a presque toujours des civils qui restent actifs et œuvrent pour le changement, beaucoup d'autres deviennent craintifs, méfiants, silencieux et impuissants. Certaines personnes perdent même l'espoir d'un meilleur avenir et d'autres sont à court d'idées

pour changer la situation ou ils n'ont plus la volonté et le courage de tenter de provoquer un changement. Dans un tel contexte, les équipes d'ICP peuvent essayer de redonner ou renforcer la confiance en soi des civils ou à l'égard des autres, notamment les acteurs gouvernementaux.

La confiance est une application liée à la construction de relations, car grâce à une plus grande confiance en soi, les personnes sortent de leur isolation. Elle entraine ainsi davantage d'engagements, d'initiatives, de créativité et de confrontation. Cette dernière peut aussi mener au conflit et même à des violences, une question qui sera abordée au module 5. Ce paragraphe se concentre sur le rôle que la confiance joue dans la prévention et la diminution de la violence, le renforcement des infrastructures de paix locales ainsi que la sûreté et la sécurité.

COMMENT FONCTIONNE LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ?

Le renforcement de la confiance contribue aux objectifs principaux de l'ICP de différentes façons. Grâce à une plus grande confiance en soi, les civils sont plus susceptibles de résister aux abus et de les dénoncer. Dans les régions isolées, les populations vulnérables ne connaissent pas toujours leurs droits. Elles ont rarement des contacts avec les réseaux de soutien et n'ont pas souvent accès aux services d'aide. Les personnes craignent parfois d'aborder les chefs communautaires, les officiers de police ou les prestataires de services internationaux. Par conséquent, les populations subissent les répercussions des violences persistantes. Lorsqu'elles ont conscience de leurs droits et qu'elles savent comment obtenir les services de soutien, les populations peuvent être suffisamment sures d'elles pour interrompre le cycle de la violence ou demander de l'aide pour réaliser cet objectif. Le même raisonnement s'applique dans le cas des défenseurs des droits de l'homme ou des garants des droits qui se doivent de dénoncer les abus au nom des survivants. Bien qu'ils ne subissent pas les abus directement, ils peuvent manquer de confiance en soi pour confronter les agresseurs. Dès que ces défenseurs se sentent protégés et soutenus, ils trouvent le courage d'aborder le problème.

Tout comme une meilleure confiance en soi peut prévenir et diminuer la violence, elle peut aussi augmenter la sécurité et la sûreté des civils ainsi que renforcer les infrastructures de paix locales. Par exemple, elle peut encourager les civils à lancer leurs propres activités pour apporter la paix et la sécurité ou pour protéger les groupes vulnérables de leur communauté. Le manque d'éducation ou un système éducatif axé sur la hiérarchie fait comprendre aux personnes qu'ils n'ont pas les qualifications ou les compétences suffisantes pour contribuer à la paix et la sécurité. Les équipes d'ICP peuvent les convaincre du contraire. Dans le module 1, l'étude de cas (cadre 2, p.20) prouve que les intervenants ont encouragé les femmes à fournir entre elles une présence protectrice et un accompagnement afin de se protéger contre les violences sexuelles aux points d'eau. Ces femmes se sont rendu compte qu'il existait des actions qu'elles pouvaient entreprendre elles-mêmes pour apporter un changement. Elles ont été encouragées par les membres de l'ICP et, à leur tour, elles ont motivé d'autres femmes.

Enfin, une plus grande confiance peut renforcer les relations entre les civils et les acteurs gouvernementaux ou les décideurs. Dans de nombreux conflits violents, les populations sont réticentes ou craignent d'aborder les agents de l'État pour différentes raisons. La confiance en soi peut contribuer à combler le fossé et aider les civils à faire appel aux acteurs gouvernementaux pour rapporter les abus ou solliciter des mesures de protection supplémentaires. En parallèle, les équipes d'ICP peuvent également soutenir le fonctionnement des institutions d'État qui fournissent des services de protection aux civils telles que les commissions locales des droits de l'homme. De cette manière, la confiance des populations dans les capacités de protection de l'État est renforcée.

RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE EN ACTION

La confiance peut être renforcée de différentes façons. Les équipes d'ICP peuvent :

- Accompagner les survivants de violences chez les garants des droits pour rapporter des abus ou des violations ;
- Encourager l'appropriation locale des activités partagées et augmenter la participation (la confiance peut être priorisée sur l'efficacité) ;
- Promouvoir un apprentissage horizontal (entre pairs) en ouvrant le dialogue entre les acteurs locaux : les acteurs locaux sont susceptibles de percevoir les intervenants civils de paix comme des experts et ignorer le bon sens des acteurs « non instruits » ;
- Encourager les discussions lors desquelles les personnes locales reconnaissent leurs propres compétences ;

- Explorer et reconnaitre les mécanismes et les outils locaux avant d'introduire des mécanismes et des outils extérieurs ;
- Consulter et discuter avec une grande variété d'acteurs locaux, notamment les groupes vulnérables et reconnaitre publiquement les connaissances et les points de vue qu'ils fournissent;
- Utiliser l'affirmation et les compétences d'écoute active pour montrer que la participation des acteurs locaux est importante ;
- « Parler » la langue locale : utiliser des exemples et des symboles qui reflètent et sont liés au contexte local ;
- Partager des études de cas qui montrent que des personnes comme eux ont joué un rôle important dans la protection ;
- Proposer un soutien qui développe les compétences en matière de sécurité et de protection, de droit international ou de monitoring.

3.3.2 | Dialogue à multiples niveaux

> *Nonviolent Peaceforce est vue comme un acteur capable d'influencer le gouvernement des Philippines (GPH) et les militants armés du Front Moro islamique de libération (FMIL). Grâce à son accès direct, NP a notamment le pouvoir de faire cesser les affrontements entre les protagonistes… D'autres témoignages expliquent qu'il a suffi de quelques minutes entre le moment où l'incident a été reporté à NP et le retrait des belligérants ou le cessez-le-feu. [Notre traduction]*
>
> C. Gunduz and R. Torralba (Gunduz et.al. 2014, Évaluation du projet de Nonviolent Peaceforce avec la *« civilian protection component »* [composante de protection des civils] de l'équipe internationale d'observateurs à Mindanao *[International Monitoring Team])*

QU'EST CE LE DIALOGUE À MULTIPLES NIVEAUX[56] ?

L'équipe d'ICP mène des interventions diplomatiques quotidiennement ; elle interagit en permanence avec les acteurs principaux de terrain mais aussi de moyen et de haut niveau de la société. Chaque contact encourage un changement de comportement. Plus la présence s'étend dans le temps et devient constante, plus les intervenants créent des relations avec ces acteurs et plus de dialogues à multiples niveaux deviennent possibles. Les opportunités d'influencer les protagonistes se présentent tous les jours à n'importe quel endroit. Quand les membres d'ICP sont dans les rues ou se trouvent dans des régions isolées et qu'ils discutent avec le maire, le prêtre ou le commandant local, tout le monde prête attention et estime les effets de ces échanges. De cette façon, la situation est modifiée (Mahony 2006, p.49). Lorsque des représentants de la société civile, en particulier des femmes, sont impliqués dans les discussions, les résultats couvrent une plus large variété de besoins et ils sont plus susceptibles de perdurer, contrairement aux situations où seuls les parties officielles et les acteurs armés participent.

Le dialogue peut être défini comme une conversation organisée et délibérée mise en place et souvent facilitée par des organisations ou des individus. Le dialogue à multiples niveaux désigne le processus de discussion qui s'opère simultanément à différents niveaux. Bien qu'ils puissent être déclinés en neuf niveaux distincts, ce paragraphe explique trois niveaux (Diamond and McDonald 1993) :

- Le niveau 1 désigne les dialogues officiels entre les politiques de haut niveau et les commandants militaires. Il se focalise sur le cessez-le-feu, les traités et les processus politiques post-conflit ;
- Le niveau 2 fait référence aux dialogues officieux et les activités visant à résoudre les problèmes, construire des relations et encourager de nouveaux modes de pensées qui peuvent fournir des informations aux processus officiels. Généralement, ce niveau implique des universitaires, des religieux, des directeurs d'ONG et autres acteurs de la société civile influents capables d'agir plus librement que les politiques de haut rang ;
- Le niveau 3 fait référence au dialogue interpersonnel entrepris par les individus et les groupes privés sur le terrain pour encourager l'interaction et la compréhension entre des communautés en hostilités. Ce niveau requiert la sensibilisation et le renforcement de la confiance au sein de ces communautés (United States Institute of Peace 2011).

[56] Ce paragraphe s'inspire des travaux de Liam Mahony, *Proactive Presence: Field Strategies for Civilian Protection.*

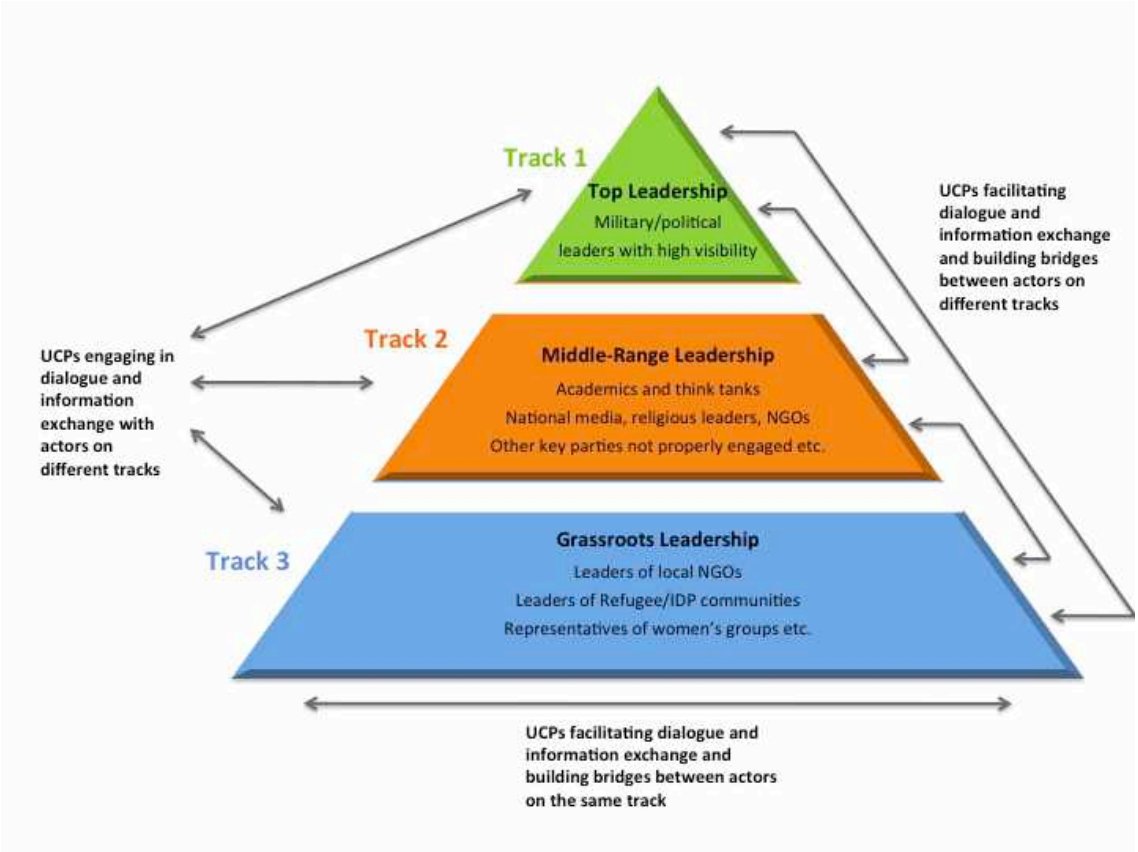

Figure 3 : Le dialogue à multiples niveaux (adapté des travaux de John Paul Lederach [Lederach, 1997, p.39])

COMMENT FONCTIONNE LE DIALOGUE À MULTIPLES NIVEAUX ?

Les équipes d'ICP travaillent dans les trois niveaux et elles visent à promouvoir le dialogue entre tous les acteurs impliqués. Par exemple, des membres de l'ICP mettent en contact des militantes de paix qui opèrent sur le terrain (niveau 3) avec des directeurs d'ONG ou des universitaires de rang intermédiaire (niveau 2). Par cette action, ils n'établissent pas seulement des relations entre les acteurs des deux niveaux, mais ils valorisent aussi le rôle des deux parties. Les femmes activistes se sentent soutenues par des acteurs plus influents de niveau 2 et elles ont la possibilité d'apprendre à partir de leur savoir-faire. Au même moment, les directeurs d'ONG et les universitaires reçoivent des informations de première main concernant la situation sur le terrain du point de vue des femmes. Ces renseignements leur apportent un éclairage nouveau, qu'ils peuvent utiliser lors de leur discussion avec les dirigeants politiques de haut rang (niveau 1). De plus, les deux parties reçoivent une perspective additionnelle sur le processus de paix. Les équipes d'ICP peuvent aussi directement présenter ces femmes à des acteurs de niveau 1 par exemple, des représentants de haut rang de l'ONU, qui soutiendront la présence continue de celles-ci depuis leur fonction.

Ces relations entre les acteurs de différents niveaux ont le pouvoir de renforcer la confiance de toutes les parties impliquées. Ils sont plus conscients des événements qui ont lieu et des réponses à adopter face à certaines situations. En raison de leur implication dans les trois niveaux, les équipes d'ICP ont souvent accès à des informations importantes et vérifiées qui, la plupart du temps, ne parviennent pas aux niveaux 1 et 2. L'ICP peut utiliser ces informations habilement pour améliorer les connexions entre les trois échelons et consolider les mécanismes de paix entre le terrain et les niveaux supérieurs. Il arrive que de nombreuses négociations de paix ne progressent pas, car l'interaction entre le niveau 1 n'est pas relayée efficacement vers les échelons suivants. Les équipes d'ICP peuvent jouer un rôle dans la transmission des préoccupations vers le haut ou le bas de la pyramide et dans la protection des civils grâce à leurs contacts avec les rangs supérieurs.

Puisque les acteurs gouvernementaux et les groupes armés non étatiques ont généralement la plus grande influence sur la sécurité, leur implication est essentielle, surtout lorsqu'il s'agit de protéger les civils. Par conséquent, les membres de l'ICP accordent la priorité à la construction de relations avec ces acteurs et ils tentent de les mettre en contact avec des protagonistes importants dans les différents niveaux.

Quand les États ou les groupes armés ont le désir politique d'être à l'écoute et quand des relations fonctionnelles ont préalablement été établies, le dialogue confidentiel et la coopération peuvent être utilisés comme mécanismes importants de communications pour apporter une réforme. Ces procédés peuvent exercer une influence non seulement sur les décisions politiques de haut niveau mais aussi sur les postes subalternes dans la chaine. Par exemple, il se peut qu'aux rangs moyens ou inférieurs, un commandant craigne de devoir rendre des comptes à sa hiérarchie et il préfèrera donc résoudre un problème discrètement à son niveau (Mahony 2006, p.50). Même si l'État était le principal obstacle dans la protection et peut-être l'auteur d'abus, les membres de l'ICP jouiraient tout de même de relations étroites, diplomatiques et locales avec les décideurs gouvernementaux et militaires aux niveaux nationaux et locaux. Ces contacts doivent être soigneusement développés pour garantir un maximum d'accès et d'influence sans pour autant permettre à l'État hôte de manipuler ou restreindre l'indépendance de l'organisation (ibid., p.52).

La communication avec les groupes armés peut être une question très délicate pour l'État au pouvoir et ses forces militaires. Les préoccupations sécuritaires doivent donc être considérées lors de tels contacts. Cependant, elles ne doivent pas formellement exclure la communication. La sécurité doit être gérée stratégiquement au niveau opérationnel étant donné que l'absence de contact avec un groupe armé peut aussi présenter un risque de sécurité pour les membres de l'ICP (ibid., p.53).

Les équipes d'ICP facilitent aussi le dialogue et la création de relations entre les civils menacés et les réseaux de paix et de sécurité internationaux. Par exemple, elles peuvent collecter et partager les récits de personnes pour sensibiliser le monde à leur condition et leur besoin de protection. Les membres de l'ICP peuvent aussi faciliter les réunions entre des groupes de femmes provenant de régions isolées en conflits et des représentants de la communauté diplomatique dans la capitale du pays. Les intervenants civils de paix peuvent également inviter des défenseurs des droits de l'homme à prononcer une allocution pour des conférences internationales ou des réunions dans des endroits tels que New York ou Genève. Ces échanges renforcent souvent la confiance des civils touchés, ils augmentent leur visibilité et ils améliorent les réseaux de soutien. De plus, ces interactions permettent aux membres des réseaux d'aide internationale d'être en contact direct avec les populations concernées et d'obtenir des informations de première main, ce qui les motive souvent à augmenter leurs travaux de plaidoirie et leurs réponses (voir figure 4).

> *Quand nous avons demandé ce qui a contribué à l'augmentation de la volonté et la capacité des femmes à prendre part à l'activisme de paix, en particulier après la seconde guerre, nous avons reçu en réponse sous différentes variantes : leur nouveau contact avec des réseaux de paix et des sources d'informations plus importantes. [Notre traduction]*
>
> Levine, D. (2012), au sujet des femmes au Libéria, p.12

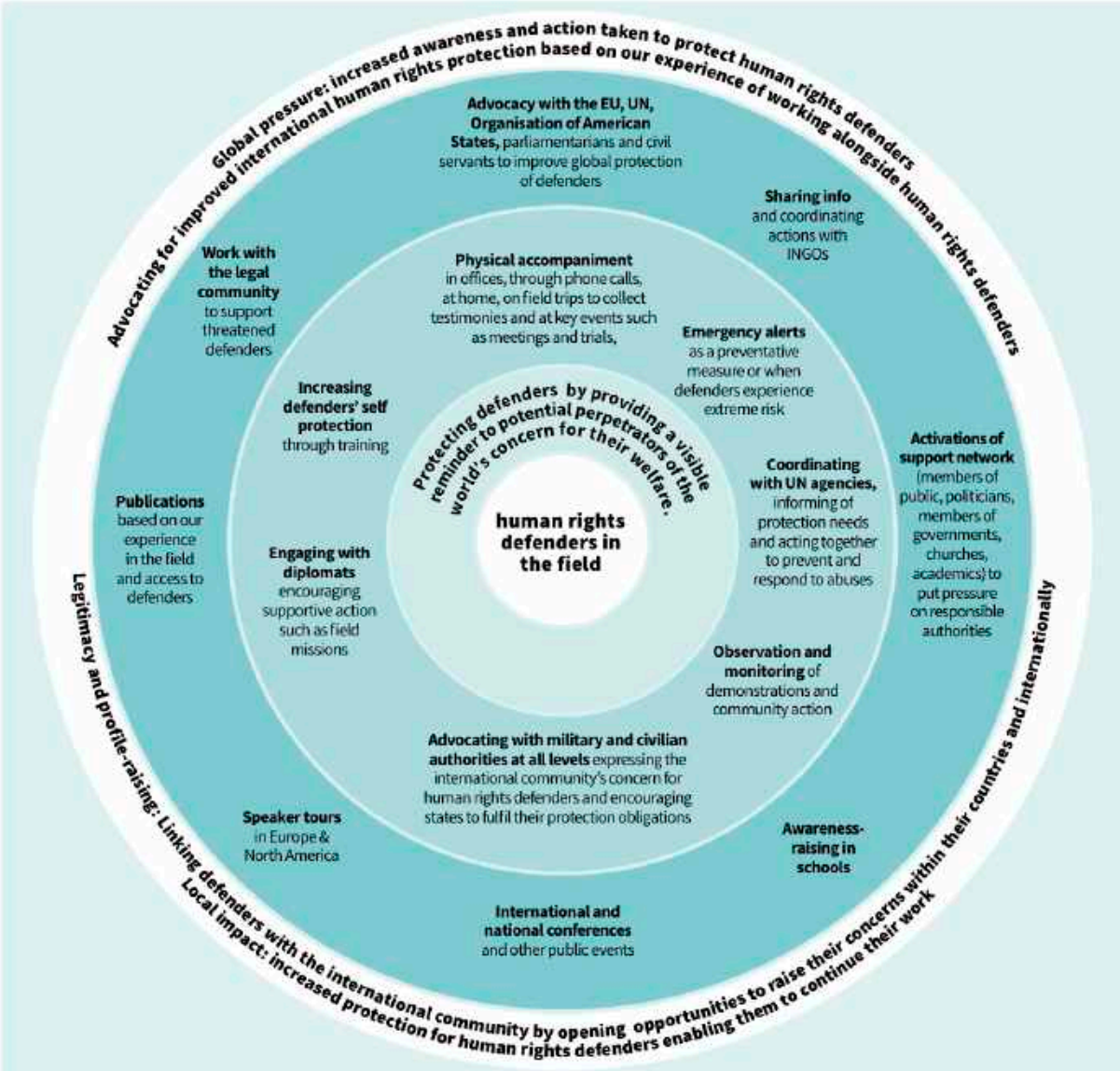

Figure 4 : Mise en contact les défenseurs des droits de l'homme avec la communauté internationale : ce diagramme, créé par Brigades de paix internationales, montre comment les défenseurs des droits de l'homme, au centre du modèle, sont soutenus et protégés par les réseaux de relations dans leur pays et à l'étranger. L'équipe d'ICP présente dans le pays fait appel aux autorités locales, aux agences onusiennes et aux diplomates étrangers afin d'obtenir un soutien pour la protection des défenseurs menacés. À l'étranger, les réseaux de l'ICP se tournent vers les parlementaires, les fonctionnaires et les décideurs lors des forums mondiaux des droits de l'homme pour défendre la protection de ces activistes (PBI, 2012, p. 3).

LE DIALOGUE À MULTIPLES NIVEAUX EN ACTION

Un dialogue efficace requiert des compétences analytiques, politiques et diplomatiques. La diplomatie peut impliquer une grande variété de techniques, notamment les pressions directes ou indirectes (« faire allusion »), l'humour, la politesse, la subordination ou l'humilité, le compliment, la mise en avant des objectifs communs et la recherche conjointe de solution. Pour un dialogue efficace, les membres de l'ICP doivent pouvoir :

- Établir et renforcer la confiance avec un grand nombre d'acteurs, notamment les auteurs d'abus, les survivants de violence, les gouvernements nationaux et locaux, les forces de sécurité, les acteurs armés non gouvernementaux, les chefs communautaires, les femmes et les enfants ;
- Créer un message clair pour chacun de ces acteurs. Ce message doit être en lien avec leur situation et attirer leur attention ;
- Mettre en place des processus de dialogues parallèles avec les groupes vulnérables ou menacés si nécessaire. Il se peut que les femmes ne veuillent pas parler devant des hommes, en particulier quand il s'agit de violences sexuelles et sexistes ;

- Instaurer une culture de respect, de transparence (tout en préservant la confidentialité), de concertation mutuelle et la gestion des accusations de manière publique (éviter les promesses qui ne peuvent pas être tenues) ;
- Respecter la hiérarchie en place et les structures traditionnelles, être conscient des divisions internes ;
- Préserver l'exactitude des faits dans la communication d'informations sur des incidents ;
- Gardez à l'esprit la sécurité des interlocuteurs, en particulier lors d'échange d'informations sensibles ;
- Être persévérant et patient. Certains acteurs peuvent être enclins à divulguer des informations qu'à la troisième ou quatrième entrevue, après avoir gagné leur confiance.

CADRE 4 | **ÉTUDE DE CAS : ATTÉNUATION DE CONFLIT AU CAMP DE RÉFUGIÉS DE YIDA**

L'afflux d'un grand nombre de réfugiés à Yida au Soudan du Sud a mené à un conflit entre la communauté hôte et les nouveaux arrivants. Le site prévu pour les réfugiés n'avait cessé de s'agrandir de manière exponentielle, ce qui représentait un haut risque de conflit et violence pour les deux groupes.

Lorsque Nonviolent Peaceforce a abordé les chefs de la communauté autochtones pour évaluer la situation, les dirigeants se sont plaints d'une pénurie de denrées alimentaires et de la difficulté d'obtenir des moyens de subsistance, en raison de l'usage excessif des ressources naturelles de la région par les réfugiés. En outre, la communauté hôte se sentait marginalisée par la communauté internationale qui concentrait ses services exclusivement sur les réfugiés. Le manque de communications entre les représentants des deux communautés mais aussi entre les représentants de la communauté hôte et les prestataires de services internationaux compliquait davantage la situation, car des tensions sous-jacentes et des problèmes n'ont pas pu être résolus.

Tout d'abord, les équipes d'ICP de Nonviolent Peaceforce ont été voir les autorités et les chefs locaux ainsi que le conseil des réfugiés. Ensuite ils ont accompagné certains de ces acteurs chez les dirigeants de la communauté hôte afin d'entamer le dialogue. NP a aussi abordé les représentants des organismes d'aide internationale pour obtenir leur soutien et leur implication. Durant plusieurs semaines, les membres de l'ICP ont effectué la navette diplomatique entre les différents groupes et ils ont facilité le dialogue. Ils ont également aidé les groupes à établir des accords spécifique et applicable sur la répartition des ressources et le déplacement du bétail pendant la saison sèche.

Bien qu'il ait été compliqué pour les organismes d'aide internationale de s'écarter de leur mandat officiel qui prévoyait l'aide pour les réfugiés uniquement, certaines organisations ont finalement partagé leur service d'aide et leurs ressources avec la communauté hôte. Cette solution a permis d'améliorer les relations entre les parties.

SOURCE: Nonviolent Peaceforce

3.4|

Développement des capacités

Dans de nombreux conflits violents, il y a un manque d'éducation formelle et informelle. Quand les écoles sont ouvertes, les cours sont souvent interrompus et beaucoup d'étudiants et enseignants sont déplacés, blessés ou tués. Les jeunes peuvent avoir été retirés des établissements pour des raisons de sécurité, pour soutenir leur famille ou pour rejoindre les forces armées. La survie devient une priorité pour la plupart des civils. Par conséquent, les communautés en zone de conflits violents n'ont pas assez de moyens et de confiance en soi pour entreprendre des efforts de paix et de sécurité. La présence de l'ICP ou d'autres acteurs peut agrandir l'espace dans lequel les groupes locaux opèrent et se développent, mais le manque d'opportunité et d'outils pour partager les réflexions ainsi que l'apprentissage est susceptible de ralentir la progression. Le développement des capacités donne aux acteurs en situation de conflit les opportunités et les outils pour apprendre et renforcer la confiance dans leur aptitude à changer la situation.

Dans le contexte d'une ICP, le développement des capacités est compris comme le renforcement des connaissances, des compétences et des aptitudes dans le but de prévenir la violence et protéger les civils. Cette méthode comprend des formations ou des ateliers sur des sujets tels que l'ICP et les droits de l'homme. Elle implique aussi l'encadrement et le soutien des personnes et/ou des mécanismes de protection locaux en place.

Dans un premier temps, ce paragraphe décrit les formations puisqu'il s'agit de l'application la plus répandue du développement des capacités. Ensuite, la deuxième partie aborde la mise en place d'un mécanisme d'ICP local et autonome, c'est-à-dire les acteurs locaux prennent en charge l'ICP.

3.4.1 | Formation

> *[Les acteurs locaux] représentent la principale source de protection, notamment en l'absence de l'intervention effective d'autres protagonistes. [L]a formation de ces acteurs représente donc un investissement important.*
> Kofi Annan, Ancien secrétaire général des Nations Unies (UN Security Council 2001)

QU'EST CE LA FORMATION ?

La formation consiste en l'organisation d'activités dans le but d'améliorer les capacités, les moyens et les performances. Dans le contexte d'une ICP, la formation signifie collaborer avec des personnes dans un processus dynamique de découverte, d'analyse et d'acquisition de compétences.

COMMENT FONCTIONNE LA FORMATION ?

La formation sert de réponse directe pour identifier les besoins et les intérêts d'un groupe visé dans un conflit violent particulier. Par exemple, les dirigeants de la communauté des réfugiés souhaiteraient augmenter leurs capacités pour la protection des enfants, car certains mineurs non accompagnés ont été enrôlés dans des milices. Avant de commencer la formation, les équipes d'ICP, ensemble avec les leaders des réfugiés, évaluent les besoins spécifiques de protection des enfants sans tuteur et ils analysent les stratégies qui ont été testées auparavant. Le programme de formation peut aussi bien inclure les principes de base de la protection des enfants que des méthodes et des compétences spécifiques de protection propre à l'ICP. Ces enseignements sont mis en pratique pendant la formation pour évaluer leur pertinence. Pendant et après la formation, les équipes d'ICP peuvent aider les participants à formuler et appliquer les stratégies de protection spécifiques. Il est également possible d'organiser une formation de suivi avec ces mêmes participants pour évaluer et réfléchir à l'efficacité du processus de mise en œuvre, pour identifier les difficultés ainsi que pour améliorer la capacité des participants à relever ces défis.

La formation est plus efficace lorsqu'elle est adaptée au contexte, aux besoins, aux intérêts des acteurs locaux et lorsqu'elle revêt une approche participative. Il est possible que certains participants ne sachent pas lire ni écrire et qu'ils n'aient pas été instruits. En revanche, ils peuvent avoir une connaissance approfondie des dynamiques de sécurité et de violence dans leur communauté, même si, à priori, ils ne sont pas capables d'articuler et conceptualiser ces informations. En employant des techniques éducatives et participatives, un formateur compétent canalise le savoir local des participants et l'utilise pour explorer avec son public les stratégies les plus efficaces dans un contexte spécifique. Il peut également encourager les participants à réfléchir sur les points forts et faibles des stratégies de protection en place dans leur propre communauté, avant d'instaurer les méthodes de l'ICP. Au lieu de présenter ces dernières comme une solution meilleure, le formateur encourage les participants à explorer les méthodes de l'ICP pour remédier aux faiblesses. Il leur montre également que d'autres individus « ordinaires » ont appliqué ces méthodes dans leur propre communauté ou ailleurs, sous un certain nom ou une certaine forme. Le formateur sert principalement de catalyseur. Il aide les participants à croire en eux-mêmes et les encourage à jouer un rôle actif dans la réduction de violences et la protection des autres. Bien qu'il introduise des méthodes et compétences différentes, il canalise aussi les compétences et l'expérience présentes dans le contexte local.

La formation de l'ICP est également plus efficace lorsqu'elle fait partie d'une stratégie d'ICP plus vaste ou lorsqu'elle est combinée à d'autres méthodes de l'ICP. L'étude de cas dans le cadre 5 illustre ce point. Bien qu'il s'agisse d'une activité de développement des capacités, pour les acteurs locaux, un atelier est aussi un espace sûr pour se réunir dans un contexte de crainte et d'intimidation. Les acteurs locaux discutent des stratégies de protection, tandis que les équipes d'ICP fournissent une présence protectrice aux participants. En outre, l'atelier ne se résume pas simplement à un transfert de compétences d'un tiers vers les acteurs locaux. Ces derniers conçoivent et facilitent leurs propres sessions, ils partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres. Ainsi, leur confiance en soi est renforcée, comme le montre l'exemple suivant, qui s'est déroulé en Papouasie en Indonésie, avec les conclusions du modérateur local et les initiatives qui ont été mises en place après l'atelier.

CADRE 5 | **ÉTUDE DE CAS : LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, LE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE, LE RENFORCEMENT MUTUEL AINSI QUE L'AMÉLIORATION DU DIALOGUE ET DE LA PROTECTION EN PAPOUASIE**

En 2007, Brigades de paix internationales a organisé un atelier avec les partenaires locaux à Wamena en Papouasie afin de développer la capacité des dirigeants de la société civile à transformer le conflit. L'atelier a réuni certains chefs de communauté et un défenseur des droits de l'homme, qui commençait à peine son activité dans une communauté isolée et dont le niveau de violence était élevé.

Pendant le déroulement de l'atelier, des acteurs non identifiés sont venus dans le but de perturber l'événement et intimider les participants. Tandis que certains volontaires de PBI ont poursuivi le cours des activités, d'autres sont rapidement sortis pour discuter avec les acteurs et les convaincre de partir.

Pour certains des participants, c'était la toute première fois qu'on leur demandait d'exprimer leur point de vue, de parler librement du conflit et de découvrir la non-violence. Pour le défenseur des droits de l'homme débutant, l'atelier représentait une opportunité pour entrer en contact avec des homologues et apprendre de leur expérience (un défenseur local très actif, qui était souvent accompagné par PBI, a été invité à l'atelier en tant qu'orateur). Un des facilitateurs locaux a orienté sa session sur l'usage des cultures traditionnelles dans la transformation de conflit, sur la base des modèles d'entrainement participatif de PBI. Il a conclut l'atelier en déclarant que grâce à cette activité, il s'est rendu compte que les Papous n'avaient pas besoin de l'aide d'acteurs tiers tels que PBI pour créer la paix. Ils peuvent le faire eux-mêmes.

Peu après l'atelier, le défenseur des droits de l'homme débutant a instauré un forum de dialogue dans son village (il a invité PBI pour suivre les discussions et pour fournir une présence protectrice). Dans la ville de Wamena, les équipes de PBI avec les partenaires locaux et les participants ont, quant à eux, organisé un événement public pour célébrer la journée internationale de la paix. L'année suivante, les mêmes acteurs ont organisé l'événement sans l'implication active de PBI. Les défenseurs locaux des droits de l'homme ont reproduit le modèle et lancé leur propre célébration publique pour fêter cette journée.

SOURCE : Brigades de paix internationales

LES FORMATIONS EN PRATIQUE

La forme, le contenu et l'approche des formations varient en fonction du contexte, du conflit, du mandat de l'organisation et les capacités personnelles des formateurs et facilitateurs.

Contexte : les formations sont plus importantes dans les zones de conflits de longue durée, en particulier pour les communautés vulnérables et les groupes civils émergeant. Dans un contexte de violence très intense, les équipes d'ICP peuvent inviter un groupe ciblé à se rendre dans un endroit sûr pour participer à une formation ou un atelier.

Participants : Les participants aux formations sont, en premier lieu, les acteurs locaux qui œuvrent pour la paix et la sécurité. Les formations représentent une opportunité pour développer davantage leurs capacités, mais aussi pour leur permettre d'échanger des idées, partager leurs connaissances, évaluer leur travail et améliorer leur stratégie ensemble dans un environnement sûr. Deuxièmement, les acteurs qui ont une position de pouvoir ou d'influence peuvent également suivre les formations. Ceux-ci sont bien placés pour faire appel à plus de personnes et leur comportement ainsi que leurs actions sont susceptibles d'influencer les autres. Troisièmement, les représentants des groupes vulnérables (femmes, personnes déplacées, minorités…) et les prestataires de service locaux peuvent être inclus parmi les participants. En leur donnant un espace pour partager leurs connaissances, ces acteurs renforcent leur confiance et créent des relations. Le développement de leur capacité peut avoir un effet direct sur le groupe auquel ils sont associés. Enfin, les participants comprennent aussi les acteurs difficiles à atteindre par exemple, les représentants de parties en conflit, des forces ou des groupes armés.

Contenu : Les sujets des formations comprennent l'analyse de conflit, la protection, la non-violence, les droits de l'homme, la résolution de conflit, la prévention et la réduction des violences sexuelles et sexistes, la protection

de l'enfant, le concept d'alerte précoce – intervention précoce et la formation des formateurs.

Les recherches au sujet des formations sur la paix à travers le monde révèlent que beaucoup de participants valorisent le contact avec l'expérience directe d'autres participants et les exemples concrets d'endroits dans lesquels ils reconnaissent des dynamiques similaires. En découvrant ce que les autres ont fait dans des situations et cultures différentes, les participants développent de nouvelles stratégies et idées à appliquer dans leur propre contexte (Anderson et coll. 2003, p.79

> *Lorsqu'on a demandé à des activistes éminents de plusieurs pays la contribution la plus utile des acteurs tiers aux conflits de longue date, ils ont parlé des formations organisées par des ONG internationales quelques années auparavant. Selon eux, les formations étaient indispensables pour apporter de nouvelles idées, un renouvellement d'énergie avant d'entreprendre des efforts et de nouvelles méthodologies interactives afin de travailler avec d'autres personnes. [Notre traduction]*
>
> Anderson, M. et al., 2003, p 77

Lecture recommandée :

- Nonviolent Peaceforce. (2013). *Georgian Youth Negotiate Alternatives to Violence.* Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce.

Tâche :

A visionner:

- Nonviolent Peaceforce. (2019). *Emerging women leaders.* Consulté sur : https://www.nonviolentpeaceforce.org/blog/myanmar-news/789-emerging-women-leaders

3.4.2 | Infrastructures de protection locales

QUE SONT LES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION LOCALES?

Les infrastructures de protection locales font partie des infrastructures de paix locales. Elles doivent être créées ou renforcées pour faciliter les processus de paix fructueux qui sont présents au niveau local. En effet, c'est à ce niveau que les accords de paix et de cessez-le-feu sont le plus souvent rompus, ce qui mène à des reprises d'hostilités et de violences. Bien que l'ICP joue son rôle de processus d'autonomisation, en se concentrant sur l'amélioration de la protection physique directe des personnes menacées (l'infrastructure de protection locale), ces infrastructures de paix sont conçues pour remplir la fonction multiple de négociation, de maintien et de consolidation de la paix en tant que procédé autonome. Lorsque les gens se sentent suffisamment en sécurité, beaucoup entreprennent des activités et processus de consolidation de la paix sur un plus long terme. Cela s'accorde avec l'approche de l'ONU qui vise à améliorer les capacités civiles directement après le conflit violent.

Il est de plus en plus reconnu que, dans certains cas, des membres locaux et nationaux de l'ICP protègent très bien les civils même si, dans d'autres cas, la présence physique de tiers étrangers peut influencer de manière significative la capacité de protection des équipes d'ICP. En général, il est prouvé que la combinaison de collaborateurs nationaux et internationaux avec les organisations est plus efficace et crée une synergie qui, elle-même, donne un résultat plus important que la somme du travail individuel des acteurs.

Il est également reconnu que les communautés possèdent souvent des stratégies et des mécanismes d'autoprotection déjà instaurés bien avant l'arrivée de l'ICP dans la région. Il est donc logique que les équipes d'ICP commencent et terminent leur travail par le renouvellement ou la mise en place d'infrastructures locales de paix. Cela peut vraisemblablement relever de l'application pure et simple du concept de primauté des acteurs locaux et les trois objectifs principaux de l'ICP y sont rassemblés : le renforcement des infrastructures de paix locales afin de prévenir ou réduire la violence et augmenter la sûreté et la sécurité des civils.

Les infrastructures locales de protection désignent les compétences, les ressources et les mécanismes autonomes qu'appliquent les acteurs locaux non armés pour prévenir ou réduire la violence et protéger les civils. Il s'agit de processus assez distincts de l'aide ou d'autres réformes de gouvernance initiées par des organisations internationales. Les mots-clés sont *« local »*, *« autonome »* et *« infrastructure »* :

- **Local :** Les processus sont exécutés et maintenus par des acteurs locaux ;

- **Autonome** : Les processus peuvent fonctionner indépendamment des ressources et du soutien d'acteurs tiers ;
- **Infrastructure** : les processus ne dépendent pas des efforts personnels d'une seule personne mais deviennent une partie de la structure communautaire.

POURQUOI LES INFRASTRUCTURES LOCALES DE PROTECTION SONT-ELLES IMPORTANTES ?

Les mécanismes locaux et autonomes de l'ICP sont importants pour plusieurs raisons :

- Les acteurs locaux connaissent leur contexte culturel et social mieux que les acteurs tiers n'en seront jamais capables ;
- L'appropriation locale des activités de développement communautaire met en valeur le potentiel des acteurs locaux et renforce les capacités et la confiance ;
- L'appropriation locale permet d'éviter la dépendance à l'aide/assistance étrangère ;
- Les acteurs tiers ne seront pas toujours présents. En effet, leur présence dépend de facteurs incertains tels que le financement, l'octroi de visa, etc., mais les infrastructures locales de protection sont un système concret qu'ils laissent derrière eux en partant.

En 2010, dans le *Cadre d'élaboration de stratégies globales de protection des civils* dans les missions de maintien de la paix, l'ONU a reconnu l'importance des structures locales autonomes. Les deux départements pour l'appui aux missions et pour les opérations de maintien de la paix ont également admis qu'il était nécessaire de comprendre la capacité de la population locale à se protéger lors de l'exécution des mandats de protection.

COMMENT FONCTIONNENT LES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION LOCALES ET AUTONOMES ?

Certaines formes de capacités ou d'initiatives locales gérées par des acteurs locaux constituent des conditions préalables pour la mise en place d'infrastructures locales de protection. Il peut être difficile d'instaurer de tels mécanismes dans les communautés très isolées et affaiblies. Sans un soutien et un entrainement intensifs, l'établissement précoce d'infrastructures locales risque d'affaiblir encore plus les populations. Les donateurs incitent souvent les organisations humanitaires à mettre en place ces mécanismes le plus tôt possible indépendamment des circonstances. Cependant, il est parfois plus approprié de trouver des solutions de substitution ou prolonger les travaux préparatifs. Par exemple, l'ICP peut fournir une série d'activités qui visent à développer les capacités, ensuite inclure des candidats prometteurs dans les différentes opérations de l'ICP avant de considérer la mise en place de mécanismes locaux. En tout cas, l'objectif reste de stimuler une infrastructure locale, indépendante et efficace.

Le renforcement de la confiance, la participation, la valorisation et le développement des capacités sont les principaux moyens pour mettre en place ou consolider les infrastructures de protection locales et autonomes.

- **Le renforcement de la confiance** : Quand une personne est en confiance, elle est plus encline à s'impliquer, partager, écouter et apprendre. La confiance est renforcée par la présence effective (« être avec eux » plutôt qu'« être là pour eux »), l'écoute active, le dialogue, la transparence, la cohérence, le respect, l'impartialité, la sensibilité culturelle, la bonté, l'équité, la patience, la persistance, etc. Quand une personne ressent son pouvoir d'influence sur les circonstances et croit en celui-ci, elle se sent confiante par rapport à sa capacité et ses aptitudes. Elle est également motivée à changer la situation.
- **Participation** : Quand une personne a une attitude participative et ses connaissances sont honorées, elle apprend en travaillant, elle se sent incluse et développe un sentiment d'appropriation.
- **Développement des capacités** : Quand une personne développe ses capacités, elle améliore ses connaissances et ses compétences, ce qui augmente leurs aptitudes à agir de manière créative et indépendante en toute confiance.

LES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION LOCALES ET AUTONOMES EN PRATIQUE

Généralement, le développement d'infrastructures de protection locales et autonomes commence par l'analyse de la façon dont les autochtones se protègent en l'absence d'acteurs internationaux (voir cadre 6 pour une typologie des stratégies d'autoprotection). Ces façons de procéder peuvent ne pas correspondre aux principes et valeurs humanitaires sur lesquels se base l'ICP. Dans une situation de conflit violent, une communauté pourrait considérer le déplacement ou la corruption comme la stratégie de protection la plus efficace. Le rejet pur et simple de cette stratégie pourrait contribuer à l'insécurité au sein de la communauté.

CADRE 6 | **APERÇU DES STRATÉGIES D'AUTOPROTECTION GÉNÉRALEMENT EMPLOYÉES DANS LES COMMUNAUTÉS**

- **Patrouilles communautaires et groupes de défense locaux** (par exemple, groupe de jeunesse locale qui effectue des arrestations citoyennes ; des groupes locaux de défense, armés ou non, qui patrouillent pour dissuader ou confronter les belligérants) ;
- **Vengeance et justice populaire** (des actes de violence, ponctuels ou non, organisés en représailles aux comportements de certains délinquants) ;
- **Accompagnement et groupement** (les hommes accompagnent leur femme aux champs, plusieurs personnes voyagent en groupe) ;
- **Réunion de sécurité communautaire et partage d'informations** (réunions de sécurité régulières avec les autorités locales pour discuter des priorités sécuritaires et organiser des stratégies de protection ; répandre des informations sur la menace au sein de la communauté ; échanger des informations de sécurité avec d'autres communautés) ;
- **Dénonciations et témoignages** (veiller à ce que la police fasse attention à des délinquants particuliers ; accuser publiquement et humilier les délinquants ; témoigner contre les criminels dans un procès) ;
- **Plaidoiries et manifestations** (des organisations civiles écrivent un rapport et l'envoient aux autorités politiques ; refuser d'ouvrir les magasins en protestation contre les violences) ;
- **Résolution de conflit et réconciliation** (discussion entre les acteurs armés et les civils pour réduire les agressions ; médiation de conflits entre civils) ;
- **Exil et relocalisation** (fuir un village pendant une attaque, s'installer dans une autre ville pour une longue période ; déménager de la banlieue au centre de la ville) ;
- **Système d'alerte** (coup de sifflet pour prévenir une attaque imminente) ;
- **éviter et se cacher** (dormir à l'extérieur la nuit ; éviter les endroits connus pour les attaques ; se cacher dans les buissons pendant un raid) ;
- **Soumission et coopération** (fournir des groupes armés en alimentation ou payer des « impôts » illégaux pour se protéger des violences) ;
- **Prières et croyances** (prier pour obtenir une protection).

SOURCE : Gorur, A. (2013). Community Self Protection Strategies: How Peacekeepers Can Help or Harm. p.4

Les rôles multiples que les personnes endossent dans un conflit violent (victimes, auteurs de violences, témoins, complices involontaires, protecteurs) représentent un autre défi pour le renforcement des stratégies locales d'autoprotection, en particulier pour la transformation de ces stratégies en systèmes. Ces derniers doivent pouvoir être assez souples pour gérer ces différents rôles. De plus, puisque la dynamique des conflits change avec le temps, il se peut qu'en fin de compte un système destiné à protéger engendre plus de risques. Par exemple, pour les communautés, des groupes armés non gouvernementaux peuvent être à l'origine un moyen de lutter contre les abus, mais après un certain temps ils peuvent devenir les principaux auteurs de violence à l'encontre des civils (Gorur 2013, p.4). En l'absence de l'appropriation locale des stratégies et des systèmes d'autoprotection, d'analyse et de suivi constants, les équipes d'ICP risquent d'être responsables du soutien et de la création de stratégies ou structures abusives.

Il existe plusieurs formes d'actions locales pour l'autoprotection, notamment le concept d'alerte précoce — intervention précoce au niveau communautaire, des bureaux de protection, des manuels de sécurité, des « villages de paix », des zones exemptes d'armes. Les perspectives et les applications de ces infrastructures dépendent de l'endroit où on les installe. Ce qui fonctionne bien dans un contexte peut s'avérer inutile ou inadéquat dans un autre contexte. Dans cette section, deux exemples sont présentés : les réunions de sécurité communautaires et les équipes de protection.

LES RÉUNIONS DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Dans un conflit violent, les communautés des régions isolées manquent souvent d'information au sujet des questions sécuritaires. Les affrontements armés ou les rumeurs d'une attaque imminente entrainent facilement la panique et les déplacements. Les besoins de protection des civils sont nombreux, mais les contacts formels ou informels entre les populations et les acteurs de protection (le gouvernement, la police, l'armée, les Casques bleus, les officiers de sécurité des ONG internationales) sont souvent limités. Dans de telles circonstances, les équipes d'ICP peuvent organiser des réunions de sécurité communautaire afin d'inviter les acteurs de protection et la communauté dans un environnement sûr pour échanger des informations et aborder les préoccupations. Bien qu'au début, ces réunions soient organisées par des membres de l'ICP, leur gestion peut être progressivement transférée aux acteurs locaux.

Pour les civils, les réunions de sécurité communautaire peuvent être l'occasion d'obtenir des informations sur la situation sécuritaire de la part de différents acteurs du domaine, d'exprimer leurs préoccupations et de trouver des solutions aux problèmes relatifs à la sureté et la sécurité. Pour les acteurs de protection, il s'agit d'une opportunité pour contrôler les rumeurs, pour sensibiliser d'avantages les communautés à des questions spécifiques et pour évaluer la perception de la sécurité au sein de la communauté. Pour les équipes d'ICP, les réunions représentent une occasion pour renforcer les relations entre les civils et les acteurs de protection, en donnant aux populations la confiance et les connaissances nécessaires pour s'adresser à l'armée, la police, aux fonctionnaires et aux casques bleus en cas d'éventuelle menace. De même, de telles relations peuvent également motiver les acteurs garant des droits à assumer leurs responsabilités. Puisque les équipes d'ICP quittent la communauté à un moment donné, ces relations sont, d'une certaine manière, plus importantes que les relations entre l'ICP et les acteurs locaux.

À certains endroits, les équipes d'ICP ont organisé des réunions spécialement pour les femmes. En effet, celles-ci sont souvent exclues lors de discussions sur des questions sécuritaires et quand elles sont incluses, elles expriment rarement leurs préoccupations (ou elles ne parlent pas du tout). Par exemple, à Pibor au Soudan du Sud, les membres de l'ICP ont été informés que lors d'une attaque, plusieurs femmes et enfants ont sauté dans la rivière et se sont noyés. Les intervenants ont également remarqué que certains hommes demandaient à leur femme de rester à la maison et de surveiller les enfants pendant les réunions pour qu'ils puissent y assister. Face à cette situation, les équipes d'ICP ont organisé des réunions à d'autres moments pour donner l'opportunité aux femmes de discuter directement et plus librement avec les acteurs de la sécurité. C'était la première fois que ce groupe de femmes était consulté de la sorte.

ÉQUIPES DE PROTECTION

Les équipes de protection commencent souvent en tant que réseau, créé pendant ou après les formations, comprenant les personnes qui ont participé à des formations, en particulier quand ces réseaux ont été mis en place par les plans d'action de l'ICP. Ces groupes de protection sont également établis en tant qu'initiative locale pour prévenir la violence. Par exemple, un groupe de femmes aurait réussi une intervention dans un conflit communautaire. Ce succès leur fait comprendre qu'elles peuvent faire encore plus pour prévenir la violence et protéger les populations vulnérables. Dans un autre cas, les terres d'une communauté rurale isolée se trouvaient sur une frontière, ce qui entrainait des arrestations arbitraires et le devoir de libérer les membres de la famille retenus « de l'autre côté ». À la suite d'une mission d'évaluation des besoins, les membres d'ICP ont collaboré avec les chefs de la communauté locale pour mettre en place des équipes de protection qui auront pour but d'essayer d'empêcher ces arrestations ainsi que de réagir rapidement et efficacement dans ce genre de situation.

Les membres d'ICP peuvent soutenir les équipes de protection de différentes façons. Ils peuvent contribuer à développer (davantage) les capacités relatives aux questions de protection particulièrement importantes pour ces groupes. Les intervenants civils de paix peuvent également mettre l'équipe de protection en contact avec plusieurs parties prenantes, prestataires de services ou des équipes homologues dans d'autres régions. Ils peuvent inclure les groupes de protection dans différentes activités de l'ICP, les soutenir dans l'organisation et la gestion, leur apprendre à rédiger des rapports ou présenter ceux-ci à des agences de financement.

Le fonctionnement des équipes locales de protection est très similaire à celui des équipes d'ICP. Ils emploient les mêmes stratégies et méthodes, quoique, le plus souvent, ils se concentrent sur un problème de protection particulier : les violences sexistes, la protection des enfants… Généralement, les équipes de protection sont uniquement composées de femmes. Dans les sociétés traditionnelles, elles bénéficient souvent d'une présence plus constante dans la communauté, car les hommes voyagent régulièrement pour des raisons de survie (par exemple, en tant qu'éleveur de bovins ou ils vont dans une plus grande ville pour trouver du travail). Les femmes

subissent aussi les conséquences des violences et de l'insécurité dans la communauté, notamment dans leur propre foyer. Les violences sexuelles ou sexistes restent souvent impunies par les mécanismes gouvernementaux, plus particulièrement dans les zones de conflit ou post-conflit.

L'efficacité des équipes de protection locales est souvent améliorée lorsqu'elles sont composées d'acteurs provenant de différentes parties de la société, en particulier celles en conflit. Une équipe de protection formée de représentants des groupes discriminés ou en conflit peut lui permettre de reconnaitre une humanité commune et de construire des relations à travers les divisions entre ethnies ou groupes. Par la suite, ces relations de coopération peuvent servir de moteur au changement communautaire et structurel. Elles renforcent la confiance et montrent à la communauté que la réconciliation et la collaboration sont possibles.

3.5| Résumé des principaux messages

- La présence internationale sur le terrain renforce la réponse internationale face aux attaques des civils en ciblant la chaine de commande tout entière, en rappelant les responsabilités et en renforçant l'engagement international.

- Les équipes d'ICP peuvent parfois employer leurs relations avec des acteurs armés comme moyen de pression ou de coercition, mais sur le long terme les relations de collaboration et de coopération sont plus efficaces. Il est compliqué de savoir quand il faut utiliser l'engagement positif et quand avoir recours aux pressions, une analyse minutieuse permet de déterminer ces moments.

- L'accompagnement protecteur est une stratégie préventive et non défensive. Le concept emploie la présence physique et la visibilité pour prévenir les violences. Cela signifie que les acteurs locaux sortent de leur silence pour montrer qu'avec une présence internationale à leur côté, les agresseurs répondront de leurs actes s'ils concrétisent leurs menaces.

- L'interposition doit son efficacité à la réticence des parties en conflit à blesser des innocents et au maintien de la communication des équipes d'ICP avec tous les acteurs armés. Lorsque les équipes d'ICP s'interposent, elles disent en fait : « Nous sommes prêts à nous sacrifier pour protéger la vie de tel être humain ».

- Le suivi sert comme méthode pour surveiller le respect des termes qui régissent l'exécution des accords conclus entre les parties en conflit, mais aussi pour renforcer la confiance, fournir une présence protectrice et encourager les parties en conflits à respecter les normes convenues (notamment les armistices et les accords de paix).

- Le contrôle de rumeurs fait référence à la vérification d'informations (fausses ou non) relatives à des menaces imminentes. Il comprend aussi le partage opportun de faits avec les différentes parties au sein et à l'extérieur du conflit pour empêcher l'escalade de la violence et le déplacement inutile des civils.

- Le système d'alerte précoce sert à prévenir les confits au niveau local, réduire l'impact de la violence et gérer l'escalade des conflits. L'intervention précoce sert à protéger les civils contre les violences, à réduire l'impact de la violence sur les civils et à les encourager à s'impliquer dans la lutte contre les violences.

- Un renforcement de la confiance efficace est une question de développer une force intérieure plutôt que de changer des conditions externes ou d'améliorer des compétences. Grâce à une plus grande confiance en soi, les civils sont plus susceptibles de résister aux abus et les dénoncer.

- Le dialogue à multiples niveaux comprend des discussions avec différents acteurs, notamment des commandants militaires, des dirigeants de groupes armés non gouvernementaux, des fonctionnaires, des diplomates et des représentants de communautés de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Le dialogue est utilisé pour construire un réseau de soutien, influencer les acteurs, comprendre les besoins de protection et atténuer les conflits.

- Dans le contexte d'une ICP, la formation signifie collaborer avec des personnes dans un processus dynamique de découverte, d'analyse et d'acquisition de compétences afin qu'elles se sentent capables et préparées à résoudre les problèmes et pour augmenter leur propre niveau de sécurité ainsi que celle des individus et groupes vulnérables.

- Lorsque les acteurs locaux gèrent l'ICP, la communauté remarque directement l'efficacité des stratégies non violentes de prévention de conflit. Par conséquent, leur compréhension de la sécurité passe d'une sécurité qui doit être coercitive à une sécurité basée sur la communauté et la non-violence. Avec ce changement, leur bien-être dépend moins de l'extérieur.

3.6|

Exemple d'exercices

Exercice 1 : Scénario

Introduction : Sur le terrain, l'ICP emploie quatre méthodes principales : l'engagement proactif, le monitoring, la construction de relations et le développement des capacités. Ces méthodes sont appliquées pour prévenir la violence et réduire son impact, pour renforcer la sûreté et la sécurité des civils menacés et pour renforcer les infrastructures locales de paix. Chacune de ces méthodes possède différentes applications. Par exemple, l'engagement proactif s'effectue par la présence protectrice, par l'accompagnement ou l'interposition. La façon dont ces applications sont utilisées dépend du contexte, de la nature du conflit ainsi que du mandat et des capacités des organisations d'ICP.

Scénario : Une équipe d'ICP est installée dans un endroit où certains des pires actes de violence entre groupes ont eu lieu. Pendant une célébration religieuse annuelle du groupe religieux B (GRB), une organisation civile érige une statue révélant la majorité religieuse du groupe A (GRA) au centre de la ville. GRB, une minorité dans le pays, est scandalisée et exige le retrait du monument. Ils déclarent un *hartal* (l'arrêt complet de toutes les activités socio-économiques). Lorsque des membres du GRA n'observent pas le hartal, des affrontements entre les communautés éclatent et se soldent par la mort d'une personne, plusieurs blessés et par la destruction de propriétés privées et publiques. Les membres du GRB qui résident dans un quartier principalement occupé par le GRA abandonnent leur habitation et emménagent dans des quartiers à majorité B. L'organisation d'ICP est contactée par un groupe de la minorité B qui leur demande de fournir une assistance. Que devrait faire le personnel d'ICP ?

Devoir : Lisez le scénario attentivement. En utilisant les renseignements qui s'y trouvent et les informations du module, écrivez deux dissertations courtes :

- Décrivez comment l'équipe d'ICP pourrait utiliser chacune des quatre méthodes principales de l'ICP pour établir une réponse sur le long terme. S'il y a un lien entre les différentes méthodes, décrivez comment ces dernières sont susceptibles d'interagir entre elles. Pensez-vous que, pour une ou plusieurs raisons, l'emploi d'une méthode pourrait poser un problème lors de l'usage d'une autre ?

- Retournez au module 2 et expliquez quels principes de l'ICP et quels textes de référence vous ont aidés à rédiger votre réponse à ce scénario. Pourquoi ? Liez cette analyse à votre choix de méthodes à la question précédente. Par exemple, pourquoi l'impartialité vous a-t-elle incités à utiliser certaines méthodes ?

Exercice 2 : Jeux de rôles (nécessite un groupe de personnes)

Introduction : le formateur doit planifier les sessions de jeux de rôle en groupant les participants par zone géographique afin d'éviter toute complication. S'il n'est pas possible d'organiser les jeux de rôle, les scénarios peuvent être discutés en groupe. Il peut également être demandé aux participants d'apporter une réflexion sur la situation et de décrire leur réponse à deux des jeux de rôle.

Devoir : Lisez les scénarios ci-dessous et soyez prêt à prendre le rôle des intervenants civils de paix dans chacun d'eux. Vous aurez l'opportunité de participer à au moins une des situations pendant votre session. Publiez vos réflexions sur les jeux de rôle en répondant aux questions suivantes : en revenant sur votre rôle et celui des autres, quelles sont les méthodes qui ont été utilisées le plus souvent ? Pourquoi ? Quel est le lien entre ces méthodes et les principes ? Rétrospectivement, pensez à votre réponse au(x) scénario(s), y a-t-il quelque chose que vous auriez voulu faire différemment ? Selon vous, quelle était la réponse la plus appropriée par rapport aux objectifs de l'ICP (prévenir la violence et protéger les personnes), Pourquoi ?

Jeux de rôle 1 : Rendez-vous avec le Commissaire de district
Contexte : l'équipe d'ICP doit rencontrer Constantine Ogali, le Commissaire de district. Il a le pouvoir d'autoriser les ONG internationales (OING) à travailler dans le district et il est très influent au niveau local. Il faut s'adresser à lui en employant le titre « Votre Excellence ». Il n'est pas facile de travailler avec lui, mais pas trop compliqué non plus. Toutefois, il est impératif que l'équipe fasse bonne impression et représente l'organisation de manière professionnelle et diplomatique. Les membres de l'ICP ont rencontré Constantine 3 mois plus tôt, mais ils ne sont pas certains qu'il se souvienne de leurs activités. Ils doivent présenter l'organisation et son travail une nouvelle fois afin qu'il comprenne ce qu'ils font exactement dans le district.

<u>Vous êtes un des membres de l'ICP qui va rencontrer le Commissaire.</u> Vous savez que ce genre de rendez-vous est une occasion en or pour créer des canaux diplomatiques. Vous prévoyez un certain nombre d'approches qui pourraient être utiles pendant la rencontre. Vous devez être le plus concret possible sur les activités de l'ICP en employant votre savoir sur les principes, les stratégies et les actions de l'ICP. Vous devez également adapter votre réponse aux intérêts de Constantine. Veillez à respecter la confidentialité des personnes avec qui vous travaillez, mais soyez transparent par rapport à votre façon de travailler et à vos activités.

Pour le formateur seulement : En jouant le rôle de Son Excellence Constantine, vous êtes imbus de votre personne en raison du pouvoir et du contrôle que vous exercez sur le district. Il n'est pas facile de travailler avec vous, mais pas trop difficile non plus. Vous insistez tout de même pour savoir ce que les organisations font puisque vous devez rapporter à votre supérieur toutes les activités des OING dans le district. Plus les parties tierces paraissent incompétentes, plus vous êtes exigeant. Même si vous avez assez de pouvoir politique dans votre district, vous n'êtes pas suffisamment payé. Vous avez trois enfants dans une école privée à l'étranger et les frais sont très chers. Vous savez que les OING possèdent beaucoup d'argent donc vous essayez de vous faire acheter par l'équipe d'ICP. Dites simplement que s'ils vous donnent 250 €, vous pourrez accélérer le processus et garantir la sécurité de l'organisation dans le district. S'ils refusent de vous payer, vous vous montrez réticent à collaborer avec eux.

Jeux de rôle 2 : Un mur humain ?
Récemment pendant une situation tendue, le groupe armé A (A) a mal interprété une menace involontairement émise par le groupe armé (B). Les deux groupes se sont préparés pour les affrontements et ils se trouvent à 200 mètres l'un de l'autre dans un village où l'équipe d'ICP possède un bureau. Les villageois ont peur et se préparent à fuir. Un groupe local a appelé l'organisation d'ICP pour demander ce qu'ils peuvent faire pour eux. Au téléphone, les membres de l'ICP doivent répondre à cet appel en termes d'éventuelle intervention immédiate et de réflexion sur une intervention à plus long terme.

<u>Vous êtes membre de l'équipe d'ICP.</u> Jouez la scène de la conversation téléphonique. Soyez aussi concret que possible à propos de ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire sur le moment et plus tard. Le formateur sera le chef du groupe local qui demande de l'aide.

Pour le formateur seulement : Vous êtes stressé et souhaiteriez que l'équipe d'ICP se place entre les deux groupes (interposition) tout de suite. Vous voulez également que les membres de l'ICP accompagnent les villageois pendant qu'ils fuient la région. Vous vous concentrez sur l'instant même, mais vous acceptez (pas trop facilement) de discuter d'une intervention à long terme, si c'est l'équipe d'ICP qui l'initie en majeure partie.

Jeu de rôle 3 : Dialogue en situation délicate
Les membres de l'ICP ont soutenu les réunions de certains chefs locaux appartenant à différentes factions d'une longue guerre civile. Un jour, le minibus de l'ICP a été encerclé par un groupe de jeunes hommes d'une des factions, qui était en colère à cause des rencontres. Ils pensaient que l'équipe d'ICP soutenait leurs ennemis. Les jeunes ont condamné ces réunions et le rôle des membres d'ICP dans leur organisation. Certains des hommes possédaient des couteaux.

Vous êtes un des membres de l'équipe d'ICP dans le minibus. Jouez ce que vous comptez faire dans cette situation. Montrez comment vous devriez, selon vous, réagir face à cette menace imminente. Si vous en avez la possibilité, quelle intervention sur le long terme choisiriez-vous ? Soyez concret autant que possible. Le formateur jouera le rôle d'un des jeunes hommes du groupe à qui vous vous adressez.

Pour le formateur seulement : Dans cette situation, l'équipe a arrêté le minibus, est sortie du véhicule et discute avec les jeunes hommes. Un des membres d'ICP a dit « On vous cherchait ». Ils profitent de l'occasion pour engager le dialogue. Ils prévoient une réunion pour comprendre vos préoccupations ou d'autres moyens pour désamorcer la situation. Dans ce cas, vous arrêtez et coopérez **SI** le jeu de rôle vous semble crédible, sinon continuer d'être menaçant et intimidant.

Jeux de rôle 4 : Aider une organisation locale à intervenir
Lors d'une cérémonie d'enterrement, une attaque à la grenade a causé la mort de trois personnes et blessé 20 autres. Les membres d'une organisation humanitaire locale qui travaillent avec les victimes appellent le bureau de l'ICP pour demander de l'aide, car ils redoutent d'autres actes de violence dans la communauté. Ils aimeraient savoir ce que l'ICP peut faire pour aider.

Vous êtes un des membres d'ICP au bureau. Que devrait faire l'équipe d'ICP ? Vous parlez à un membre du personnel de l'organisation humanitaire. Profitez de cette occasion pour discuter non seulement d'une intervention immédiate, mais aussi d'une intervention à long terme.

Pour le formateur seulement : Partagez les informations suivantes que si l'étudiant vous les demande. La communauté se trouve dans un endroit isolé et la police locale ou une autre forme d'autorité gouvernementale s'y rend rarement. Des tensions entre deux groupes religieux ont eu lieu. Vous pensez qu'il s'agit d'une attaque commanditée par le groupe A pour nuire aux membres du groupe B, mais aucune preuve n'a été trouvée. Votre organisation travaille dans la communauté pour aider les petites entreprises dirigées par des femmes et pour défendre les intérêts de santé des femmes et des enfants. Vous avez de bonnes connexions avec les femmes éminentes de la population locale, mais pas trop avec les chefs religieux. Vous aimeriez une présence protectrice immédiate dans la communauté et un plan sur le long terme pour développer les capacités afin que les personnes puissent mieux se protéger, en particulier les femmes.

Exercice 3 :
1. Quiz
Reliez les méthodes aux situations

Méthodes	Situation
Accompgnement	Des journalistes reçoivent des menaces de mort
Interposition	Des femmes locales veulent être formées pour se protéger contre les violences sexistes.
Monitoring	Un magasin de la communauté a été incendié. Les personnes accusent un groupe rebelle.
Contrôle de rumeurs	Des médiateurs internationaux sont arrivés à la préfecture pour négocier un cessez-le-feu pour mettre fin au conflit armé dans les États du nord.
Alerte précoce — intervention précoce	Des éleveurs de bovins migrants laissent fréquemment leur troupeau brouter sur des terres cultivées, causant ainsi des affrontements violents avec les fermiers.
Construction de relations	Un village se trouve au milieu d'échange de feux entre les troupes gouvernementales et des rebelles armés.
Renforcement de la confiance	Un cessez-le-feu a été négocié entre deux groupes armés.
Dialogue à multiples niveaux	Un groupe de société civile local veut rapporter les abus des droits de l'homme à la commission locale pour les droits de l'homme.
Développement des capacités	Une équipe d'ICP rencontre les chefs de tous les acteurs armés pour expliquer leur objectif et leurs méthodes.

2. Dans le cadre des formations, quels sont les éléments principaux que les projets d'ICP pourraient fournir ? Sélectionnez toutes les réponses pertinentes.

- Cours sur les sources de risque et les stratégies générales d'atténuation des risques ;
- Utiliser les situations locales pour illustrer les sujets discutés ;
- Si possible, faire appel aux personnes locales pour gérer des segments de formations ;
- Utiliser des programmes préconçus et des manuels d'exercices ;
- S'inspirer du savoir-faire du personnel pour enseigner aux populations locales les compétences nécessaires ;
- Organiser les formations dans des endroits neutres et facilement accessibles à tous les participants.

3. Énumérez trois raisons pour justifier l'importance du soutien aux infrastructures locales de protection.

4. Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses :

    a. La présence proactive se focalise sur l'implication des hauts niveaux militaires et des dirigeants politiques nationaux.

    b. Le monitoring par l'ICP peut être utilisé pour surveiller le respect de cessez-le-feu.

c. Le contrôle de rumeur consiste à enquêter sur la véracité des rumeurs relatives aux dirigeants politiques et l'investigation doit être réalisée de manière non intrusive.

d. L'alerte précoce comprend le monitoring.

e. L'accompagnement protecteur est fourni à tout individu qui le demande et qui semble faire l'objet de menaces crédibles.

f. Le renforcement de la confiance est conçu pour aider les personnes à prendre conscience de leurs propres capacités et des capacités existantes plutôt que leur apprendre de nouvelles compétences.

g. Le dialogue sert à aider les personnes à se comprendre plus profondément.

Bibliographie

Anderson, M.B., Doughty, K. & Olson, L. (2003). *Confronting War*. Cambridge, MA: Collaborative for Development Action. Disponible sur https://peaceinfrastructures.org/Home%20Documents/Confronting%20War%20-%20Critical%20Lessons%20for%20Peace%20Practitioners/CDA_ConfrontingWarCriticalLessonsPractitioners_2003.pdf

Comité international de la Croix-Rouge . (2012). Renforcer la protection des civils dans les conflits armés et autres situations de violence. Genève, Suisse: CICR. *www.icrc.org*. Disponible sur https://shop.icrc.org/renforcer-la-protection-des-civils-dans-les-conflits-armes-et-autres-situations-de-violence.html?___store=fr

Diamond, L. & McDonald, J. (1993). *Multi-Track Diplomacy: A Systems Approach to Peace, Revised Edition.* Washington, D.C: Institute for Multi-Track Diplomacy.

Duncan, M. (n.d.) The Small Girl And The Big Men. Juba, South Sudan: Nonviolent Peaceforce. *www.nonviolentpeaceforce.org*. Consulté sur https://nonviolentpeaceforce.org/fr/blog/south-sudan-news/387-the-small-girl-and-the-big-men

European Monitoring Mission in Georgia. (2014). http://www.eumm.eu/en/

Global Coalition to Protect Education from Attack. (2013). *Protecting Education Personnel from Targeted Attack in Conflict-Affected Countries*. Disponible sur http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/protecting_education_personnel.pdf

Geleta, A. (2013a). Kidnapped Boy Reunites With Family. *www.nonviolentpeaceforce.org*. https://nonviolentpeaceforce.org/fr/blog/south-sudan-news/121-child-protection-team-reunites-hearing-and-speech-impaired-child-with-his-family

Gorur, A. (2013). *Community Self-Protection Strategies. How Peacekeepers Can Help or Harm.* Stimson Civilians in Conflict Issue Brief No.1. Disponible sur https://www.stimson.org/sites/default/files/file-attachments/Stimson_Community_Self-Protection_Issue_Brief_Aug_2013_2.pdf

Gunduz, C & Torralba, R. (2014). Evaluation of Nonviolent Peaceforce's Project with the Civilian Protection Component of the International Monitoring Team. Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce.

L'Abate, A. (1997). Nonviolent Interposition in Armed Conflicts. *Peace and Conflict Studies.* Fairfax, VA: George Mason University. Disponible sur http://www.gmu.edu/academic/pcs/labate.htm

Lederach, J.P. (1997). *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies.* Washington D.C.: United States Institute of Peace Press.

Levine, D. (2012). *Some Moral Considerations for Civilian-Peacekeeper Protection Alliances*. University of Maryland: Center for International and Security Studies. Disponible sur https://www.files.ethz.ch/isn/141935/moral_considerations_for_civilian_peacekeeper_protection_alliances_031812.pdf

Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Geneva: Switzerland: Centre for Humanitarian Dialogue. Disponible sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Mahony, L. (2006.) Unarmed Civilian Peacekeeping: Part 1. Geneva: Switzerland: Centre for Humanitarian Dialogue. Disponible sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Mahony, L. & Nash, R. (2012). *Influence on the Ground: Understanding and Strengthening the Protection Impact of United Nations Human Rights Field Presences*. Fieldview Solutions. Disponible sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Influence_on_the_Ground.pdf

Metta Center for Nonviolence. (2013). Interposition. *mettacenter.org*. Consulté sur http://mettacenter.org/definitions/gloss-concepts/interposition/

Nations Unies. Conseil de sécurité. (2012). *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécuritésur la protection des civils dans les conflits armés (S/2001/331)*. Consulté sur http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2001/331 (FR)

Nonviolent Peaceforce. (2013). *Georgian Youth Negotiate Alternatives To Violence*. Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce. Consulté sur https://nonviolentpeaceforce.org/fr/blog/south-caucasus-news/131-georgian-youth-negotiate-alternatives-to-violence

Nonviolent Peaceforce. (2019). *Emerging women leaders.* Consulté sur https://www.nonviolentpeaceforce.org/blog/myanmar-news/789-emerging-women-leaders

Peace Brigades International. http://www.peacebrigades.org

Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*. Uppsala, Sweden: Life and Peace Institute.

Snodderly, D. (ed). (2011). *Peace Terms.* United States Institute of Peace. Consulté sur http://www.usip.org/sites/default/files/files/peaceterms.pdf

UN Department of Peacekeeping Operations. *Framework for Drafting Comprehensive Protection of Civilians (POC): Strategies in UN Peacekeeping Operations.* Consulté sur http://www.refworld.org/pdfid/523998464.pdf

UN High Commissioner on Refugees. (2014). Annual report shows a record 33.3 million people were internally displaced persons in 2013. www.unhcr.org. Geneva, Switzerland: UNHCR. Consulté sur https://www.unhcr.org/news/latest/2014/5/537334d0427/annual-report-shows-record-333-million-internally-displaced-2013.html

Weiss, T. & Minear, L. (1996). *Volunteers against Conflict*: *United Nations Volunteers,* p.230. New York, NY: United Nations University Press.

Table des matières

Présentation et objectifs d'apprentissage ..... ***Error! Bookmark not defined.***
Compétences de base d'un intervenant civil de paix *115*
Compétences principales 116
Principales connaissances 117
Principales qualités personnelles 117
Analyse de conflit *121*
Types de conflits et leur lien avec l'ICP *126*
Conflit vertical et horizontal 126
Pouvoir, identité et ressources naturelles 128
Phases du conflit *129*
Estimation des besoins *132*
Populations vulnérables, individus et groupes menacés *135*
Enfants 136
Femmes 139
Personnes déplacées 140
Défenseurs des droits de l'homme 142
Résumé des messages principaux *143*
Exemple d'exercices *144*
Bibliographie *147*

INTERVENTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : PRÉPARATION ET ENTRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ

Présentation et objectifs d'apprentissage

Avant que les équipes ne puissent fournir l'accompagnement protecteur, surveiller le cessez-le-feu ou même entrer dans une zone de conflit, les intervenants civils de paix doivent suivre une préparation intensive. En effet, certaines situations sont susceptibles de ne pas être appropriées pour l'ICP. Par exemple, les communautés affectées pourraient ne pas nécessiter ou désirer une assistance de la part des équipes ; les populations vulnérables pourraient accorder plus d'importance à des besoins autres que la protection. Même si certaines situations spécifiques peuver sembler convenir à l'ICP, ce sont les communautés affectées qui demandent l'aide des équipes ; les populations vulnérables, elles, donnent priorité aux besoins de protection. Une organisation d'ICP ne peut pas simplement s'installer dans une zone et commencer le travail. Les intervenants civils de paix doivent recruter et former les bonnes personnes, en plus d'analyser minutieusement le conflit et évaluer si l'intervention est en effet susceptible de répondre aux besoins des populations vulnérables.

Le module 4 décrit les premières étapes à entreprendre avant et au moment d'entrer dans la communauté. Il commence avec la description des compétences principales des membres de l'ICP. Celles-ci contribuent aux processus de recrutement, de formations et de déploiement. Le module aborde ensuite l'analyse de conflit, qui permet aux équipes d'ICP de comprendre les dynamiques du conflit et qui jette les fondations d'un plan stratégique. Ce dernier sujet est suivi d'une description des différents types et des différentes phases de conflit. Il s'agit d'une partie importante de l'analyse de conflit puisque les équipes d'ICP adaptent les stratégies, les méthodes et leurs applications aux paramètres du conflit. Enfin, le module s'achève avec l'explication du processus d'évaluation des besoins, les différentes catégories de populations vulnérables qui bénéficient le plus souvent de l'ICP et la façon dont les équipes répondent aux besoins de ces groupes.

CADRE 1 | **Objectifs d'apprentissage**

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Décrire les compétences principales d'un intervenant ;
- Décrire l'analyse du conflit dans le cadre de l'ICP ;
- Décrire l'application de l'ICP aux différents types et phases du conflit ;
- Décrire l'impact des conflits violents sur les différents groupes de populations vulnérables et leurs besoins de protection ;
- Décrire comment l'ICP répond aux besoins de ces populations.

4.1 |

Compétences de base d'un intervenant civil de paix

Les intervenants qui se montrent à la hauteur possèdent souvent des compétences à la fois techniques et non techniques, ils trouvent un équilibre entre leurs intérêts personnels légitimes, un engagement honnête à servir les autres et l'assimilation des méthodes et principes de l'ICP. Ils s'impliquent de manière proactive dans les conflits entre les membres d'équipe, ils renforcent la confiance des nouvelles recrues et ils prennent le temps d'écouter les préoccupations des personnes qui les nourrissent et lavent leur linge. Tandis que les intervenants qui abandonnent en premier sont généralement les égoïstes à la recherche d'aventures ou qui veulent se faire passer pour des héros.

Ancien membre de plusieurs organisations d'ICP

Au début du module 1, il a été mentionné que l'ICP est appliquée par des civils spécialement formés et organisés. Ce premier module présentait ensuite une série de compétences primordiales employées par ces civils pour appliquer différentes méthodes et principes. La présente section détaille les compétences, les connaissances et les qualités personnelles principales. Ces trois notions constituent les aptitudes de base des membres de l'intervention civile de paix. Elles sont essentielles au recrutement, à la formation des intervenants et à la

composition des équipes de terrain. Il se peut qu'une personne ne possède pas toutes les compétences, les connaissances et les qualités personnelles au moment de son recrutement ou même après une première formation préparatoire à lamission. Cependant, les équipes sont généralement composées de manière à ce que les points faibles d'une personne dans un certain domaine soient compensés par les points forts d'un coéquipier dans le même domaine[57].

4.1.1 | Compétences principales

Les compétences principales incluent les points suivants, mais ne s'y limitent pas :

- Écouter
- Collecter et gérer l'information
- Engager le dialogue
- Faciliter
- Négocier
- Analyser le conflit et le contexte

Certains projets requièrent des compétences linguistiques afin de permettre aux équipes d'ICP de communiquer directement avec les acteurs locaux et les bénéficiaires. Tandis que d'autres projets reposent sur l'intervention d'acteurs nationaux ou de traducteurs.

ÉCOUTER

Les équipes d'ICP peuvent posséder les compétences pour entamer le dialogue mais pour obtenir l'acceptation et gagner la confiance de toutes les parties, elles doivent aussi pouvoir écouter activement. Les acteurs locaux sont susceptibles de paraitre hostiles, d'exprimer des idées violentes ou de présenter des stratégies qui sont contradictoires avec le droit international. Les coéquipiers ou les organisations partenaires, soit locales, soit internationales, peuvent concevoir différemment la manière d'approcher les acteurs difficiles ou de mettre en œuvre leurs programmes. Si les équipes d'ICP veulent réduire les tensions et créer un environnement plus sûr, c'est-à-dire un espace propice pour que les acteurs locaux règlent leurs différends, les intervenants doivent pouvoir fournir bien plus qu'un simple espace où les gens peuvent s'exprimer comme ils le souhaitent. Ils doivent pouvoir être à l'écoute des intérêts, des besoins et des craintes sous-jacentes.

COLLECTER ET GÉRER L'INFORMATION

Même si beaucoup d'intervenants s'imaginent qu'ils passeront la plupart du temps à fournir un accompagnement aux civils menacés ou à patrouiller dans les zones peu sûres, en réalité ils passent autant de temps (voire parfois plus) à gérer l'information. Afin de protéger efficacement les civils au moment propice et à l'endroit approprié, les équipes d'ICP doivent récolter, traiter et partager une grande quantité d'informations. Ils doivent obtenir des informations sur les besoins de protection, les risques de sécurité, les rumeurs, les possibles éléments perturbateurs, la condition des routes et bien plus encore. Les intervenants doivent déterminer les informations fiables, les plus urgentes, celles qu'il faut partager, la façon de le faire et les personnes à qui transmettre ces renseignements. Ils doivent également établir ou contribuer aux systèmes d'information capable de sauvegarder des données afin de les analyser si nécessaire, tout en maintenant la sécurité.

ENGAGER LE DIALOGUE

La construction de relations avec toutes les parties en conflit violent se trouve au centre de la théorie et la pratique de l'ICP. Par conséquent, les membres de l'ICP doivent pouvoir engager le dialogue avec une grande variété d'acteurs, notamment des hommes, des femmes, des enfants, des survivants ou auteurs de violences, des fonctionnaires haut placés, des commandants militaires et des chefs locaux de communauté. Les intervenants sont entrainés à adapter leur stratégie de communication, leur message et leur vocabulaire en fonction du public. Une grande partie de la formation préparatif de mission est consacrée au perfectionnement

[57] Plusieurs spécialistes de la théorie et de la pratique de l'ICP, ont également souligné l'importance de la diversité de genre, de l'âge, l'ethnie, la race, la classe sociale, la nationalité et de la religion dans la composition des équipes d'ICP sur le terrain. Certaines identités spécifiques peuvent ou non être appropriées dans des conflits violents particuliers (Schirch, 2006, p.53-54).

des aptitudes à dialoguer, souvent par le biais de plusieurs jeux de rôle dans lesquels les nouveaux membres doivent interagir avec les acteurs mentionnés.

FACILITER

En tant que partie tierce impartiale qui accorde de l'importance aux acteurs locaux, les équipes d'ICP jouent souvent un rôle de conciliateurs. Que ce soit lorsqu'ils effectuent la navette diplomatique, qu'ils créent un espace pour les négociations locales, qu'ils renforcent les capacités locales de maintien de la paix ou qu'ils construisent des relations entre les communautés et les acteurs de la protection, les équipes d'ICP s'assurent que les acteurs locaux s'approprient et contrôlent les processus de paix et de sécurité, même quand ces derniers les incitent à endosser un rôle de premier plan. Parallèlement, les membres d'ICP doivent également s'assurer que les processus de paix et de sécurité progressent, en dépit des niveaux élevés de doutes et conflits qui pourraient y avoir entre les différentes parties. Ils doivent donc pouvoir faire preuve de fermeté et détermination lors de la création d'espace destiné au développement des processus sans s'impliquer personnellement dans le contenu ou la prise de décision. Il s'agit d'un équilibre qui demande une grande capacité de conciliation.

NÉGOCIER

Bien que les équipes d'ICP ne prennent pas habituellement part aux négociations de haut niveau, elles doivent souvent négocier. Par exemple, les civils qu'ils accompagnent peuvent être arrêtés, des soldats à un poste de contrôle peuvent leur interdire le passage malgré une approbation officielle ou les fonctionnaires peuvent soudainement refuser de délivrer un permis pour entrer dans une zone de conflits. Par conséquent, d'excellentes compétences de négociation permettent d'obtenir la remise en liberté des civils, de traverser le barrage et de recevoir l'autorisation pour commencer les opérations dans une zone de conflit.

ANALYSER LE CONFLIT ET LE CONTEXTE

La gestion efficace de l'information requiert des compétences d'analyse. La plupart des conflits revêtent un aspect très complexe et dynamique. Des facteurs tels que l'ethnie, l'économie, la géographie, la classe sociale, le genre, la religion et le style de vie pourraient faire partie d'un ensemble de causes et conditions qui alimentent un certain conflit. Des traumatismes individuels ou collectifs (conscients ou inconscients) peuvent compliquer davantage la situation. Cette dernière est également susceptible de s'aggraver ou de déboucher sur des conséquences inattendues si l'on règle un problème aux dépens d'un autre ou si l'on ignore les changements récents. Afin d'éviter de se perdre dans la dynamique de la situation, il faut effectuer une analyse constante et en profondeur du conflit ainsi que du contexte. L'analyse de conflit est détaillée dans ce module et l'analyse du contexte est présentée au module 5.

4.1.2 | Principales connaissances

En vue de travailler avec une organisation d'ICP dans un contexte particulier, les intervenants doivent connaitre les points suivants

- Les objectifs et principes clés de l'organisation ;
- Les valeurs, les méthodes et les compétences de l'ICP ;
- Le contexte local (par exemple, le conflit, la situation politique, la sécurité, l'histoire…) ;
- Les coutumes locales, les pratiques culturelles et religieuses ;
- Les rôles de différents acteurs dans la protection des civils ;
- Les protocoles de sécurité appliqués par l'organisation sur le terrain ;
- La théorie et les outils d'analyse de contexte et de conflit ;
- Les principaux textes de référence (par exemple, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire) ;
- Les principales leçons apprises sur le terrain.

4.1.3 | Principales qualités personnelles

L'intervention civile de paix comporte une dimension personnelle importante. Malgré une préparation intensive, les équipes d'ICP pourraient être confrontées à des situations compliquées, voire exigeantes d'un point de vue personnel. L'ICP est un travail continu 24 heures sur 24, les intervenants doivent donc faire preuve de vigilance

et être préparés à répondre à une situation d'urgence à tout moment. Leur comportement est observé attentivement par les personnes qui vivent et travaillent dans la communauté locale, parfois même par la communauté nationale ou internationale. Les compétences et les connaissances sont généralement vues comme plus importantes que les qualités personnelles. Toutefois, dans le contexte de l'ICP, ces dernières rendent souvent un intervenant plus efficace. Bien que ces qualités soient plus difficiles à acquérir que les connaissances et les compétences, elles peuvent être pratiquées et améliorées.

Les qualités personnelles principales incluent :

- Résilience ;
- Compétences interculturelles ;
- Attitude proactive, prise d'initiatives ;
- Ingéniosité ;
- Courage ;
- Empathie ;
- Créativité ;
- Humilité ;
- Discipline ;
- Flexibilité ;
- Maturité ;
- Calme.

Dans les paragraphes suivants, quatre qualités personnelles sont explicitées en détail : la résilience, les compétences interculturelles, le courage et l'empathie.

RÉSILIENCE[58]

L'ICP requiert une grande capacité de résilience, de souplesse et de récupération tant physique qu'émotionnelle. Les membres de l'ICP se préparent souvent mentalement à faire face à la violence et la destruction, mais en réalité les obstacles anodins ont tendance à être les plus compliqués. Loin de chez eux et de leur confort habituel, les intervenants habitent généralement avec des collègues de cultures différentes et travaillent ensemble dans des régions isolées, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Souvent, ces coéquipiers apportent différentes approches du travail et différentes conceptions du rôle des genres. Dans les milieux ruraux, les membres de l'ICP peuvent même séjourner dans des tentes ou autres habitations minimales laissant très peu d'espace privé. Des couvre-feux peuvent être imposés dans les zones dangereuses. Des personnes peuvent frapper à la porte des intervenants à n'importe quel moment et demander des services que ceux-ci sont incapables de fournir. Des plans d'action bien conçus sont susceptibles de devoir être abandonnés si la situation change soudainement les priorités. En temps de crise les membres de l'ICP peuvent travailler sans interruption pendant plusieurs jours à la suite. Inversement, une région qui a été le théâtre de violence extrême devient tout à coup calme et stable pour une longue période, ce qui peut amener les intervenants à questionner leur présence continuelle.

Bien que pour beaucoup d'intervenants, le déploiement sur le terrain soit une expérience unique dans leur vie, il faut une grande capacité de résilience pour faire face aux circonstances mentionnées et pour garder le moral, le calme et la motivation. Les membres de l'ICP disposent de différentes techniques afin de conserver un état d'esprit sain et de renforcer leur résilience. Ils peuvent :

- Veiller à se reposer, se relaxer et pratiquer une activité physique régulière ;
- Recentrer les priorités principales : prévention de la violence et protection des civils menacés ;
- Se rappeler les raisons pour lesquelles ils ont rejoint l'ICP ;
- Célébrer les réussites, même si pour les autres elles peuvent paraître insignifiantes ;
- Observer une pratique spirituelle telle que la prière ou la méditation ;
- Chercher une assistance pour les traumatismes ;

[58] Voir cours en ligne UNITAR « *Confronting Trauma: A Primer for Global Action* » (le premier cours de cette série vise particulièrement le personnel des opérations de paix et d'aide humanitaire). https://www.unitar.org/event/full-catalog/confronting-trauma-primer-global-action-ptp201709e

- Demander de l'aide ;
- Se pardonner et pardonner les autres ;
- Construire les relations d'équipes et maintenir la communication (partager les préoccupations) ;
- Mettre à profit les compétences et les talents personnels d'une équipe : synergie des énergies.

COMPÉTENCES INTERCULTURELLES

Les compétences interculturelles représentent un éventail de compétences cognitives, affectives et comportementales ainsi que des caractéristiques qui soutiennent une interaction efficace et appropriée dans un ensemble de contextes culturels (Bennett 2008). Cette qualité personnelle permet aux personnes de réaliser leurs tâches en dehors de leur culture nationale ou organisationnelle, sans tenir compte de leur éducation, leur ethnie, leur emploi ou de l'entité pour laquelle elles travaillent.

Dans le contexte de l'ICP, les compétences interculturelles revêtent un aspect important. En effet, l'efficacité de l'ICP dépend de l'acceptation par les acteurs locaux. Les stratégies et les méthodes de l'intervention civile de paix peuvent convenir au contexte, mais si le comportement des intervenants est inapproprié, les acteurs locaux peuvent se montrer réticents à accepter l'intervention. Parmi les problèmes récurrents, on retrouve des relations sexuelles avec les personnes locales ou le témoignage public d'affection entre le personnel de l'ICP, les vêtements trop révélateurs ou inappropriés à l'endroit, des signes de style de vie luxueux. De plus, certains gestes, comportements spécifiques à un sexe, langages ou actions peuvent offenser les pratiques et les croyances religieuses ou culturelles. Dans certains cas, le comportement inadéquat d'un membre de l'équipe d'ICP peut être légèrement vexant ou montrer un manque de professionnalisme. Cette attitude peut n'entrainer aucune conséquence sévère, alors que dans d'autres cas, il est possible qu'un comportement inadapté culturellement mette en danger l'intervenant responsable, ses coéquipiers ou même les acteurs locaux.

Les compétences interculturelles sont aussi essentielles au sein de l'équipe d'ICP. Souvent, des intervenants provenant de différentes cultures se retrouvent à collaborer de manière étroite dans un environnement inconnu, leur communication passe par une seconde ou troisième langue et tout cela sous une forte pression. Ce contexte peut mener à des malentendus et des conflits à propos de sujets tels que des opinions divergentes sur le rôle des genres, par exemple.

Les compétences interculturelles ne se limitent pas au bon ou mauvais comportement, ni à ce qu'il ne faut pas faire. Il s'agit de la capacité à reconnaitre (ou à demander, quand il est nécessaire) ce qui est considéré comme approprié dans un contexte spécifique et d'en tenir compte. Les membres d'ICP sont tenus de veiller à adopter un comportement correct dans l'intérêt des civils qu'ils tentent de protéger. Cela veut dire qu'ils doivent parfois éviter certaines attitudes qui, dans leur culture, sont acceptées. Ils ne doivent pas renier leur identité, il faut voir cette adaptation comme une manière d'augmenter leur capacité. Les différences culturelles représentent également l'opportunité pour les acteurs locaux d'apprendre la tolérance et de la mettre en pratique. Cependant, les intervenants civils de paix doivent généralement respecter les coutumes locales tant que celles-ci ne sont pas en contradiction avec les objectifs principaux de l'ICP, à savoir prévenir la violence et augmenter la protection (pour plus d'information, voir module 5 « dilemmes »).

Les compétences interculturelles représentent bien plus que ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Elles comprennent également des différences moins évidentes telles que la manière de prendre des décisions ou de communiquer. Parmi les valeurs qui revêtent une importance particulière pour l'ICP, on retrouve la façon d'interagir avec l'autorité :

- Reconnaitre l'autorité des autres et reconnaitre que celle-ci puisse venir de sources susceptibles d'être considérées comme illégitimes (par exemple, les personnes âgées de la communauté ou les guérisseurs) ;
- Faire preuve de subordination en cas de nécessité et savoir l'accepter ;
- Endosser un rôle autoritaire même si le point de vue personnel de l'intervenant préfère une gestion participative ou par consensus. En fait, différentes façons de diriger doivent être adoptées de manière pragmatique en fonction des circonstances.

Exemple de compétences interculturelles :

- Mettre de côté les présomptions et les jugements de valeur ;

- Améliorer les compétences de perception ;
- Observer l'humilité culturelle ;
- Tolérer progressivement l'ambiguïté ;
- Être à l'écoute ;
- Reconnaitre la différence de perspectives ;
- Développer des interprétations multiples ;
- Apprendre à utiliser divers styles de communication ;
- S'adapter aux personnes plutôt que d'attendre de celles-ci qu'elles s'adaptent aux membres d'ICP.

COURAGE

Le courage correspond à la capacité et à la volonté de confronter les craintes, la douleur, le danger, l'incertitude ou l'intimidation. Il ne s'agit pas de l'absence de la peur, mais plutôt de l'idée que quelque chose est plus important que ce sentiment. Le courage physique représente le courage face à la douleur physique, l'adversité et la mort. Le courage moral, quant à lui, désigne la capacité à agir avec équité face à l'opposition populaire, l'humiliation, le scandale, l'intérêt personnel, le découragement et la fatigue. Il s'exprime à travers des actions stimulées par les valeurs, il s'aligne avec les aspirations humanitaires les plus élevées et la définition de l'identité que l'on veut. Le courage physique et le courage moral représentent deux caractéristiques nécessaires à l'ICP, quoique le dernier soit le plus important.

Les équipes d'ICP sont susceptibles de se retrouver dans des situations effrayantes, bien que cela ne se produise pas aussi souvent qu'on le croit généralement. Par le passé, il est arrivé que les membres de l'ICP fassent l'objet d'agressions, d'intimidations et d'attaques, mais de graves incidents ont rarement lieu. Les équipes réalisent une évaluation continue du risque pour éviter des situations de danger soudain. Si les risques sont jugés trop élevés, les intervenants civils de paix sont alors évacués. Évidemment, des évènements inattendus peuvent avoir lieu, c'est pourquoi les membres de l'ICP doivent pouvoir être prêts à faire face à leurs peurs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un sentiment agréable, la peur représente une réponse de survie naturelle et essentielle. Elle peut affaiblir, mais comme le stress, elle peut être gérée. Parallèlement, le courage peut, quant à lui, être développé par la pratique.

Une des façons de développer le courage consiste à croire qu'en étant actif, il est possible d'avoir un impact positif. Pour beaucoup de personnes, le courage est stimulé lorsqu'elles prennent conscience de ce qui est réellement en jeu. Il est également envisageable de l'améliorer si l'on compte parmi nos principes que l'*inaction* est intolérable. Puisque cette dernière est inacceptable, les personnes trouvent le courage d'agir face à des situations désespérées et à des forces nettement supérieures. Il est important d'apprendre la notion de courage avant d'en adopter l'attitude. De même, c'est en effectuant des actes qualifiés de courageux que les personnes le deviennent. Pour la plupart des intervenants civils de paix, la pratique commence dès de la formation, avant le déploiement, avec des jeux de rôles qui les placent dans des contextes de danger. Ces simulations ne sont peut-être pas une représentation exacte de la réalité, mais elles s'en rapprochent le plus possible. En outre, elles fournissent un environnement sûr aux participants afin qu'ils s'entraînent à répondre à des situations risquées.
Quand la peur supplante le courage, il existe des techniques pour la maitriser :

- **La respiration :** se concentrer sur sa respiration, la ralentir, compter ses inspirations et ses expirations ;
- **La communication** : avoir un contact visuel, rassurer quelqu'un, partager ses craintes ;
- **Le toucher** : tenir la main de quelqu'un ou se serrer les mains, tenir un objet ;
- **L'enracinement** : toucher la terre, prendre soin d'un arbre ou d'un animal, conserver une feuille d'arbre ou un autre élément de la nature ;
- **Le corps** : rincer son visage, secouer son corps rapidement, exercices rigoureux, courir, étirements ;
- **La visualisation** : fermer les yeux et imaginer un endroit sans danger ;
- **La voix** : fredonner ou chanter doucement ;
- **La prière :** entrer en contact avec une puissance supérieure ;
- **Méditation** : méditation, techniques d'apaisement et de concentration (Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. 2005).

> *Dans une relation véritable, il y a une attention vigilante et une ouverture envers l'autre personne, sans aucun « vouloir ». Cette attention vigilante, c'est la Présence. Celle-ci est obligatoire pour qu'une relation soit authentique.*
>
> *Eckhart Tolle, 2005, p.41*

L'EMPATHIE

L'essence de l'empathie consiste à comprendre les sentiments de l'autre ainsi que leurs sources. L'empathie demande que la personne s'assure de saisir correctement ces sentiments. Contrairement à l'égoïsme et l'indifférence, cette qualité met l'accent sur la capacité à ressentir la souffrance ou la joie d'une personne ainsi qu'à agir face à de telles émotions, en particulier pour soulager le désarroi de l'autre. Le processus par lequel l'empathie s'exprime peut être identifié en quatre étapes : prendre en compte différentes perspectives, mettre de côté les jugements, reconnaitre les émotions des autres personnes et finalement partager la façon dont ces émotions sont comprises (Wiseman 1996). Tout comme le courage, l'empathie peut être développée.

L'empathie représente une caractéristique importante de l'ICP. Tout le système de l'intervention se fonde, pour de multiples raisons, sur la création de relations positives avec différents acteurs. Par exemple, lorsque les membres de l'ICP ont affaire à des survivants de violences ou de catastrophes naturelles, ils veulent inconsciemment améliorer leur condition, trouver les bons mots et agir de la bonne manière. Cependant, il est rare qu'une simple intervention arrange la situation. En effet, ce qui rend cette dernière plus supportable, c'est le sentiment de connexion entre les intervenants et les personnes avec lesquelles ils travaillent (Brown n.d.). Pour cette raison, ils doivent faire preuve d'empathie et de véritable présence, pas seulement une présence physique mais une présence de corps et d'esprit. Grâce à cette connexion, les survivants de violence s'estimeront compris et entendus, ce qui en conséquence les incitera à partager leur histoire.

L'empathie ne doit pas être ressentie qu'à l'égard des victimes et des personnes oppressées. Elle doit se retrouver dans toute interaction, notamment ou plus spécifiquement lors d'échanges avec les acteurs plus difficiles à atteindre. Par exemple, un commandant qui ne semble pas très favorable à une intervention pourrait être ouvert au dialogue si l'équipe de l'ICP faisait preuve d'empathie. Ils peuvent lui faire savoir qu'ils comprennent ses préoccupations quant à la sécurité des intervenants dans la zone sous son autorité. Parfois, une simple question à propos d'une photo d'un enfant sur le bureau du commandant, par exemple, aiderait à créer une relation professionnelle bien plus qu'une liste précise de résultats de programmes le pourrait.

Lorsque les équipes d'ICP font preuve d'empathie, leur comportement est susceptible d'avoir un impact significatif sur les interactions avec de possibles auteurs de violence. Pablo Casals a dit : « *Chacun a en lui un niveau de base de décence et de bonté. S'il les écoute et agit en fonction, il offre une grande part de ce dont le monde a le plus besoin. Ce n'est pas compliqué, mais cela demande du courage. Il faut du courage pour qu'une personne écoute sa propre bonté pour fonder ses actions* ». Quand les membres d'ICP construisent des relations avec des agresseurs, ils doivent se mettre à la place de ces derniers et être à l'écoute de leur souffrance, de leur frustration et de leurs craintes, qui se cachent derrière l'indifférence ou la haine, et ce même si les intervenants ne sont pas d'accord avec leur comportement. De cette manière, les possibilités de parvenir à prévenir la violence se concrétisent. Beaucoup d'agresseurs ont été violentés, traumatisés, abandonnés, ils se sentent piégés et ne voient pas d'autres options que de perpétuer le cycle de violence. L'empathie ne correspond peut-être pas à ce qu'ils attendent, mais c'est peut-être ce dont ils ont besoin, cette qualité peut désarmer l'agresseur. Il est possible que le changement n'arrive pas immédiatement ou dans tous les cas, mais lorsqu'il s'opère il n'y a rien de plus puissant.

4.2| Analyse de conflit

Le cycle de programmation de l'ICP commence généralement par une analyse de conflit. Une organisation d'ICP peut avoir reçu des demandes ou des recommandations pour s'installer dans une situation spécifique. Toutefois, si l'analyse du conflit initiale révèle que dans cette situation précise l'intervention civile de paix serait inefficace, inadaptée ou irréalisable, les demandes peuvent être refusées. L'organisation peut venir en aide aux acteurs qui ont demandé sa présence par d'autres moyens, sans se rendre sur le terrain. Elle peut également les orienter vers d'autres entités plus à même à répondre à leur requête. Dans le cas où l'organisation d'ICP est capable d'intervenir, elle doit tout d'abord comprendre les acteurs impliqués dans le conflit, leur position, leur attitude et leur comportement afin d'élaborer une stratégie de protection appropriée.

Les équipes d'ICP tiennent particulièrement à comprendre le rôle de la violence dans tout conflit. Après tout, leur objectif principal consiste à prévenir ou réduire celle-ci et à protéger les civils. L'ICP en soi ne concentre pas

son activité sur la transformation du conflit mais elle contribue à la création d'un environnement sûr dans lequel la population locale peut œuvrer pour changer leur situation.

La différence entre un conflit et des violences est importante. Le conflit désigne les tensions entre des personnes au sujet de besoins ou de désirs spécifiques qu'ils essaient de satisfaire. Il s'agit de l'interaction de parties indépendantes qui considèrent leurs objectifs comme incompatibles et l'absence d'interférence entre eux dans la réalisation de ces objectifs est jugée impossible (Galtung, 2003 p.3). Le conflit fait partie de la vie et il ne peut être évité. Tandis que la violence, elle, représente une réponse particulière à une situation de tension et elle peut être empêchée. Il s'agit du comportement qui implique l'usage de la force violente dans le but de dominer, blesser ou tuer une personne ou de causer des dommages.

La violence peut être physique, sexuelle, psychologique ou émotionnelle. Dans ces cas, elle est souvent appelée *violence directe*, c'est-à-dire qu'elle est infligée directement par une personne à une autre. La violence peut aussi être *indirecte* quand elle est culturelle ou structurelle. Celle-ci blesse et empêche de satisfaire les besoins fondamentaux. Par exemple, on parle de violence culturelle si une communauté est déshumanisée en attaquant son style de vie. La violence structurelle, quant à elle, est ancrée dans la structure sociale, politique ou économique. Des entités injustes ou agressives sont souvent la cause sous-jacente d'actes de violence secondaire (par exemple, un groupe minoritaire qui se sent oppressé est susceptible de recourir à la violence physique en raison d'un accès inégal aux ressources économiques). L'ICP se concentre principalement sur la prévention des violences directes ou la protection des civils contre celles-ci. Il peut arriver toutefois qu'ils viennent en aide ou protègent des personnes qui œuvrent dans le but de mettre un terme à ces violences culturelles et structurelles.

La violence est une réponse particulière à un conflit et elle implique la notion de choix. Elle peut être empêchée, réduite ou stoppée. Le conflit, lui, est inévitable et bien qu'il ne puisse être éliminé, il peut être résolu ou transformé pour empêcher qu'il ne mène à la violence. De fait, la « prévention de conflit » devient dénuée de sens, tandis que la « prévention de la violence » est très importante et avantageuse (Galtung 2004, p.3). Le conflit peut même être utilisé comme une opportunité de changement positif. C'est justement le but précis de la consolidation de la paix. Elle vise à trouver une solution (au conflit) qui transcende les différences entre les parties et qui favorise la réconciliation, tandis que le maintien de la paix et l'ICP tentent de mettre fin aux violences et contribuent à apporter une stabilité suffisante pour permettre la consolidation de la paix. Ils aident à créer une plateforme capable de donner aux personnes qui œuvrent pour consolider la paix l'opportunité de traiter les causes profondes du conflit. Alors que la consolidation de paix vise à assurer le meilleur avenir possible, le maintien de la paix et l'ICP tentent de prévenir les scénarios catastrophes. C'est avec cet objectif en tête que les membres de l'ICP procèdent à l'analyse de conflit.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DE CONFLIT ?

L'analyse de conflit désigne l'examen détaillé des éléments, des structures et des dynamiques d'un conflit. Elle facilite la compréhension d'un conflit particulier dans l'objectif de prévenir la violence et protéger les civils.

COMMENT FONCTIONNE L'ANALYSE DE CONFLIT ?

Afin de prévenir la violence, il est nécessaire dans un premier temps d'identifier les auteurs et leurs raisons. De même il est important que cette identification permette de renforcer la protection et la sécurité des civils ainsi que les infrastructures de paix locales. Dans le but de poursuivre ces deux objectifs, les membres d'ICP doivent connaitre les mécanismes locaux de sécurité, les infrastructures de paix en place et, le cas échant, les raisons de leur fonctionnement défectueux. L'analyse de conflit est plus optimale lorsqu'elle s'effectue en collaboration étroite avec les groupes locaux. Son but ne consiste pas à établir une analyse générale qui fait autorité, mais à approfondir la compréhension du conflit afin de fournir une protection. Une mauvaise interprétation de la situation pourrait non seulement mener à un programme inadapté et inefficace en plus de mettre en danger les intervenants ainsi que les acteurs locaux. Puisque les conflits ne sont stables, leur analyse est répétée de manière périodique de façon à assurer que le programme corresponde aux développements et à aux dynamiques changeantes.

Les conflits de longue date sont souvent complexes et les motifs des acteurs impliqués varient considérablement. Certains peuvent avoir de bonnes intentions mais leur présence, leur affiliation ou leur comportement entraine des conséquences négatives sur la dynamique du conflit. D'autres acteurs soutiennent ouvertement la paix mais opèrent secrètement pour faire perdurer la situation en faisant appel à des parties tierces pour commettre des violences. Quelques acteurs tirent profit du conflit et ont un intérêt à ce qu'il continue. Certains estiment qu'ils

ne peuvent atteindre leur objectif qu'à travers la violence. Afin d'influencer tous les acteurs de la chaine de commandement, les équipes d'ICP doivent connaitre (autant que possible) les alliances implicites et explicites, les vulnérabilités et les affiliations des différentes parties dans le conflit. Pour comprendre la complexité et la subtilité de ces dynamiques, l'analyse doit être entreprise sous différentes perspectives.

L'analyse de conflit peut prendre en compte la culture, les relations sociales, l'histoire, l'économie, la politique, le genre, la géographie et la démographie :

- **Culture** : l'analyse culturelle prend en compte les modes de résolution de conflit traditionnels et l'analyse de l'influence sur le conflit des coutumes, du langage, des symboles et des croyances locales ;
- **Religion :** l'analyse de l'influence sur le conflit qu'exercent l'application des croyances religieuses et/ou leur rôle dans la réconciliation et la paix ;
- **Relations sociales** : l'analyse des relations sociales examine les formes et les modèles de relations, notamment entre les parties en conflit mais également leur rapport avec des alliés, des parties neutres, des adhérents, des communautés, des familles, des provocateurs et des victimes ;
- **Histoire** : l'analyse historique identifie la façon dont des évènements passés et leur commémoration entrainent des conflits. Elle révèle aussi la contribution de ces deux facteurs dans le conflit ;
- **Économique** : une analyse économique examine l'accès, le contrôle, la distribution et la gestion des ressources économiques qui jouent un rôle important dans le conflit ;
- **Politique** : l'analyse politique identifie les modèles de rapport de force qui existent au sein et entre les communautés en conflit. Elle décrit les aspects de la vie politique par rapport à l'autorité, les processus de décision et l'usage ou le rôle des médias ;
- **Genres** : une analyse de genre examine les relations hiérarchiques et les rôles différenciés dans une communauté sur la base de la perception de l'identité sexuelle (par exemple, la structure de la culture patriarcale, la division des tâches en fonction du genre, les différents points de vue sur les conflits entre femmes et hommes, l'expérience de telles situations…) ainsi que les conséquences de conflits qui sous-tendent à ces relations et ces rôles ;
- **Géographie** : une analyse géographique examine les rôles de l'environnement naturel, sa signification et son utilisation dans un conflit (proximité des montagnes et de l'eau, désertification, les saisons, les ressources naturelles, la propriété de terres et les statuts fonciers) ;
- **Démographie** : une analyse démographique détermine la façon dont la taille, la structure et la répartition de la population sont affectées par le conflit ou à l'inverse, l'influence de cette dernière sur la situation.

Bien que cette approche multidisciplinaire fournisse plusieurs perspectives pour analyser le contexte d'un conflit, d'autres méthodes ont recours à une enquête plus ciblée pour obtenir des résultats. Par exemple, on peut examiner les attitudes et les comportements de certaines personnes spécifiques ou établir un lien entre des questions transversales (l'interaction de facteurs économiques, culturels et politiques dans l'émergence d'un groupe rebelle particulier). La méthode « Do No Harm » (principe d'innocuité) se concentre sur les facilitateurs (capacités locales de paix) et les diviseurs (sources de tension), elle revêt une importance particulière pour l'ICP (CDA Collaborative Learning Projects n.d.)[59]. Cette méthode commence avec l'évaluation de plusieurs éléments qui jouent un rôle dans le conflit : systèmes et institutions, attitudes et actions, valeurs et intérêts, symboles et occasions ainsi que l'expérience des parties qui s'opposent. Ensuite, elle détermine pour chaque conflit les éléments qui rapprochent les communautés et les éléments qui les séparent. Puisque l'ICP vise à prévenir la violence tout en renforçant les infrastructures locales de paix, ce genre d'analyse est particulièrement utile car les séparateurs identifiés représentent souvent une menace à écarter et les connecteurs constituent un moyen de renforcer les infrastructures de paix locales.

L'ANALYSE DE CONFLIT EN PRATIQUE

Comme mentionné dans l'introduction de ce paragraphe, l'analyse de conflit est souvent menée au début du cycle de programme de l'ICP, avant l'entrée dans la communauté, afin d'évaluer si l'intervention est appropriée et faisable dans un conflit particulier. Toutefois, elle est également réalisée après installation dans la communauté. Les équipes d'ICP sur le terrain sont en contact direct avec les parties qui s'opposent et obtiennent des informations supplémentaires, ce qui leur permet de renforcer leur analyse initiale. En outre, étant donné

[59] La méthode « Do No Harm » a été développée par Collaborative for Development Action (CDA).

que la dynamique d'un conflit change continuellement, une évaluation régulière donne l'occasion aux intervenants de déterminer si leurs stratégies et leurs activités sont toujours pertinentes et adaptées.

Peu importe l'approche employée pour analyser le conflit, il est essentiel d'interroger correctement les bonnes personnes. Le cadre 2 donne un aperçu des questions principales qui peuvent être posées. Celles-ci suivent une approche linéaire basique de l'analyse de conflits (tout en reconnaissant que ces derniers ne correspondent pas à un processus linéaire en soi) qui commence avec des faits relatifs à la couche superficielle des évènements. L'étape suivante se focalise sur les différents acteurs impliqués, leurs motivations et leurs intentions. Ensuite, les buts et les objectifs du conflit sont examinés de plus près. Enfin, la dernière phase explore les causes et les dynamiques du conflit.

L'analyse de conflit est entreprise dans l'idéal par le biais d'un processus inclusif qui comprend un large éventail de membres de la communauté (femmes, chefs religieux, représentants des jeunes…). Cette façon de procéder garantit que les différentes perspectives soient prises en compte, en particulier le point de vue des femmes et des minorités. L'analyse de conflit peut s'effectuer par des exercices de cartographie, des interviews, des récits ou des groupes de discussion spécialisés. Dans beaucoup de cas, il s'agit d'une situation sans perdants entre les membres d'ICP et les acteurs locaux. Bien que ces derniers possèdent une connaissance profonde du conflit, ils manquent souvent de compétences et méthodes pour articuler ou conceptualiser ces connaissances. De plus, dans certaines zones, les acteurs locaux disposent d'un nombre restreint d'espaces sûrs pour se réunir et discuter de la situation et de la violence. Dans ces cas, les cartes, les illustrations ou d'autres représentations visuelles de l'analyse du conflit se sont avérées particulièrement efficaces.

CADRE 2 | **QUESTIONS POUR ANALYSER UN CONFLIT**

Faits relatifs à la couche superficielle des évènements :

- Quand la violence a-t-elle éclaté ? Entre qui ? Qui l'a déclenchée ?
- Quels ont été les évènements politiques ou militaires ultérieurs ?
- Comment le conflit s'est-il développé d'un point de vue géographique ?
- Y a-t-il des personnes déplacées ? De quels groupes font-elles partie ? De quel endroit viennent ces personnes ? Combien sont-elles ? Où sont-elles ?
- Les hostilités ont-t-elles cessées ? Un cessez-le-feu ou des négociations de paix ont-ils été organisés ? Qui y a participé ? Qui y était absent ? Qui les a organisés ?
- Y a-t-il plus de parties au conflit qu'initialement ? Pourquoi ? Qui sont ces parties ?
- Les civils sont -t-ils ciblés ?
- Certains groupes sont-t-ils à l'origine d'actions qui entrainent un nombre disproportionné de victimes ?
- Quel est le rôle des acteurs internationaux dans l'histoire du conflit ?
- Quel est le rôle que les médias ont éventuellement joué dans le conflit ?

Acteurs impliqués dans le conflit :

- Quelles sont les relations entre les différentes parties en conflit ?
- Comment les différentes parties décrivent-elles leurs homologues ? Comment les parties se définissent ?
- Y a-t-il des oppositions internes à la violence ? Comment opèrent-elles ?
- Quelles sont les méthodes de résolution de conflit existantes ? Quel est l'état de leur fonctionnement ?
- Quels sont les acteurs internes implicitement ou explicitement impliqués dans le conflit ?
- Quelle est la structure interne propre aux parties qui s'opposent ?
- Qu'est-ce que les parties présentent comme leur base de pouvoir ? Quelle est leur base de pouvoir réelle ?
- Quels sont leurs financements ?
- Les enfants sont-ils forcés de combattre ?
- D'où viennent leurs armes ?
- Comment les parties en conflit décrivent les groupes opposés à la violence et les intervenants internationaux ?

Buts et objectifs du conflit :

- Pourquoi les parties disent-elles qu'elles doivent se battre ? Quelles sont leurs revendications ?
- Qui soutient les parties ?
- Quelles ressources attisent le conflit ?
- Quels sont les intentions déclarées et les objectifs des civils qui s'opposent à la violence ?
- Quels sont les intentions déclarées et les objectifs des parties tierces intervenant dans le conflit ?
- Quelles sont les prétentions humanitaires des parties en conflit ?
- Estimez-vous ou d'autres personnes estiment-elles que ces intentions déclarées et les objectifs sont crédibles ?

Causes et dynamiques du conflit :

- **Quels facteurs structurels, profonds et historiques ont contribué au conflit ?**
- **Quels facteurs principaux ont contribué aux tensions dans le passé et mené à la violence ?**
- **Quelle est la dynamique actuelle du conflit ? Pourquoi ne semble-t-il pas s'arrêter ?**
- **Le conflit est-il dans une phase où il est possible de l'influencer ou pas ?**
- **Que pourraient être les facteurs de stabilisation de la situation ?**

LES DÉFIS DE L'ANALYSE

Bien que l'analyse précise de conflit mène dans la plupart des cas à l'identification des mesures à entreprendre, certaines difficultés demeurent :

- Les conflits sont des processus dynamiques : les analyses doivent être répétées plusieurs fois et cela prend du temps ;

- Les conflits peuvent être imprévisibles : une analyse de conflit efficace peut donner l'impression que la situation est comprise, ce qui est susceptible de réduire la vigilance ;
- L'objectivité pure est impossible et il peut être difficile de déceler les influences personnelles ; en outre les équipes d'ICP n'ont pas toujours de contact égal avec chaque parties en conflit ;
- Certaines cultures encouragent la pensée analytique plus que d'autres : le manque de pensée analytique ne signifie pas le manque d'aptitudes ;
- Il existe toujours différentes façons d'aborder l'organisation d'une analyse, ce qui peut porter à confusion ;
- L'analyse sans objectifs décidés au préalable peut nuire au processus puisqu'il n'existe aucune définition précise pour déterminer si c'est une réussite ou non.

4.3 | Types de conflits et leur lien avec l'ICP

Une des raisons pour lesquelles il existe différentes approches et différents modèles pour l'analyse de conflit est que ce dernier peut revêtir plusieurs aspects. En effet, le type de conflit influence grandement le programme de l'ICP. Dans le cas où un groupe armé prend spécifiquement pour cible des étrangers, l'accompagnement protecteur n'est pas toujours une méthode appropriée ou efficace pour renforcer la sécurité des civils. Dans cette situation, des liens publics avec des étrangers pourraient en fait mettre en danger les civils. Dans des cas moins extrêmes, les méthodes de l'ICP peuvent simplement nécessiter des modifications pour être adaptées.

L'ICP a été mise en place dans des conflits horizontaux et verticaux (voir 3.1), nationaux ou internationaux ainsi que lors de différends relatifs aux ressources naturelles, aux pouvoirs politiques, aux territoires, à l'identité ethnique et à l'autodétermination. Aujourd'hui, la plupart des conflits ont lieu à l'intérieur des frontières d'un État (infranationaux) et ont pour objet des questions telles que l'identité, le territoire ou les ressources naturelles. Parallèlement, beaucoup de ces différends infranationaux sont hautement internationalisés. Le conflit syrien actuel (au moment de la rédaction du présent cours - 2014) est un exemple parfait : la Russie, l'Iran, les États-Unis, l'Union européenne, la Turquie, l'Arabie saoudite, le Qatar et Israël ainsi que des acteurs non étatiques tels que le Hezbollah, l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL ou EI) et Al Qaeda jouent tous un rôle actif.

Le paragraphe suivant fournit quelques exemples de différents types de conflit et leur lien avec le programme de l'ICP.

4.3.1 | Conflit vertical et horizontal

CONFLIT VERTICAL

Dans la plupart des cas l'ICP a été mise en place dans des conflits verticaux, où les équipes d'ICP protégeaient des civils piégés dans les affrontements entre un État et des acteurs non étatiques. Le conflit armé entre le gouvernement du Guatémala et les différents groupes rebelles de gauche, soutenus principalement par les peuples indigènes d'origine maya et les paysans ladinos, constitue un exemple notable. Les organisations d'ICP présentes sur place étaient *Witness for Peace*, *International Fellowship of Reconciliation* (Mouvement international de la réconciliation – MIR), Brigades de paix internationales (PBI) et le *Guatemala Accompaniment Project*. Lors du conflit entre le gouvernement du Sri Lanka et le mouvement des Tigres de libération de l'Îlam Tamoul, PBI et Nonviolent Peaceforce (NP) étaient impliqués. NP était aussi présente pendant le conflit entre le gouvernement des Philippines et le Front Moro islamique de libération. Les stratégies et méthodes propres à l'ICP employées dans les conflits verticaux comprennent la création de réseaux internationaux, l'engagement proactif, l'accompagnement protecteur, l'alerte précoce-intervention précoce, le renforcement de la confiance et le dialogue à multiples niveaux.

L'ICP a plus souvent été menée dans des conflits principalement verticaux, car la plupart des acteurs étatiques se soucient de leur réputation. Puisque ces derniers sont responsables de la protection des civils, ils sont susceptibles d'être particulièrement réceptifs aux préoccupations soulignées par les équipes d'ICP. Bien que la présence d'observateurs à la fois étrangers et nationaux limite les possibilités que l'État fasse un usage

excessif de la force, l'approbation de leur présence peut également consolider sa réputation tant au niveau national qu'international. Cela montre au reste du monde que les pouvoirs publics n'ont rien à cacher.

Plusieurs acteurs armés non étatiques qui poursuivent un but politique et s'opposent à leur gouvernement ou essaient de le remplacer se soucient également de leur réputation. Un avocat colombien spécialiste des droits de l'homme qui a bénéficié d'un accompagnement par PBI a déclaré : « *Les paramilitaires respectent la présence internationale… Ils tentent de s'institutionnaliser légalement. La collaboration avec l'État est très évidente… ils occupent de plus en plus des postes gouvernementaux et cela rend la situation plus délicate pour eux* ». Toutefois dans certaines circonstances, les répercussions pour l'État ou les acteurs non étatiques n'affectent pas la perception de leur légitimité, leur réputation et n'entrainent pas de perte de soutien de manière significative. Pour ces raisons, la réputation n'est pas toujours un point de pression sensible. À ce stade, le travail de l'ICP devient plus compliqué mais pas impossible.

CONFLIT HORIZONTAL

Le conflit horizontal désigne un conflit entre des acteurs non étatiques. Il comprend les différends entre tribus, entre groupes ethniques ainsi que les conflits entre les communautés indigènes et les multinationales. Le travail de NP au milieu des violences tribales à Jonglei au Soudan du Sud (voir étude de cas, cadre 2 au module 3) constitue un exemple de conflit horizontal. La mise en place de l'ICP dans ce genre de différends implique souvent un changement de méthodes. Dans de telles situations, l'atténuation des conflits, la construction de relations avec des acteurs sur le terrain, le contrôle des rumeurs et l'alerte précoce-intervention précoce ont tendance à prendre plus d'importance que l'établissement de réseaux internationaux, l'organisation de plaidoyers systémiques pour la non-violence et l'accompagnement protecteur.

Les observateurs étrangers ne peuvent probablement pas dissuader facilement les groupes religieux ou ethniques de s'affronter dans des conflits violents. En outre, ces différends ont principalement lieu sur le terrain et un nombre important de civils sont activement et explicitement impliqués. Cela requiert un changement de stratégies pour la prévention de la violence. L'organisation de navettes diplomatiques et la mitigation de conflit entre deux communautés représentent généralement les méthodes clés afin d'empêcher la violence dans une telle situation. Cependant si l'État est une des parties au conflit, même ces procédés peuvent nécessiter d'être revu à la baisse ou être appliqués de manière moins visible. En effet, les acteurs étatiques pourraient considérer la participation des équipes dans l'atténuation de conflits ou à la navette diplomatique comme une interférence dans les affaires domestiques.

Bien qu'en théorie, les conflits verticaux et horizontaux semblent être deux types distincts de conflit, en réalité ils ne le sont pas. La plupart des conflits verticaux possèdent des composantes horizontales et vice versa. Par exemple, des conflits ethniques peuvent être suscités par des acteurs gouvernementaux pour justifier l'augmentation de la présence militaire dans une zone spécifique ou pour détourner l'attention d'une décision politique sensible. De même, des sociétés d'exploitation minière engagées dans un conflit avec des communautés indigènes peuvent être soutenues et protégées par les forces de sécurité nationale. Des clans qui s'affrontent dans les rues peuvent recevoir une aide financière des élites politiques en échange de voix électorales ou de droits fonciers. Les conflits entre les pouvoirs publics et les défenseurs des droits de l'homme peuvent entrainer des tensions entre les groupes ethniques. Des accords de paix peuvent mener à des conflits au sein de groupes armés et entre des factions différentes au sujet d'influences politiques, d'aide au développement, ou même les efforts de soutien de la paix. À titre d'exemple, à Mindanao il y a des « *rido* », il s'agit de différends entre des clans ou des groupes de grandes familles et leurs alliés. Même si à première vue ces ridos paraissent simplement horizontaux, avec des implications locales seulement, ils sont liés au conflit vertical entre le Front Moro islamique de libération et le gouvernement philippin. Cette réalité souligne l'importance d'une analyse de conflit continue et rigoureuse. Les équipes d'ICP doivent être flexibles et maitriser parfaitement l'application de toutes les méthodes disponibles au fur et à mesure qu'ils interviennent dans une situation particulière.

4.3.2 | Pouvoir, identité et ressources naturelles

Les questions de pouvoir et d'identité sont complexes et les paragraphes suivants mentionnent brièvement les aspects de ces concepts spécifiquement liés à l'analyse de conflit et aux activités de l'ICP. La plupart des conflits sont alimentés par la lutte pour le pouvoir, l'identité et/ou les ressources naturelles. Tout comme il est rare qu'ils soient uniquement verticaux ou horizontaux, les conflits ne concernent pas souvent qu'une seule problématique. Par exemple, le conflit entre le Mouvement de libération d'Atje (GAM) et le gouvernement indonésien (1976-2005) était un différend au sujet de l'autodétermination. Toutefois, la présence d'une grande quantité de pétrole et de gaz, les pouvoirs économiques et politiques liés à ces ressources ainsi que l'identité du peuple acehnais ont joué un rôle important dans le conflit. Un autre exemple serait le travail de la professeure Séverinne Autessere (2012) en République démocratique du Congo, qui décrit la corrélation complexe des facteurs contribuant aux conflits en cours. Ses travaux contredisent la justification commune selon laquelle les conflits ont pour objet principal les ressources. De nombreux exemples similaires pourraient être cités, notamment le fameux cas des diamants de sang.

Afin que les équipes d'ICP préviennent la violence et renforcent la sécurité des civils, il est essentiel que les différents aspects du conflit et leur interaction soient compris. Beaucoup de différends qui semblent avoir pour sujet des questions ethniques ou d'identités religieuses possèdent des origines plus profondes ou différentes liées au pouvoir politique, la justice sociale et l'accès égal aux ressources naturelles. Les équipes d'ICP doivent prendre en compte ces causes profondes dans le but de garantir l'intervention la plus efficace.

POUVOIR

La plupart des conflits a trait au pouvoir d'une façon ou d'une autre, généralement au pouvoir politique et économique. Le pouvoir correspond à la capacité d'obtenir ce que l'on veut ou, comme l'explique l'intellectuel Kenneth Boulding, « *la capacité de changer l'avenir* » (Conflict Research Consortium, University of Colorado 1998b). Un pouvoir important, mais inéquitable donne lieu à des abus. Avec le temps, ces inéquités deviennent très nuisibles aux personnes et aux relations.

Il existe différentes formes de pouvoir. Une façon de les catégoriser consiste à les trier en trois groupes : le pouvoir visible, caché et invisible (Gaventa 2006). **Le pouvoir visible** comprend les règles, les structures, les autorités, les institutions officielles et les procédures formelles de prise de décision ; **le pouvoir caché** désigne les personnes et les organismes influents possédant un ascendant et déterminant le programme ; **le pouvoir invisible** implique l'établissement des limites psychologiques et idéologiques de la participation. On peut citer comme exemple l'influence profonde que les traumatismes (dont souffrent toutes les parties au conflit, notamment les chefs) exercent sur la capacité des négociateurs à représenter les meilleurs intérêts de leur partie respective pendant les pourparlers de paix. À moins d'avoir eu l'opportunité de bénéficier d'une thérapie, leurs émotions accumulées au cours des années de fortes violences peuvent être très facilement ravivées. En effet, les réactions mentales et émotionnelles des négociateurs sont limitées par la colère, la jalousie, la peur, la méfiance et la peine (Des états psychologiques contre-productifs pour les négociateurs et les personnes qu'ils représentent). La compréhension du fonctionnement des différentes formes de pouvoir dans les conflits permet aux équipes d'ICP d'influencer les décideurs adéquats et de renforcer les infrastructures de paix appropriées.

IDENTITÉ

L'identité est un facteur majeur dans les conflits n'importe où dans le monde, mais elle est souvent utilisée intentionnellement ou non pour masquer d'autres causes plus profondes. Les problèmes d'identités comprennent les questions d'identités, de genres, de nationalités et de cultures. Les conflits qui ont pour objet l'identité ont lieu lorsqu'un groupe spécifique a l'impression que le sentiment du soi ou leurs caractéristiques sont menacés ou rendus illégitimes. Ce sentiment du soi est fondamental à leur interprétation du monde ainsi qu'à l'estime de soi en tant que groupe. Une menace de l'identité est susceptible de provoquer une réaction vive. Celle-ci est généralement à la fois agressive et défensive, mais elle peut aussi rapidement se transformer en conflit inextricable. L'identité joue un rôle dans de nombreux conflits religieux et ethniques. Elle constitue également une problématique significative dans beaucoup de conflits relatifs aux genres et à la famille. Par exemple, lorsque des hommes et des femmes ne s'accordent pas sur le rôle ou la « place » propres à l'autre (Conflict Research Consortium, University of Colorado 1998a). L'identité nationale ou l'absence de celle-ci joue un rôle important dans la plupart des luttes actuelles pour l'indépendance. Ces dernières sont souvent le résultat des frontières coloniales qui ont imposé une identité nationale à des groupes qui ne possédaient pas de sentiment du soi.

L'identité peut diviser et être une source de tension, mais elle peut également rapprocher les personnes. L'identité ethnique peut opposer deux groupes et mener au conflit, mais leur identité religieuse ou leurs intérêts économiques en commun sont susceptibles de les unir. Lors d'activités de prévention et de réduction de la violence, les équipes d'ICP peuvent aborder les tensions et utiliser les points qui rapprochent les groupes.

RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles (pétrole, eau, gaz, bois, caoutchouc, coltan, diamants…) sont de plus en plus le sujet de concurrence et de conflit. Dans beaucoup d'endroits, les communautés locales ont été forcées de quitter leurs terres ancestrales où elles ont assisté à la dégradation de l'environnement à cause de l'exploitation à grandes échelles des multinationales. Ces dernières opèrent souvent avec le soutien du gouvernement national ainsi que d'autres pouvoirs publics. Parfois, les forces de sécurité sont appelées pour contraindre les autochtones à partir et protéger les employés ainsi que les biens de la société. À l'inverse, certains groupes armés non étatiques peuvent détenir un pouvoir économique en ayant la mainmise sur certaines ressources naturelles.

Pour les équipes d'ICP, l'implication de multinationales soulève de nouveaux défis. Une société internationale d'exploitation minière qui est responsable de dommages environnementaux et du déplacement de peuples indigènes ne serait probablement pas dissuadée par une présence internationale sur le terrain. Toutefois, leurs opérations reposent sur le consentement des gouvernements nationaux et les multinationales sont sans doute soucieuses de leur réputation auprès des consommateurs sur les marchés mondiaux. En outre, l'équipe de direction est susceptible de faire partie de la communauté d'expatriés. Ce détail permet aux membres d'ICP d'avoir un point de départ pour leur intervention. Les équipes d'ICP et les militants pour la paix doivent connaitre l'industrie des multinationales et leurs contributions aux conflits.

4.4| Phases du conflit

> *Je conclus… que (comme avec de nombreux instruments qui peuvent faire la différence entre la guerre et la paix) la présence d'une équipe d'ICP peut parfois s'avérer utile à différentes phases : la prévention de conflit ; pendant la médiation d'un conflit actif, lorsque les appels publiques à la modération risquent de s'éteindre en raison de la force des violences ; après le conflit pour soutenir l'application des accords de paix et la consolidation de cette dernière.*
>
> Christopher Coleman, directeur du projet des capacités civiles à l'ONU, 2012, p.8

Aussi complexes que les conflits puissent être, ils traversent généralement des phases bien connues. Il est utile aux équipes d'ICP sur le terrain de reconnaitre ces phases pour mieux comprendre les dynamiques du conflit et son évolution ainsi que pour élaborer les scénarios et les interventions opportunes. Il existe cinq phases : le conflit latent, la confrontation, la crise, le résultat, l'après-crise (diagramme simplifié, cadre 3 ci-dessous adapté depuis Galtung 2000, p.2). Même si la plupart traversent ces phases, ils oscillent souvent entre celles-ci étant donné qu'un différend non résolu peut mener à davantage de confrontations et de crises. D'ailleurs, il arrive que le conflit se manifeste de façons variées dans une localité spécifique. Par conséquent, des communautés voisines peuvent traverser des étapes différentes au même moment. Bien que le graphique ci-dessous au cadre 3 soit linéaire, les conflits sont souvent circulaires puisque dans la majorité des cas les causes profondes sont traitées de manière insuffisante.

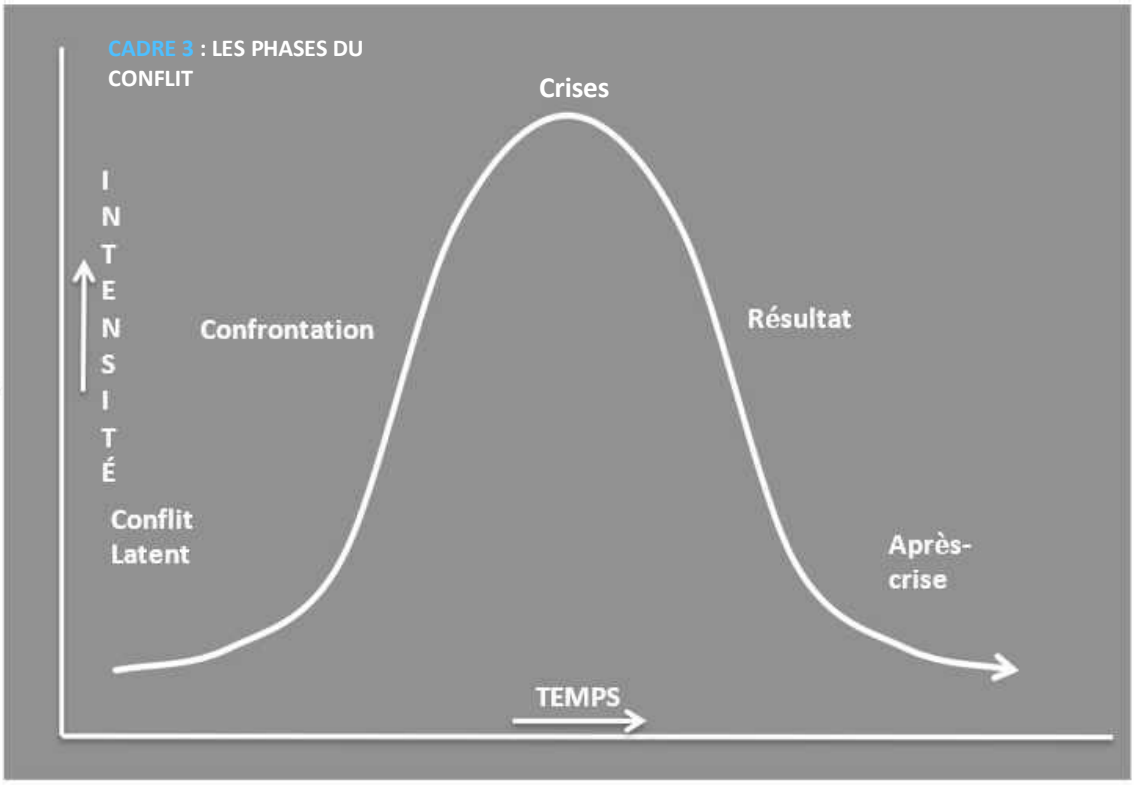

CONFLIT LATENT

Le conflit latent correspond à la phase où les objectifs de deux ou plusieurs parties sont incompatibles, ce qui pourrait mener à un conflit ouvert. Bien qu'un ou des acteurs soient susceptibles d'être conscients des possibles confrontations, le différend n'est pas visible aux yeux de tous. À ce stade, les relations entre les parties peuvent être tendues et/ou les protagonistes peuvent vouloir éviter tout contact entre eux (Fisher 2000).

Puisque l'ICP est appliquée idéalement en tant qu'action préventive, les premières phases revêtent une importance particulière. Le conflit latent est la période parfaite pour mettre en place un système d'alerte précoce — intervention précoce en collaboration avec les communautés, pour établir des relations et pour entamer le dialogue en particulier dans une situation de cycles de violence récurrents. C'est aussi le moment propice pour développer les capacités. Bien que les tensions soient relativement basses, les acteurs locaux sont souvent conscients des possibilités de conflits et ils sont prêts à envisager les options d'une réponse précoce.

CONFRONTATION

Lors de cette phase-ci, le conflit est plus explicite. Si une seule des parties perçoit un problème quelconque, ses partisans sont susceptibles d'organiser des manifestations et d'adopter des attitudes de confrontation. Des affrontements occasionnels ou d'autres violences de faible intensité peuvent également éclater entre les parties. Chacune d'elles rassemble ses ressources et cherche à établir des alliances, car elles s'attendent à plus de confrontations et de violences. Les relations entre les deux parties se compliquent, ce qui mène à un renforcement de la cohésion des partisans dans chaque bord (Fisher 2000).

À la phase de la confrontation, les équipes d'ICP peuvent renforcer leurs activités de surveillance et de contrôle des rumeurs pour réduire les tensions. Le renforcement de leurs activités est souvent le résultat direct des efforts poussés consentis par les acteurs locaux pour protéger les droits de l'homme et pour résoudre les conflits. Les intervenants peuvent créer un environnement sûr pour permettre le dialogue et fournir un accompagnement protecteur aux négociateurs locaux de conflit et lors de manifestations.

En outre, les équipes d'ICP peuvent également aborder les pouvoirs publics, les forces de sécurité et les Casques bleus pour assurer la protection des communautés vulnérables, en cas de violence. Finalement, ils peuvent aussi utiliser leurs réseaux de relations pour négocier et faciliter l'engagement mutuel des parties assaillantes à ne pas

attaquer des endroits précis (hôpitaux, écoles…) ou des personnes (les civils, les femmes, les enfants, les étrangers…)

CRISES

La crise est le point culminant du conflit, lorsque la violence physique est la plus intense. Dans un conflit de grande ampleur, c'est le moment où les personnes perdent la vie. Il n'y a plus de communication normale entre les parties. Les déclarations publiques prennent la forme d'accusations à l'encontre du ou des opposants (Fisher 2000). Il peut y avoir des mini-cycles au sein d'un cycle de conflit plus large et ceux-ci causent un retour périodique en phase de crise de manière simultanée au cours du cycle plus global.

Dans les situations de crise, les équipes d'ICP peuvent avoir recours à la présence protectrice, l'accompagnement et l'interposition afin de mettre fin aux violences et d'apporter une protection aux groupes vulnérables. Dans le cas où les membres de l'ICP ne sont pas en mesure de fournir une protection directe (suffisante), ils peuvent utiliser les méthodes de plaidoyer et de dialogues à multiples niveaux pour encourager les autres acteurs à cesser les violences et à protéger. Par exemple à Mindanao, l'équipe d'ICP, avec un grand nombre d'organisations de la société civile, a pu négocier un cessez-le-feu temporaire et l'organisation d'un couloir humanitaire. Grâce aux relations construites sur une longue période de temps, les chefs des deux parties ont accepté d'interrompre momentanément les affrontements afin de permettre l'évacuation de beaucoup de civils vulnérables.

Bien que les intervenants tentent d'être présents aussi longtemps que possible dans une zone de crise pour protéger les civils, certaines situations de crise très intense requièrent leur évacuation. Lorsqu'ils ne sont plus en mesure de se protéger, ils ne peuvent plus protéger d'autres personnes. Les protocoles de sécurité de l'ICP (voir module 5 pour plus d'informations) considèrent de bons rapports et la protection mutuelle entre les membres de l'ICP et les populations locales comme des éléments essentiels. En effet, ceux-ci permettent souvent aux équipes d'intervenants d'être les derniers étrangers à être évacués. De plus, ils retourneront dans la zone de crise dès que possible. Même s'il existe des situations où les membres d'ICP ont dû être évacués de certains endroits, dans la plupart des cas ils ont pu retourner sur le terrain.

RÉSULTAT

D'une façon ou d'une autre, la violence physique directe s'estompe et la crise aboutit à différents résultats. Par exemple, une des parties bat son ou ses opposants, ou encore une des parties demande un cessez-le-feu ; un des groupes d'acteurs déclare forfait ou cède aux exigences d'un autre groupe ; les parties acceptent de négocier avec ou sans l'aide de médiateur ; une autorité ou une partie qui détient plus de pouvoir met fin aux affrontements. En tout cas, au cours de cette phase, les niveaux de tension, de confrontation et de violence diminuent quelque peu et une solution dévient envisageable. S'il n'y a pas de vainqueur et si aucune des parties n'est détruites, celles-ci développent une prise de conscience par rapport aux pertes qu'elles ont subies. Durant cette phase, les parties peuvent être plus enclines à accepter l'ICP et cherchent sérieusement à négocier une solution au conflit. Elles sont également plus désireuses de contribuer au maintien des accords (Schirch 2006, p.68).

Durant cette phase, les équipes d'ICP peuvent organiser l'évaluation d'une réponse d'urgence et accompagner les personnes vulnérables jusqu'à un endroit plus sûr ou chez les prestataires de services désignés. Elles peuvent également fournir une présence protectrice aux survivants menacés qui séjournent dans un hôpital, aux négociateurs de conflit ou aux défenseurs des droits de l'homme qui visitent une zone de crise pour enquêter sur les violations et les abus. Les équipes d'ICP ont joué un rôle important dans la surveillance de cessez-le-feu au cours de cette phase du conflit. Par le biais de vérification des incidents, de signalements et de contrôle des rumeurs, les intervenant peuvent aider à stabiliser la situation et créer un espace pour que les acteurs locaux transforment le cesser-le-feu en accords de paix.

APRÈS-CRISE

Finalement, en phase d'après-crise, les violences directes diminuent de manière significative. Cela mène à une baisse des tensions et le rétablissement des relations entre les différentes parties, ce qui permet une confrontation politique non-violente. Toutefois, si les problèmes résultant de leurs objectifs incompatibles ne sont pas réglés de façon adéquate, cette phase peut déboucher sur un autre cycle de conflit qui entraine une crise différente. En effet, beaucoup d'accords de paix échouent au cours des cinq années qui suivent leur mise en place.

Durant cette phase, les équipes d'ICP peuvent faciliter la transition de la crise vers la consolidation de la paix. Ils peuvent collaborer avec les populations locales pour évaluer la crise. Ils peuvent soutenir les communautés dans l'élaboration de stratégies de protection et dans le renforcement des capacités spécifiques aux infrastructures de paix locales. En fonction de leur stratégie de sortie, les intervenants tenteront de transférer l'exercice de l'ICP aux associations locales de paix, aux ONG, aux organisations de la société civile et aux équipes de protection. Les stratégies de protection sont importantes, car elles fournissent une certaine stabilité et un espace qui permettraient aux activités de consolidation de la paix de se dérouler et de jeter les bases du procédé de réconciliation.

4.5| Estimation des besoins

Les estimations des besoins sont souvent réalisées conjointement avec l'analyse de conflit, avant de mettre en œuvre les opérations/établir une présence dans un pays ou une zone spécifique de conflit[60]. L'analyse de conflit permet de déterminer si l'ICP est utile dans un contexte particulier et une phase particulière. Même si l'analyse se conclut par une réponse favorable à l'ICP, les équipes ne peuvent pas démarrer leurs opérations directement. Tout d'abord, elles doivent savoir si des populations vulnérables sont touchées par le conflit et si ces dernières ont besoin d'être protégées des violences. Dans le cas où il n'y a pas de populations vulnérables ou que ces populations ne souhaitent pas de protection ni de soutien dans la prévention de violence, l'ICP ne doit pas être organisée. Ensuite, les membres d'ICP doivent demander si les communautés concernées acceptent qu'ils séjournent et travaillent dans leur localité. Les équipes doivent obtenir le consentement des acteurs locaux pour mener leurs opérations efficacement. L'estimation des besoins est réalisée pour répondre aux critères précités.

QU'EST-CE L'ESTIMATION DES BESOINS ?

L'estimation des besoins est un processus systématique qui a pour but de déterminer et de satisfaire les besoins ou de réduire le fossé entre les conditions actuelles et les conditions désirées. Dans le contexte de l'ICP, l'évaluation des besoins vise à mesurer la différence entre les conditions actuelles et les conditions désirées. Elle sert également à évaluer la capacité de l'ICP à remédier à cette différence. Dans des endroits isolés qui ne bénéficient pas de la présence de prestataires de services, les équipes d'ICP peuvent occasionnellement répondre à certains besoins tels que l'alimentation ou les soins de santé. Par la suite, les intervenants civils de paix communiquent ces besoins aux prestataires de services concernés et aptes à y répondre qui se trouvent dans le voisinage.

COMMENT FONCTIONNE L'ESTIMATION DES BESOINS ?

L'évaluation des besoins est réalisée de façon à répondre aux questions de base suivantes :

- Quelles sont les zones les plus sensibles ?
- Quelles sont les populations et les personnes les plus vulnérables dans ces zones ?
- Quels sont les besoins de protection (les plus urgents) ressentis par les populations et les personnes vulnérables ?
- Pourquoi ces besoins n'ont pas (encore) été satisfaits ?
- Quels sont les infrastructures et mécanismes locaux qui répondent aux besoins de sécurité ?
- Comment l'ICP peut-elle améliorer ces structures et ces mécanismes ?
- Est-ce que d'autres organismes tentent de répondre à ces besoins ? Qui sont-ils ? Qu'ont-ils fait jusqu'à présent ?
- L'ICP peut-elle satisfaire (certains de) ces besoins ? Les équipes sont-elles aptes à le faire ?
- Les membres de l'ICP sont-ils les personnes les mieux placées pour répondre à ces besoins ? D'autres sont-ils mieux placés pour le faire ?
- Les acteurs locaux veulent-ils que les équipes d'ICP s'occupent de ces besoins ?
- Quels seraient les impacts négatifs de la présence et de l'implication des équipes d'ICP ?

[60] L'analyse de confit précède souvent *et* suit l'estimation des besoins. Les équipes d'ICP peuvent réaliser une analyse préliminaire de conflit avant l'estimation des besoins sur le terrain. Celle-ci leur fournira davantage d'informations détaillées sur le conflit qui leur permettront de finaliser l'analyse de conflit.

Il est important que les équipes d'ICP réalisent leurs propres évaluations des besoins, au lieu de compter seulement sur les résultats et les recommandations de parties tierces (nationales et internationales). Durant les conflits, la situation change continuellement. De fait, ces résultats et les recommandations des autres acteurs peuvent être obsolètes. Les évaluations des besoins effectuées par des parties tierces sont adaptées à leurs propres objectifs et mandats. Il est probable qu'ils n'incluent pas d'éléments importants à l'ICP. De plus, en accord avec le principe de primauté des acteurs locaux, les équipes d'ICP entrent en contact directement avec les communautés afin de déterminer si elles donnent leur consentement à l'ICP. Ce procédé de consultation comprend l'implication directe des populations et des personnes vulnérables. En effet, les points de vue des pouvoirs publics et des chefs de communauté ne reflètent pas automatiquement l'opinion des individus qu'ils représentent. Les représentants peuvent par exemple prétendre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la présence de l'ICP, car ils perpétuent eux-mêmes un cycle d'abus, car ils ne sont pas en contact avec la réalité des localités isolées, ou simplement car ils considèrent la présence d'étrangers comme une perturbation.

Les équipes d'ICP réalisent des évaluations de besoins dans les situations suivantes :

- Avant d'établir une présence dans un pays qui connait des conflits violents ;
- Avant de mettre en place une antenne dans une partie du pays où les équipes d'ICP ne possèdent aucune présence ou qu'une présence intermittente ;
- Après des situations de crises dans une zone spécifique de conflit (évaluation d'intervention rapide) ;
- Avant qu'une organisation d'ICP élargisse son programme de façon à inclure un champ d'activité supplémentaire (protection des enfants, prévention des violences sexuelles et sexistes…).

Les évaluations des besoins peuvent également être réalisées dans le cadre d'une activité spécifique. Par exemple, une évaluation des besoins de formation mesure la nécessité de développer les capacités des participants par rapport à une question précise. Ce genre d'évaluation n'est pas abordé dans ce paragraphe. Bien que chacune des situations mentionnées ci-dessus serve différents objectifs, leur schéma de base reste similaire. Ce paragraphe se concentre sur les trois premières sortes d'évaluation des besoins, même s'il peut également s'appliquer à la quatrième.

ESTIMATIONS DES BESOINS EN PRATIQUE

La plupart des évaluations se déclinent en trois étapes de base : la pré-évaluation, l'évaluation et le plan d'action. La pré-évaluation est réalisée avant d'instaurer une présence dans une région visée et est régie par les missions, le mandat et les objectifs globaux. Cette étape consiste principalement à collecter des informations par le biais de recherches en ligne et de discussions avec les acteurs sur le terrain. Dans les capitales, il existe généralement différentes sources d'informations sur la situation spécifique à la zone ciblée. Ces sources incluent les ONG, les groupes de réflexions, les diplomates et les communautés déplacées provenant de la région visée. Le plan d'action se concentre sur la question de base : « comment les données se traduisent en matière de besoins ? » Il comprend également des recommandations, les préoccupations (sécuritaires) et les questions en suspens, qui ont pour but de remplir les objectifs globaux de la mission.

La partie la plus compliquée et la plus importante de l'évaluation des besoins est l'interaction avec les communautés sur le terrain. Les équipes d'ICP ne sont pas là simplement pour collecter des informations. C'est ainsi qu'elle entame la construction de relations de confiance et d'acceptation. Il s'agit également d'une opportunité de gérer les attentes par rapport à ce que l'ICP peut apporter ou non. Les communautés dans les zones de conflit violent espèrent d'habitude que les organisations internationales fournissent de l'aide matérielle. Elles peuvent ainsi mal interpréter le concept de l'ICP au début. De plus, les personnes peuvent avoir été déçues ou lésées par les interventions internationales précédentes ou actuelles. Il faut donc pouvoir gérer le sentiment de méfiance qui en résulte[61]. Pour expliquer l'ICP, il peut être efficace de montrer des exemples concrets du fonctionnement de l'ICP dans d'autres communautés. Des questions telles que « qu'est-ce qui vous donne un sentiment de sécurité ou d'insécurité dans votre communauté ? » peuvent fournir aux équipes d'ICP d'avantages d'exemples de contexte spécifique. Les équipes peuvent ensuite utiliser ces contextes pour expliquer l'intervention civile de paix de manière à ce que les communautés comprennent le concept (voir cadre 4).

[61] En particulier les personnes qui ont pris part à des enquêtes ou des questionnaires sans jamais en voir les résultats.

Lors des premières prises de contact avec la communauté, les membres de l'ICP accordent généralement la priorité aux chefs haut placés et ensuite aux autres acteurs concernés. Ils doivent être sensibles aux structures hiérarchiques et coutumes locales, même s'ils doivent également redoubler d'efforts pour entrer en contact direct avec les groupes au bas de l'échelle hiérarchique. Il est souvent nécessaire de discuter avec les femmes séparément puisqu'elles pourraient être réticentes à exprimer leurs besoins en présence d'hommes.

CADRE 4 | **ÉCHANTILLON DE QUESTIONS D'ÉVALUATION DES BESOINS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS ACTEURS (posées directement aux acteurs locaux)**

Civils

- Vous sentez-vous en sécurité dans telle communauté ou dans votre communauté ? Si la réponse est non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qui cause votre sentiment d'insécurité dans cette communauté ?
- Craignez-vous de laisser votre enfant se rendre seul à l'école ?
- Vous ou un membre de votre famille vous absentez-vous du travail en raison des craintes de violences ?
- Les heures d'ouvertures des magasins diminuent-elles ?
- Y a-t-il des heures durant la journée où vous craignez de sortir dans la rue ? Ces périodes varient-elles ?
- Y a-t-il des endroits dans votre communauté où vous n'allez plus ?
- Pouvez-vous sortir de la ville sans danger ? Pouvez-vous vous déplacer en ville en sécurité ? Si la réponse est non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qui devrait changer pour que vous vous sentiez en sécurité ? Qu'est ce que cela représente pour vous ?
- Les autorités peuvent-elles être impliquées pour améliorer votre sécurité ?
- Si vous assistiez à une scène de violence : où iriez-vous ? À qui en parleriez-vous ? Pourquoi ?
- Qui vous vient en aide en cas de violences ?
- Avez-vous remarqué des gens quitter la ville ou y emménager récemment ? Si oui d'où viennent-ils ? Où vont-ils ? Pourquoi déménagent-ils ?
- Quelqu'un de votre famille ou de votre communauté a-t-il été blessé dans le cadre du conflit (blessure par balle, munitions non explosées, mines) ? Si oui, ont-ils été traités ?

Autorité publique

- Quels sont les groupes ou les zones les plus vulnérables dans votre communauté ?
- Quels sont les groupes ou les zones les moins vulnérables dans votre communauté ?
- Quelles sont les menaces externes à la communauté ?
- Quelles sont les menaces internes à la communauté ?
- Quels sont les services mis à disposition des victimes de violences ?

Police

- Remarquez-vous plus de violences dans la communauté ? Quelles sortes de violence ?
- Comment intervenez-vous lorsque des cas de violences ont lieu ?
- Tous les groupes de la société vous signalent-ils les cas de violence ?
- Remarquez-vous un changement du nombre de cas de violences reportés ?
- Remarquez-vous un changement du type de violences pour lesquelles vous intervenez ?
- Qu'est ce qui contribue à ces changements ?

L'estimation des besoins d'intervention rapide est une catégorie de l'évaluation des besoins que les équipes d'ICP réalisent régulièrement. À la suite de violences, de bombardements ou d'attaques, les membres de l'ICP peuvent se rendre dans la zone touchée afin de mesurer les besoins de protection de la population. Ils peuvent fournir une présence protectrice sur les lieux. Ils peuvent également avoir recours à d'autres méthodes d'ICP pour prévenir d'autres incidents ou des représailles. Dans les endroits isolés, les équipes peuvent représenter la seule présence d'acteurs étrangers, elles jouent donc un rôle important dans la coordination d'accès aux services des prestataires dans les localités voisines.

Les équipes d'ICP doivent faire preuve de prudence, de transparence et de créativité dans leur approche des communautés touchées, car ces dernières peuvent s'attendre à obtenir une aide matérielle de leur part. En outre, il se peut que les membres de la communauté ne demandent pas de protection ou déclinent le soutien des intervenants si le processus et ce qu'il implique n'ont pas été clairement expliqués. Parfois, il suffit de citer

des exemples pratiques ou de poser les questions adéquates (« Qu'est-ce qui vous préoccupe ? » et « Pourquoi êtes-vous inquiets ? » au lieu de « Que pouvons-nous faire ? » ou « Voulez-vous être protégés ? »).

Lorsque les équipes d'ICP réalisent une évaluation des besoins d'intervention rapide, ils entrent généralement en contact avec des survivants et des témoins de violences. Il s'agit d'une opération délicate qui requiert les compétences d'écoute et d'empathie décrites au paragraphe 4.1. Les équipes d'ICP doivent s'assurer que ces personnes disposent d'un environnement sûr pour s'exprimer, car elles pourraient craindre d'être vues en train de discuter avec des membres de l'équipe ICP. Les personnes qui ont survécu et assisté à des violences encourent des risques important en partageant leur histoire. C'est pourquoi les intervenants doivent être prudents lorsqu'ils utilisent les informations tirées de ces histoires et préciser dès le début de l'entretien que les récits seront diffusés de manière anonyme. Ils doivent également permettre aux survivants et aux témoins de partager leur histoire sans être interrompus ou forcés à parler de sujets qu'ils ne désirent pas aborder. En effet, en revenant sur les évènements violents, leurs traumatismes peuvent s'aggraver. Toutefois, les équipes d'ICP doivent collecter les informations pertinentes et utiles telles que le moment, l'endroit de l'incident ; la tenue, le nombre, l'âge et le comportement des assaillants, etc. Les questions relatives à des sujets sensibles doivent être formulées méticuleusement (« y a-t-il eu des violences sexuelles ? » au lieu de « avez-vous été violée [s] ?). Bien que la précaution et la subtilité soient essentielles, l'obtention de détails utiles à propos d'incidents est également importante. Plus les équipes collectes des informations, plus elles peuvent les utilisées efficacement pour contrôler les rumeurs et réduire les conflits.

Les informations peuvent être collectées de différentes manières. Les sources les moins évidentes peuvent parfois fournir les renseignements les plus utiles. Par exemple, un chauffeur de taxi ou le guardien du camp d'ICP peut connaitre en profondeur la situation sécuritaire dans la zone. Les organisations d'aide humanitaire pourraient avoir réalisé des évaluations de besoins poussées dans un endroit particulier et elles voudraient partager les conclusions et les recommandations. Dans les communautés divisées par un conflit, il est important de collecter l'information chez chacune des parties. Les renseignements peuvent être sensibles et ils doivent être gérés de façon confidentielle. Le principe d'innocuité (*do no harm method*) requiert essentiellement une extrême méticulosité. En effet, la sécurité des personnes qui informent constitue la priorité la plus importante. À titre d'exemple, si un cahier contenant des notes sur des cas de violations des droits humains est oublié dans un taxi, le document pourrait mettre en danger la vie de défenseurs des droits de l'homme ou des informateurs cités. Durant l'élaboration de projets, la protection des échanges par e-mails et d'autres questions de sécurité doivent être prises en considération. Toutefois, les faits et les objectifs de la collecte d'information doivent faire l'objet d'une transparence. La simple perception d'un manque de celle-ci peut éveiller la suspicion des autorités et des autres acteurs qui penseraient ainsi que les équipes d'ICP les espionnent.

Lectures recommandées :

- ACAPS. (2013). *Compared to what: Analytical thinking and needs assessment.* Disponible via http://www.acaps.org/resources/technical-briefs
- CICR. (2013). *Standards professionnels pour les activités de protection*, Chapitre 6. Genève, Suisse: CICR https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc-001-0999.pdf (FR)

4.6|

Populations vulnérables, individus et groupes menacés

Les équipes d'ICP mènent des analyses de conflit et des évaluations de besoins dans l'intérêt de prévenir la violence et protéger les civils. Toutefois, tous les civils en proie aux violences ne nécessitent pas de protection. Certains peuvent être menacés mais se sentent capables de gérer la situation sans aide. Il se peut qu'ils disposent des mesures de protection suffisantes ou qu'ils ne considèrent pas la menace comme très dangereuse. C'est pourquoi les équipes d'ICP fournissent des services de protection aux civils qui en font la demande ou les groupes les plus susceptibles d'être exposés à des pertes, des dommages, des souffrances et la mort. Le terme « vulnérable » est utilisé pour qualifier ces civils et ces groupes. Cependant, la vulnérabilité est un concept relatif : tout le monde est vulnérable d'une manière ou d'une autre, mais certains le sont plus que d'autres. Le degré de vulnérabilité dépend de circonstances spécifiques, certaines sont plus modifiables que d'autres. Par exemple, un défenseur des droits de l'homme qui fait l'objet de menaces peut changer d'activité tandis qu'un membre d'un groupe ethnique oppressé n'a pas le choix. Toutefois, il pourrait quitter la région ou le pays pour être moins vulnérable. Dans cet exemple, l'endroit détermine la relativité de la vulnérabilité, malgré l'ethnicité inchangeable

de la personne.

Dans un conflit violent, les populations qui ont tendance à être vulnérables et les groupes régulièrement menacés sont composés des enfants, des femmes[62] des personnes âgées, des handicapés et des individus discriminés en raison de leur orientation ou identité sexuelle (Knight, 2014), des populations pauvres ou isolées, des personnes déplacées, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. De manière générale, les équipes d'ICP abordent la protection des groupes vulnérables sous trois angles différents. Les intervenants civils de paix visent à :

- **Réduire la vulnérabilité des civils menacés** : un journaliste indépendant qui publie des articles traitant des cas de violation de droits humains est probablement plus susceptible d'être la cible de violences qu'un journaliste qui est connecté à un réseau de soutien influent ;
- **Développer les capacités des civils à gérer les menaces** : le même journaliste peut participer à un atelier sur la sécurité où il apprendrait des techniques supplémentaires pour se protéger et renforcer sa confiance en soi ;
- **Éliminer la menace ou, au moins, dissuader les agresseurs éventuels de concrétiser leur menace** : les équipes d'ICP peuvent entrer en contact avec les autorités publiques et la police qui sont capables d'influencer les agresseurs éventuels. Les membres d'ICP peuvent fournir un accompagnement protecteur au journaliste 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour réduire les violences. Ils peuvent également appliquer la présence proactive dans les locaux du média pour lequel le journaliste travaille.

Le point commun dans ces trois approches est le renforcement de la confiance. Grâce à la réduction de vulnérabilité, au développement des capacités et à l'élimination des menaces, les équipes d'ICP encouragent les populations vulnérables à puiser leurs forces et prendre un rôle actif dans leur propre protection. Dans les paragraphes suivants, quatre catégories de populations vulnérables ou groupes fréquemment menacés sont décrites plus en détail, ceux-ci sont : les enfants, les femmes, les personnes déplacées et les défenseurs des droits de l'homme. Ces quatre catégories bénéficient souvent de l'ICP.

4.6.1 | Les enfants

Environ deux millions d'enfants ont perdu la vie à cause des conflits armés pendant la première décennie du XXIe siècle et au moins trois fois plus ont été blessés (UNICEF 2011). En 2013, quelque 7 millions étaient des réfugiés et entre 11,2 et 13,7 millions ont été déplacés à l'intérieur de leur pays. La même année dans les zones de conflits, plus de 28 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés dans des écoles primaires (Commission européenne 2014, p.2). En effet, les enfants habitant dans un environnement de conflit armé sont en proie à des menaces sans précédent. Celles-ci comprennent les six types de violations graves des droits de l'enfant mentionnées dans la résolution 1612 du Conseil de sécurité : meurtres et mutilations ; attaques contre les écoles et les hôpitaux ; recrutement d'enfants dans des forces ou des groupes armés ; viol et violences sexuelles ; enlèvements ; et refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire.

La protection des enfants est un sujet récurrent dans les principaux textes de référence de l'ICP décrits au module 2, notamment la Convention des droits de l'enfant (en particulier les articles 34 à 38). Les équipes d'ICP travaillent de manières différentes, souvent en partenariat ou en collaboration avec d'autres organisations comme UNICEF, HCR, *Save the Children* et elles font également appel aux groupes de protection quand ils sont présents. Les intervenants civils de paix :

- Fournissent une présence et un accompagnement protecteurs ;
- Mettent en place un environnement sûr pour les enfants extrêmement vulnérables ;
- Surveillent et signalent les abus et les violations des droits de l'enfant et mènent des activités de plaidoyer sur la protection des enfants ;
- Soutiennent les autorités publiques et les assistants sociaux dans la protection des enfants ;
- Recherchent les familles et réunissent avec leur famille les enfants séparés, non accompagnés ou enlevés ;

[62] Les hommes sont aussi victimes de violences sexistes telles que la castration et le viol. La conscription est également considérée par certains comme une violence, qui vise principalement les hommes, sur base du genre.

- Ramènent les enfants enlevés pour être enrôlés ;
- Empêchent l'enlèvement des enfants ;
- Soutiennent la réintégration des enfants soldats ;
- Établissent ou renforcent les infrastructures locales de protection des enfants ;
- Développent les capacités et sensibilisent au sujet de la protection des enfants ;
- Soutiennent l'intégration de la protection des enfants dans toutes les directives et plans adéquats.

En fonction de l'âge, les enfants sont encouragés à prendre un rôle actif dans leur propre protection. De plus, les équipes d'ICP soutiennent la représentation des jeunes dans les activités de maintien, de négociation et de consolidation de la paix.

Les groupes d'enfants particulièrement vulnérables sont :

- Les enfants non accompagnés et séparés ;
- Les enfants soldats et les anciens enfants soldats ;
- Les enfants victimes de violences sexuelles ou sexistes ;
- Les enfants handicapés ou blessés ;
- Les enfants déplacés ;
- Les enfants LGBT ;
- Les enfants en conflit avec la loi ;
- Les enfants enlevés ;
- Les victimes et les orphelins atteints du VIH/SIDA.

Les paragraphes suivants fournissent une brève description des besoins de protection des trois premiers groupes d'enfants vulnérables. Ils présentent également la façon d'appliquer l'ICP pour répondre à ces besoins.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS ET SÉPARÉS

Dans les zones de conflit violent, beaucoup d'enfants sont séparés de leur parent ou leur tuteur. Les parents peuvent avoir perdu la vie ou disparus ; ils ont peut-être été gravement blessés ou enlevés. Les enfants peuvent avoir été kidnappés ou séparés de leurs parents pendant le voyage. Ils peuvent avoir échappé à des forces armées ou des maisons de prostitution. Nombreux de ces enfants ne savent pas où se trouve leur famille ni si les membres sont encore en vie. Ils errent seuls, en groupe ou ils trouvent parfois un adulte qui s'occupe d'eux.

En vivant parmi les communautés dans les zones de conflit violent, les équipes d'ICP sont bien placées pour identifier les enfants non accompagnés et séparés de leur famille mais également pour reconnaitre leurs besoins. Les intervenants sont probablement capables de répondre directement à certains des besoins (de protection notamment) tout en mettant en contact les enfants avec des prestataires de services dans la région. Les membres de l'ICP jouent un rôle particulier dans la recherche et le regroupement des familles. Par exemple, au Soudan du Sud, NP en collaboration avec les autorités locales et d'autres acteurs tels qu'UNICEF et Save the Children a pu aider à réunir environ 1077 enfants avec leur famille entre décembre 2013 et juillet 2016.

ENFANTS SOLDATS ET ANCIENS ENFANTS SOLDATS

Actuellement, il existe environ 250 000 enfants soldats dans au moins vingt pays, principalement en Afrique. On estime que les filles représentent 40 % d'entre eux (War Child n.d). Elles servent souvent d'« épouse » (esclaves sexuelles) aux combattants. De nombreux groupes rebelles utilisent les enfants soldats pour lutter contre les autorités publiques, mais certains gouvernements et paramilitaires les exploitent également lors les conflits armés. Toutefois, tous les enfants ne participent pas aux combats, certains sont (entre autres) des porteurs, des cuisiniers ou des espions. Dans le cadre de leur recrutement, ils sont parfois contraints à tuer ou mutiler un membre de leur famille ; ce qui brise tout lien avec leur communauté et rend le retour compliqué (War Child, n.d). Selon l'UNICEF, plus de 100 000 enfants ont été libérés et réintégrés dans leur communauté depuis 1998 dans 15 pays touchés par des conflits armés (UNICEF 2011). De plus, les narcotrafiquants et les gangs recrutent de force des jeunes pour transporter des drogues et pour contrôler leur territoire.
Les enfants s'impliquent en tant que soldat pour différentes raisons. Ils sont :

- Recrutés de force ;

- Manipulés par des adultes ;
- Encouragés à devenir soldat par leurs parents ;
- Envoyés par leurs parents en raison de la pauvreté et la famine qui poussent les parents à échanger leur enfant contre certains services (l'armée paie peut-être un montant) ;
- Attirés volontairement par les groupes armés, par un idéal de la masculinité ou par l'opportunité de venger la mort d'un proche ;
- Attirés par les groupes armés, car ils doivent survivre : ils sont touchés par la pauvreté ou ont été séparés de leur famille ;
- Attirés par les groupes armés pour servir de mère porteuse/famille de substitution.

Que le recrutement soit volontaire ou forcé, il expose les enfants à des risques extrêmes tels que la mort, des dommages psychologiques ou corporels, l'addiction aux drogues et les violences sexuelles. Un retour à la vie civile s'avère souvent très compliqué à la fois pour l'enfant et pour la communauté.

Les équipes d'ICP œuvrent pour prévenir le recrutement forcé des enfants dans les zones fragiles, telles que les camps de réfugiés proches des endroits où sévit un conflit. Au Sri Lanka, Nonviolent Peaceforce a accompagné des mères aux bases d'entrainement militaires où leur enfant avait été amené et NP a souvent obtenu la libération des jeunes. L'organisation a aussi aidé les mères lorsqu'elles réclamaient la fin des enlèvements. Les équipes ont donc fourni une présence protectrice visible pendant les festivals hindous où les mineurs étaient kidnappés fréquemment. Elles ont sensibilisé les communautés vulnérables au recrutement des soldats mineurs. Par ailleurs, elles ont également travaillé avec ces communautés en étroite collaboration avec UNICEF, Save the Children et d'autres acteurs pour identifier et appliquer des stratégies de protection. Les intervenants ont aussi accompagné les mères qui signalaient les incidents à la commission des droits de l'homme et ils ont fourni une présence protectrice lorsque celles-ci ont commencé à manifester contre l'enlèvement d'enfants. Les équipes d'ICP peuvent également travailler avec un certain nombre d'acteurs locaux et internationaux, notamment les forces armées, pour identifier les enfants soldats et plaider pour leur libération et leur regroupement avec leur famille.

Les autorités locales, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'UNICEF et Save the Children, mènent souvent les processus de protection des enfants, en particulier les soldats mineurs. Dans ces cas, les équipes d'ICP peuvent jouer un rôle de soutien en fournissant une présence dans les régions éloignées afin de surveiller les besoins de protection d'anciens enfants soldats après le retour auprès de leur famille. Leur regroupement et leur réintégration peuvent soulever une série de défis qu'eux-mêmes ou leur communauté ne sont pas capables de surmonter. Dans certaines situations, le mineur peut avoir été encouragé par sa famille à rejoindre les forces armées, il peut donc être perçu comme un fardeau après le regroupement. Dans d'autres cas, l'enfant retourne volontairement chez les forces armées ou encore il n'est pas accepté dans sa communauté et est traité comme un « meurtrier » ou une « prostituée ».

ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES OU SEXISTES

En temps de guerres et de conflits violents prolongés, la désagrégation des familles et des communautés rend les enfants plus vulnérables aux violences. La mort, les blessures graves, la pauvreté ainsi que la perturbation de la vie quotidienne ont tendance à augmenter les tensions au sein des familles et les possibilités de violences domestiques. Le viol est une menace constante pour les enfants (filles et garçons), mais d'autres formes de violences sexuelles et sexistes le sont également, notamment la prostitution, l'humiliation sexuelle, le mariage précoce et les mutilations. Les victimes de ce genre d'actes ou les personnes traumatisées par ceux-ci incluent aussi les enfants qui ont été témoins du viol d'un membre de leur famille. Les conflits armés impliquent la pauvreté, la famine et le désespoir, ce qui peut contraindre certaines filles à se prostituer. Elles peuvent se sentir forcées d'offrir des faveurs sexuelles en échange de nourriture, d'abri, de protection dans la zone de conflit ou de documents d'identités pour elles-mêmes et leur famille. Elles peuvent souffrir en silence de crainte des représailles des agresseurs et de la stigmatisation au sein de la communauté.

Les équipes d'ICP œuvrent pour la prévention des violences sexuelles sur les enfants non accompagnés dans les camps de réfugiés en fournissant une présence et un accompagnement protecteurs. Ils développent les capacités et sensibilisent les communautés vulnérables aux droits des enfants et la protection de ces derniers. Il est donc particulièrement important de signaler en temps voulu les victimes de violences sexuelles aux prestataires de service, surtout ceux qui fournissent un soutien psychosocial et le traitement des traumatismes.

4.6.2 | Les femmes

Dans le monde, parmi les femmes âgées de 15 à 44 ans les actes de violences ciblées causent plus de décès et de handicap que l'ensemble des victimes du cancer, de la malaria, des accidents de la route et des blessures de guerre. Durant leur vie, jusqu'à 70 % des femmes subissent des violences physiques ou sexuelles commises par des hommes (la plupart étant le mari, le compagnon ou une connaissance). Les filles et les femmes représentent 80 % des quelque 800 000 personnes qui sont victimes de la traite chaque année, dont la majorité (79 %) dans le but d'être exploitées sexuellement (UN Women n.d). Lors de conflit armé, beaucoup de femmes et de filles sont forcées à servir d'esclave sexuelle pour les combattants ou elles sont violées sous la menace d'une arme. Dans certaines situations, le viol est utilisé comme une arme de guerre, une stratégie délibérée pour blesser ou humilier l'adversaire. Dans des cultures spécifiques, les femmes sont échangées dans le cadre d'accords de paix. La violence contre les femmes détruit leur propre vie et celle de leur enfant, mais elle brise également les communautés ainsi que ralentit le développement.

Les violences sexuelles et sexistes représentent le danger le plus commun pour les femmes lors de conflit violent. Le terme désigne les violences qui ciblent directement une personne sur la base de son sexe. Il comprend les actes qui infligent un dommage physique, psychologique ou sexuel, la menace de réaliser de tels actes, la contrainte et d'autres méthodes de privation de liberté (Assemblée générale de l'ONU 1993 ; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 1992). Bien que les hommes subissent aussi des violences sexuelles et sexistes, et qu'il n'y ait généralement pas de statistiques (puisqu'elles sont encore plus dissimulées), la majorité des victimes restent les filles et les femmes. Dans beaucoup de régions en conflit, les actes de violence sont minimisés en dommages collatéraux malheureux mais inévitables. S'il existe des lois qui protègent les femmes contre les violences sexuelles et sexistes, elles sont rarement appliquées. De plus, les femmes ne connaissent pas très bien leurs droits, les mécanismes de soutien et les procédures légales qui sont à leur disposition. Dans les milieux ruraux, elles peuvent être illettrées et incapables de recourir au système légal sans aide. Les structures familiales dans des cultures traditionnelles encouragent souvent les femmes à accepter ces violences comme si elles faisaient partie intégrante de la vie.

Bien que les femmes soient particulièrement exposées aux violences lors de conflits, elles ne devraient pas être considérées comme des victimes passives. De telles situations peuvent mener à un grand nombre de foyers dirigés par des femmes, lorsque les hommes sont détenus, en déplacement, portés disparus ou décédés. Ces circonstances peuvent aggraver le manque de sécurité et les risques pour les femmes abandonnées, puisque les mécanismes traditionnels de protection et d'aide peuvent ne plus fonctionner. Toutefois, elles prennent souvent des rôles de chef dans de telles circonstances, que ce soit par hasard ou par nécessité. Elles sont généralement en première ligne dans la consolidation de la paix et la défense des droits de l'homme. Les femmes peuvent également être contraintes à assumer des responsabilités et réaliser des activités qui relèvent traditionnellement du ressort des hommes. C'est pourquoi elles doivent souvent développer de nouvelles compétences et renforcer leur confiance en soi puisqu'elles sont impliquées dans la reconstruction de leur vie de famille ainsi que celle de la communauté. En outre, les femmes jouent habituellement un rôle important dans la prévention et la résolution de conflit (Forced Mingration Online n.d).

> *Bien que beaucoup d'hommes interrogés aient accordé, dans un premier temps, la priorité aux femmes lorsqu'il leur était demandé de décrire les groupes qu'ils considèrent « vulnérables », ils ont changé d'opinion après réflexion. En effet, ils ont concédé que les femmes sont plus aptes à surmonter des difficultés que les hommes. Tous les Noubas masculins interrogés ont reconnu sans exception le rôle crucial de la femme dans la responsabilité familiale ainsi que leur plus grande contribution à la protection…*
>
> Justin Corbett, 2011, p.21

Malgré le rôle important que les femmes ont dans la survie de la communauté en temps de crise, elles sont souvent exclues des processus de décision en matière de paix et sécurité. Les deux points sont communément considérés comme la responsabilité des hommes. Pourtant, les femmes possèdent souvent différents points de vue sur la protection et la sécurité, notamment les besoins des enfants et d'autres groupes vulnérables. De plus, elles ont appris bien plus fréquemment que les hommes à trouver des sources de pouvoir autres que la force physique. Si les femmes ne sont donc pas incluses dans l'analyse, la prise de décision et les mécanismes de coordination, plusieurs de leurs besoins de protection restent ignorés et leurs connaissances ne sont pas partagées. Il s'agit d'occasions manquées pour le développement de stratégies de protection appropriées.

Les équipes d'ICP identifient les besoins de protection des femmes souvent ignorés, leur manque d'accès aux structures de soutien et aux processus de décision. Ils reconnaissent également leur potentiel à assumer un rôle dans la prévention et la résolution de conflit. C'est pourquoi les femmes constituent un groupe cible important pour l'ICP en tant que bénéficiaires de protection, mais aussi en tant que meneuses dans les infrastructures de paix locales. En outre, leur protection est un principe clé des textes de référence de l'ICP décrits au module 2, notamment la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

Afin de protéger et soutenir les femmes, les équipes d'ICP :

- Développent les capacités des groupes de femmes à entreprendre leurs propres activités d'ICP ;
- Accompagnent les femmes pour qu'elles bénéficient des services, en particulier les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- Sensibilisent aux droits de la femme, principalement par le biais de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et développent les capacités des acteurs locaux (tous sexes confondus) en la matière ;
- Soutiennent et encouragent les acteurs étatiques ainsi que les autres garants des droits à protéger les droits de la femme ;
- Incluent les femmes dans les réunions de sécurité communautaire, les formations et dans les équipes d'ICP et dans les groupes locaux de protection ;
- Organisent des activités spécifiques aux femmes ;
- Promeuvent l'égalité des genres : surveiller les besoins de protection des femmes dans les camps de réfugiés, par exemple.

Peu de personnes, voire aucune, ne reconnaissent que les hommes peuvent aussi être victimes de violences sexistes. De même les textes internationaux ne mentionnent pas de tels cas. Selon Laura Stemple (2006), les hommes subissent également des agressions sexuelles : la castration et d'autres mutilations génitales ainsi que des viols dans les prisons et les camps pour personnes déplacées. Les hommes font l'objet d'exécutions sommaires pendant la guerre, car les opposants les considèrent comme combattants ennemis. Ils font aussi face à des violations sur la base de leur genre, par exemple la conscription forcée et les enlèvements (Carpenter 2009).

La même façon de penser qui a marginalisé les femmes se répercute dans les textes internationaux disponibles : ces dernières sont des militantes de la paix et des victimes ; quant aux hommes, ce sont des guerriers et des agresseurs. Alors que les équipes d'ICP et d'autres acteurs dans différentes régions du monde œuvrent pour inclure les hommes dans la protection des femmes, très peu d'effort son déployés pour impliquer les femmes (et les hommes) dans la protection des individus masculins. Il en va de même pour la protection des gays, lesbiennes, bisexuelles, transgenres qui est également mise de côté, sinon ignorée.

4.6.3 | Les personnes déplacées

Les personnes déplacées, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (déplacés internes) et les personnes rentrées au pays représentent un troisième groupe de population vulnérable. Les réfugiés et les déplacés internes sont des individus qui ont abandonné leur foyer et leur communauté, car ils craignent ou subissent des persécutions en raison de leur race, religion, nationalité, opinion politique ou parce qu'ils fuient un conflit ou une catastrophe naturelle. Alors que les réfugiés se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine ou de leur lieu de résidence habituelle, les déplacés internes ne traversent pas de frontières internationales pour rejoindre un endroit sûr. Les personnes rentrées au pays retournent volontairement ou involontairement dans leur communauté d'origine après une absence prolongée.

Le nombre de personnes contraintes de se déplacer à cause de conflits ou de persécutions a dépassé les 50 millions en 2013, il s'agit de la migration la plus importante depuis la seconde guerre mondiale selon l'UNHCR. Au cours de l'année 2012, les conflits et les persécutions ont forcé en moyenne 23 000 personnes par jour à quitter leur foyer et chercher la protection ailleurs, soit au sein de leur pays soit à l'étranger, ce qui représente l'arrivée d'un nouveau réfugié ou d'un déplacé interne toutes les 4,1 secondes. Par ailleurs, les pays en

développement accueillent plus de trois cinquièmes (80 %) des réfugiés dans le monde, contre 70 % dix ans plus tôt. En 2012, 46 % des réfugiés avaient moins de 18 ans. Cette même année, environ 7,6 millions de personnes ont été déplacées, dont 1,1 million étaient de nouveaux réfugiés. C'est l'afflux annuel le plus important depuis 1999 (UNHCR 2011).

Durant leur fuite des zones de conflit, les personnes déplacées restent exposées à de multiples dangers physiques, notamment des attaques surprises et des mines, la pénurie de denrées et le manque de soins médicaux. De plus, les sites de réfugiés ne sont pas toujours organisés de manière à promouvoir la protection et le soutien des groupes vulnérables. D'anciennes luttes de pouvoir entre les groupes de personnes déplacées sont souvent présentes en plus des systèmes de protection sociale qui peuvent être mis à rude épreuve, voire s'effondrer complètement. Des violences très intenses, l'usage de drogue, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage précoce ou forcé et le recrutement forcé jouent également un rôle. L'arrivée de nombreux réfugiés sur une courte période mène souvent à des tensions avec la communauté qui les accueille, mais aussi au sein de celle-ci. En effet, ils mettent lourdement à contribution les infrastructures locales et entrainent des rivalités par rapport à l'accès aux ressources naturelles. De même, la réintégration des personnes retournées dans leur communauté peut accentuer les tensions et faire resurgir d'anciennes rancœurs.

Les équipes d'ICP vivant dans ou aux abords de la communauté de personnes déplacées sont à même d'identifier et de comprendre les différentes nécessités du groupe. Ils accordent une attention particulière aux besoins de protection des femmes, des enfants et des personnes âgées de la communauté. Conformément au droit international humanitaire (DIH) et au droit international des réfugiés (DIR), les équipes d'ICP travaillent de différentes manières et en collaboration avec l'ONU ainsi qu'avec d'autres organisations humanitaires afin de protéger les personnes déplacées.

Les équipes d'ICP :

- Fournissent une présence et un accompagnement protecteurs pour les personnes déplacées victimes de menaces ;
- Facilitent l'accès aux services (protection, assistance, soins médicaux, aide légale) ;
- Fournissent une protection aux enfants dans les sites pour réfugiés et personnes déplacées ;
- Atténuent les conflits entre les personnes déplacées et les communautés qui les accueillent ainsi que les tensions au sein des communautés de déplacés ;
- Sensibilisent les chefs des communautés déplacés à l'ICP et aux besoins de protection des groupes vulnérables ainsi que développent les capacités en la matière ;
- Développent et soutiennent les équipes d'ICP présents dans les camps ;
- Promeuvent l'intégration de la protection : ils soutiennent les autorités publiques dans leur rôle de garants des droits. De plus, ils aident les prestataires de services qui travaillent sur les sites de réfugiés pour inclure les besoins de protection des groupes vulnérables dans les programmes d'aide humanitaire.

CADRE 5 | **ÉTUDE DE CAS : ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES RETOURNÉES DANS LEUR COMMUNAUTÉ AU GUATEMALA**

De 1981 à 1983, des communautés rurales de Mayas ont fui le Guatemala en raison de la menace que représentait la politique de contre-insurrection instaurée par le président de l'époque, Rios Montt. Celle-ci a mené au massacre d'au moins 100 000 indigènes mayas et à la destruction de nombreux villages dans les régions montagneuses. Certains réfugiés sont retournés au Guatemala entre 1985 et le début des années 1990. Le 8 octobre 1992, le gouvernement guatémaltèque a signé des accords avec la commission permanente (représentants des réfugiés) pour autoriser le retour collectif et organisé des populations déplacées.

Les réfugiés ont formé les Communautés populaires de résistances (CPR) et ont entamé une forme d'action directe non-violente en choisissant de rentrer dans les zones de conflit en tant que civils non armés. Les CPR ont demandé la présence de hauts profils internationaux pendant les moments de crises. Plusieurs organisations d'ICP, notamment *Swedish Fellowship of Reconciliation* et *Witness for Peace* (WFP) ont répondu à l'appel et ont accompagné les réfugiés lors de leur retour au Guatemala. La présence étrangère a permis aux CPR d'obtenir un retour public et d'augmenter les chances de répercussions politiques en cas de violence contre ces communautés.

L'accompagnement était organisé de 1992 à 1997 et coordonné par le bureau guatémaltèque de coordination nationale des réfugiés et des personnes déplacées (National Coordinating Office on Refugees and Displaced of Guatemala [NCOORD]) selon le plan de l'ONU pour le rapatriement et la repopulation des zones de conflit. Lors du premier retour organisé, cent bus à bord desquels se trouvaient deux membres d'ICP par véhicule sont partis du Mexique vers le Guatémala. Un des accompagnateurs de WFP raconte : « *Juste derrière la frontière sur le côté de la route, des milliers de Guatémaltèques acclamaient avec enthousiasme et agitaient le drapeau du pays. C'était un accueil chaleureux et sincere.* »

Quand les convois se sont arrêtés pour la nuit, les indigènes ont reçu des tentes de types militaires mais elles les ont refusées, car cela leur rappelait de mauvais souvenirs. Les indigènes ont donc demandé le remplacement des tentes. Par ailleurs, lorsque le gouvernement guatémaltèque a fourni de l'aide médicale, les voyageurs ont remarqué que certains des médecins et infirmiers étaient des membres militaires et les ont suspectés d'être des agents infiltrés. Les chefs de la communauté ont alors exigé que le personnel militaire quitte les lieux, en précisant qu'ils se sentent davantage en sécurité avec la présence et l'accompagnement des équipes d'ICP.

SOURCE: Witness for Peace and Lisa Schirch, p.22.

4.6.4 | Défenseurs des droits de l'homme

L'expression, « défenseurs des droits de l'homme » désigne les personnes qui, individuellement ou avec l'aide d'autres, œuvrent pour promouvoir ou protéger les droits de l'homme. Ces derniers comprennent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les exécutions, la torture, l'arrestation arbitraire, la détention, la discrimination, l'expulsion forcée, et l'accès aux soins de santé sont des thématiques de préoccupation particulières dans les zones de conflit. Les défenseurs des droits de l'homme enquêtent et signalent les violations de ces droits ainsi que les abus. Ils accompagnent aussi les survivants de tels actes, ils militent contre l'impunité, soutiennent une meilleure gouvernance, contribuent à l'application des traités relatifs aux droits de l'homme et assurent l'éducation aux droits de l'homme.

De nombreux défenseurs des droits de l'homme opèrent à des endroits où leur activité ou le fait de donner la parole à des survivants et des témoins de violations peuvent mettre en danger leur vie. Front Line Defenders, une organisation internationale de protection des défenseurs des droits de l'homme, affirme que l'environnement sécurisé dans lequel ces personnes opèrent est constamment restreint : « les autorités publiques ordonnent la fermeture des médias locaux, elles mènent des campagnes d'intimidation à l'encontre des organisations de défense des droits humains ou tentent de faire taire les personnes assez courageuses pour attirer l'attention de la communauté internationale » (Front Line Defenders 2013).

Les défenseurs des droits de l'homme sont probablement le groupe qui bénéficie le plus souvent de l'accompagnement. Cet accompagnement s'explique par la nature de leur activité qui a fréquemment des conséquences sur la vie d'autres personnes. Les intervenants ont accompagné des défenseurs des droits de l'homme dans beaucoup de pays : au Guatemala par exemple, des avocats qui les représentaient ont disparu,

d'autres qui ont porté plainte contre des commandants de l'armée et des chefs de police ont subi le même sort en Colombie. De même, des militants des droits de l'homme qui défendaient les minorités sexuelles et les travailleurs du sexe ont également disparu en Indonésie. Les équipes d'ICP ont été présentes dans les bureaux des défenseurs, les tribunaux et les prisons pendant que ces derniers mènent leurs activités, parfois sans interruption pendant des semaines. Pour de nombreux défenseurs des droits de l'homme dans les zones de conflit, la présence de membres de l'ICP et leur visibilité leur permet non seulement de se sentir davantage en sécurité et leur apporte un soutien moral, mais cela réaffirme aussi leur confiance dans leur lutte non armée pour la justice.

La protection des défenseurs des droits de l'homme est un des principes des textes de références décrits dans le module 2, notamment la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (A/RES/53/144). C'est pourquoi les équipes d'ICP :

- Améliorent les capacités des défenseurs des droits de l'homme pour renforcer leurs stratégies de protection ;
- Accompagnent les défenseurs des droits de l'homme menacés ;
- Surveillent le respect des accords de protection (par exemple les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme [2014] que les pays membres se sont engagés à appliquer par le biais de leurs missions à l'étranger) ;
- Fournissent une présence ainsi que surveillent les procès et les tribunaux ;
- Mettent en contact les défenseurs entre eux ou avec des réseaux internationaux de soutien présents soit dans leur pays soit à l'étranger (par exemple, organiser des tournées de conférences) ;
- Encouragent et soutiennent les défenseurs à construire des relations avec les forces de sécurité et les acteurs armés non étatiques. Les équipes d'ICP intègrent également ces deux groupes dans le réseau de soutien ;
- Présentent aux autorités et aux autres garants des droits les attentes internationales relatives au déroulement non entravé des activités des défenseurs.

4.7| Résumé des messages principaux

- Les compétences principales des intervenants civils de paix sont l'écoute, l'engagement du dialogue, l'analyse des conflits et la négociation. Les connaissances principales de l'ICP comprennent la théorie du concept, les protocoles de sécurité, la situation politique ainsi que les coutumes locales. Les qualités personnelles principales de l'ICP incluent la résilience, les compétences interculturelles, le courage et l'empathie.

- L'analyse de conflit est un outil qui aide les membres de l'ICP à comprendre un conflit particulier afin de concevoir une stratégie de protection appropriée. La mauvaise interprétation du conflit peut non seulement mener à un programme inefficace ou inadapté, mais cela risque également de mettre en danger les intervenants et les acteurs locaux.

- L'ICP a été appliquée pour des types de conflits variés, notamment les conflits horizontaux et verticaux, nationaux et internationaux ainsi que les conflits qui ont pour objet les ressources naturelles, le pouvoir politique, l'identité ethnique et l'autodétermination. Les équipes d'ICP adaptent leurs méthodes aux différents types de situations.

- Bien qu'un conflit puisse être complexe, il traverse généralement des phases bien reconnaissables. Leur identification peut aider les intervenants sur le terrain à mieux comprendre les dynamiques du conflit ainsi que l'évolution, à formuler des scénarios appropriés et à développer les réactions opportunes.

- L'évaluation des besoins est un processus systématique pour déterminer et remédier aux écarts entre les conditions actuelles et celles qui sont désirées. Ce processus permet aux équipes d'ICP d'évaluer s'il y a des populations vulnérables qui ont besoin d'être protégées contre les violences et si elles accepteraient que les équipes logent et travaillent dans leur région.

- Les groupes vulnérables comprennent les enfants, les femmes, les personnes déplacées et les défenseurs des droits de l'homme. Les équipes d'ICP ont pour objectif de réduire la vulnérabilité de ces groupes, d'augmenter leur capacité à répondre à des menaces et à les diminuer. Mais avant tout, les intervenants encouragent les populations vulnérables à trouver leur force et à adopter un rôle actif dans leur propre protection.

4.7|

Exemple d'exercices

Exercice 1: scénario

Introduction : l'ICP est organisée dans différents types de conflits, notamment les conflits horizontaux et verticaux, nationaux ou internationaux, les conflits qui ont pour objet les ressources naturelles, l'influence géopolitique, les pouvoirs politiques, l'identité ethnique et l'autodétermination. Dans ces différents types de conflits, des méthodes d'ICP spécifiques sont appliquées pour protéger des individus et des groupes variés tels que les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les défenseurs des droits de l'homme. En outre, plusieurs méthodes d'ICP peuvent être mises en pratique durant plusieurs phases d'un conflit pour protéger une population vulnérable particulière. L'analyse en profondeur est nécessaire pour comprendre les difficultés et les besoins de protection spécifiques aux groupes vulnérables à différentes étapes d'un conflit. L'analyse est également requise pour élaborer des stratégies dans le but de protéger ces populations.

Scénario : Un camp pour déplacés internes situé dans une zone assez isolée accueille environ 100 familles qui ont dû fuir les violences armées dans leurs villages. Ces derniers se trouvent près de la capitale du comté où une organisation d'ICP bien connue possède un bureau. Dans le camp, plusieurs dirigeants importants de communauté sont présents, ce sont tous des hommes. Quelques-uns sont des chefs religieux et les autres sont des chefs traditionnels de communauté dans leur endroit d'origine. La plupart des personnes présentes dans le camp pour déplacés internes y habitent depuis presque deux ans.

De nombreux points de préoccupation existent : les habitants du camp sont soumis à un haut niveau de stress en raison des quelques attaques perpétrées par un groupe armé de la région. Quand les femmes sortent pour récolter du bois ou puiser de l'eau, elles sont parfois agressées et violées quoique ces faits ne soient pas souvent signalés. Bien d'autres menaces visent également les femmes : il arrive que les hommes battent violemment leur femme. Cependant, la culture locale considère que le mari est en droit d'agir de la sorte. Une des explications données est que les familles viennent toutes d'un groupe ethnique marginalisé. De plus à cause de la séparation avec leur lieu d'origine et leur mode de vie traditionnel, les hommes sont incapables de subvenir aux besoins de leur famille et ils en ont honte.

Puisque la région est relativement isolée, le camp ne reçoit que très peu d'aide médicale. Les organisations humanitaires qui fournissent cette aide sont souvent réticentes à se déplacer, car au moins un groupe armé est actif dans la région. Si elles viennent, ce n'est que pour une courte période. Ces conditions sont particulièrement compliquées pour les quelques personnes âgées qui ont survécu aux violences. Pour cette même raison, aucun enseignant ne travaille régulièrement avec les enfants, bien que plusieurs chefs de communauté et femmes qui ont bénéficié d'une éducation tentent d'instruire les jeunes.

Plusieurs organisations nationales de la société civile et certaines agences d'aide internationale fournissent des produits humanitaires de base tels que nourriture et abris au camp. L'armée nationale et la police locale sont responsables de la sécurité du camp, mais celle-ci manque de cohérence. Pour ces raisons, les autorités locales souhaiteraient renvoyer les déplacés internes dans leur village d'origine situés dans les comtés avoisinant. Elles ont pris les dispositions pour ce retrait mais les habitants du camp ont des doutes quant à leur sécurité en cas de retour dans ces villages. Ils ont donc l'intention de résister si les autorités tentent de les forcer.

Exercice : Lisez le scénario attentivement. En utilisant les renseignements de ce module et du module 3, rédigez une liste de notes :

- Identifiant les différents groupes vulnérables présents dans le camp pour déplacés internes et leurs besoins ;
- Exposant les grandes lignes d'un plan de travail qui met en application les méthodes et les compétences de l'ICP pour subvenir aux différents besoins de protection de façon intégrée ;
- Indiquant les actions que les organisations de la société civile peuvent entreprendre pour gérer l'éventuel retrait forcé des personnes du camp.

Exercice 2 : Travail de groupe

- Sur la base de l'expérience personnelle de chaque membre de votre groupe, discutez des compétences des travailleurs d'organisations nationales de société civile qui fournissent l'aide humanitaire aux camps comme celui présenté dans le scénario. Est-ce que ces compétences sont différentes de celles décrites au paragraphe sur les compétences principales d'un intervenant civil de paix ? Si oui, pourquoi y a-t-il des différences selon vous ?
- Publiez votre réflexion de groupe sur le forum de discussion. Toujours avec votre groupe, lisez les réponses des autres groupes et comparez-les à la vôtre.

Exercice 3 : Phases du conflit

Cet exercice n'a pas encore été étoffé, mais son schéma de base a bien fonctionné sur le terrain et pourrait facilement être adapté en jeu en ligne. (Pour ceux qui enseignent en ligne, cet exercice peut être modifié et publié sur le forum de discussion).

1. Présentez un scénario de conflit violent qui met clairement en évidence certaines des étapes (le scénario peut être fictif ou choisi parmi les études de cas figurant dans les modules du cours).

2. Demandez aux participants d'identifier les phases du conflit. Le nom de ces dernières peut être donné/présenté et les participants doivent les placer sur une ligne chronologique du conflit. Autre possibilité : ils doivent citer les étapes qu'ils ont retenues et les placer sur la ligne du temps du conflit.

3. Donnez ou montrez un certain nombre d'activités d'ICP aux participants (les activités peuvent être affiché sous forme d'image ou simple texte) : accompagnement protecteur, accompagnement de victimes chez les prestataires de services, création d'un environnement sécurisé, mise en place du mécanisme d'alerte précoce-intervention précoce, formations, contrôle de rumeur, surveillance, mise en relation de communautés avec les autorités ou des diplomates, réunions de sécurité communautaire, création d'équipes locales de protection, négociations avec les auteurs d'agression, obtention de l'aide d'une force de protection, renforcement de la confiance, etc. Demandez aux participants de placer ces activités sur la ligne du temps du conflit à l'endroit le plus approprié pour chacune d'elles. Ne leur laissez pas la possibilité d'utiliser deux fois la même activité ! (voir point 4 pour explications)

4. Échangez les différents résultats entre participants et demandez-leur d'expliquer ou de discuter leur choix (ou de les publier sur le forum de discussion). Puisque les participants ne peuvent utiliser les activités qu'une seule fois, ils auront sans aucun doute des résultats différents. Cela permettra de trouver des solutions créatives et d'ouvrir des débats approfondis.

Quiz

1. Reliez les types de conflits aux courtes descriptions. Chaque description peut correspondre à plusieurs types de conflits. Les types de conflits sont :

A. conflits horizontaux
B. conflits verticaux
C. conflits nationaux
D. conflits internationaux
E. conflits au sujet de ressources naturelles
F. conflits pour le pouvoir pouvoir politique
G. conflits au sujet d'identités ethniques

H. conflits pour l'autodétermination
I. conflits pour des territoires

- Deux pays voisins sont en conflit au sujet de l'utilisation d'une rivière limitrophe.
- Une des régions d'un pays parle français et une autre parle allemand, un conflit armé a éclaté entre les deux régions.
- Un pays, qui est riche en ressources connait une guerre civile depuis plusieurs années.
- Un groupe minoritaire, qui vit dans une des régions du pays lutte pour l'autonomie régionale, voire l'indépendance totale.
- Dans une région où habitent des groupes ethniques nomades et des groupes ethniques agricoles, des conflits fréquents ont lieu lorsque les groupes nomades traversent les champs agricoles.

2. Parmi les propositions suivantes, laquelle ne constitue PAS un défi pour l'analyse de conflit ?

a. Les conflits changent avec le temps, c'est pourquoi l'analyse doit être répétée.
b. L'idée que le conflit a fait l'objet d'une analyse suffisante et qu'il est compris peut compromettre la sensibilité aux changements.
c. L'analyse de plusieurs aspects du conflit permet une compréhension systémique du conflit.
d. Il n'est pas toujours possible de discuter avec les personnes de toutes les parties du conflit.

3. Indiquez si les propositions suivantes sont vraies ou fausses :

a. Le maintien de la paix traditionnel et l'ICP sont tous deux responsables de la protection des civils touchés par les conflits armés. (Vrai ou faux)
b. Seule l'ICP utilise la présence physique d'agents pour protéger les personnes. (Vrai ou faux)
c. Les agents conventionnels du maintien de la paix sont impliqués dans la surveillance des cessez-le-feu tandis que les intervenants civils de paix ne surveillent que les conditions pour mettre en place un système d'alerte précoce. (Vrai ou faux)
d. Le maintien de la paix conventionnel et l'ICP établissent de bons rapports de travail en tant que méthode de maintien de la paix. (Vrai ou faux)
e. Le maintien de la paix conventionnel et l'ICP utilisent les forces armées en tant que source de pouvoir ultime. (Vrai ou faux)
f. Les intervenants civils de paix sont plus susceptibles de vivre dans une communauté et construire des relations avec les populations et les petites organisations locales. (Vrai ou faux)
g. L'ICP s'applique à tous les contextes de conflits armés. (Vrai ou faux)

4. Dans la liste suivante, cochez les qualités importantes pour des intervenants civils de paix :

- ☐ Intrépide
- ☐ Sensible à l'interculturalité
- ☐ Courage
- ☐ Indépendance, savoir travailler seul
- ☐ Empathie
- ☐ Formation juridique en droit international

Bibliographie

ACAPS. (2013). *Compared to What: Analytical thinking and needs assessment.* Available at http://www.acaps.org/resources/technical-briefs

Assemblée générale de l'ONU. (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.* https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/06/PDF/N9409506.pdf?OpenElement

Assemblée générale de l'ONU. (2011). *Lois et pratiques discriminatoires et actes de violence dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (A/RHC/19/41)*. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Disponible sur https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-41_fr.pdf

Autesserre, S. (2012). The only way to help Congo*. The NY Times*. 22 Juin 2012. Disponible via https://academiccommons.columbia.edu/doi/10.7916/d8-sxbj-ax43/download

Bennett, J.M. (2008). Transformative Training: Designing Programs for Culture Learning. In M. A. Moodian, ed. *Contemporary Leadership and Intercultural Competence*. New York, NY: Sage Publications.

Brown, B. (n.d.) *The Power of Empathy.* Consulté sur http://www.youtube.com/watch?v=1Evwgu369Jw

Carpenter, R. C. (2006). *Recognizing Gender-Based Violence Against Civilian Men and Boys in Conflict Situations*. Security Dialogue 2006 37: 83: Sage Publications. Disponible sur http://static1.1.sqspcdn.com/static/f/929640/14195000/1316266922443/CARPENTER_RecognizingGenderBasedViolenceAgainstCivilianMenBoysConflict.pdf?token=SvSG2cNbHgRzkX17CdL7mj9d0w8%3D

Casals, P. (n.d.) Consulté le 12/09/2016 sur http://www.graines-de-paix.org/fr/outils_de_paix/citations_de_paix/auteurs/casals_pablo

CDA Collaborative Learning Projects. (n.d.) Do No Harm Program. *www.cdacollaborative.org*. Consulté sur https://www.cdacollaborative.org/cdaproject/the-do-no-harm-project/

Coleman, C. (2012). *Broadening the Concept of Peacekeeping: the Contribution of Civil Society to Unarmed Protection of Civilians*. High-Level Briefing at the United Nations, New York, *www.nonviolentpeaceforce.org*. Disponible sur http://nonviolentpeaceforce.org/images/publications/broadeningtheconceptofpeacekeeping.pdf

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. (1992). Recommandation générale No. 19. *www.un.org*. Disponible sur : https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d920d54

Conflict Research Consortium. (1998a). *Denial of Identity*. University of Colorado, USA. *www.colorado.edu*. Consulté sur http://www.colorado.edu/conflict/peace/problem/denyid.htm

Conflict Research Consortium. (1998b). *The Nature of Power.* University of Colorado, USA. *www.colorado.edu*. Consulté sur http://www.colorado.edu/conflict/peace/power.htm

Corbett, J. (2011). *Learning from the Nuba: Civilian resilience and self-protection during conflict*. Local to Global Protection. Disponible sur http://www.cmi.no/file/1908-Learning-from-the-Nuba-Civilian-resilience-and-self-protection-during-con64258ict.pdf

de Waal, F. (n.d.) *The Evolution of Empathy*. Greater Good: Science of a Meaningful Life. *greatergood.berkeley.edu*. Consulté sur http://greatergood.berkeley.edu/article/item/the_evolution_of_empathy

Doss, A. (2013). Aide Mémoire - Geneva Briefing and Dialogue. *Security Council Report.* New York, NY: UN Security Council.

European Commission Humanitarian Aid and Civil Protection. (2014). *Factsheet: Children in Conflict*. https://goo.gl/vOl4RB

Fisher, S. (2000). *Working with conflict: Skills and strategies for action*. London, UK: Zed Books.
Forced Migration Online. (n.d.) Women in situations of armed conflict. *www.forcedmigration.org*. http://www.forcedmigration.org/research-resources/expert-guides/psychosocial-issues/women-in-situations-of-armed-conflict

Front Line Defenders. (2013). *2013 Annual Report: Global Trends in 2012 for Human Rights Defenders*, Dublin, Ireland: Front Line, the International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders. Disponible sur http://spring96.org/files/misc/frontline_annual_report2013.pdf

Galtung, J. (2000). *Conflict Transformation by Peaceful Means (The Transcend Method)*. UN: United Nations Disaster Management Training Programme. Disponible sur https://www.transcend.org/pctrcluj2004/TRANSCEND_manual.pdf

Galtung, J. (2004). *Transcend and Transform: An Introduction to Conflict Work*. London, UK: Pluto Press.

Gaventa, J. (2006). Finding the space for change: A power analysis. *IDS Bulletin* 37, 6. Consulté le 15 juillet 2014 sur http://www.powercube.net/wp-content/uploads/2009/12/finding_spaces_for_change.pdf

Knight, K. (2014). *Lost in the chaos - LGBTI people in emergencies.* IRIN 6. http://www.irinnews.org/report/100489/lost-in-the-chaos-lgbti-people-in-emergencies

Pt'chang Nonviolent Community Safety Group Inc. (2005). *Trainer's Resource Manual, Nonviolence Training Project*, Melbourne, Australia. Disponible sur http://www.havayati.co.il/database/trainers_resource_manual_may05.pdf

Ross, G. (n.d.). An Interview with Frans de Waal. *American Scientist. www.americanscientist.org*. Disponible sur http://www.emory.edu/LIVING_LINKS/empathy/Reviewfiles/americanscientist.html

Schirch, L. (2006). *Civilian Peacekeeping*. Uppsala, Sweden: Life and Peace Institute.

Stemple, L. (2009). Male Rape and Human Rights, *Hastings Law Journal,* Vol.60:605. Disponible sur http://scienceblogs.de/geograffitico/wp-content/blogs.dir/70/files/2012/07/i-e76e350f9e3d50b6ce07403e0a3d35fe-Stemple_60-HLJ-605.pdf

Tolle, E. (2005). *Nouvelle Terre, l'avènement de la conscience humaine*. Outremont, QC: Ariane.

UN Women. (2012). Facts and Figures on Violence against Women. Consulté sur http://www.unwomen.org/en/news/in-focus/commission-on-the-status-of-women-2012/facts-and-figures

UN Human Rights Council. (2011). Facts and Figures about Refugees. *www.unhcr.org.uk*. Consulté sur http://www.unhcr.org.uk/about-us/key-facts-and-figures.html ou https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html

UNICEF. (2011). Child Protection from violence, exploitation and abuse. Disponible sur http://www.unicef.org/protection/57929_58007.html

UNICEF. (2011). Children in conflict and emergencies. Disponible sur http://www.unicef.org/protection/armedconflict.html

War Child. (n.d.). *Child Soldiers: Some Words Don't Belong Together. www.warchild.org.uk*. Disponible sur

https://journolondon.wordpress.com/2015/03/01/child-soldier-some-words-dont-belong-together/

Wiseman, T. (1996). A Concept Analysis of Empathy. *Journal of Advanced Nursing,* 23, 1162-1167.

MODULE 5 |
INTERVENTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : ENTRÉE ET SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ

Table des matières

Présentation et objectifs d'apprendtissage.....151
Analyse du contexte.....151
Gestion de la sécurité.....154
Stratégie de sortie.....157
Elaboration d'une stratégie d'ICP globale.....160
Etude de cas: le processus de réconciliation des comtés de *Mvolo* et de *Yirol West,* 2011, Soudan du Sud 160
Elaboration d'une stratégie globale d'ICP dans les comtés de *Mvolo* et de *Yirol West*.....161
Dilemmes.....168
Résumé des messages principaux.....172
Exemples d'exercices.....172
Bibliographie.....175

MODULE 5 |

INTERVENTION CIVILE DE PAIX EN PRATIQUE : ENTRÉE ET SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ

Présentation et objectifs d'apprentissage

L'application de l'ICP lors de conflit violent demande une analyse continue de la gestion de la sécurité et de la situation. Les équipes d'ICP adaptent leurs stratégies et leurs méthodes en fonction des dynamiques changeantes du conflit et des initiatives des partenaires locaux. En temps de crise, il se peut qu'une occasion exceptionnelle permettant de prévenir la violence se présente soudainement. Afin de tirer le meilleur parti de cette occasion, une série d'éléments doit être mise en place. En effet, les mesures de sécurité et les plans d'urgences doivent toujours être mis à jour et connus par toutes les équipes. Ces dernières doivent être préparées aux pires scénarios, même si ce sont des cas peu probables. Lorsque la prévention de la violence est l'objectif, une situation sans incident est un signe de réussite.

Le module 5 commence avec une description de l'analyse de contexte, suivie par celle de la gestion de la sécurité. Les deux sujets constituent deux composantes majeures du programme de l'ICP qui sont opérées continuellement. Dans un premier temps, elles sont calquées sur les résultats de l'analyse de conflit et sur l'évaluation des besoins. Ensuite, l'analyse de contexte fournit des informations aux révisions de l'analyse de conflit et entraine aussi davantage d'évaluations des besoins. Par ailleurs, l'analyse de contexte accompagne et renforce l'application des méthodes d'ICP. La dernière étape du programme de l'ICP décrite dans ce module comprend les stratégies de sortie de la communauté, qui guide les équipes en vue de se retirer progressivement d'une zone de conflit violent.

Dans la continuité du processus entamé dans le module 4, le cinquième module présente une étude de cas au Soudan du Sud. Celle-ci regroupe toutes les connaissances abordées dans ce manuel. L'exemple est utilisé pour montrer comment les différentes composantes du programme de l'ICP décrites dans les modules 4 et 5 ainsi que les méthodes de l'ICP présentée dans le module 3 peuvent être appliquées dans un conflit violent. Le présent module se conclut avec une série de dilemmes principaux auxquels les équipes peuvent faire face durant l'intervention.

CADRE 1 | **OBJECTIFS D'APRENTISSAGE**

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Décrire comment analyser le contexte dans le cadre de l'ICP ;
- Décrire les notions de base de la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ICP :
- Élaborer une stratégie de sortie :
- Élaborer et appliquer les stratégies de base de l'ICP à différents exemples spécifiques de conflit et de types de population :
- Décrire les dilemmes principaux de l'ICP.

5.1|

Analyse de contexte

Après l'analyse de conflit, les équipes d'ICP auront déterminé si l'ICP peut jouer un rôle dans la prévention de la violence ou protéger les civils dans un conflit violent. Elles auront également identifié le besoin de l'ICP dans les communautés touchées par le conflit et obtenu leur approbation pour s'installer dans la zone. Enfin, elles auront aussi identifié les populations vulnérables qui ont besoin de l'ICP en priorité.

Sur la base des résultats de l'analyse de conflit, les équipes d'ICP commencent à élaborer des stratégies et à adapter les méthodes de l'ICP pour répondre aux besoins des bénéficiaires identifiés. L'intervention civile de paix débute lorsque l'ICP reçoit la confiance des acteurs quant à son utilité (sur la base d'une exploration profonde) ainsi que lorsque l'organisation d'ICP a obtenu les fonds suffisants et a pris les premières dispositions. Même si les équipes de l'ICP auront déjà analysé le conflit et compris ses dynamiques, la situation autour d'eux, notamment les dynamiques, ne cessera d'évoluer. En effet, les membres d'ICP doivent analyser le contexte afin de s'assurer que les stratégies élaborées restent pertinentes en cas de changement. L'analyse de contexte sert non seulement à rationaliser les programmes mais elle a aussi trait à la sécurité. La compréhension du contexte duquel proviennent les menaces et l'élaboration de stratégies recherchées qui visent à réduire ces menaces constituent la différence entre la prévention des risques et la gestion du risque.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DE CONTEXTE ?

L'analyse de contexte ou de la situation, telle qu'utilisée par certaines organisations d'ICP, désigne l'examen détaillé des développements et des dynamiques d'une situation spécifique. Les équipes d'ICP réalisent l'analyse du contexte afin d'identifier les tendances de violence pour prévoir et pour prévenir les crises ainsi que pour préparer une réaction opportune à une crise. L'analyse de contexte est différente de l'analyse de conflit mais les deux sont liées. En effet, l'analyse de *conflit* se limite à un seul conflit et son développement au cours des années (point focal : le passé), tandis que l'analyse de *contexte* possède un champ focal englobant un moment spécifique dans le temps (point focal : le présent). L'analyse de *conflit* précède l'analyse de contexte et est réalisée régulièrement, en particulier au début et à la fin d'un projet d'ICP. L'analyse du *contexte* se fait en continu, les équipes sur le terrain peuvent le faire de manière hebdomadaire ou mensuelle.

COMMENT FONCTIONNE L'ANALYSE DU CONTEXTE ?

Bien que l'analyse de contexte soit réalisée de manière constante, elle est particulièrement importante dans les situations où :

- L'ICP va débuter ;
- Les acteurs sur le terrain ou au sein du siège social ont l'impression que les méthodes de l'ICP ne répondent pas à la situation de manière adéquate ;
- Des incidents majeurs ont changé les dynamiques du conflit ou les positions et les bases de pouvoir des parties en conflit.

Il existe différentes façons d'entreprendre l'analyse de contexte. La plupart des modèles suivent ces étapes de base :

- Collecter l'information et identifier des priorités de lieux, de méthodes et des populations vulnérables ;
- Analyser ainsi qu'interpréter des incidents et des actions spécifiques d'acteurs influents ;
- Établir des liens entre les aspects politiques, économiques, sociaux, religieux et sécuritaires ;
- Déceler et comprendre les tendances ;
- Évaluer le rôle des équipes d'ICP dans le contexte.

Contrairement à l'analyse de conflit et aux évaluations des besoins, qui sont réalisées (idéalement) conjointement avec les acteurs locaux, l'analyse de contexte est un exercice interne. Elle comprend des détails sur les menaces, les jeux de pouvoir, les intérêts cachés des parties en conflit ainsi que la perception de l'ICP et de l'équipe qu'ont les acteurs locaux. Les intervenants doivent nécessairement les aborder pour collecter les informations, mais ils réalisent l'analyse eux-mêmes (voir cadre 3 : exemple de questions pour guider les membres d'ICP lors de l'analyse interne de contexte).

CADRE 3 | **EXEMPLE DE QUESTIONS POUR GUIDER LES INTERVENANTS DANS L'ANALYSE DU CONTEXTE (à l'attention des intervenants, ne pas les poser directement aux acteurs locaux). Lors de l'enqûete, il faut être attentif aux changements, aux tendances et aux schémas :**

Civils :

- Qui voyez-vous dans la communauté : les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les personnes âgées ou handicapées ? Estimez leur nombre ;
- Comment décririez-vous l'environnement ? (Ont-ils l'air heureux, en colère, craintifs, calmes ?)
- Y a-t-il des endroits où vous ne remarquez pas la présence de civils ?
- Voyez-vous des civils armés ? Quelles armes portent-ils?
- Est-ce que les civils prennent contact avec les travailleurs humanitaires ? Sont-ils disposés à discuter lorsqu'ils sont abordés?
- Est-ce que les gens fuient ou en ont l'intention ? Si oui, est-ce que le phénomène est propre à un groupe particulier ?
- Voyez-vous des blessés, des mutilés ?

Acteurs armés :

- Remarquez-vous la présence d'acteurs armés ? Si oui, lesquels ?
- Est-ce que la communauté semble les accepter ?
- Est-ce que leur nombre est en augmentation ?
- À quoi ressemble le code vestimentaire des acteurs armés que vous voyez ? (Par exemple : couleur, motifs, brassards, chapeau…)
- Comment se comportent-ils avec les civils ?
- Est-ce que les acteurs travaillent avec les équipes humanitaires ? Si oui, en quoi consiste ce travail ?

Infrastructures et environnement :

- Remarquez-vous la présence d'un marché qui fonctionne ? Quelles marchandises pouvez-vous y trouver ?
- Quel genre de refuges ont les personnes ? Quelles sont les conditions des refuges pour civils ?
- Est-ce que les enfants sont scolarisés ?
- Avez-vous vu des signes de destruction ? (arbres endommagés, murs criblés de balles…)
- Est-ce que les bâtiments publics (écoles, hôpitaux…) sont occupés par des acteurs armés ? Si oui, où se trouvent ces bâtiments et qui les occupe ?

Vie humanitaire :

- Pouvez-vous circuler librement dans la communauté ? Y a-t-il des zones dans lesquels vous ne pouvez pas vous rendre ?
- Est-ce que quelqu'un vous accompagne lorsque vous vous rendez dans certains endroits ? Si oui, qui vous accompagne ? Où se trouvent ces endroits ?
- Avez-vous été menacé ? Vous a-t-on fait du tort d'une quelconque façon ?
- Est-ce que quelqu'un vous a questionné sur vos actions ? Si oui, qui ? Pourquoi ?

Indicateurs de protection spécifiques :

- Avez-vous vu des personnes atteintes par un préjudice durant votre visite ? Si oui, qui ? Quelles étaient les circonstances ?
- Avez-vous vu des enfants associés avec des groupes armés ?
- Y avait-il des menaces de mort directes ?
- Est-ce que les menaces visent spécifiquement les femmes, les enfants ou les personnes âgées ?
- Est-ce que les mouvements civils sont limités ?
- Quel est le pourcentage d'hommes et de femmes dans la communauté ?
- Pour autant qu'ils aient eu lieu, quels changements dans le contexte local, régional, national et international ont un impact sur notre travail ? Pourquoi ?

Une majeure partie de l'analyse du contexte se concentre sur le rôle des équipes d'ICP au sein d'un contexte particulier. Il est important de savoir comment les parties locales perçoivent les intervenants et il est également crucial d'estimer le risque si les équipes sont trop impliquées avec les acteurs armés non étatiques. Les membres de l'ICP doivent se rendre compte si les autorités publiques tentent de les manipuler ou de les utiliser pour renforcer leur position. Par exemple, un pouvoir public corrompu pourrait recueillir des montants importants par le biais de l'ICP en imposant des mesures bureaucratiques. Il peut également se servir de la présence des équipes pour montrer au monde qu'elle respecte les droits de l'homme tout en limitant les actions de l'ICP au

strict minimum. À titre d'exemple, à chaque fois que les équipes d'ICP protègent les défenseurs des droits de l'homme qui critiquent le pouvoir public corrompu, l'autorité peut répondre en refusant de renouveler le visa des membres d'ICP. Avec l'analyse de contexte, les équipes étudient ce type de comportements et déterminent si leurs stratégies actuelles sont efficaces. Ils peuvent conclure que la présence de l'ICP renforce la position des autorités corrompues et sape le travail des défenseurs des droits de l'homme. Dans de telles situations, les équipes changent leurs stratégies ou quittent la zone spécifique, voire le pays.

5.2| Gestion de la sécurité

> *Certaines agressions arrivent après des menaces, d'autres avant. Toutefois, le comportement des individus qui prévoient une attaque ciblée montrent souvent des signes subtils, car ils doivent collecter des informations pour déterminer le moment propice, la façon d'atteindre la victime et de fuir.*
>
> Enrique Eguren et Marie Caraj, 2009, p.54

L'analyse de la situation sécuritaire est une partie importante de l'analyse du contexte. Les équipes d'ICP opèrent dans des environnements dangereux et instables, c'est pourquoi leur travail, par définition, implique un certain niveau de risque. Afin de réduire et de traiter les facteurs de risque efficacement, les membres de l'ICP appliquent un système de gestion pour le personnel responsable de la sécurité et la protection sur le terrain (Brigades de paix internationales 2009 ; Nonviolent Peaceforce 2011). La sécurité des membres d'ICP sur le terrain et des biens est étroitement liée à la mission d'amélioration de la sécurité et la protection des civils en zones de conflit. En effet, les intervenants ne peuvent pas protéger d'autres personnes s'ils ne peuvent pas se protéger eux-mêmes. De même, ils ne peuvent pas fournir un espace plus sûr aux organisations de la société civile s'ils ne peuvent pas sécuriser l'environnement pour l'ICP.

QU'EST-CE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ?

La sécurité dans le contexte de la gestion interne de la sécurité de l'ICP a trait à la protection du personnel d'intervention contre des violences. Dans ce contexte la sécurité est également liée au maintien de l'image de l'ICP, de l'organisation et de ses biens, car la perception de l'ICP n'est pas qu'une simple question de relations publiques. Une image négative de l'ICP entraine des conséquences directes sur la capacité de l'intervention à fournir une protection. De plus, des mesures sont prises pour éviter ou réduire les effets d'incidents non liés aux violences, notamment les catastrophes naturelles (avalanches, tremblement de terre) ou d'autres évènements tels que les feux de forêt, accident de la route… Ces incidents comprennent également les maladies, les dommages corporels et les décès qui résultent de conditions médicales ou de négligence des directives de sécurité sur le lieu de travail.

COMMENT FONCTIONNE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ?

L'intervention civile de paix considère la sécurité et la protection des équipes comme une partie intégrante des activités de l'ICP. Sa crédibilité en tant qu'approche légitime à la protection des civils serait minée si l'organisation n'était pas capable de veiller à la sécurité et la protection du personnel. Ces deux éléments sont donc des composantes intégrées et essentielles de l'analyse, de la planification, de l'application et de la surveillance de toutes les activités liées à l'ICP sur le terrain.

La protection et la sécurité du personnel sont des extensions directes de l'analyse de contexte et se basent sur la même logique que les méthodes de l'ICP pour la protection des civils. Par exemple, en observant le mouvement des troupes, les actes de violence et le comportement des acteurs locaux, les équipes d'ICP mesurent leur propre vulnérabilité et leur capacité à réduire ces menaces, ils évaluent aussi l'influence de leurs relations avec les autres acteurs dont la préoccupation visible aide à protéger les intervenants. Tout comme les équipes d'ICP ont pour but de diminuer la vulnérabilité des populations impuissantes et de renforcer leur capacité à répondre aux menaces, elles essaient aussi de réduire leur propre vulnérabilité et de renforcer leur propre capacité (voir figure 1).

Figure 1 : Roue de sécurité (adaptée d'Eguren, 2005) « *Une roue doit avoir une forme circulaire pour tourner ; tous les rayons doivent avoir la même longueur. Il en va de même pour les roues de sécurité avec 8 rayons (composantes), qui représentent la gestion de la sécurité d'une organisation…* » (Eguren 2009, p.133). Avec la diminution de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des composantes faibles de la roue, les équipes d'ICP peuvent renforcer leur propre gestion de la sécurité et celle des organisations qu'ils soutiennent ou protègent.

Il existe généralement trois types de menaces dont les équipes d'intervenants doivent avoir conscience : les menaces directes, indirectes et les attaques de criminels ordinaires. Les menaces directes visent les organisations d'ICP ou les intervenants individuels. Elles peuvent être réduites avec l'aide d'acteurs influents du réseau politique de soutien, en améliorant ou renforçant les relations avec les acteurs importants ou en changeant de stratégie. Les menaces indirectes proviennent d'un préjudice éventuel causé par des incidents de violence dans une zone ou par des circonstances externes telles que des catastrophes naturelles, c'est la conséquence si l'équipe se trouve « au mauvais endroit au mauvais moment ». Ce type de menaces peut souvent être réduit avec l'analyse de contexte, des mesures de précaution et un plan d'urgence. Les équipes d'ICP sont particulièrement sensibles à la troisième sorte de menace : les attaques de criminels ordinaires. Elles sont plus difficiles à prévoir puisque dans la plupart des cas, elles ne sont pas politiquement motivées de manière explicite (même si les attaques peuvent avoir un caractère politique). Une sécurité physique accrue (grillages aux fenêtres, barrières de protection, éviter les déplacements après le coucher de soleil ou non accompagné) peut être nécessaire pour réduire ces menaces. Cependant, les équipes de l'ICP préfèrent souvent garder ces mécanismes de protection physique à un niveau minimal et utiliser seulement des options non-violentes. Des relations étroites avec les voisins et la communauté ainsi que l'acceptation par celle-ci s'avèrent parfois plus utiles dans la protection et ne nuisent pas à l'image de l'ICP en tant que force non armée de protection.

La première étape dans la gestion de la sécurité du personnel est l'explication claire de l'ICP à tous les intervenants et aux parties prenantes. Ensuite, il faut acquérir une compréhension totale de la place de l'ICP dans le conflit, cette étape est directement liée à l'analyse de contexte. Enfin, la troisième étape consiste à élaborer des stratégies de sécurité. Différentes organisations peuvent utiliser toutes ou certaines des stratégies suivantes :

- Instaurer des relations de confiance et de tolérance entre tous les acteurs dans la zone pour éviter tout préjudice ;
- Au sein de la communauté et auprès de tous les acteurs, préserver ainsi que veiller à l'image et la réputation de l'organisation d'ICP en tant qu'entité impartiale et indépendante qui respecte la primauté des acteurs locaux ;
- Mettre en place des mesures de sécurité préventives (verrous et barrières, déplacement en groupe, varier les routes, ne pas afficher de signes ostentatoires de richesse) pour éviter ou réduire les possibilités de préjudice ;
- Établir des relations avec les parties prenantes influentes susceptibles d'être appelées en cas de menaces sur les équipes ;
- Veiller à ce que le personnel de l'ICP (national et international) se comporte de manière appropriée aux cultures et normes locales ;
- Tenir compte des informations et des points de vue fournis par les communautés, le personnel et les partenaires locaux dans l'analyse de la sécurité.

Afin d'être responsables et efficaces, les équipes d'ICP surveillent et analysent constamment le niveau de risque dans le but de ne pas dépasser un seuil acceptable. Les intervenants travaillent inévitablement dans des endroits où d'autres OING, agences (humanitaire ou de développement) et des militants de la paix ne choisiraient pas d'opérer ou alors des endroits où de tels acteurs ne se rendraient pas. Les équipes s'impliquent également dans des activités que ces autres acteurs éviteraient d'entreprendre. Cela ne veut pas dire que les membres d'ICP sont imprudents, négligents et désinvoltes par rapport à leur sécurité. Au contraire, le travail qu'ils réalisent dans le cadre de l'ICP exige d'eux qu'ils soient au moins aussi conscients des questions de sécurité voire plus que la plupart des autres OING et agences présentes dans un environnement similaire. Un tel impératif se reflète dans la formation avant le déploiement et la vigilance constante dont les équipes font preuve.

Il est particulièrement important pour l'ICP de gérer les menaces directes ; celles-ci ne peuvent pas être atténuées par le biais de mesures sécuritaires générales ou de l'analyse de contexte de la même façon que les attaques criminelles et les menaces indirectes peuvent l'être. Les menaces directes reposent sur des rapports établis au préalable avec la hiérarchie des acteurs armés. Face à ces menaces, les stratégies de sécurité des équipes impliquent quatre étapes importantes visant à diminuer la vulnérabilité aux menaces perçues. Les équipes d'ICP :

- Identifient avec exactitude la menace et son origine ;
- Entrent en contact aussi rapidement que possible avec les sources de la menace pour expliquer la nature et l'objectif de l'ICP ;
- Remontent la chaine de commandement aussi rapidement que possible pour éliminer la menace ;
- Poursuivent leurs activités, le cas échéant, uniquement quand la menace a été effectivement éliminée.

Il existe un certain nombre de mesures de précaution qui permettent d'éviter les menaces directes. Les équipes d'ICP :

- Maintiennent le principe d'impartialité en tout temps, considérant toutes les parties avec respect et tolérance ;
- Évitent les déclarations publiques, les dénonciations et toutes autres activités qui pourraient gêner, humilier ou dénigrer une des parties ;
- Restent ouvertes et transparentes autant que possible par rapport à toutes les activités de l'ICP avec les parties concernées ;

- Aident les parties à comprendre qu'il est de leur propre intérêt de prévenir et éviter les attaques ciblant les civils et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international ;
- Préservent une image claire de l'ICP comme organisation qui s'efforce de travailler avec toutes les parties dans la prévention de la violence. Ce faisant, l'ICP aide ces parties à améliorer ou au moins, à ne pas entacher leur réputation aux yeux des acteurs étrangers ;
- Mettre en place et maintenir des réseaux de soutien visibles et transparents.

Les stratégies de sécurité reposent sur l'évaluation de menaces précises plutôt que sur des menaces généralisées. De cette façon, les équipes d'ICP peuvent travailler à des endroits et en des circonstances où il ne serait pas possible de travailler s'ils utilisaient une approche plus traditionnelle de la sécurité basée seulement sur les menaces généralisées. Le plus important est que les équipes ne prennent pas de risques inacceptables ou non nécessaires : elles opèrent plutôt avec des évaluations analytiquement poussées des menaces spécifiques auxquelles elles font face.

Lecture recommandée :

- Eguren, E., Protection Manual for Human Rights Defenders, 2005, Dublin: Front Line: International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders. Disponible sur *https://www.frontlinedefenders.org › file › download*

5.3|

Stratégie de sortie

Les conflits changent continuellement, tout comme les besoins des civils impliqués dans les conflits. Lorsque les populations vulnérables ou les groupes menacés se sentent progressivement en sécurité et autonomes, lorsque la paix locale et les infrastructures locales de paix fonctionnent plus efficacement et permettent de faire face aux conflits, il est alors probablement temps de quitter l'endroit ou le pays, au moins pour les ressortissants étrangers de l'équipe. La décision de sortir d'une communauté spécifique ou d'un pays ne se prend pas de manière impromptue. En effet, des stratégies explicites sont élaborées pour orienter les équipes dans la prise de cette décision et pour préparer le départ. Le présent paragraphe explique ces stratégies.

QU'EST CE UNE STRATÉGIE DE SORTIE ?

Bien que le terme soit de plus en plus utilisé dans les discussions relatives au maintien et à la consolidation de la paix, il ne semble pas y avoir de définition commune de l'expression. Celle-ci aurait émergé des cercles d'affaires pour ensuite passer au domaine militaire, plus récemment elle a été utilisée lors d'interventions de parties tierces dans l'aide humanitaire ou au développement. Toutefois, le terme « stratégie de sortie » implique qu'il faut une réflexion profonde et une certaine préparation avant qu'une organisation étrangère (en l'occurrence, une organisation d'ICP) se retire d'un certain endroit et applique un processus de sortie. De cette façon les acteurs locaux peuvent maintenir le travail entrepris (si nécessaire) et minimiser les interférences de l'organisation pendant la période de retrait.

COMMENT FONCTIONNE LA STRATÉGIE DE SORTIE ?

Lors d'un débat sur le rapport intitulé *Pas de sortie sans stratégie* (novembre 2001) au Conseil de sécurité de l'ONU, trois circonstances qui pourraient entrainer la « sortie » ou une diminution significative des activités d'une opération de maintien de la paix ont été identifiées : le mandat de l'opération a été mené à bien, l'opération s'est soldée par un échec ou elle a obtenu un succès partiel. Pendant le débat, les membres du Conseil de sécurité ont également souligné l'objectif final d'une opération de paix, qui consiste à parvenir à une paix durable et la maintenir. Selon le Conseil, « *lorsque deux États sont parvenus à un accord sur le règlement de leur conflit, respectent l'indépendance politique et l'intégrité territoriale l'un de l'autre et reconnaissent leurs frontières communes, qu'ils ont délimitées ou qu'ils ont convenus de délimiter* ». Quant à la paix durable nationale, elle devient durable « *non pas quand tous les conflits ont été extirpés d'une société, mais lorsqu'il devient possible de régler de manière pacifique les conflits inhérents à cette société dans le respect de la souveraineté nationale et, de manière générale, par l'exercice d'une gouvernance fondée sur une large participation* » (Conseil de sécurité de l'ONU 2001).

Les opérations d'ICP ne sont pas mandatées par le Conseil de sécurité, mais elles reposent sur l'acceptation de la part des parties locales ainsi que celle des autorités nationales. Par conséquent, les trois circonstances qui peuvent entrainer la sortie des équipes d'ICP sont identifiées : les acteurs locaux ne portent plus d'intérêt à l'ICP ou n'en ont plus besoin, l'intervention s'est soldée par un échec ou elle a obtenu un succès partiel. Le manque de financement pourrait être considéré comme une quatrième circonstance, puisque par le passé, il a joué un rôle dans la sortie d'acteurs d'ICP d'un conflit violent.

Les acteurs locaux ne portent plus d'intérêt à l'ICP : lorsque les civils ne sont plus menacés, ont confiance en leur capacité à se protéger et/ou sont effectivement protégés par les structures publiques, L'ICP n'est plus nécessaire. Une telle situation peut sembler très claire, mais la réalité est souvent plus complexe. Tout d'abord, au fur et à mesure que la collaboration entre les équipes d'ICP et les acteurs locaux progresse, de nouveaux domaines d'intérêts et de besoins sont facilement identifiés. Il y a toujours des personnes vulnérables qui nécessitent une protection, surtout dans les zones qui se remettent de conflits de longue durée. Il est donc compliqué de décider si une menace particulière sur une population vulnérable n'est pas suffisamment sérieuse pour maintenir l'ICP.

Ensuite, le caractère incertain d'un processus de paix représente un facteur de complication. En effet, de nombreux processus qui semblent en bonne voie vers une paix durable s'écroulent au bout de quelques années, d'autres prennent leur temps et oscillent entre les phases de crise et d'après crise. Par ailleurs, une période de stabilité sans incident de violence ne signifie pas automatiquement la disparition de la nécessité de l'ICP. Après la crise, il y a généralement une période de tension pendant laquelle il est incertain que le « calme » perdurera. Durant cette période, les membres d'ICP peuvent jouer un rôle critique, aux côtés des équipes onusiennes de surveillance du maintien de la paix, pour renforcer la confiance dans le processus et pour soutenir la transition du maintien vers la consolidation de la paix. C'est à cette période que les équipes d'ICP peuvent remplacer les forces armées de maintien de la paix pour une durée déterminée, jusqu'à ce qu'elles mettent un terme à l'ICP.

Bien qu'il ne soit pas facile de déterminer le moment opportun pour quitter la communauté, il importe d'amorcer des stratégies de sortie en temps voulu. En revanche, il arrive qu'une organisation humanitaire maintienne ses opérations pendant trop longtemps dans une zone de conflit, ce qui peut mener à une crise d'identité au sein de l'organisation une fois que le mandat et les méthodes ne sont plus appropriés au contexte. En conséquence, l'entité peut voir la motivation de son personnel baisser et sa réputation entachée. Une présence prolongée de l'ICP peut également entrainer une dépendance inutile des acteurs locaux par rapport à la protection et au soutien de l'étranger. Afin d'éviter de telles situations, les stratégies de sorties doivent avoir des objectifs précis, durables, constructifs mais aussi réalisables. Ceux-ci doivent être pensés de manière à présenter des critères spécifiques pour achever le mandat.

Signes externes susceptibles de contribuer à la stratégie de sortie de l'ICP :

- **Diminution des violences :** une diminution systématique des incidents, obtenue par la surveillance des tendances pendant une période significative, indique un besoin de prévention et de réduction de la violence en baisse ;
- **Renforcement de la protection et de la sécurité des civils :** l'évaluation et l'analyse de contexte doivent être réalisées pour estimer la situation sécuritaire et la perception de la protection chez les civils ;
- **Renforcement des initiatives locales pour la paix et les droits de l'homme :** le renforcement des initiatives locales pour la paix et les droits de l'homme indique souvent que l'espace dont jouissent les acteurs locaux pour aboder les questions relatives au conflit et à la violence a augmenté ;
- **Renforcement du fonctionnement des structures d'Etat :** le renforcement de l'usage effectif des mécanismes d'État pour la protection des droits de l'homme indique la baisse du besoin de l'ICP ;
- **Changement de la nature des methodes d'ICP :** la diminution du nombre d'activités qui impliquent la présence protectrice, l'accompagnement et l'interposition ainsi que le renforcement de l'atténuation de conflit, du dialogue et des activités de formation indiquent la diminution du besoin de protection directe ;
- **Augmentation des activités de consolidation de la paix :** l'augmentation des activités de consolidation de la paix peut être appliquée de différentes façons. Premièrement, lorsque les équipes de l'ICP répondent aux besoins et aux demandes des acteurs locaux, elles peuvent inclure des composantes de la consolidation de la paix dans leur travail. Deuxièmement, les organisations spécialisées dans la consolidation de la paix peuvent progressivement entamer leurs opérations aux côtés de l'ICP. Cette augmentation peut signifier que la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix

est en bonne voie. Elle indique également que le besoin de protection physique directe diminue. Bien que l'intégration de méthodes souvent considérées comme de la consolidation de paix (par exemple, développement des capacités, espace de dialogue) soit un atout important de l'ICP et renforce régulièrement les stratégies de protection, l'ICP n'est pas une intervention de consolidation de la paix, même si la distinction entre le maintien et la consolidation de la paix n'est pas toujours pertinente sur le terrain. Lorsque les opérations d'ICP sont fructueuses, elles soutiennent la transition vers une situation où la consolidation de la paix est plus importante que la protection des civils ;

- **La présence d'étrangers en grand nombre :** une partie de la force de l'ICP repose sur la présence d'étrangers (autres que les acteurs armés) dans les zones isolées de conflit violent. Leur présence importante est souvent un indicateur du renforcement du développement et d'ouverture, elle signifie également une perte d'atouts pour l'ICP.

Les stratégies de sorties doivent également aborder la manière dont les efforts de l'ICP maintiendront les infrastructures de paix locales après le départ des équipes. En toute probabilité, une stratégie de sortie doit inclure le développement des capacités à la fois pour les autorités locales et pour les acteurs de la société civile afin de soutenir l'intégration d'une protection effective des civils dans les infrastructures de paix locales. Si ce n'est pas encore le cas, une partie des travaux de sortie doivent permettre aux acteurs locaux d'être connectés à des agences nationales et internationales afin de préserver les financements et autres aides dans la mesure du possible. L'implication du personnel national en tant que militant de paix ou dans une fonction similaire peut être considérée comme une partie de la stratégie de sortie[63]. Non seulement elle renforce l'efficacité de l'ICP mais il s'agit également d'un pas vers la durabilité. Par ailleurs, le personnel local est susceptible de rester dans le pays après le départ des expatriés. De même, il est important d'avoir un mandat réaliste qui devrait servir d'information et guider le développement de programmes concrets tout en étant assez flexible pour s'adapter au changement de contexte dans le pays.

Succès partiel : entre le succès net et l'échec se trouve une vaste zone grise. Le succès total, pour autant qu'il soit possible alors qu'il existe tellement de variables différentes, correspondrait à une baisse significative du besoin de l'ICP parmi les acteurs locaux. Le succès partiel se réfère à une situation dans laquelle une agence d'ICP interrompt ses opérations qui ont un impact positif à certains égards, mais en même temps qui rencontrent des obstacles sous d'autres aspects. Les équipes d'ICP peuvent être limitées par les autorités nationales à tel point que le faible impact positif de leur travail ne justifie pas la continuation de l'opération entière. Par exemple, l'autorité nationale pourrait demander à l'organisation de quitter la zone ou compliquer le fonctionnement en instaurant des obstacles administratifs tels que l'annulation des visas. Ces actions peuvent signifier que l'ICP produit des résultats positifs et remet en question le manque de protection des civils de la part des autorités. Ou encore de tels actes peuvent aussi indiquer un échec du chef de l'organisation d'ICP à consolider et maintenir des relations essentielles. Une stratégie de sortie appropriée à la réussite partielle ou à l'échec prend également en compte tout risque qu'encoure le personnel local ou national ainsi que les partenaires locaux en raison de leur rôle dans l'intervention d'ICP. C'est pourquoi la stratégie de sortie comprend un plan pour remédier à cette situation.

Échec : une opération d'ICP peut être considérée comme un échec lors des circonstances suivantes :

- Les équipes ont mis les acteurs locaux en danger à maintes reprises ;
- Les équipes se mettent souvent en danger ;
- Les acteurs locaux n'acceptent pas l'ICP ;
- L'ICP n'atteint aucun des objectifs.

5.4| Élaboration d'une stratégie d'ICP globale

[63] Ces parties comprennent aussi la gestion des formations de manière à ce que l'organisation locale puisse reprendre la gestion des activités. La gestion des formations est souvent une grave lacune dans la plupart des organisations d'ICP.

Les modules 2 et 3 décrivaient les principes et les méthodes de l'ICP, les modules 4 et 5 expliquaient les composantes principales des cycles de programmes de l'ICP, de l'identification du personnel approprié à l'élaboration d'une stratégie de sortie. C'est la mise en pratique combinée de ces composantes lors de conflits violents qui constituent l'ICP. Dans le présent paragraphe, certaines sont regroupées et appliquées dans une étude de cas qui a lieu au Soudan du Sud (Nonviolent Peaceforce n.d.). La première partie du paragraphe (5.4.1) présente le cas, la deuxième (5.4.2) décrit comment appliquer l'ICP étape par étape dans cette situation spécifique.

5.4.1 | Étude de cas : le processus de réconciliation des comtés de *Mvolo* et de *Yirol West*, 2011, Soudan du Sud[64]

Dans la région de Mundri, des violences éclatent presque tous les ans pendant la saison sèche. Des incidents ont lieu lorsque les Dinkas, des éleveurs de bétail du comté de *Yirol West* dans l'État de *Lakes* (lacs) migrent de l'autre coté de la frontière dans le comté de *Mvolo* dans l'État de *Western Equatoria (WE* - Equatorie occidentale) pour faire paître le bétail (voir figure 2). Puisque l'herbe et l'eau ne sont pas suffisants dans *Yirol West* pour maintenir les vaches en vie pendant la saison sèche (de décembre à mai approximativement), les Dinkas migrent vers le sud où davantage de paturages sont disponibles. Toutefois, lors de leur déplacement, ils traversent le comté de *Mvolo* où des Jurs fermiers résident toute l'année. Selon ces derniers, les Dinkas et leurs troupeaux violent la propriété des Jurs, détruisent les cultures, volent les filets de pêche et font fuir les animaux. Cependant, les violences sont d'habitude relativement contenues et ne durent pas longtemps. Les communautés de *Mvolo* et de *Yirol West* ont en effet un passé de cohabitation pacifique, ils vont dans les mêmes écoles, institutions médicales et acceptent les mariages entre les deux communautés.

En revanche, l'année 2011 était différente. Les affrontements ont éclaté de manière soudaine après qu'un jeune a été tué alors qu'il traversait le *Mvolo*. Bien que le ou les auteurs et le ou les motifs n'aient pas été identifiés, une série d'attaques en représailles sont survenues par la suite. Le Soudan du Sud a connu la guerre pendant les cinquante dernières années, il a par ailleurs obtenu son indépendance le 9 juillet 2011. Par conséquent, la structure légale du pays est encore en développement. En outre, la violence reste souvent le premier réflexe face à tout type de conflit. Le camp d'élevage bovin de Maduynyi, occupé par des Dinkas de *Yirol West* et situé dans le *Mvolo* a été attaqué. Dans un premier temps, les affrontements se limitaient à deux villages dans le *Mvolo* mais ils se sont répandus rapidement dans tout le comté et dans le *Yirol West*. Les jeunes des deux parties traversaient les frontières et attaquaient violemment les communautés adverses. Selon les deux groupes, l'escalade du conflit a pris bien plus d'ampleur en 2011 que depuis la fin de la guerre civile en 2005. À ce moment, la violence était plus brutale, elle touchait une zone géographique plus large et a duré pendant plus longtemps.

Ensuite, attaques et destructions de propriétés en masse ont eu lieu : entre le 9 février et le 3 avril 2011, plus de 6000 habitations ont été réduites en cendre, plus de 76 000 personnes ont été déplacées, des dizaines de civils, notamment des enfants, ont été tués ou blessés. De plus, des centaines de troupeaux de bétails et de chèvres ont été attaqués.

Selon les personnes interrogées par les membres d'ICP, les enfants se cachaient dans les buissons ; ils mourraient de déshydratation, de la méningite et d'attaques par les abeilles. Une équipe de mission de l'Assemblée législative nationale du Soudan du Sud a constaté que « *les enfants, les femmes et les personnes âgées se trouvaient sous des arbres sans nourriture, ni eau, ni soins médicaux. Par ailleurs, il y avait un haut risque d'épidémie de maladies telles que la malaria, la pneumonie et la diarrhée* ».

[64] Voir apprendix 2 pour une autre étude de cas : « *Contrôle des violences et culture de la confiance dans l'ouest de Mindanao* ».

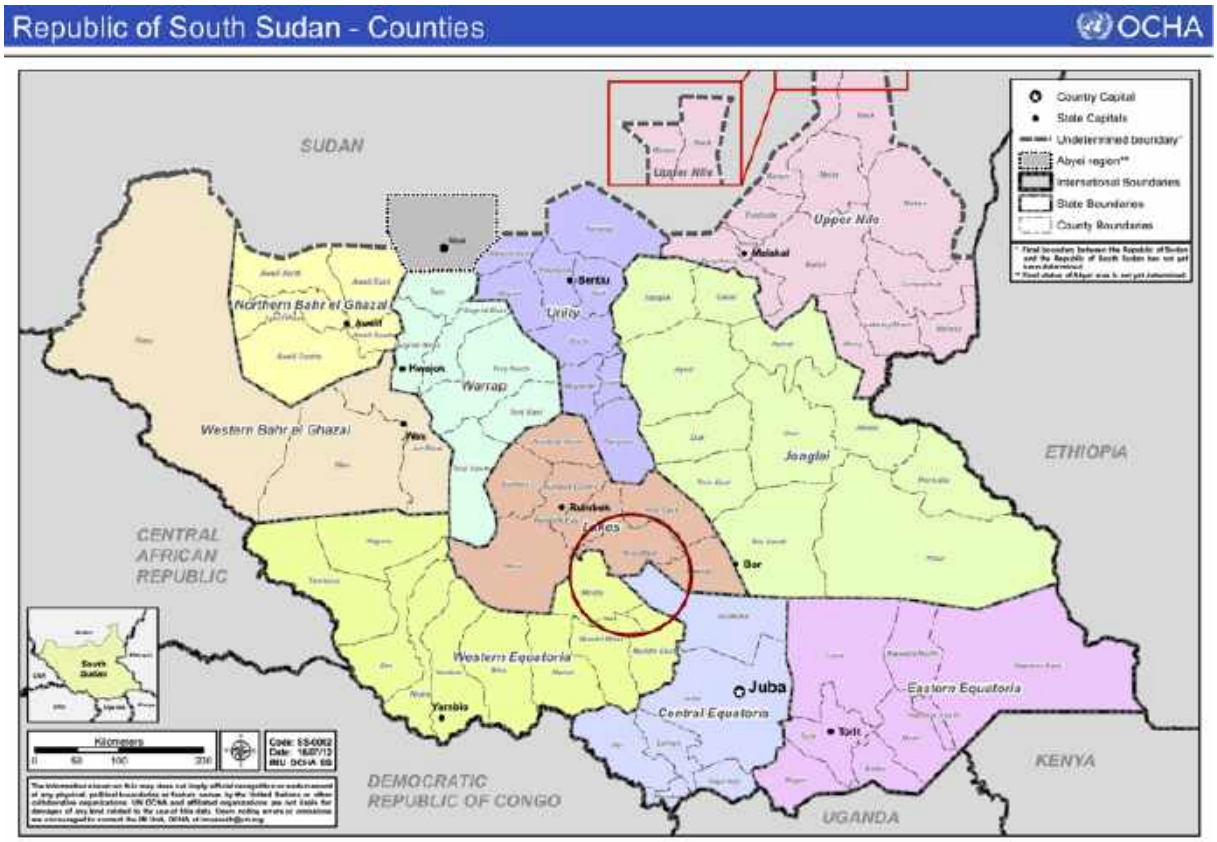

Figure 2, Carte des comtés du Soudan du Sud : Le cercle rouge indique le comté de *Mvolo* (en jaune) dans l'État de *Western Equatoria* et le comté de *Yirol West* (en orange) dans l'État de *Lakes*.

Devoir : Réalisez une analyse de conflit de cette étude de cas (pour plus d'information voir paragraphe 5.7, exercice 1)

5.4.2| Elaboration d'une stratégie globale d'ICP dans les comtés de *Mvolo* et de *Yirol West*

Dans le schéma de stratégie suivant, on suppose que les organisations d'ICP sont présentes depuis longtemps dans la région de Mundri au moment où la série d'incidents a eu lieu. Le schéma est écrit du point de vue de l'équipe d'ICP située dans le West Equatoria le 9 février 2011, lorsque les violences ont brusquement éclaté.

ANALYSE DE CONFLIT

Puisque les équipes sont présentes dans la région depuis longtemps, elles ont probablement déjà réalisé une analyse en profondeur. Elles connaissent également le conflit entre les Dinkas et les Jurs étant donné que les épisodes violents ont lieu chaque année pendant la saison sèche. Toutefois, les membres d'ICP réaliseront une analyse de conflit limitée. Comme mentionné dans la description de l'étude de cas, la situation de 2011 est différente des années précédentes. L'ampleur de la violence constitue en effet une bonne raison pour revoir l'analyse de conflit.

Tout d'abord, les équipes d'ICP rassemblent des informations d'autant de sources que possible depuis leur bureau dans le West Equatoria. Ils tentent d'analyser le conflit sous différents aspects notamment la politique nationale, les relations sociales, la culture, la religion et la géographie. La relation entre les communautés de Dinkas et de Jurs est une composante importante à analyser. Comme dit précédemment, les deux parties ont un passé de cohabitation pacifique. Les équipes peuvent se demander si des développements récents n'ont pas mis à mal cette relation et s'il existe différents signes qui indiquent une dégradation des rapports entre les deux communautés. D'autres aspects d'analyses thématiques comprennent la présence et le fonctionnement de mécanismes de résolution de conflit ainsi que les changements éventuels de l'environnement qui ont pu contribuer à la disparition de zone de pâturage. Alors que le conflit semble être intercommunautaire, il traverse la frontière entre les deux États. Il peut donc revêtir un aspect politique, c'est pourquoi les équipes d'ICP

évalueront les relations entre les deux entités. Ces informations complètent l'analyse mais elles peuvent également être employées par la suite lorsque les autorités publiques doivent intervenir pour régler la situation.

Les équipes d'ICP peuvent renforcer leur analyse thématique en évaluant les attitudes et le comportement des différents groupes. Cela comprend tout d'abord les jeunes puisqu'ils sont évidemment impliqués dans le conflit. Cependant, l'évaluation doit également inclure d'autres groupes tels que les personnes âgées et les femmes. Ces deux derniers acteurs peuvent avoir différentes attitudes par rapport au conflit et pourraient être encouragés à prendre un rôle de premier plan dans la promotion de la paix. De plus, une analyse des éléments connecteurs et séparateurs peut également révéler davantage d'information. Le partage des écoles et des hôpitaux ainsi que les mariages intercommunautaires ont rassemblé les communautés par le passé, ils pourraient donc servir de connecteurs pour les rapprocher à l'avenir. La différence d'identité entre les fermiers Jurs et les éleveurs de bétail Dinkas constituent de toute évidence un diviseur, bien que le manque de ressources naturelles semble être la cause principale du conflit. Mais les Dinkas, en tant que détenteurs de bovins, ont clairement un point de vue divergeant de celui des Jurs sur les ressources naturelles, c'est ce qui intensifie le conflit. Même si les différences ethniques entre les deux communautés n'ont pas l'air de poser de problème, elles pourraient le devenir si le conflit s'aggrave où se répand.

Une fois que les équipes d'ICP ont collecté suffisamment d'informations sur le conflit, elles s'efforceront d'intégrer les différents aspects et tirent des conclusions. Les membres d'ICP peuvent créer une carte des conflits qui reprend les parties et leur lien avec la zone ciblée. Ils peuvent également réaliser une chronologie des événements pour suivre la progression du conflit depuis le massacre des jeunes le 9 février. En outre, les équipes doivent demander si le gouvernement, la police ou les chefs sont intervenus. Il faut aussi savoir si les jeunes qui combattent sont soutenus par le reste de la communauté.

Les membres d'ICP peuvent conclure qu'il existe un certain nombre de points d'entrée pour l'ICP afin de prévenir ou réduire la violence ainsi que fournir une protection dans la situation actuelle. Beaucoup de civils ont été déplacés et craignent davantage de violence. Si d'autres prestataires de service sont présents, ils sont également préoccupés pour leur sécurité, en particulier les organisations locales. Il est très probable que les autorités régionales et une part des communautés touchées ne soutiennent pas les violences, même s'il faut tout de même déterminer leur attitude envers ces actes. De fait, ils peuvent vouloir intervenir avant que le conflit ne se répande afin de réunir les communautés. De plus, les éventuels militants de la paix peuvent craindre d'être pris pour cible s'ils s'investissent dans un rôle actif. Ils pourraient donc considérer comme utile la présence de partie tierce à leur côté.

ESTIMATION DES BESOINS

Dès que les équipes d'ICP reçoivent l'alerte du premier incident, elles contactent les partenaires locaux et les connaissances présentes dans la zone pour rassembler des informations (pré-évaluation). La collecte de données pour l'analyse de conflit et l'évaluation des besoins se chevauchent puisque cette dernière coïncide avec un évènement spécifique. De plus, le réseau de l'ICP peut déjà inclure des acteurs basés à l'endroit concerné ; si ce n'est pas le cas, les partenaires locaux pourront faciliter ces relations. Les contacts locaux présents dans la communauté touchée peuvent non seulement obtenir plus de détails sur la situation, mais ils sont aussi bien placés pour évaluer la nécessité de l'implication d'une équipe d'ICP. Celle-ci contactera les autorités locales pour déterminer également si sa présence serait utile. Par ailleurs, elle peut aussi demander quelles autorités locales sont déjà intervenues dans la zone de crise. L'équipe prendra contact avec d'autres prestataires de services présents sur les lieux de l'incident. Puisque le signalement des victimes et des déplacements aura très vite circulé, d'autres organisations pourraient envisager une réponse rapide et seraient intéressées par une collaboration.

Après la collecte d'informations initiale et le consentement des acteurs locaux à une éventuelle intervention, les équipes d'ICP peuvent prévoir une évaluation des besoins en vue d'une intervention rapide. Dans l'idéal, cette évaluation est menée en collaboration avec différents prestataires de service. Puisque les premiers rapports ont déjà souligné les besoins alimentaires et autres produits, une évaluation conjointe pourrait identifier différents besoins possibles et/ou y répondre le plus rapidement. Les réseaux de communication dans les zones rurales peuvent être limités, ce qui est susceptible d'entraver l'échange de renseignements. C'est pour cela qu'il est important pour les équipes de se rendre personnellement sur place pour collecter des informations et évaluer les besoins sous différentes perspectives. Vu que les incidents ont eu lieu pendant la saison sèche, les routes seront accessibles en voiture même si les zones concernées peuvent quand même être difficiles à atteindre.

L'équipe d'ICP va devoir déterminer l'endroit qui fera l'objet de l'évaluation des besoins avant le départ. Les attaques ont commencé au camp d'élevage bovin de Maduynyi et dans deux villages du *Mvolo*, il est donc possible de démarrer par ces lieux. L'équipe peut également tenter d'identifier l'endroit précis où les jeunes ont été tués le 9 février pour approcher la communauté sur place et découvrir ce qui est arrivé. Cependant, le problème le plus urgent consiste à localiser les personnes déplacées. Comme il a déjà été mentionné, 6000 habitations ont été incendiées, 76 000 individus ont dû fuir et des dizaines de civils, notamment des enfants, ont été tués ou blessés. Des centaines de troupeaux ont également été attaqués. Par ailleurs, les enfants se sont cachés dans les buissons et d'autres ont perdu la vie en raison de maladies. Des enfants, des femmes et des personnes âgées ont aussi été retrouvés sans vivres ni aide médicale. Une fois que ces groupes ont été localisés, l'équipe d'ICP doit discuter avec eux pour évaluer leurs besoins. À partir des rapports, on pourrait conclure que les communautés ont besoin de denrées alimentaires, d'hébergement, de soins médicaux et de protection. Il est également probable que des enfants aient perdu leurs parents ou aient été séparés de ceux-ci pendant les attaques. Étant donné que les troupeaux ont été pris d'assaut, beaucoup de personnes ne possèdent plus aucune source de revenus.

L'équipe d'ICP n'aborde pas seulement les populations vulnérables mais aussi les autorités, les communautés, les organisations de société civile et les chefs locaux. Elle doit approcher ces acteurs pour construire des relations de confiance, renforcer leur compréhension du conflit et évaluer les besoins des acteurs. Ceux-ci sont importants, car ils représentent des facteurs de changement ainsi que des partenaires éventuels. Grâce à leur aide, les membres d'ICP vont étudier comment l'ICP peut être utile aux communautés pour réduire les violences.

Pendant le déroulement de l'évaluation des besoins, l'équipe d'ICP doit veiller à aborder les deux parties du conflit même si la majorité des besoins de protection urgents n'ont été identifiés que pour l'une seule d'entre elles. Les membres d'ICP ne favorisent pas une issue particulière au conflit : ils doivent montrer qu'ils sont impartiaux et qu'ils défendent la protection ainsi que la sécurité des civils. En outre, l'équipe doit contacter les autorités des comtés et de l'Etat à la fois dans le *Lakes* et en *Western Equatoria* pour s'assurer que leur présence est comprise et soutenue. De cette façon, les actions dans le cadre de la réponse d'urgence des différents acteurs sont coordonées et rationalisées.

ANALYSE DE CONTEXTE ET DE LA SÉCURITÉ

Dans une telle situation, l'analyse de contexte aura lieu pendant l'évaluation des besoins et au cours de toute autre mission de monitoring dans la zone touchée. Toutefois avant de se déplacer, il faut réaliser une évaluation de la situation sécuritaire à la fois sur les routes et sur le site qui fait l'objet d'une évaluation des besoins. Si les conditions ne sont pas jugées suffisamment sures, l'évaluation des besoins ne peut pas avoir lieu. Dans le cas présent, il n'y a pas de signe qui indique que les acteurs externes sont pris pour cibles. Les jeunes impliqués ont en effet migré vers la frontière pour se battre entre eux. De plus, les personnes déplacées sont parties vers d'autres lieux où l'équipe d'ICP peut évaluer leurs besoins. Il faut toujours vérifier les conditions d'accès à la zone avant le départ. Les sites touchés par les violences peuvent être isolés ainsi que difficilement accessibles en voiture et peut-être injoignables par téléphone. Les autorités, la police et les partenaires locaux représentent les sources d'informations principales en matière de sécurité et d'accessibilité.

Pendant le trajet vers les lieux de l'incident et une fois sur place, l'équipe tentera d'observer et d'analyser la situation. Les personnes sont-elles armées ? Qui sont ces personnes ? Quelles armes utilisent-elles ? Parmi les personnes déplacées quelle est la proportion de femmes, comparée à celle des hommes ? Les attaques visent-elles un groupe particulier ? Le groupe concerné est-il inquiet ? Y a-t-il des blessés ? Souhaiteraient-ils discuter avec les membres d'ICP ? D'où viennent-ils et où vont-ils ? L'équipe d'ICP essaie de répondre à ce genre de questions et les posera également lors de prochaines visites. Ces questions les aideront à relever les tendances et les changements de la situation ainsi qu'à anticiper d'autres circonstances critiques. L'insécurité alimentaire pourrait être la crise suivante dans cette situation. En effet, si le conflit n'est pas résolu avant la saison des pluies, les personnes déplacées ne pourront pas retourner chez elles. Elles ne pourront pas cultiver les terres et n'auront pas de nourriture pour le reste de l'année, ce qui augmenterait les tensions et engendrerait plus de conflits.

Une partie de l'analyse de conflit se concentre sur la position de l'ICP dans le conflit. Puisque l'équipe d'ICP possède des bureaux dans le *Western Equatoria* mais pas dans le *Lakes*, elle peut être considérée comme prenant parti pour la communauté du *Mvolo* où la plupart des activités d'ICP ont lieu. Par conséquent, la relation entre l'équipe et la population se renforcerait. Afin d'éviter une telle situation de vulnérabilité, les membres d'ICP peuvent nouer des relations avec les acteurs principaux à tous les niveaux de l'État de Lakes mais aussi avec la

communauté de *Yirol West*. Par ailleurs, d'autres points faibles de l'ICP peuvent également être identifiés. Des criminels pourraient vouloir profiter de la situation chaotique et ainsi constituer une menace. Bien qu'il soit peu probable que ces acteurs visent l'équipe d'ICP, des mesures de précaution doivent être entreprises pour éviter tout accident.

IDENTIFICATION DES POPULATIONS À AIDER

L'ICP sera tout d'abord mise au service des personnes déplacées, qui ont besoin d'aide urgente. Les intervenants peuvent encadrer ce groupe pour renforcer leur sécurité et leur protection. Certes, ils ne pourront pas répondre à tous leurs besoins, car nombre de ces derniers nécessitent une aide matérielle. Toutefois, les personnes déplacées peuvent contacter d'autres prestataires de service qui seraient plus aptes à répondre à ce type de besoins.

Les autres populations à aider sont les communautés de *Mvolo* et du *Yirol West*. L'équipe les soutient dans la réduction et la prévention de la violence ainsi que le renforcement de la sécurité et la protection. Dans le cadre des activités de résolution du conflit et de la consolidation de la paix, les membres d'ICP peuvent également améliorer les infrastructures de paix locales dans les deux communautés. Bien que les personnes déplacées proviennent de ces mêmes communautés, elles sont considérées comme un groupe spécifique avec des besoins différents.

Une troisième population à laquelle l'équipe doit venir en aide comprend les personnes et les groupes qui prendront un rôle de premier rang dans la résolution de la crise et/ou du conflit. Ces acteurs peuvent être des militants de paix locaux des deux communautés, mais aussi des représentants d'ONG nationale de médiation venant de la capitale. Les membres d'ICP soutiennent ces acteurs pour résoudre la situation.

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES LOCAUX

Souvent, l'équipe d'ICP ne doit pas chercher des partenaires locaux. En effet, pendant l'évaluation des besoins, elle va discuter avec un large éventail d'acteurs au sujet de la situation et du rôle éventuel de l'ICP dans celle-ci ; une collaboration pourrait alors se mettre en place lors de ces rencontres. Par exemple, les ONG nationales de médiation constituent un choix évident de partenariat. Ces organisations ont probablement été approchées par les autorités locales ou les chefs de communauté et se sont rendues sur place pour effectuer leur propre évaluation. Des agences locales d'aide et de développement peuvent également se trouver dans la zone touchée par les conflits où elles jouent un rôle de premier rang dans la crise. Ces entités peuvent aborder l'équipe d'ICP pendant l'évaluation des besoins. De plus, les chefs de communauté locales tels que les personnes âgées de la tribu peuvent proposer une collaboration une fois qu'ils ont rencontré l'équipe et qu'ils ont placé leur confiance dans l'ICP.

Bien que la collaboration avec des organisations de la société civile soit le type de partenariat le plus fréquent, il se peut que dans cette situation particulière, aucune institution de la sorte ne soit présente dans la zone. C'est pourquoi la création de relations de travail continues avec le gouvernement local, les structures informelles ou les chefs de communauté peut constituer la stratégie la plus évidente.

MÉTHODES ET COMPÉTENCES DE L'ICP

L'usage des méthodes de l'ICP dépend beaucoup des besoins et des intérêts exprimés par la population ainsi que les recommandations des partenaires locaux. Des compétences telles qu'écouter activement ou poser les questions appropriées sont essentielles pour faire ressortir ces besoins et ces intérêts. Le présent paragraphe décrit comment les équipes d'ICP de Nonviolent Peaceforce (NP) ont appliqué une variété de méthodes et de compétences face à la situation de l'étude de cas.

En tant qu'unique organisation de protection des civils dans la zone, NP est intervenu dès le début du conflit.[65] L'équipe d'ICP, initialement composée de quatre membres étrangers et six nationaux, a eu recours à différentes stratégies pour renforcer la sécurité des civils touchés par les affrontements et pour soutenir le développement d'un accord de paix durable. En collaboration avec les autorités locales, les intervenants ont pu retrouver de nombreux civils déplacés par les combats. L'équipe a joué un rôle important dans la mise en contact des populations dans le besoin avec les organisations humanitaires. Elle a prévenu les partenaires et participé à des

[65] Le projet a été financé par le Ministère des Affaires étrangères de Belgique.

évaluations menées conjointement par plusieurs organisations. Tout en développant des stratégies pour atténuer les violences, les membres d'ICP ont défendu un soutien d'urgence par les agences humanitaires.

Puisque l'équipe d'ICP possède un bureau dans le *Western Equatoria* mais pas dans l'Etat de *Lakes*, elle a dû veiller à ce que les deux parties au conflit la considèrent comme un acteur de confiance et impartial. C'est pourquoi l'équipe a voyagé plusieurs fois dans l'État de *Lakes* où elle a commencé à développer des relations avec les communautés et les autorités locales. Par la suite, ces premiers rapports ont servi de base à l'intervention civile de paix. Au mois de mai, l'équipe avait établi des relations de confiance avec les chefs de communautés, les personnes âgées, les jeunes, la police, les autorités publiques et les militaires au sein des deux parties en conflit. Par ailleurs, elle a également acquis une compréhension globale des dynamiques du conflit et des besoins de toutes les parties impliquées.

Il était important de développer des relations avec les deux parties, mais l'équipe d'ICP devait également identifier les acteurs principaux à tous les niveaux du conflit. La première étape stratégique consistait à passer du temps dans les communautés touchées et à accoompagner les autorités locales comme les commissaires de district et les administrateurs de village. L'équipe d'ICP a collaboré avec des partenaires tels que *Mundri Relief and Development Association* (MRDA). Les membres d'ICP ont coordonné trois conférences de paix organisée par MRDA aux mois d'avril, de juillet et de septembre, auxquelles ils ont également pris part. L'équipe de NP a aussi fourni une présence protectrice constante aux communautés touchées. À la suite de ces premiers efforts, les intervenants se sont rendus dans la capitale de *Western Equatoria* et de *Lakes* afin de rencontrer les ministres et les gouverneurs. Ces derniers étaient impliqués dans des projets au niveau de l'État, mais ils n'étaient pas engagés dans les activités au niveau communautaire. Alors que les intervenants sur le terrain étaient en contact avec les autorités au niveau de l'État, l'équipe dans la capitale a rencontré des membres de l'Assemblée législative nationale pour obtenir le soutien des hauts responsables gouvernementaux.

Alors que le projet évoluait, l'équipe d'ICP a également eu l'occasion de collaborer étroitement avec une unité de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) appelée unité commune intégrée (UCI). Cette dernière, déployée dans la zone pour ramener la situation sous contrôle éprouvait des difficultés à aborder les différentes parties, car elle avait été envoyée sur place avec un seul véhicule et sans matériel de communication. Selon l'équipe d'ICP, l'UCI s'est néanmoins avérée être un partenaire très utile : « … *c'était un des groupes de soldats les plus attentionnés avec lesquels nous ayons jamais travaillé, ils étaient aussi très désireux d'avoir un rôle d'agent de la paix*… » (Easthom n.d.).

Au début du mois de mai 2011, l'équipe d'ICP a appris que les chefs de chaque partie ont pris l'initiative de se rencontrer. Les réunions, organisées à trois reprises n'ont jamais eu lieu. Le 25 mai, deux équipes d'ICP se sont déplacées le long de la frontière entre le *Mvolo* et le *Yirol West* pour s'entretenir avec plusieurs acteurs principaux, notamment des représentants de des autorités locales, des chefs, des personnes âgées, des jeunes ainsi que des membres de l'Unité commune intégrée[66], qui avait été déployée récemment. Les équipes ont enquêté afin de déterminer la raison pour laquelle les réunions étaient annulées. Les autorités locales et les chefs ont informé les intervenants que les communautés craignent de traverser les frontières pour se rencontrer. Deux jours plus tard, les équipes se sont coordonnées avec l'UCI et les autorités locales dans le but d'organiser les premiers pourparlers de paix. Ainsi, les membres d'ICP ont accompagné les chefs et les dirigeants locaux de Kokori à *Mapourdit*, deux des sites les plus touchés par le conflit. En outre, les équipes de NP ont fourni une présence proactive pendant la réunion. Pour la première fois depuis le début du conflit en février, les chefs traversaient la frontière pour aller chez l'autre.

Les pourparlers ont donné des résultats remarquables : la paix et la libre circulation ont été officiellement rétablies entre les communautés de *Kokori* et *Mapourdit*. Par ailleurs, des mesures concrètes ont été entreprises pour améliorer la situation des civils touchés par le conflit et pour renforcer les relations entre les deux communautés. Par exemple, les deux parties ont accepté que l'hôpital principal soit rouvert avec effet immédiat afin de fournir les soins médicaux aux personnes blessés et les malades du comté de *Mvolo*. Depuis février, ces patients avaient peur de se rendre à *Mapourdit*. Les écoles du *Lakes*, qui donnaient accès à l'éducation aux habitants de *Mvolo* et de *Yirol West* ont également été rouvertes. Les chefs ont encouragé les personnes déplacées à revenir chez elles. En outre, une structure de responsabilisation entre les jeunes, les personnes

[66] L'UCI était une unité neutre composée de soldats du gouvernement extérieurs au conflit, qui ont été déployés spécialement pour maintenir la sécurité dans les communautés.

âgées, les chefs et les gouvernements locaux a été instaurée dans le but de renforcer le processus de paix. Toute violation de l'accord devait être rapportée à UCI.

Malgré des progrès significatifs, davantage de négociations étaient nécessaires. Afin de maintenir et de renforcer le processus de paix, les chefs d'autres communautés affectées ainsi que deux des dirigeants les plus respectés dans le *Yirol West* et le *Mvolo* devaient participer à l'accord de paix et en devenir une des parties. Les équipes d'ICP ont organisé un convoi de quatre véhicules pour transporter les chefs, les personnes âgées et les jeunes de *Mvolo* à *Yirol West* à l'occasion de la deuxième session de pourparlers le 7 juin.

La deuxième session de pourparlers était intense émotionnellement. En effet, les chefs dans les deux parties ont exprimé leur souhait d'un retour à la paix. À la suite des discussions, la paix et la libre circulation étaient officiellement rétablies entre toutes les communautés le long de la frontière. Les personnes déplacées ont été exhortées à rentrer chez elles et à commencer le travail de la terre. Les chefs ont également accepté de se rencontrer encore une fois pour rédiger des directives relatives aux interactions entre les différentes communautés. Le texte prévoyait notamment que les éleveurs de bétail demandent aux autorités locales une autorisation écrite et qu'ils doivent être en possession de cette autorisation à chaque fois qu'ils entraient dans un village. Enfin, le 10 juin 2011 les équipes d'ICP ont accompagné les chefs depuis le *Yirol West* jusqu'à *Mvolo* pour une cérémonie spéciale et ils ont surveillé la réunion lors de laquelle tous les chefs participant ont signé l'accord de paix.

Les effets positifs de l'accord de cessez-le-feu étaient déjà ressentis le lendemain de la première réunion, le 27 mai, quand les équipes ont remarqué que les infirmières retournaient à l'hôpital pour reprendre leur travail. L'accord comprenait également une disposition prévoyant le retour en toute sécurité des personnes déplacées sans recrudescence de la violence. Les jours suivant, les équipes d'ICP ont observé des petits groupes d'homme revenant dans les villages désertés pour commencer la culture des terres. À la fin des seconds pourparlers de paix, les familles sont rentrées chez elles avec leurs effets personnels. Les chefs des communautés le long de la frontière ont estimé qu'environ la moitié de la population était revenue durant ces jours.

Après l'accord de paix, les équipes d'ICP ont collaboré avec les deux communautés pour surveiller l'application de ce qui avait été convenu. Le 22 juin, le processus de paix a fait face à une première difficulté : selon certaines informations, cinq jeunes étaient à la recherche de leurs troupeaux qui ont été volés lors du premier incident le 9 février dans la zone de *Mvolo*. Quand ils ont réalisé qu'il n'y avait pas de bétail à s'approprier, ils ont tué cinq personnes. Les enquêteurs des services de police du Soudan du Sud présents dans la région de *Mundri* ont immédiatement envoyé une équipe sur place pour collecter des renseignements et pour demander à la communauté d'éviter de se faire justice elle-même. L'équipe d'ICP est arrivée le 23 juin ; pendant deux jours, les intervenants ont rencontré les autorités et les chefs de communautés. Les populations de *Mvolo* éprouvaient un sentiment profond de frustration et de colère, elles estimaient en effet que l'autre camp n'avait pas respecté l'accord de paix.

Malgré la présence de canaux de communication entre les deux parties, la relation restait faible. De plus, les chefs ne savaient pas quelle personne contacter pour découvrir la raison de l'attaque dont leur communauté a été victime. Puisque les membres d'ICP avaient établi des relations avec les deux parties, ils se sont rendus à *Yirol West* pour s'entretenir avec les chefs de communauté et les autorités afin de rassembler des informations. Du 27 au 30 juin avant d'aller dans le *Yirol West*, l'équipe d'ICP a été déployée pour rencontrer les acteurs de *Mvolo* et pour les informer qu'ils se rendraient chez la partie adverse. Ainsi, les communautés touchées par le conflit étaient au courant des mouvements de l'équipes d'ICP. Dans le *Yirol West*, celle-ci a rapidement découvert que les communautés du comté étaient choquées lorsqu'elles ont appris les faits. L'administrateur de *Mapourdit* ainsi que le chef principal ont donc envoyé une lettre pour exprimer leurs condoléances à la communauté de *Mvolo* et pour assurer qu'ils n'étaient pas impliqués dans l'attaque.

Lorsque les auteurs des faits ont été arrêtés et mis en prison, ils ont reçu la visite des membres d'ICP. Ces derniers ont également eu des échanges avec les chefs de la communauté à laquelle les cinq jeunes appartenaient. Celle-ci craignait des attaques en représailles, elle a donc fait des efforts pour expliquer aux populations de *Mvolo* qu'ils ne soutenaient pas ce genre d'actes criminels. De plus, ils ont écrit une lettre pour exprimer leurs condoléances. Les membres de l'ICP sont retournés dans le *Mvolo* pour partager les informations qu'ils avaient obtenues à *Yirol West*, ce qui a permis de faciliter les tensions dans le *Mvolo*. Par ailleurs, les chefs des zones

touchées ont exprimé leur volonté de reprendre les discussions avec l'autre partie pour renforcer davantage les relations et pour prévenir des incidents similaires à l'avenir.

Pendant toute la mission, les membres d'ICP ont tenté d'identifier les acteurs les plus investis dans le mécanisme de paix. Ils encouragent ces derniers à influencer les pessimistes qui ont perdu confiance dans le processus afin d'éviter l'escalade du conflit une nouvelle fois. Les équipes d'ICP ont continué à fournir un soutien complémentaire à ces communautés. Ils visitaient les chefs tribaux pour veiller à ce que l'information du cessez-le-feu ait été relayée convenablement et ils ont également organisé une conférence pour assurer que tous les chefs de tribus participent à l'accord. En outre, ils ont proposé un accompagnement aux personnes déplacées qui retournaient chez elle dans les zones touchées par le conflit. Enfin, les membres d'ICP ont invité les autorités des deux communautés à mettre par écrit leurs décisions et à convenir de codes de conduite mutuels. Ces derniers aideront les populations à faire face à des questions compliquées telles que les déplacements des troupeaux et l'utilisation des terres. En septembre 2011, les chefs de chaque partie ont signé un protocole d'entente qui rassemblait tous les accords.

> *Il n'y a plus eu de conflit depuis le mois de septembre. Génréralement les conflits ont lieu pendant la saison sèche de septembre à avril. Cela a été un véritable succès. Tout le mérite revient à Nonviolent Peaceforce.*
> *Sapana Abuyi, Gouverneur adjoint de Western Equatoria au Soudan du Sud, 2012*

Bien que le pays ait été en prise à une nouvelle guerre civile en décembre 2013, les violences de masses entre les fermiers Jurs et les éleveurs Dinkas dans les comtés de *Mvolo* et *Yirol West* ne se sont pas répétées à ce jour. En revanche, quelques incidents mineurs ont été signalés dans la région mais on ne décompte aucun mort depuis l'accord de septembre. Les effets de la guerre civile ont été ressentis dans la localité, où ils ont renforcé toutes sortes de tension. Toutefois d'après certaines informations, le gouvernement local a été très efficace dans l'apaisement des tensions qui auraient pu mener à un retour de conflit entre les fermiers et les éleveurs. NP a continué à surveiller la situation et a occasionnellement envoyé une équipe sur place pour superviser le dialogue communautaire ainsi que pour encourager les populations à explorer différentes options. L'équipe a remarqué que les communautés locales ont adopté une attitude proactive dans la résolution non-violente de conflit ; elles se sont montrées très investies dans la prévention de nouveaux épisodes de violence.

STRATÉGIE DE SORTIE

Tout au long du processus de paix, les parties prenantes ont plusieurs fois fait savoir à l'équipe d'ICP qu'elles estiment devoir apprendre comment gérer les conflits sans recours à la violence. En tant que composante de prévention de conflit, les intervenants ont ainsi élaboré un programme de développement des capacités pour les deux communautés. Ce programme a été conçu dans le but de renforcer les compétences et la confiance des membres de communautés à s'impliquer dans la résolution non-violente de conflit et développer des mécanismes de protection non armée. Pour conclure le plan de développement des capacités, une formation d'instructeur a été organisée afin que les acteurs locaux puissent continuer à former plus de personnes. En complément au programme, les équipes ont collaboré avec les deux communautés pour mettre en place des mécanismes d'alerte précoce-intervention précoce.

Le programme de développement des capacités et la mise en place d'un système communautaire d'alerte précoce-intervention précoce peuvent être considérés comme une partie de la stratégie de sortie. Le programme a permis de renforcer la confiance et la capacité des acteurs locaux à prendre le rôle des intervenants dans le processus ainsi qu'à développer les capacités et la confiance des autres. Le système d'alerte précoce-intervention précoce, quant à lui, a amélioré les infrastructures d'ICP dans la zone. Les communautés peuvent les employer pour prévenir et réduire la violence les années suivantes.

L'étude de cas démontre que plusieurs des méthodes de l'ICP présentées dans le module 3 ont été employées au cours de ce conflit particulier. Certaines d'entre elles auraient pu être appliquées plus amplement, de différentes manières ou à différentes étapes du conflit. De même, des méthodes supplémentaires telles que l'interposition auraient également pu être utilisées. Toutefois, le choix de ces méthodes et leur application dans une situation particulière dépendent grandement des développements spécifiques dans le conflit ainsi que des initiatives des acteurs locaux. À partir du moment où les chefs de communauté ont initié les pourparlers ou les conférences de paix, les équipes d'ICP ont répondu en adaptant leur stratégie afin d'apporter leur soutien. Cette façon de procéder montre clairement que les acteurs locaux sont les protagonistes principaux dans le processus de paix et les intervenants servent de catalyseurs : ils créent un espace pour que ce processus prenne place, ils

maintiennent ces processus et s'assurent que ces derniers soient menés à bien. Ainsi, l'équipe d'ICP n'accompagne pas seulement les individus mais également le processus.

Cette étude de cas présente certains des obstacles rencontrés mais il y'en a eu beaucoup plus. Il a fallu 115 interventions distinctes de NP entre février et septembre 2011 pour réduire la violence, protéger les civils et soutenir une solution durable au conflit. Cela prouve que le maintien de la paix requiert des efforts continus sur une longue période. Par ailleurs, on peut aussi en conclure qu'un accord de paix ne constitue que le début d'un long processus de paix. L'investissement en présence et en attention directe à la communauté se montre également efficace dans la création d'une communauté sûre.

5.5| Dilemmes

Différents dilemmes peuvent surgir pendant l'application de l'ICP dans un programme. Il faut faire des choix entre deux ou plusieurs situations qui sont désagréables, qui mènent à des conséquences indésirables ou qui font l'objet de pressions (provenant de donateurs ou des autorités publiques, par exemple). Beaucoup de ces dilemmes sont causés par des tensions entre la réalité sur le terrain, les principes fondamentaux et les textes de références principaux lorsqu'ils sont appliqués dans un contexte spécifique.

Le présent paragraphe présente un certain nombre de ces dilemmes auxquels les équipes d'ICP doivent faire face.

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA NON-VIOLENCE VERSUS LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS LOCAUX

Les équipes d'ICP peuvent se retrouver dans une situation où les civils qu'elles protègent ou les acteurs avec qui elles collaborent entreprennent des actions opposéess aux principes de l'ICP. Par exemple, les membres de l'ICP pourraient remarquer que le défenseur des droits de l'homme qu'ils sont sur le point d'accompagner est en possession d'une arme, même si l'organisation que cette personne représente adhère au principe de non-violence. D'un côté, la primauté des acteurs locaux et l'impartialité empêchent toute interférence des membres d'ICP dans les affaires des acteurs locaux. D'un autre côté, le principe de non-violence veut que les équipes d'ICP ne soutiennent pas les luttes armées et n'y soient pas associées. Une telle situation peut amener les intervenants à faire face à un dilemme.

Bien que les équipes d'ICP évitent d'imposer leur point de vue aux acteurs locaux, elles ne doivent pas pour autant respecter les attitudes ou les comportements violents. Dans la situation de l'exemple précité, les membres de l'ICP peuvent engager le dialogue avec le défenseur des droits de l'homme au sujet de l'usage des armes, de l'image que renvoie le port d'un pareil objet et de l'impact qu'a celui-ci sur le travail de l'organisation. En outre, les équipes d'ICP peuvent donner la possibilité au défenseur de continuer à bénéficier de l'accompagnement s'il est prêt à abandonner son arme, tout en expliquant clairement qu'en fin de compte, c'est à lui de décider de la façon de procéder qu'il souhaite.

RÉACTIONS VERSUS LA PRIMAUTÉ DES ACTEURS LOCAUX

Dans certaines régions en conflits isolées, les membres d'ICP sont peut-être les seuls prestataires de services. Même si les niveaux de violences sont élevés et les besoins de protection nombreux, les structures de l'État peuvent être limitées et les organisations de sociétés civiles peuvent être absentes. Il peut y avoir un intérêt manifeste pour l'ICP bien que la communauté locale ne l'exprime pas ou ne demande pas officiellement d'intervention. Une telle situation incite les équipes d'ICP à prendre un rôle plus actif dans la prévention de la violence et dans la protection des civils. Si la primauté des acteurs locaux est respectée de manière abusive, il y a alors un risque de stagnation. Dans ce cas, les membres d'ICP pourraient être perçus comme inactifs face aux besoins d'urgence. Ils sont également susceptibles d'affaiblir davantages des communautés qui le sont déjà. Bien que les mécanismes traditionnels puissent être identifiés (ils sont présents dans toute situation) et malgré que les capacités puissent être développées, dans ce genre de contexte, les membres d'ICP devront endosser davantage un rôle de dirigeant pendant un certain temps.

Lorsque les ICP fixent l'étendue de leur implication, ils doivent non seulement prendre en compte les dangers de l'ingérence dans les affaires locales, mais également les risquent liés à la limite de leur capacité professionnelle. Le manque de services de soutien de base et de prestataires de services expérimentés peut inciter les équipes d'ICP à être réactif et à venir en aide aux communautés affectées autant que possible (« si nous n'agissons pas,

personne d'autre ne le fera »). Cette situation peut être appropriée dans certains cas, mais pas dans d'autres. Par exemple, ce ne serait pas seulement un manque de professionnalisme si un membre d'ICP fournissait une assistance post-traumatique à des victimes de violences sexuelles sans posséder les qualifications requises, mais il pourrait également causer plus de dommage. Même le simple acte de mettre en place un espace pour discuter des violences sexuelles sans assurer un accès à des services de soutien médicaux et psychologiques peut avoir un impact négatif. Cela peut encourager les femmes à venir parler de tels problèmes présents dans leur communauté alors que les membres d'ICP ne possèdent pas de services compétents (ni l'accès à ceux-ci) pour les soutenir.

L'intervention immédiate dans un conflit représente également une des questions relatives à la capacité de réaction des équipes d'ICP, qui doivent en même temps respecter la primauté des acteurs locaux. Considérés comme des experts des efforts de paix, les membres d'ICP sont souvent abordés par les acteurs locaux indépendants du système d'alerte précoce-intervention précoce afin de résoudre un conflit dans la communauté ou pour s'interposer entre des parties qui s'affrontent. Un rôle aussi actif va non seulement, dans de nombreuses situations, à l'encontre du principe de primauté des acteurs locaux (par exemple, la police locale, un groupe de personnes âgées ou d'autres pourraient demander de l'aide), mais il peut également s'opposer au principe d'impartialité. De plus, cette situation comporte souvent un risque de sécurité. Les méthodes de protection de l'ICP sont essentiellement préventives et les membres ne s'interposent qu'après une stricte évaluation des risques et une préparation très rigoureuse. Il serait plus approprié que les acteurs locaux interviennent eux-mêmes dans le conflit, tandis que les équipes d'ICP fournissent une présence protectrice. Dans d'autres exemples, il pourrait être demandé aux membres d'ICP d'organiser des formations ou différentes activités de développement des capacités, qui seraient menées par les acteurs locaux ou qui les incluraient au moins dans un rôle important. Il se peut que la communauté préfère les « experts étrangers » et demande seulement le soutien de l'équipe d'ICP, mais il faudrait tout de même veiller à ne pas discréditer la position des experts locaux.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE VERSUS PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DE CONFLIT

La prévention de la violence est l'un des objectifs principaux de l'ICP. La « dé-escalade » des tensions représente une des méthodes que les membres d'ICP utilisent pour prévenir la violence. Elle peut être appliquée pendant la phase de confrontation pour prévenir la violence, toutefois elle risque également de réaffirmer le statu quo injuste (violence structurelle) et empêcher la transformation du conflit. Il se peut que les groupes opprimés aient accepté la situation inique pendant longtemps, mais qu'à un certain moment ils se sentent suffisamment confiants et courageux pour faire face à leurs oppresseurs. La confrontation, qui est dans ce cas un indicateur des changements dans les rapports de force peut in fine mener à une situation plus équitable. À ce stade, les injustices doivent être visibles afin de que les négociations et la transformation du conflit aient lieu. Les porte-paroles de la société civile peuvent plaider en faveur d'un équilibre des rapports de force, faire entendre la voix des opprimés, rendre légitimes les inquiétudes et les aspirations de ces derniers ainsi que remettre en question la légitimité, l'autorité et le pouvoir des oppresseurs. Face à une situation de confrontation, les communautés réagissent soit par une lutte violente soit par la non-violence active ou par une combinaison des deux.

Les méthodes d'ICP telles que l'accompagnement, la présence proactive, le développement de capacités et le renforcement de la confiance peuvent être en partie l'élément déclencheur d'initiatives des acteurs locaux dans la remise en question du statu quo jugé injuste. Tout en respectant le droit humanitaire international et les principes de non-violence, les intervenants civils de paix peuvent encourager de tels procédés tant que la confrontation est gérée de manière non-violente. Puisque les membres d'ICP sont impartiaux, ils doivent éviter de prendre le parti d'un des acteurs menant cette remise en question. Les intervenants peuvent éprouver de sérieuses difficultés à rester impartial, en particulier ceux qui se sont engagés dans le but d'œuvrer pour la justice sociale. Dans le cas d'un conflit vertical, où l'autorité publique maintient une structure injuste, l'ICP est facilement considérée comme une interférence. L'équipe peut être perçue comme partisane des « fauteurs de trouble » avec un « rôle actif dans la promotion du conflit ». Si la confrontation devient violente, l'autorité pourrait même accuser les intervenants de soutenir activement la violence. Dans de telles circonstances, il est d'une importance toute particulière que les membres d'ICP adhèrent rigoureusement aux principes d'impartialité, de non-violence et de primauté des acteurs locaux. Le moindre faux pas est susceptible de donner une raison aux pouvoirs publics d'interrompre entièrement l'ICP et d'expulser les intervenants étrangers.

USAGE DES PRIVILÈGES VERSUS NON-VIOLENCE

Certains membres d'ICP mettent à profit le statut particulier dont jouit un intervenant expatrié dans le monde afin de fournir une protection. Même les personnes considérées comme des meurtriers impitoyables respectent

certaines règles d'hospitalité et de courtoisie. Les équipes d'ICP sont perçues comme des « invités », une expression en swahili résume brièvement cette affirmation : « Quand les invités arrivent, les hôtes font la paix »[67]. Les membres d'ICP « *ont recours à la force psychologique de la propension universelle à l'hospitalité pour empêcher les "hôtes" de perdre cette considération. Certes, celle-ci est une force subtile, mais elle n'en est pas moins réelle. Elle n'est rendue possible que par une présence face à face avec les "invités", en particulier ceux qui viennent des endroits les plus lointains.* » (Grant 2008).

L'utilisation de la visibilité et des privilèges accordés aux personnes expatriées au profit de l'ICP est une technique essentielle aux stratégies de protection. Celle-ci leur permet de passer les points de contrôle, d'avoir accès aux bases militaires, d'entrer en contact avec les autorités qui sont réticentes à rencontrer les acteurs locaux issus d'un groupe ethnique spécifique. Toutefois, l'exercice de ces privilèges peut être dangereux. En effet, cette technique peut renforcer l'ordre d'oppression en place et empêcher la population de défendre ses droits. Ainsi, les équipes d'ICP contribueraient à une culture où l'État n'est pas tenu responsable du statu quo discriminatoire persistant. Généralement, les membres contrent cette conséquence en développant les capacités des groupes minoritaires opprimés, en renforçant leur confiance ainsi qu'en facilitant le dialogue entre ces derniers et les autres acteurs, notamment les autorités publiques.

RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE VERSUS PROTECTION

Le renforcement de la confiance sert souvent à valoriser les personnes, mais s'il ne se fait pas correctement il peut aussi produire l'effet inverse, voire représenter un danger dans une situation de conflit violent. S'il n'est pas lié à une amélioration tangible de la sécurité, il peut inciter à prendre des risques démesurés. À l'inverse, lorsque les formations dictent ce qu'il faut faire ou non et ignorent le savoir local, elles peuvent renforcer la dépendance aux experts étrangers et saper la confiance.

L'expérience au Timor oriental représente un exemple de l'encouragement à haut risque. La présence des Casques bleus a favorisé une participation populaire totale au scrutin, qui a mené à l'indépendance. Grâce à ce dernier, les organisations politiques timoraises se sont à leur tour senties motivées à encourager la participation populaire. Lorsque la violence et les menaces s'intensifiaient, la mission de l'ONU s'est engagée à rester dans le pays, mais elle n'a pas pu tenir parole. En effet, quand les conditions de sécurité se sont détériorées de manière drastique, la mission a décidé que son impact sur la protection n'était pas suffisamment significatif pour justifier les risques qu'encoure le personnel. Ainsi, la mission s'est d'abord retirée de toutes les provinces et a attendu à Dili qu'une intervention militaire soit mandatée (et jusqu'à ce qu'elle puisse évacuer le personnel international et les déplacés internes qui étaient réfugiés dans le camp). Dans ce cas, la politique d'encouragement, fermement soutenue par les membres hauts placés des organisations timoraises de société civile, aurait augmenté la vulnérabilité des civils face aux massacres subséquents (Mahony 2006, p.77).

> *La stratégie qui consiste à arrêter les balles ne fonctionne qu'une seule fois.*
>
> Tiffany Easthom, directrice de programme, Soudan du Sud, 2014.

AUTOPROTECTION VERSUS PROTECTION DES AUTRES

Le renforcement de la protection et la sécurité des civils menacés représentent une des priorités les plus importantes de l'ICP, mais il ne doit pas se faire au détriment de la protection des intervenants. Il n'est pas demandé à ceux-ci de se sacrifier pour sauver d'autres personnes. Le raisonnement de base derrière cette affirmation est un choix pragmatique : les membres d'ICP ne peuvent pas protéger d'autres personnes s'ils sont eux-même visés. De plus, la mort d'un intervenant aurait un impact négatif sur la capacité de l'ICP à protéger. Même si des civils vulnérables font l'objet de menaces immédiates, les équipes d'ICP pourraient se mettre à couvert au lieu de s'avancer et protéger. Comme il a été mentionné précédemment, l'ICP est une stratégie préventive et non défensive, tous les intervenants savent cela. Pourtant dans une situation de menace immédiate, il n'est pas toujours facile de l'appliquer en tant qu'outils de prévention. En outre, il est souvent difficile de déterminer si une menace représente un danger de mort ou non.

La plupart des organisations d'ICP mettent en place des protocoles de sécurité rigoureux pour éviter toute situation dangereuse. L'évacuation des intervenants est souvent une décision prise par le directeur de programme, elle ne laisse pas le choix aux membres d'ICP de rester pour protéger les civils. Même une

[67] Ce dicton décrit une situation dans laquelle les époux cessent de se disputer lorsque les invités arrivent.

organisation dont la gestion repose sur un consensus telle que PBI possède des mécanismes exceptionnels : un organe particulier est désigné pour décider unilatéralement de l'évacuation du personnel en cas d'urgence. Par ailleurs, l'évaluation des risques et l'analyse de contexte sont réalisées continuellement afin de déterminer la situation sécuritaire. Les équipes d'ICP comptent aussi énormément sur leur vaste réseau de connexions, en particulier les partenaires locaux, la diplomatie et la communauté des ONG. Concrètement, les intervenants sont protégés par ceux qu'ils sont venus protéger. Par exemple, lorsqu'un membre d'ICP étranger de Nonviolent Peaceforce a été enlevé à Mindanao en 2009, les groupes locaux de la société civile ont organisé des manifestations publiques pour demander son retour.

BESOINS IMMÉDIATS VERSUS DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET CHANGEMENT DURABLE

Les membres d'ICP sur le terrain sont souvent confrontés à un dilemme : réagir aux besoins actuels contre développer et mettre en place un plan pour des changements plus durables. Par exemple, les parents peuvent venir voir les équipes d'ICP pour les aider à récupérer leurs enfants enlevés par les groupes armés ; les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont peut-être besoin d'aide pour négocier avec les autres organisations et les autorités publiques ; une crise surgit et des communautés spécifiques peuvent nécessiter la présence proactive. Ces activités sont susceptibles d'utiliser toutes les ressources disponibles et de reléguer au second plan d'autres actions programmées telle que le soutien au développement d'un réseau de communautés ou la création d'équipes locales de protection. Les pressions relatives au travail quotidien et à la nécessité de répondre aux besoins immédiats sont souvent perçues comme étant en contradiction avec la nécessité de prendre le temps de mettre à jour les analyses de contexte, d'élaborer un plan de travail et de collecter les données d'évaluations. Cette pression peut être comprise comme un dilemme entre, d'une part, le caractère immédiat du besoin de respecter le droit humanitaire international ainsi que les droits de l'homme et d'autre part, le besoin de développer les capacités locales pour agir de manière durable, ce qui soutiendrait la primauté des acteurs locaux sur le long-terme.

On pourrait également s'imaginer un dilemme entre l'exigence de non-violence des intervenants versus la volonté d'être réactif dans le contexte en cours. Thomas Merton a souligné : « *il existe une forme répandue de violence contemporaine à laquelle les perfectionnistes succombent le plus facilement : activisme et surmenage. La précipitation et la pression de la vie moderne sont une forme de violence, peut-être la plus commune, inhérente à la société actuelle. En effet, une personne est victime de la violence lorsqu'elle s'autorise à se noyer dans une multitude de préoccupations contradictoires ; lorsqu'elle cède à beaucoup trop de demandes ; lorsqu'elle s'implique dans un nombre excessif de projets ; lorsqu'elle veut aider tout le monde dans toutes les tâches. La frénésie de l'activité neutralise les efforts de paix. Elle détruit notre propre capacité pour la paix mais aussi le succès de notre travail, car elle s'en prend à la source de la sagesse interne qui assure la réussite des efforts.* » (Merton 1977)

Ces exemples ne sont que quelques un des nombreux dilemmes auxquels les équipes d'ICP font face. Il n'existe pas de formule simple pour guider la prise de décision dans ces situations. Ce genre de cas peut être qualifié de problème épineux. En revanche, les intervenants doivent compter sur une base solide de principes et pratiques de l'ICP, sur une équipe soudée qui peut discuter des détails de la situation, sur l'entraide pour prendre les bonnes décisions et sur l'humilité pour reconnaitre leurs erreurs et adapter les objectifs.

5.6|

Résumé des principaux messages

- Une ICP réussie est complexe : elle requiert une analyse continue et méticuleuse du conflit ainsi que du contexte, l'évaluation des besoins, la gestion du risque, la communication avec les différentes parties, des structures de soutien externes, une stratégie de sortie, le choix approprié de membres du personnel et de partenaires ainsi que l'application des méthodes et des compétences adéquates.

- L'analyse de contexte désigne l'examen détaillé des développements et des dynamiques en cours dans une situation spécifique. Elle permet aux intervenants d'identifier les tendances de violence afin de prédire et prévenir une crise ainsi que de préparer une réponse opportune à celle-ci.

- La sécurité des équipes d'ICP sur le terrain et des biens est étroitement liée à la mission d'amélioration de la sécurité et de la protection des civils en situation de conflit violent. Les intervenants ne peuvent pas protéger d'autres personnes s'ils ne peuvent pas se protéger d'abord. La préoccupation principale de toutes les équipes sur le terrain consiste donc à assurer la sécurité de leur propre personnel, de leur réputation et de leurs biens.

- Les opérations d'ICP prennent fin progressivement quand les acteurs locaux n'ont plus besoin de l'intervention civile de paix ou ne veulent plus en bénéficier ; quand les membres d'ICP ont atteint certains de leurs objectifs mais ne peuvent plus en réaliser davantage ; quand l'équipe a échoué ou est expulsée par le gouvernement du pays d'accueil. Les stratégies de sorties doivent comporter des objectifs clairs et réalisables, elles doivent également aborder la façon dont les efforts seront maintenus par les infrastructures locales après le départ de l'équipe.

- Pendant la phase d'application, les équipes font face à un large éventail de dilemmes causés par des tensions entre les différents principes fondamentaux de l'ICP. Un respect rigoureux de ces derniers ne peut résoudre à lui seul tous les dilemmes. En revanche, une compréhension profonde de ces principes, et des compétences ainsi que le bon sens sont essentiels.

- Une ICP efficace demande des efforts continus, de la flexibilité, de la persévérance et un usage stratégique d'une grande variété de méthodes. Une ICP efficace signifie pouvoir être présent au bon endroit au moment propice et prêt à appliquer les méthodes appropriées ainsi que pouvoir user des compétences adaptées afin de soutenir les acteurs locaux dans la suppression des violences et la résolution des conflits.

5.7|

Exemples d'exercices

Exercice 1 : Étude de cas

Introduction : l'application de l'ICP en situation de conflit violent requiert beaucoup d'analyse et de préparation ainsi qu'un grand nombre de mesures préventives. Certaines de ces dernières ne seront peut-être jamais utilisées. Les équipes peuvent être prêtes à faire face au pire scénario, qui n'aurait probablement jamais lieu. Lorsque l'objectif fixé est la prévention de la violence, une situation sans « incident » laisse entendre une réussite. Bien que le travail de préparation et les mesures préventives ne puissent pas être employés pour prévenir la violence, ils correspondent à un aspect crucial de l'ICP. Les équipes adaptent leurs stratégies et leurs méthodes aux dynamiques changeantes du conflit et aux initiatives des partenaires locaux. Il se peut qu'en temps de crise une occasion exceptionnelle qui permettrait de prévenir la violence se présente soudainement. Afin de tirer le meilleur parti de cette occasion, une série d'éléments doivent être en place.
Exercice : Veuillez lire attentivement l'étude de cas au sujet du processus de réconciliation des comtés de *Mvolo* et *Yirol West* au Soudan du Sud. À partir des informations reprises dans l'étude de cas et le présent module, réalisez les tâches suivantes :

- Préparez une brève analyse des besoins et du contexte sur la base des informations fournies. Relevez les renseignements manquants et ceux que vous tenteriez d'obtenir si vous étiez sur place.
- À partir de cette analyse, que devrait faire l'organisation d'ICP par la suite ?
- Développez un plan de travail que les équipes d'ICP suivront les prochains mois. Décrivez les problématiques que vous aborderiez en premier lieu et identifiez les principes ainsi que les textes de références qui ont servi de fondations à votre plan. Veillez également à déterminer les méthodes et les compétences à utiliser.
- Réalisez une analyse de sécurité qui reprend la nature des menaces potentielles. Indiquez comment inclure dans le plan de travail les stratégies qui aborderont ces menaces.

- Incluez également plusieurs plans d'urgence, à savoir : si l'événement A a lieu, vous faites B mais s'il se passe C vous faites D, etc.
- Identifier un plan de sortie. Quels sont les points de vue à prendre en compte ? Quelles sont les conditions pour réussir la sortie ?

Exercice 2 : travail de groupe
Avec votre groupe, discutez des quatre cas suivants et :

- Décidez ce qui, selon vous, constitue le dilemme principal de chaque cas. Comment pensez-vous que l'organisation devrait y faire face ? Quels sont les compléments d'informations nécessaires à votre groupe pour prendre cette décision ? La sécurité du personnel a-t-elle été prise en compte ?
- Une fois que tous les membres du groupe se sont mis d'accord sur chaque cas, postez votre description des dilemmes et des actions que vous considérez comme adéquates. Décrivez également la façon dont votre groupe est arrivé à une décision, précisez notamment les éventuels désaccords et soulignez les forces et les faiblesses du procédé.

Cas 1 : Les activités criminelles dans les environs de votre bureau d'ICP inquiètent profondément les personnes locales. Plusieurs habitants sont venus vous voir pour demander de l'aide, c'est pourquoi vous avez rendu visite à différentes personnes pour confirmer les informations reçues. Après avoir fait état des inquiétudes des habitants du quartiers, vous invitez certains d'entre eux dans vos locaux afin de leur fournir un environnement sûr pour discuter des problèmes. Au moment du rendez-vous, personne ne vient à la réunion. Qu'est ce que l'équipe d'ICP devrait faire ?

Animateur : le dilemme principal oppose le respect de la primauté des acteurs locaux au traitement des besoins de protection.

Cas 2 : une mère et son fils sont déposés en taxi devant vos bureaux. Alors qu'ils sortaient du véhicule, deux hommes en moto les arrêtent. Un membre d'ICP entend l'un de ces derniers dire au jeune homme « *Tu es parti du groupe et n'es jamais revenu. Maintenant, tu dois venir avec nous.* » Une dispute éclate immédiatement entre la femme et les deux hommes. Les membres d'ICP ont également remarqué que les deux ravisseurs portaient des armes de poing. Ces derniers emportent le garçon avec eux et celui-ci résiste farouchement. Qu'est ce que l'équipe d'ICP devrait faire ?

Animateur : le dilemme principal oppose l'autoprotection à la protection des civils/enfants vulnérables.

Cas 3 : Une organisation est d'ICP contactée par un groupe local d'activistes pour les encadrer pendant qu'ils peignent sur la route le mot « VIE ? » dans les trois langues utilisées dans la région. Il s'agit d'un slogan sujet à controverse qui fait référence à l'opposition aux violences fréquentes et remet en question l'impunité flagrante des auteurs. Il existe des inquiétudes quant à la réaction des autorités publiques qui percevront cette action comme une critique de leur passivité et de leur incapacité à résoudre le problème. Les activistes locaux veulent aussi distribuer des copies du poème ci-dessous au marché. Le texte est écrit dans les trois langues de la région. Il pourrait également être mal accueilli par les autorités.

Les mélanges de peintures/ne visent pas l'esthétisme/mais l'arrêt de la torture
Ce pinceau/ne sert pas à peindre/mais à trouver la vie
Toutes les lignes/ne servent pas de motifs/mais de protection contre la cruauté
Nous ne demandons pas/de sépultures/mais des sourires sur les visages.

Qu'est ce que l'équipe d'ICP devrait faire ?

Animateur : Le dilemme principal oppose le principe d'impartialité à la neutralité.

Cas 4 : Dans le cadre d'un projet d'ICP, une formation a été organisée avec l'aide du personnel de plusieurs organisations locales de défense des droits de l'homme. Un groupe paramilitaire est actif dans la région et l'armée nationale a également été responsable de certaines violences à l'encontre de civils. Une des organisations envoie régulièrement un collaborateur dans les endroits isolés pour discuter avec les villageois et

rassembler des informations sur les éventuelles violations des droits humains. Récemment, l'organisation d'ICP a fourni un accompagnement à des défenseurs des droits de l'homme (DDH) lorsque ceux-ci se rendaient dans des zones reculées. Une partie de leur engagement pour répondre aux préoccupations de sécurité consiste à toujours quitter le lieu le plus isolé avant la tombée de la nuit et dormir dans un endroit plus peuplé. Après la formation, un DDH annonce qu'il compte dormir dans un village reculé, car il travaillerait davantage s'il ne devait pas faire la navette, le trajet vers ce lieu prend en effet beaucoup de temps. Or, la politique de l'organisation d'ICP interdit clairement de passer la nuit à cet endroit. Selon le DDH, en tenant compte de la formation qu'il a reçue et de la présence de l'organisation d'ICP dans la même région, quoique celle-ci ne l'accompagne pas dans le village isolé en particulier, il est convaincu qu'il pourrait se protéger si nécessaire et qu'il serait en sécurité de toute manière. Qu'est ce que l'équipe d'ICP devrait faire ?

Animateur : Le dilemme principal, ici, met en évidence d'une part, la formation qui aurait encouragé une confiance peu réaliste. Si c'est le cas, est-ce que les membres d'ICP devraient convaincre le défenseur des droits de l'homme de dormir dans un endroit plus peuplé ou devraient-ils rester à ses côtés ou encore devraient-ils attendre de voir ce qui se passera ? S'ils décident de rester avec le DDH, il pourrait y avoir un dilemme entre la sécurité du personnel d'ICP et la sécurité du DDH, qui fait partie d'une autre organisation.

Bibliographie

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2001). *Rapport du Secrétaire général: Pas de sortie sans stratégie : la prise de décisions au Conseil de sécurité et la clôture ou la transformation d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies (S/2001/394)*. Disponible sur https://undocs.org/fr/S/2001/394

Easthom, T. (n.d.) Directrice de Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud (communications personnelles).

Eguren, E. (2005), Protection Manual for Human Rights Defenders. Dublin: Front Line: International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders. Disponible sur *https://www.frontlinedefenders.org › file › download*

Grant, D. (2008). *Unarmed Civilian Peacekeepers: The Hard Questions.* Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce

Mahony, L. (2006). *Proactive Presence*. Centre for Humanitarian Dialogue. Disponible sur http://www.fieldviewsolutions.org/fv-publications/Proactive_Presence.pdf

Merton, T. (1977). *Conjectures of a Guilty Bystander. London, UK: Sheldon Press.*

Nonviolent Peaceforce. (2011). *Generic Staff Security and Safety Guide.* Brussels, Belgium: Nonviolent Peaceforce.

Nonviolent Peaceforce, *Interstate Conflict in South Sudan: A case study in unarmed civilian peacekeeping*. Disponible sur http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/Interstate_Conflict_South_Sudan_Case_Study_Unarmed_Civilian_Peacekeeping.pdf

Peace Brigades International. (2009). *Security Policy*. Disponible sur http://www.peacebrigades.org/fileadmin/user_files/international/files/jobs/PBI_Security_Policy_-External_version_ENG.pdf

Schweitzer, C. (2012). *Nine years of Nonviolent Peaceforce in Sri Lanka. Lessons Learned in Unarmed Civilian Peacekeeping*. Nonviolent Peaceforce. Disponible sur http://www.nonviolentpeaceforce.org/images/news/NP%20inplementation%20of%20UCP%20in%20Sri%20Lanka%202002-2011.pdf

Annexes

Table des matières

Annexe 1 Glossaire……176

Annexe 2
Etude de cas: la vérification des violences et la création d'une culture de confiance dans l'ouest de Mindanao ……193

Annexe 3
Bibliographie francophone sur l'ICP……199

Concept	Description/Définition
Accompagnement protecteur	**L'accompagnement protecteur** est une stratégie qui consiste à accompagner une personne, un groupe, ou une communauté menacés dans leurs déplacements. Il s'agit de l'application des méthodes d'ICP la plus reconnue. Presque la majorité des organisations d'ICP pratique l'accompagnement protecteur dans tous types de contexte. L'accompagnement protecteur est mis en place car ces activistes perçoivent un risque de danger, soit pendant leur trajet d'un endroit à un autre, soit une fois arrivé à destination. L'accompagnement protecteur est différent de l'accompagnement stratégique. Ce dernier fait référence à l'escorte de civils par souci de sécurité humaine. Tandis que le premier est employé pour des raisons de protection, l'accompagnement stratégique sert à renforcer l'assurance et mettre en contact les civils vulnérables avec des prestataires de service spécifiques. Voir aussi **Engagement proactif**.
Action constructive	**L'action constructive** fait référence à un processus plus structurel qui a pour but de créer et/ou consolider un environnement propice pour le respect des droits individuels et des groupes. Voir aussi **Intervention civile de paix**.
Action protectrice et préventive	**L'action protectrice et préventive** est entreprise en rapport avec un cycle de violence soit émergeant soit établi. Son objectif vise à prévenir la récurrence d'actes violents, mettre fin à ceux-ci et/ou mitiger leurs effets immédiats. Voir aussi **Intervention civile de paix**.

Actions correctives	**Les actions correctives** tentent d'aider les personnes à retrouver leur dignité et leur assurer des conditions de vie appropriées après des violences. Elles comprennent généralement la réhabilitation, la restitution, des compensations et des réparations. Ces actions s'effectuent sur le long terme et ont pour but d'aider les survivants à vivre avec des séquelles. Voir aussi **Intervention civile de paix**.
Alerte précoce – intervention précoce	**L'alerte précoce – intervention précoce** (AP-IP) est une application systématique du monitoring dans le but de prévenir la violence, réduire son impact et renforcer la sécurité des civils lors de situation tendue en période de conflit violent. L'AP-IP se fonde sur le principe que les conflits traversent généralement différentes phases bien connues. En suivant l'évolution d'un conflit, il est possible de prédire le développement d'une crise. La prise de conscience d'un épisode critique imminent en temps voulu peut permettre de préparer les civils à faire face à cette situation ou à évacuer la région. Une réponse opportune peut empêcher le développement de la crise ou au moins réduire son impact. **L'alerte précoce** peur être identifiée comme la communication d'informations au sujet d'une crise, l'analyse de ces données et la considération initiale d'une réponse éventuelle à la situation. En cas de conflit, l'alerte précoce nécessite une évaluation des événements (presque en temps réel) qui, dans un environnement à haut risque, sont susceptibles de déclencher l'escalade rapide de la violence. Il s'agit de la collecte de données, de l'analyse de risque et du partage des informations et des recommandations avec certains bénéficiaires. **L' (action d') intervention précoce** est souvent utilisée conjointement à l'alerte précoce. Elle fait référence aux actions qui sont entreprises pour prévenir la violence, son escalade et pour résoudre les conflits. En plus de l'intervention directe des équipes d'ICP, ces opérations peuvent revêtir un aspect diplomatique, militaire, humanitaire et/ou économique. Les possibilités de réactions doivent refléter une combinaison de réalités du terrain, des capacités de réponse et des scénarios. Les réalités du terrain décrivent une situation particulière marquée par une urgence spécifique. Les capacités de réponse font référence à la capacité ou l'incapacité de certains acteurs à organiser une intervention inclusive et ciblée au bon moment. Enfin, les scénarios concernent les éventuelles retombées des interventions particulières. Voir aussi **Monitoring**.

Analyse de conflit	**L'analyse de conflit** désigne l'examen détaillé des éléments, des structures et des dynamiques d'un conflit. L'analyse de conflit est un outil qui aide les membres de l'ICP à comprendre un conflit particulier afin de prévenir la violence et de gérer ainsi que concevoir une stratégie de protection opportune. Voir aussi **Analyse de context**e.
Analyse de contexte	**L'analyse de contexte** ou de la situation, telle qu'utilisée par certaines organisations d'ICP, désigne l'examen détaillé des développements et des dynamiques d'une situation spécifique. L'analyse de contexte est différente de l'analyse de conflit mais les deux sont liées. En effet, l'analyse de *conflit* se limite à un seul conflit et son développement au cours des années (point focal : le passé). L'analyse de *conflit* précède l'analyse de contexte et est réalisée régulièrement, en particulier au début et à la fin d'un projet d'ICP. L'analyse du *contexte* se fait continuellement, les équipes sur le terrain peuvent le faire de manière hebdomadaire ou mensuelle.
Civils	**Les civils** sont les personnes qui ne font pas partie des combattants (les membres des forces militaires ou paramilitaires) ou ne sont pas associées à un groupe armé impliqué dans un conflit ou à une révolte de masse.
Compétences interculturelles	Les compétences interculturelles sont des compétences affectives et sociales qui permettent de se sentir à l'aise avec des gens ayant des identités culturelles différentes et de mettre à l'aise les personnes d'autres cultures. Elles se forgent dans les rencontres et interactions avec d'autres personnes et populations. Les compétences interculturelles font appel aux émotions et sentiments qui vont générer des attitudes et comportements d'ouverture, d'accueil et d'écoute pour interagir avec d'autres cultures avec *considération* et *aisance*. Elles s'appuient sur le développement de la connaissance de soi, de sa propre identité culturelle et de la prise de conscience de ses racines multiples. Elles se construisent aussi avec la prise de conscience de faire partie de la communauté humaine, en plus de nos communautés proches.
Conflit	**Le conflit** désigne les tensions entre des personnes au sujet de besoins ou de désirs spécifiques qu'ils essaient de satisfaire. Il s'agit de l'interaction de parties indépendantes qui considèrent leurs objectifs comme incompatibles et l'absence d'interférence entre eux dans la réalisation de ces objectifs est jugée impossible. Le conflit fait partie de la vie et il ne peut être évité. Voir aussi **Conflit horizontal** et **Conflit vertical**.

Conflit horizontal	**Le conflit horizontal** désigne un conflit entre des acteurs non-étatiques. Il comprend les différends entre tribus, entre groupes ethniques ainsi que les conflits entre les communautés indigènes et les multinationales. Voir aussi **Conflit** et **Conflit vertical**.
Conflit vertical	**Le conflit vertical** désigne un conflit entre l'Etat et des civils. Voir aussi **Conflit** et **Conflit horizontal**.
Consolidation de la paix	Les efforts de **consolidation de la paix** ont pour but de résoudre un conflit violent et améliorer les processus politiques, les services sociaux, le fonctionnement de l'État et le développement économique.
Contrôle de rumeurs	Le **contrôle de rumeurs** fait référence à la vérification d'informations relatives à des menaces imminentes. Il comprend le partage opportun de faits avec les différentes parties au sein et à l'extérieur du conflit pour empêcher son escalade et le déplacement des civils. Le contrôle de rumeurs vise toujours à apaiser les tensions. Voir aussi **Monitoring**.
Courage	**Le courage** correspond à la capacité et à la volonté de confronter les craintes, la douleur, le danger, l'incertitude ou l'intimidation. Il ne s'agit pas de l'absence de la peur, mais plutôt de l'idée que quelque chose est plus important que ce sentiment. Le courage physique représente le courage face à la douleur physique, l'adversité et la mort. Le courage moral, quant à lui, désigne la capacité à agir avec équité face à l'opposition populaire, l'humiliation, le scandale, l'intérêt personnel, le découragement et la fatigue. Il s'exprime à travers des actions stimulées par les valeurs, il s'aligne avec les aspirations humanitaires les plus élevées et la définition de l'identité que l'on veut.

Création de relations	La **création de relations** avec les principaux acteurs locaux et expatriés à tous les niveaux de la société (y compris par exemple les rapporteurs spéciaux de l'ONU) est une composante importante de l'intervention civile de paix. Les connexions servent à prévenir ou réduire la violence, établir une tolérance communautaire, contrôler les rumeurs. Elles sont également utiles pour communiquer les besoins, dissuader les potentiels assaillants, mettre les communautés en contact avec les garants des droits et influencer les décideurs. Un facteur de grande importance pour une ICP efficace consiste en la création et l'amélioration des liens avec les acteurs capables d'exercer un ascendant sur les individus susceptibles de commettre des actes de violence ou les parties d'un conflit. Les représentants de gouvernements, des forces armées (officielles ou non) ainsi que les leaders locaux et religieux dans les communautés représentent des personnes qui exercent un ascendant. Même si de telles relations possèdent l'avantage inhérent de fournir une certaine protection, ces personnes de pouvoir peuvent être appelées lorsqu'une menace surgit. Elles pourraient ainsi user de leur influence pour dissuader le belligérant de concrétiser sa menace.
Défenseurs des droits de l'homme	**Les défenseurs des droits de l'homme**, individuellement ou en groupe, agissent pour promouvoir et garantir certains droits de la personne, notamment les droits civiques, politiques, économiques sociaux et culturels. Dans les zones de conflits violents, les exécutions, la torture, les arrestations arbitraires et la détention font partie des problèmes particuliers qui suscitent des préoccupations, de même que la discrimination, l'expulsion forcée et l'interdiction d'accès aux soins de santé. Les défenseurs des droits de l'homme enquêtent sur les abus et violations de ceux-ci et les dénoncent. Ils accompagnent également les victimes dont les droits ont été bafoués et mènent des actions pour mettre fin à l'impunité. Ils soutiennent aussi une meilleure gouvernance, œuvrent pour la mise en application des traités relatifs à la charte des droits de l'homme et organisent des campagnes de sensibilisation.

Développement des capacités	**La capacité** est l'aptitude que possède un individu, une institution, ou le système au sens large, à assurer ses fonctions efficacement et à réaliser ses objectifs de développement de manière durable. **Le développement des capacités** est un long processus dans lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble créent, amorcent, adaptent, et maintiennent les capacités à travers le temps. Dans le contexte d'une ICP, **le développement des capacités** est compris comme le renforcement des connaissances, des compétences et des aptitudes dans le but de prévenir la violence et protéger les civils. Cette méthode comprend des formations ou des ateliers sur des sujets tels que l'ICP et les droits de l'homme. Elle implique aussi l'encadrement et le soutien des mécanismes de protection locaux en place.
Dialogue à multiples niveaux	**Le dialogue à multiples niveaux** est le terme qui définit une conversation (organisée et délibérée ; mise en place et souvent facilitée par des organisations ou des individus) dont le processus de discussion s'opère simultanément à différents niveaux. • Le niveau 1 désigne les dialogues officiels entre les politiques de haut niveau et les commandants militaires. Il se focalise sur le cessez-le-feu, les traités et les processus politiques post-conflit ; • Le niveau 2 fait référence aux dialogues officieux et aux activités visant à résoudre les problèmes, à construire des relations et à encourager de nouvelles façons de penser qui peuvent fournir des informations aux processus officiels. Généralement, ce niveau implique des universitaires, des religieux, des directeurs d'ONG et d'autres acteurs de la société civile influents capables d'agir plus librement que les politiques de haut rang ; • Le niveau 3 fait référence au dialogue interpersonnel entrepris par les individus et les groupes privés sur le terrain pour encourager l'interaction et la compréhension entre des communautés en hostilités. Ce niveau requiert la sensibilisation et le renforcement de la confiance au sein de ces communautés.
Dissuasion	**La dissuasion** désigne la présentation aux agresseurs de conséquences assez négatives pour les influencer à *ne pas* violer les droits de l'homme. Voir aussi **Encouragement**.

Droit international des droits de l'homme	**Le droit international des droits de l'homme (DIDH)** est composé d'un ensemble d'instruments internationaux notamment les traités, déclarations et normes qui visent à établir les droits fondamentaux de tout individu.
Droit international des réfugiés	**Le droit international des réfugiés** (DIR) est un ensemble de règles qui visent à protéger : les personnes recherchant l'asile pour se défendre de persécutions (I) et ceux celles reconnues comme réfugiés par des instruments juridiques appropriés (II).
Droit international humanitaire	**Le droit international humanitaire (DIH)** regroupe les lois relatives aux conflits armés. Il s'agit d'un ensemble de règles internationales (conventionnelles ou coutumières) conçues spécialement pour régir les questions humanitaires issues de conflits armés, qu'ils soient nationaux ou internationaux.
Encouragement	**L'encouragement** peut remonter le moral et fournir de nouvelles idées et de nouveaux outils complémentaires de protection. De cette manière, les infrastructures de paix locales sont encouragées à renouveler leurs efforts en matière de sécurité et de paix. L'encouragement peut également aider les auteurs de violences à identifier des stratégies de substitution pour répondre à leurs besoins sans avoir recours à la violence. Voir aussi **Dissuasion** et **Courage**.
Engagement proactif	Premièrement, **l'engagement proactif** fait référence à la nécessité d'anticiper pour protéger. Il affirme que même si la présence physique des équipes d'ICP peut contribuer à la protection, la sécurité effective s'obtient généralement par l'engagement proactif avec les parties prenantes, notamment celles qui visent les civils. L'engagement proactif possède trois applications différentes mais étroitement liées : **la présence protectrice**, **l'accompagnement protecteur** et **l'interposition** (définitions disponibles dans le glossaire).
Estimation des besoins	**L'estimation des besoins** représente est un processus systématique qui a pour but de déterminer et de satisfaire les besoins ou de réduire le fossé entre les conditions actuelles et les conditions désirées. Les besoins désignent les besoins humains élémentaires qui s'appliquent à toutes les personnes. Dans le contexte de l'ICP, une évaluation des besoins détermine généralement les besoins de sécurité et de protection des civils en situation de conflit de violent. Elle sert également à évaluer la capacité de l'ICP à remédier au décalage entre les conditions actuelles et les conditions désirées et à mesurer la capacité des intervenants à aborder cette différence de manière appropriée.

Garants des droits	En ratifiant un traité ou une convention de l'ONU en rapport aux droits de l'homme, l'État (en tant que principal garant des droits) défend ces droits, c'est-à-dire qu'il est obligé de respecter, protéger et d'appliquer les droits des personnes. Les garants des droits (alias les autorités morales) autres que l'État sont les parents, les enseignants, les chefs d'établissement scolaire, les administrateurs, les ONG, etc.
Immunité civile	**L'immunité des civils** doit être comprise comme « un principe *presque* absolu qui explique clairement une des exigences centrales et les plus strictes de la justice puisqu'elle s'applique à la guerre. Elle reconnait également le droit *presque inconditionnel* d'une vaste majorité de civils (à savoir tous ceux qui ne participent pas à la guerre) de ne pas être la cible de violences meurtrières. »
Impartialité	**L'impartialité** signifie ne pas prendre parti dans un conflit. Elle ne désigne pas l'indifférence ou la passivité. Les acteurs impartiaux s'engagent dans le conflit de manière proactive. Ils luttent contre l'injustice, les violations des droits de l'homme et les atteintes à la dignité personnelle et les libertés individuelles, et ce afin de mettre en place une paix durable.
Interposition	**L'interposition** est l'acte de se placer physiquement entre les camps parties qui s'affrontent afin de les empêcher d'utiliser la violence entre eux. Voir aussi **Engagement proactif**.

Intervention civile de paix	L'**intervention civile de paix (ICP)** se définit comme suit : Une intervention non armée, sur le terrain d'un conflit local, de missions extérieures, mandatées par une organisation intergouvernementale, gouvernementale ou non gouvernementale, venant accomplir des actions d'observation, d'information, d'interposition, de médiation et de coopération en vue de prévenir ou faire cesser la violence, de veiller au respect des droits de l'être humain, de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté, de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et leur permettre de définir les règles d'une coexistence pacifique. » (Muller, Jean-Marie, *Le dictionnaire de la non-violence*, France, éditions du Relié, 2014, p. 184); ou encore selon la charte du Comité français pour L'ICP, « L'intervention civile est une intervention non-violente dans un conflit local qui a lieu sur un théâtre extérieur au territoire national. Elle consiste à mettre en œuvre des missions mandatées par une organisation intergouvernementale, gouvernementale, ou non gouvernementale. Ces missions consistent à accomplir des actions d'observation, d'information, d'interposition, d'accompagnement, de protection, de médiation et de coopération adaptées à la situation, dans le but de réduire ou si possible de faire cesser la violence. Elles s'inscrivent dans un processus visant à créer les conditions d'une négociation rassemblant les différentes parties engagées dans le conflit, notamment les populations civiles, qui permette une solution politique du conflit, faisant prévaloir les droits de l'Homme et les valeurs de la démocratie. Cette résolution du conflit doit reconnaître les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et leur permettre de définir les règles d'une coexistence pacifique. »
Maintien de la paix	**Le maintien de la paix** de l'ONU est l'ensemble des actions entreprises pour la préserver, bien qu'elle reste fragile, après les affrontements. Ce processus de pacification contribue à la mise en place des accords convenus par les pacificateurs. **Les acteurs du maintien de la paix** œuvrent pour assurer la sécurité, le soutien politique et le support de **construction anticipée de la paix.**
Monitoring	**Le monitoring** consiste essentiellement à surveiller la conformité avec les règles établies. L'objectif de cette méthode est d'aider toutes les personnes impliquées à évaluer et prendre des décisions de manière adéquate et opportune. Ces jugements et ces choix servent à améliorer la qualité du travail, ils assurent la responsabilisation et encouragent la mise en œuvre conformément au programme. Dans le contexte de l'ICP, le monitoring se décline en trois applications principales : la **surveillance de cessez-le-feu**, le **contrôle de rumeurs** et le système **d'alerte précoce — intervention précoce**.

Négociation de la paix	Les efforts de **négociation de la paix** ont pour but d'arriver à un accord entre les parties en conflit.
Non-violence	**La non-violence** est un principe structurant qui regroupe une pratique et une philosophie éthique et politique. Sous sa forme la plus simple, la non-violence peut être définie comme l'usage de moyens pacifiques, sans armes ni force physique dans le but d'introduire un changement politique ou social. En tant que philosophie d'éthique, la non-violence refuse l'usage de la violence. En la considérant comme une philosophie politique, elle reconnait que la violence se perpétue et ne peut constituer une méthode pour arriver à une paix durable. Comme principe, elle défend que la guerre et les exécutions ne sont jamais justifiées. Dans la pratique, les partisans de la paix ont employé la non-violence afin d'obtenir un changement social et exprimer leur résistance face à l'oppression.
Organisations de société civile et ONG	**Les organisations de la société civile (**ou le **secteur civil**) sont différentes du secteur public et le secteur privé. Le terme désigne souvent les **institutions** de la société civile, qui comprennent le parlement, la presse, le système judiciaire, les conseils locaux, **EN PLUS** des organisations de la société civile, qui incluent *(1) des organisations d'intérêt mutuel* (religieuses, politiques, communautaires, syndicales et organisation de masse), *(2) les organisation d'intérêt public* (ONG qui mettent en œuvre des projets de développement, organisations philanthropiques, associations sans but lucratif) et (3) organisations privées.

Phases du conflit	Il existe cinq **phases de conflit** : le conflit latent, la confrontation, la crise, le résultat, l'après-crise. • Le conflit latent correspond à la phase où les objectifs de deux ou plusieurs parties sont incompatibles, ce qui pourrait mener à un conflit ouvert. • Lors de la confrontation, le conflit est plus explicite. • La crise est le point culminant du conflit, lorsque la violence physique est la plus intense. D'une façon ou d'une autre, la violence physique directe s'estompe et la crise aboutit à différents résultats. Par exemple, une des parties bat son ou ses opposants ou elle demande un cessez-le-feu ; un des groupes d'acteurs déclare forfait ou cède aux exigences d'un autre groupe ; les parties acceptent de négocier avec ou sans l'aide de médiateur ; une autorité ou une partie qui détient plus de pouvoir met fin aux affrontements. En tout cas, au cours de cette phase, les niveaux de tension, de confrontation et de violence diminuent quelque peu et une solution dévient envisageable. En phase d'après-crise, les violences directes diminuent de manière significative. Cela mène à une baisse des tensions et le rétablissement des relations entre les différentes parties.
Populations vulnerables	Les civils qui demandent une protection ou les groupes plus susceptibles d'être exposés à des pertes, des dommages, des souffrances et la mort. Le terme « **vulnérable** » est utilisé pour qualifier ces civils et ces groupes.
Pouvoir	**Le pouvoir** correspond à la capacité d'obtenir ce que l'on veut. Il existe différentes formes de pouvoir. Le pouvoir visible comprend les règles, les structures, les autorités, les institutions officielles et les procédures formelles de prise de décision ; le pouvoir caché désigne les personnes et les organismes influents possédant un ascendant et déterminant le programme ; le pouvoir invisible implique l'établissement des limites psychologiques et idéologiques de la participation.

Présence protectrice	**La présence protectrice** correspond à une méthode spécifique qui permet aux équipes d'ICP d'être placées stratégiquement aux endroits où les civils font face à une menace imminente. Il s'agit de la version immobile de l'accompagnement protecteur. La présence physique tend à renforcer le sentiment de sécurité chez les civils. La présence protectrice est l'application la plus fondamentale des méthodes de l'ICP. Généralement, la présence proactive s'effectue dans une période plus courte, entre quelques heures et quelques mois. Elle représente avec le plus de précision le concept d'engagement proactif, comparé à la définition de présence protectrice qui fait référence à la présence sur le long-terme d'une équipe dans une zone de conflit. Voir aussi **Engagement proactif.**
Primauté des acteurs locaux	L'expression « **primauté des acteurs locaux** » renvoie vers le principe selon lequel les acteurs locaux ont le droit et la responsabilité de déterminer leur propre avenir, diriger leur propre pays ou communauté et résoudre leurs propres problèmes. Dans un contexte de conflit violent, cela signifie que les parties tierces peuvent soutenir, protéger et/ou collaborer avec les acteurs locaux, tout en reconnaissant que ces derniers restent responsables des procédures de paix, du développement et du changement sociopolitique.
Protection	**La protection** peut être définie comme un concept qui inclut toutes les activités visant à assurer que les personnes bénéficient du respect intégral de leurs droits, comme le prévoient la lettre et l'esprit des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Dans le contexte de l'ICP, la protection fait essentiellement référence à la protection physique directe contre une violence imminente.
Protection des civils	D'après le langage que le Conseil de sécurité utilise dans les mandats de **protection des civils**, la protection physique des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peut désigner « toutes les mesures nécessaires, incluant le recours à la force, qui ont pour but de prévenir les menaces de violence physique visant les civils ou d'y réagir, en fonction des moyens et à l'intérieur des zones d'opérations, et sans porter atteinte à la responsabilité que le gouvernement du pays hôte a de protéger ses civils ».

Réfugiés, déplacés internes et personnes rentrées au pays	**Les réfugiés** et **les déplacés internes** sont des individus qui ont abandonné leur foyer et leur communauté, car ils craignent ou subissent des persécutions en raison de leur race, religion, nationalité, opinion politique ou parce qu'ils fuient un conflit ou une catastrophe naturelle. Alors que les réfugiés se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine ou de leur lieu de résidence habituelle, les déplacés internes ne traversent pas de frontières internationales pour rejoindre un endroit sûr. **Les personnes rentrées au pays** retournent volontairement ou involontairement dans leur communauté d'origine après une absence prolongée.
Responsabilité de protéger	La doctrine de **la responsabilité de protéger** (R2P = Responsibility to Protect) introduit le concept de responsabilité de la souveraineté. Elle limite la souveraineté nationale dans le cas où un gouvernement ne peut pas ou ne veut pas protéger ses citoyens. Jusqu'a récemment, la souveraineté nationale était un principe organisateur incontesté après la Seconde Guerre mondiale. Il devient de plus en plus évident qu'aucun acteur ne peut garantir la protection des civils de lui-même. C'est plus particulièrement le cas lors d'atrocités de masse.
Sécurité	La **sécurité** (« security »), quant à elle est décrite comme une condition de protection et de non-exposition à un danger. D'une certaine façon, la sécurité est extérieure.
Sécurité humaine	**La sécurité humaine** va au-delà du concept traditionnel de sécurité nationale pour désigner un concept nouveau et inclusif qui rassemble les intérêts des droits de l'homme de base, l'absence de besoin et de la peur. La sécurité humaine reconnait le caractère indissiciable inhérent au développement humain, aux droits et à la sécurité.
Société civile et ONG	La « **société civile** » et les organistations de la société civile se définissent par opposition aux « organisations politiques » et à l'Etat ; elles désignent en général les associations, les syndicats, le secteur privé et une partie du secteur public par opposition aux élus et hauts fonctionnaires des institutions politiques (ministères, parlements, régions, etc), notamment ceux aux fonctions régaliennes. Les organisations de la société civile incluent les organisations privées commerciales qui se basent sur un modèle d'entreprise à but lucratif, les organisations d'intérêt mutuel (syndicales, communautaires, , religieuses, organisation de masse, etc) et les organisations d'intérêt général (ONG qui mettent en œuvre des projets de développement, organisations philanthropiques, associations sans but lucratif) ; en général, les organisations d'église ne sont pas inclues dans le concept de société civile.

Surveillance de cessez-le-feu	Le **monitoring de cessez-le-feu** (Le cessez-le-feu est compris comme une période de trêve entre deux ou plusieurs parties, il s'agit plus spécifiquement d'une trêve temporaire et elle constitue souvent une étape préliminaire avant un accord de paix.) sert à surveiller le respect des termes qui régissent l'exécution des accords de cessez-le-feu conclus entre les parties en conflit. Ce monitoring s'emploie également dans la vérification des violations présumées d'accord de cessations des hostilités et dans la sensibilisation auprès des communautés. Le monitoring de cessez-le-feu est probablement l'application la plus complexe du suivimonitoring. Voir également **monitoring.**
Violence	**La violence** est une réponse particulière au conflit. Il s'agit du comportement qui implique l'usage de la force dans le but de dominer, blesser ou tuer une personne ou de causer des dommages. La violence peut être physique, sexuelle, psychologique ou émotionnelle. Dans ces cas, elle est souvent appelée *violence directe*, c'est-à-dire qu'elle est infligée directement par une personne à une autre. La violence peut aussi être *indirecte,* notamment quand elle est culturelle ou structurelle. Par exemple, on parle de violence culturelle si une communauté est déshumanisée en attaquantpar une attaque de son style de vie. La violence structurelle, quant à elle, est ancrée dans la structure sociale, politique ou économique. Des entités injustes ou agressives sont souvent la cause sous-jacente d'actes de violence secondaire (par exemple, un groupe minoritaire qui se sent oppressé est susceptible de recourir à la violence physique en raison d'un accès inégal aux ressources économiques).

Source : Nonviolent Peaceforce

Avril 2011

La vérification des violences et la création d'une culture de confiance dans l'ouest de Mindanao

Le 7 avril 2011, un échange soudain de coups de feu a eu lieu dans l'un des endroits les plus isolés et les plus contestés de l'ouest de Mindanao. Quelque 400 hommes armés des forces de l'ordre ont entouré l'île à l'aide de troupes terrestres et navales dans une opération qui visait l'arrestation d'un groupe criminel. L'échange de coups de feu a continué pendant quatre heures trente sans interruption, plusieurs fortes explosions ont été entendues et environ 4000 personnes (la population totale de l'île) ont dû être déplacées. Treize maisons ont brulé et neuf criminels suspectés ont perdu la vie (brulés jusqu'à ce qu'ils soient méconnaissables).

À la demande des parties prenantes locales, l' « Equipe d'intervention rapide » de Nonviolent Peaceforce, qui comptait des agents de protection nationaux et internationaux a entamé une mission de vérification qui a duré trois jours. Mindanao fait à peu près la taille de la Grèce, il a donc fallu environ 10 heures et un trajet en bateau pour atteindre l'endroit isolé dans l'ouest de l'île.

La prompte intervention de NP a permis d'assurer le retour immédiat et sécurisé des 4000 civils apeurés. Avant que Nonviolent Peaceforce arrive sur les lieux, la population était réticente à revenir de crainte que d'autres attaques ne surviennent.

Un représentant local du Front Moro islamique de libération (FMIL) a déclaré : « *Les habitants de ma municipalité, en particulier les personnes du village que vous avez visité, sont très heureux de voir votre motivation à les aider à dissiper leurs craintes…* »

La présence de NP a également contribué à garantir que l'incident soit aussitôt clos et que les hautes autorités y accordent l'attention nécessaire. Un des résultats de cette intervention fût l'indemnisation des familles dont les maisons avaient brulé.

L'adjoint au maire de Naga dans la province de Zamboanga Sibugay a remercié Nonviolent Peaceforce « *pour leur préoccupation envers les personnes de ma communauté* ». Et d'ajouter « *Nous ferons de notre mieux pour panser les maux et venir en aide de la meilleure façon possible ».*

Le banditisme commun mais largement répandu est également un facteur d'aggravation, qui relève d'une importance particulière dans cet incident. Il crée une confusion entre l'origine des attaques, l'extorsion et les enlèvements. Dans le cas présent, il n'est pas clair si la cible de l'attaque était un criminel ou un membre du FMIL. Si un membre du parti était en effet visé par l'attaque, l'opération aurait des implications bien plus importantes qu'une simple intervention contre des criminels. D'autant plus qu'elle constituerait également une violation du cessez-le-feu. Un tel acte pourrait entrainer des représailles et une réponse à celles-ci, ce qui causerait la déstabilisation du processus de paix dans son entièreté et résulterait sur la destruction de propriétés, des déplacements et des meurtres de masses. Par le passé, des éléments aggravants semblables à celui-ci ont précipité les hostilités à grande échelle. Il était donc impératif pour l'équipe de NP de déterminer les affiliations et les alliances de la cible des opérations. À Mindanao, ces relations ne sont pas faciles et sont souvent compliquées par de multiples affiliations qui peuvent inclure un vaste réseau d'alliances politiques, économiques, familiales ou criminelles.

À l'arrivée sur les lieux, un des membres de l'équipe de vérification a déclaré : « *La première chose qui m'a frappé était le silence imposant et la vacuité de la zone. Les habitations étaient fermées et seuls les animaux domestiques erraient. La scène représentait le chaos et la destruction. Treize maisons et plusieurs arbres étaient complètement*

réduits en cendre. Les murs des habitations et les arbres qui n'avaient pas été ravagés par le feu étaient criblés de balles ». Après l'incident tous les civils avaient quitté l'île craignant pour leur sécurité.

La reconstitution de l'incident avec la police et certains témoins a mis en lumière le déroulement des évènements. Le procédé a permis de se concentrer sur la succession des faits et a remis en question l'usage de la force par rapport à l'objectif poursuivi. L'observation a également servi à estimer l'ampleur des destructions et évaluer les besoins et l'éventuel retour des civils sains et saufs.

Conformément au mandat octroyé à la « *Civilian Protection Component* » (composante de protection des civiles), le rapport détaillé qui s'ensuit a été envoyé à l' « Equipe internationale de monitoring de la paix ». À son tour, elle l'a transféré aux négociateurs de paix du gouvernement et du Front Moro islamique de libération. Sur la base des vérifications de NP, les parties principales impliquées dans le processus de paix ont mené l'enquête sur l'incident. De plus, le rapport a été longuement discuté durant une session de négociations exploratoires sur le processus de paix organisées en Malaisie. Cela démontre amplement l'impact positif de NP sur la protection des civils. Pour la première fois, une problématique spécifiquement relative aux civils a été discutée lors de pourparlers officiels et exploratoires sur le processus de paix.

Il a été révélé dans le rapport rédigé par NP qu'aucune violation du cessez-le-feu entre le gouvernement et le FMIL n'a eu lieu pendant l'affrontement. Il s'agissait plutôt d'une opération visant à faire appliquer la loi à la demande de la police de Zamboanga Sibugay et soutenue par l'armée. Toutefois, l'opération a souligné la nécessité d'une meilleure coordination à l'avenir, en particulier lorsque l'intervention prend place dans un endroit à majorité musulmane. De cette façon, la population civile n'est pas prise de panique et ne se retrouve pas forcée au déplacement à cause de l'impression que l'armée vise la population musulmane. Par ailleurs, il existe des mécanismes conjoints pour lutter contre la criminalité.

Un dernier élément qui prouve l'impact positif de l'intervention de NP : la population insulaire a demandé l'ouverture d'un bureau sur l'île pour assurer leur protection et leur sécurité. De plus, par le passé Nonviolent Peaceforce avait été invitée par la société civile locale à venir installer un bureau dans la péninsule de Zamboanga. Bien que la demande soit toujours en cours d'étude, les équipes de NP ont organisé quelques visites de courtoisie pour rencontrer les autorités locales dans le but d'analyser la viabilité du projet. Jusqu'à présent, les retours de la localité ont été positifs.

Juin 2012

Promouvoir une culture de paix chez les dirigeants de demain

Aux Philippines, Nonviolent Peaceforce (NP) soutient le processus de paix en contribuant au développement des futurs dirigeants des Bangsamoro,[68] qui emploieront leurs compétences ainsi que leurs connaissances politiques et socio-économiques afin d'améliorer la situation dans la région de Mindanao touchée par le conflit.

Douze futurs dirigeants venus du centre et de l'ouest de Mindanao, notamment les deux provinces les plus affectées par le conflit : Sulu et Basila, ont participé à une formation organisée par l'équipe de NP de Maguindanao du 28 au 30 mai 2012. Cette formation a été mise en place en soutien au Bangsamoro Leadership and Management Institute (BLMI – Institut bangsamoro de leadership et de gestion).

Majid Nur, un participant est venu de Al-Barka, dans la province de Basilan, qui a connu l'année dernière des affrontements entre le FMIL et l'armée pendant lesquels 19 soldats ont perdu la vie. Majid a déclaré : « *Je remercie Nonviolent Peaceforce d'organiser cette formation. Nous vivons dans des endroits qui comportent de nombreux défis, il nous est donc bénéfique d'en apprendre davantage sur les droits de l'homme et la gestion de conflit. Cela nous aidera à soutenir notre peuple en temps de conflit.* »

Le BLMI, enregistré en tant qu'organisation non gouvernementale, est conçu pour être un centre d'excellence et une mine de savoir dans le domaine du développement des ressources humaines. Le centre doit générer des personnalités exemplaires dotées de qualités de leadership et de gestion exemplaire nécessaires à la transformation du peuple Bangsamoro.

---

[68] Bangsamoro désigne le peuple ou la nation Moro. Le terme vient du mot malais *bangsa* qui signifie nation ou peuple et le mot espagnol *moro*, qui désigne les Maures, le terme utilisé pour désigner les musulmans pendant la période de la Reconquista.

La création de l'institut a été discutée pendant la 10e session de « Négociations exploratoires formelles » entre les deux parties en février 2006. Ces dernières se sont mises d'accord de manière officielle lors de la 14e session organisée du 14 au 15 novembre 2007, avec l'aide financière du gouvernement philippin pour accélérer le début des opérations de l'institut.

Le président de la commission représentative du gouvernement des Philippines (GPH), Dean Marvic Leonen a dit : « *Si je devais lister les nombreux bénéfices qu'ont apportés les négociations de paix entre le gouvernement et le Front moro islamique de libération, je placerais la création du BLMI pas loin du haut de la liste.* »

À la suite de la formation organisée par NP, le BLMI a été officiellement inauguré le 6 juin 2012 dans un nouveau bâtiment. Mohagher Iqbal, président du panel de paix du FMIL a déclaré pendant la cérémonie d'inauguration : « *Nous exprimons avec la plus grande sincérité notre reconnaissance envers NP pour leur importante contribution, par le biais du directeur de programme, Atif Hameed, dans l'organisation d'une formation… nécessaire aux futurs leaders moros, en particulier chez les jeunes.* »

La formation a été menée à la demande du BLMI en vue de former un partenariat durable à long terme dans lequel NP œuvrerait pour habiliter l'institut et y organiser des formations sur l'intervention civile de paix et les droits de l'homme. La formation qui a eu lieu en mai a donné un aperçu de NP et de l'ICP pour ensuite approfondir différents sujets notamment des séances sur l'analyse de conflit, des approches pacifiques à la résolution de conflit, le droit humanitaire international, les violations graves du droit des enfants, la Convention des droits de l'enfant, la Déclaration universelle des droits de l'homme, etc. Les séances se déroulaient sur base participative et les personnes étaient désireuses de partager leurs propres expériences en lien avec la formation.

Tirso Tahir, un participant venant de Zamboagna a dit : « *Il est très difficile pour nous qui venons d'endroits affectés par des conflits d'être patients. Mais nous aimerions remercier NP de nous avoir donné l'occasion de nous rassembler ici. Il est important que nous soyons à l'écoute de l'autre. La plateforme qu'est cette formation nous aide à comprendre les violations des droits de l'homme et leurs solutions.* »

La formation n'a pas seulement servi à éduquer les futurs leaders sur les droits et les obligations du droit national et international, elle a également mis en contact les participants avec la nouvelle directrice de la Commission des droits de l'homme de la région autonome de Mindanao musulmane : Maître Laisa Alamia.

Lors de la cérémonie d'inauguration, le facilitateur malais Tengku Dato' AB Ghafar Tengku Mohamed a fait remarquer avec à-propos : « *La paix sans l'éducation n'est pas la paix. L'institut est un véritable pas vers la paix et le développement.* »

En tant que membre de la « C*ivilian Protection Component* » (composante de protection des civiles) de l'équipe internationale de monitoring de la paix (« *International Monitoring Team* » - IMT), Nonviolent Peaceforce, avec des initiatives telles qu'un partenariat avec le BLMI, agit sur deux fronts en soutien aux négociations de paix : d'une part, NP assiste, dans le respect du cessez-le-feu, en sa qualité de membre de l'IMT et dautre part, l'organisation soutient les initiatives telles que le BLMI, un produit des négociations de paix, orienté vers le renforcement de la confiance et l'institutionnalisation des efforts contribuant au processus de paix.

Silvertre Affable, l'ancien président de la commission gouvernementale pour les négociations de paix sous le mandat de la présidente Gloria Arroyo a déclaré lors de la cérémonie : « Les mesures de renforcement de la confiance se positionnent au centre de tout processus de paix n'importe où dans le monde. Pendant que nous cherchons une solution politique, nous tentons de maintenir précieusement le cessez-le-feu et de paver le chemin pour les combattants en suspens ; qui, nous espérons, échangeront leurs armes contre des socs lorsqu'un accord sera conclu. »

Atif Hameed, le directeur de programme aux Philippines a dit : « *Le partenariat naissant avec le BLMI est un exemple marquant de la façon dont l'ICP peut soutenir les acteurs d'un conflit tout en négociant une paix durable et juste. »*

Novembre 2012

Prévention de la violence et déplacements sur l'île de Mindanao

« *Récemment dans le Barangay*[69] *Mamaanon, les forces armées des Philippines (AFP) et le FMIL, lourdement armés et prêts à combattre, se sont retrouvés à moins de 50 mètres l'un de l'autre. Sans l'intervention de Nonviolent Peaceforce, la communauté aurait subi les conséquences d'une nouvelle guerre… Piagapo est déjà affecté par un conflit et ne peut plus être le théâtre d'autres affrontements ; je saisis donc cette occasion pour inviter la communauté à soutenir Nonviolent Peaceforce pour leurs efforts de paix remarquables dans notre communauté*. »

L'ancien maire et actuel président de l'Association of Barangay Captains of Piagapo municipality (association des capitaines de Barangay dans la municipalité de Piagapo) a prononcé ce discours le 8 novembre 2012. L'allocution a été livrée pendant le programme qui comprenait la signature officielle d'une convention de paix entre l'armée locale et les commandants du FMIL, avec la présence de NP et de la communauté.

L'ancien maire faisait référence à un incident où des membres de l'AFP et du FMIL ont failli s'affronter en raison d'un manque de coordination et de mauvaise communication. Les quelques 800 habitants du *barangay* ont été pris de panique et s'apprêtaient à fuir.

Un surveillant local de l' « Equipe d'alerte précoce-intervention précoce », formé par NP, a informé un partenaire, la *Kalimudan Foundation, Inc*.. Celle-ci a à son tour fait suivre l'information jusqu'à Nonviolent peaceforce, qui a immédiatement contacté le FMIL et l'autorité publique responsable de la coordination des déplacements des troupes afin d'éviter un affrontement violent alors que le cessez-le-feu est en vigueur.

NP a aussi contacté la composante de sécurité de l'International Monitoring Team, un mécanisme de cessez-le-feu vérifiés par des parties tierces dirigé par la Malaisie. NP fait également partie de ce mécanisme.

En une heure, le mécanisme de cessez-le-feu a rempli la vocation pour laquelle il a été conçu : prévenir l'ouverture des hostilités en utilisant des lignes de communications structurées. Cependant, ces lignes sont parfois bloquées, c'est là que Nonviolent peaceforce et le mécanisme d'alerte précoce auquel NP a contribué ont un impact profond sur plusieurs niveaux. Un affrontement a été évité empêchant ainsi la perte certaine de vies humaines. Les civils n'ont pas fui et les conséquences terribles de pareilles hostilités telles que la perturbation de l'éducation et des moyens de subsistance a été prévenue.

Quid des niveaux de hiérarchie supérieurs ? À ce moment, le FMIL et des représentants du gouvernement se rencontraient en Malaisie pour des négociations de paix. Si des affrontements avaient eu lieu ce jour-là, il aurait été probable que les pourparlers soient interrompus. De même si la situation avait dégénéré en violence hors de contrôle, dans le pire des cas, le dialogue difficile aurait pu être déstabilisé. Peu après l'incident, le FMIL et le gouvernement ont signé un accord-cadre de paix : un grand pas pour parvenir d'une paix juste et durable.

Mars 2011

Créer des ponts à travers les conflits

Dans le cadre d'une marche pour la paix, des centaines de personnes ont marché dans les rues de Datu Piang, municipalité affectée par le conflit dans la province de Maguidanao. L'événement démontre la forte pression des organisations de la société civile sur les panels responsables des pourparlers de paix, tant pour le gouvernement philippin que pour le Front moro islamique de libération, à négocier une solution politique au conflit le plus vite possible. Sans l'aide de NP, la marche n'aurait probablement pas eu lieu.

La province de Maguindnao est la province la plus touchée par le conflit à Mindanao. Selon l'organisation internationale pour les migrations, quelque 82 000 personnes sont encore déplacées, principalement en raison du conflit de 2008. Les déplacements sont aussi dus à des années de guerres de clans pour le pouvoir politique ou pour des territoires, ce qui provoque souvent des recrudescences de violences. Le massacre de Maguindanao, l'incident récent le plus notoire lié aux guerres des clans, a causé la mort de 57 personnes. Au moins 34 d'entre elles étaient des journalistes, ce qui en fait l'événement le plus meurtrier de l'histoire de la presse.

[69] L'unité administrative la plus petite aux Philippines.

Le massacre illustre la position souvent dangereuse dans laquelle la société civile doit travailler. Le programme philippin de Nonviolent Peaceforce peut jouer un rôle crucial dans le soutien aux initiatives locales pour la paix. Par exemple, l'équipe de NP peut connecter et rassembler un large éventail d'acteurs locaux ainsi que fournir un espace neutre à ceux-ci pour se réunir sans crainte.

Le coordinateur de terrain de Maguindanao a confié : « *Ici, la communauté est extrêmement divisée à cause du conflit et notre position nous permet de rassembler les communautés, bien que ce soit difficile.* »

Les partenaires locaux de NP à Datu Piang : le *Bangsamoro Center for Just peace* (BCJP – centre bangsamoro pour une paix juste) et la *Kaduntaya Foundation Inc.* (KFI) ont supervisé la marche pour la paix. Pour ce faire, les partenaires ont dû organiser une réunion avec le maire et l'impliquer dans la programmation. Ils ont également souhaité convier à l'événement les chefs religieux avec lesquels ils n'avaient encore jamais discuté. À la demande des partenaires, l'équipe de terrain de NP a tenu une série de réunion avec le maire et/ou ses représentants ainsi qu'avec les chefs religieux à plusieurs occasions.

Les autorités locales et les chefs religieux ont déjà collaboré par le passé avec Nonviolent Peaceforce, ils étaient donc familiers avec le mandat de NP et ont accepté de rencontrer les partenaires locaux. Cependant, les chefs religieux ont émis une condition sine qua non pour que la rencontre ait lieu : la réunion devait se tenir dans le camp de NP où ils se sentaient plus en sécurité pour parler ouvertement. L'entretien a eu lieu, à la suite de quoi le maire a exhorté les citoyens à se joindre à la marche.

Abdulbasit R. Benito, directeur général du BCJP a déclaré : « *La présence de NP sur le terrain nous a réellement aidé à surmonter les divisions dues au conflit et même à renforcer notre lien avec les institutions locales, un facteur clé dans la création d'une société civile forte et résiliente*. »

La marche de paix a été un succès et a envoyé un message clair : le peuple veut une paix juste et durable. Des personnes de toutes les couches de la société, notamment des femmes, des jeunes, des organisations de société civile et non gouvernementales ont participé à la marche. De plus, l'imam et le prêtre locaux ont invité leur communauté respective.

Shadab Mansoori, coordinateur de terrain à Maguindanao a dit : « *Je pense que la meilleure partie de la marche de paix était l'imam et le prêtre qui se sont tenu la main et ont bavardé pendant toute la procession.* »

L'évènement constituait un pas prometteur vers la réconciliation, car de nouveaux canaux de communication et de dialogue ont été ouverts, ce qui renvoyait un message de manière claire et véhémente aux communautés : la paix est la voie à suivre.

Benito a dit : « *nous sommes très reconnaissants du travail que Nonviolent Peaceforce a réalisé dans notre communauté et la sincérité de leurs intentions est évidente, car NP est la seule ONG internationale qui vit et travaille au sein des communautés touchées par le conflit sur l'île de Mindanao.* »

Nonviolent Peaceforce reconnait n'être qu'un seul acteur parmi un large éventail d'organisations locales, de leaders locaux de communauté, de mouvements nationaux de droits civiques, d'organisation de défense des droits de la femme, d'organisations religieuses, etc. Dans une situation de conflit, leurs différentes activités sont essentielles pour toute stratégie sérieuse de changement, c'est pourquoi elles doivent être soutenues. NP soutient les initiatives de paix des acteurs locaux comme le BCJP et la KFI et travaille pour mettre en relation différents protagonistes tels que le maire avec la société civile. Et fondamentalement, NP jette des ponts entre les divisions créées par un conflit comme celui entre l'imam local et le prêtre local

Octobre 2010

Aide aux victimes discrètes de violences

En septembre, alors que les membres de l'équipe de NP visitaient une municipalité où elle n'avait encore jamais été, ils ont remarqué aux abords de l'autoroute un camp pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Puisque l'équipe était nouvelle dans la région, elle s'est arrêtée au camp pour rencontrer les occupants et en apprendre davantage sur leur situation. NP a été reçu avec méfiance, il a très vite été clair que ces déplacés internes n'avaient pas l'habitude de voir des visiteurs internationaux. Dans un premier temps, ils ont répondu poliment aux questions relatives à leur bien-être, car ils n'étaient pas certains des intentions de l'équipe ou de sa relation avec les acteurs du conflit. En revanche, une fois que NP a expliqué qu'elle est une organisation membre de l'équipe internationale de monitoring et qu'elle dispose d'un mandat de protection des civils, les personnes ont parlé plus ouvertement de leurs inquiétudes et de leurs expériences. Elles ont affirmé vivre dans la crainte ces derniers mois, car des groupes armés hors la loi errent dans les environs et ciblent les communautés vulnérables telles que celles du camp. Les déplacées internes ont également raconté à l'équipe de NP un incident qui avait récemment eu lieu et leur ont indiqué un abri en mauvais état. Dans celui-ci, une jeune fille y habite, elle a été victime de coups de feu deux semaines auparavant lorsqu'un de ces groupes armés était parvenu à rentrer dans le camp. NP s'est rapidement rendu dans l'abri pour en savoir plus.

Liz,[70] âgée de dix ans, était assise dans un coin, sa jambe emballée dans un plâtre jaune clair. Sa maman a décrit comment la famille s'est réfugiée à l'intérieur lorsque des hommes armés ont encerclé leur maison et tiré à l'aveuglette. Quand les tirs ont pris fin, les membres de la famille ont réalisé que Liz avait été touchée : une des balles avait traversé un os de la jambe. Ils ont fait savoir à NP que la seule aide qu'ils avaient reçue venait du maire qui a proposé d'assurer leur moyen de transport vers l'hôpital. La mère de Liz a avoué que les médicaments prescrits drainaient les ressources économiques de la famille et qu'ils éprouvaient des difficultés à subvenir à leurs besoins de base. L'équipe de NP leur a ensuite expliqué qu'elle tentera de mettre en contact la famille avec une organisation qui pourrait les aider. Par la suite, l'équipe est retournée au bureau de NP pour entreprendre les démarches.

NP a pu contacter un certain nombre d'ONG internationale et d'organisations d'aide sociale. Les détails de l'affaire ont très rapidement fait le tour des organisations dont les membres étaient tous choqués et désireux de venir en aide. En quelques jours, plusieurs organisations ont rendu visite à Liz et sa famille : le département local du bien-être social, l'UNICEF et le CICR, qui se sont tous engagés à assister Liz pour le traitement médical.

L'équipe de NP est retournée au camp après quelque temps pour rendre visite à la famille. Bien que Liz portait toujours le plâtre, il devait bientôt être retiré. Les docteurs étaient même très optimistes quant à sa guérison complète. En outre, la famille a totalement changé la façon dont elle parlait avec NP. L'entourage de Liz était bien plus positif par rapport à sa situation et à l'ambiance du camp en général. Ils ont affirmé ne pas avoir subi d'attaque durant les semaines qui précédaient la visite de NP et ont avoué se sentir davantage en sécurité.

Les communautés de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont les plus vulnérables à Maguindanao. Elles se trouvent souvent dans des zones menacées par des conflits où NP n'est pas la seule organisation internationale avec une présence constante. Ces communautés doivent non seulement affronter les traumatismes de la guerre et le déplacement, mais ils représentent également une cible facile pour les groupes armés. L'arrivée des organisations internationales dans le camp renvoie un message clair à ces groupes : leurs actions ne passeront pas inaperçues et les communautés ne sont pas abandonnées. D'un côté l'intervention de NP était assez simple et d'un autre elle était essentielle. De telles communautés ont besoin du travail que NP réalise. Nonviolent Peaceforce surmonte les divisions entre les civils abandonnés et les groupes qui peuvent les aider. Il s'agit d'un lien crucial qui met en contact les personnes dans le besoin avec des prestataires. Malheureusement, ce lien est souvent manquant.

[70] Le nom de la victime a été changé.

Bibliographie francophone sur l'ICP

OUVRAGES SCIENTIFIQUES

Dufour, Martine. (2013). *Intervention Civile de Paix – Une expérience au Kosovo*. Lyon. Les éditions du MAN.

Dufour, Pierre. (2007). *Kosovo, on a marché sur la paix – Préface de Stéphane Hessel* – editions Thélès.

Muller, Jean-Marie. (1997). *Principes et méthodes de l'intervention civile*. Culture de Paix, Desclée de Brouwer.

Muller, Jean-Marie. (2014). *Le dictionnaire de la non-violence*. France : éditions du Relié.

Sharp, Gene. (2009). *La Force sans la Violence*. France : Grenoble. Editions L'Harmattan.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

MULLER, Jean-Marie, «*Apprendre la langue de la non-violence*», *Diogène*, vol. 3, n° 243-244, 2013, pp. 6-21.

MULLER, Jean-Marie, « *Le pouvoir de la non-violence* », *Revue Projet*, vol. 5, n° 342, 2014, pp. 76-79.

MEYNSBRUGHEN Simon, « *Est-il possible d'agir autrement ?* », revue Alternatives non-violentes, n° 176, 2015.

PRODUCTIONS NON SCIENTIFIQUES

Alternatives non-violentes. (1995). *Intervenir sans armes pour la paix.* Revue n°97.

Alternatives non-violentes. (2001). *L'intervention civile, une chance pour la paix*. Compte-rendu du colloque organisé à l'Assemblée Nationale par l'IRNC les 26 et 27 octobre 2001, revue n° 124, p. 26.

Alternatives Non-violentes . (2003). *Palestiniens et Israéliens : faire parler la non-violence*. Revues n°128-129.

Alternatives non-violentes . (2009). *La Non-violence en Afrique*. Revue n°152.

Assemblée géenrale des Nations Unies. (2015). *Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (A/70/95)*. New York, 17 juin 2015.

Comité ICP. (2015). Manuel de formation à l'intervention civile de paix. Paris.

Lelièvre Michel. (1995). Sur le chemin de la paix - avec l'ONU au Salvador. Desclée de Brower.

LEWIS, P. et FINDLAY, T. (2009). Les termes de la sécurité : un manuel sur la vérification et le respect des dispositions des traités. UNIDIR: Genève et VERTIC: Londres.

Mouvement international de la Réconciliation. (2010). *L'intervention civile pour la paix.* Cahiers de la réconciliation (MIR) septembre 2010, p 9-37.

NON-VIOLENCE XXI. Mini Guide de l'intervention civile de paix. Edition 20xx.

THÈSES OU MÉMOIRES

BOULOGNE, Emilie. (2013). *Rapport de recherche sur une évaluation adaptée de l'Intervention Civile de Paix*. Rapport de stage M.A. (Université Paris 12).

SOURCES INTERNET

European Union. Interactive Terminology for Europe (IATE), 2014,
http://iate.europa.eu

Institut de recherche sur la Résolution Nonviolente de Conflits (IRNC). *L'intervention civile de paix (ICP).* Consulté sur http://irnc.org/IRNC/Qui_sommes-nous/Recherche_information/Intervention_civile_de_paix_(ICP)

Rapport Barnier pour la commission Européenne. (2006). *Pour une force européenne de protection civile*. Disponible sur
http://www.pompiers.fr/sites/default/files/text-reference/rapport_barnier_08052006.pdf

UNTERM. (2015). *United Nation Terminology Database.* Consulté sur
https://unterm.un.org/UNTERM/portal/welcome